

COUR SUPREME

SECTION DES COMPTES



REPUBLIQUE DU MALI

UN PEUPLE-UN BUT-UNE FOI



RAPPORT SUR L'EXECUTION DES LOIS DE FINANCES

- EXERCICE 2023-

Octobre _2025

SIGLES ET ABREVIATIONS

ABG : Appui Budgétaire Général

ABS : Appui Budgétaire Sectoriel

AFD : Agence Française de Développement

BA : Budgets Annexes

BCEAO : Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest

BN : Budget National.

BSI : Budget Spécial d'Investissement

CPI : Comptes d'Imputation Provisoire

CSCR : Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté

CST : Comptes Spéciaux du Trésor

DGABE : Direction Générale de l'Administration des Biens de l'Etat

DGB : Direction Générale du Budget

DGD : Direction Générale des Douanes

DGE : Direction des Grandes Entreprises

DGI : Direction Générale des Impôts

DME : Direction des Moyennes Entreprises

DNPD : Direction Nationale de la Planification et du Développement

DNDC : Direction Nationale des Domaines et du Cadastre

DNTCP : Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique

EMACI : Entrepôts Maliens en Côte D'Ivoire

EMAGHA : Entrepôts Maliens au Ghana

EMAGUI : Entrepôts Maliens en Guinée

EMAMAU : Entrepôts Maliens en Mauritanie

EMASE : Entrepôts Maliens au Sénégal

EMATO : Entrepôts Maliens au Togo

FAAFEE : Fonds d'Appui Autonomisation Femme Enfant

FAPF : Fonds d'Aménagement et Protection des Forêts

FAPF : Fonds d'Aménagement et Protection de la Faune

FAPRP : Fonds d'Appui pour la Promotion de la Recherche Pétrolière

FCFA : Franc de la Communauté Financière Africaine

FDA : Fonds de Développement Agricole

FDE : Fonds de Développement de l'Eau
FCR : Fonds Compétitif pour la Recherche
FMI : Fonds Monétaire International
FNAA : Fonds National d'Appui à l'Agriculture
ISCP : Impôt Spécial sur Certains Produits
IS : Impôt sur les Sociétés
ITS : Impôts sur les Traitements et Salaires
LF : Loi de Finances
LFI : Loi de Finances Initiale
LFR : Loi de Finances Rectificative
MEF : Ministère de l'Economie et des Finances
PCDA : Prévisions Corrigées par Décret d'Avance
PDRM : Programme de Développement des Ressources Minérales
PIB : Produit Intérieur Brut
PPTE : Pays Pauvres Très Endettés
PTF : Partenaires Techniques et Financiers
PTG : Programmation Triennale Glissante
PTI : Programme Triennal d'Investissement
RFAM : Recherche et Formation des Activités Minières
SG : Secrétariat Général
SOTELMA : Société des Télécommunications du Mali
TPS : Taxe sur les Prestations de Service
TR : Trésorerie Régionale
TVA : Taxe sur la Valeur Ajoutée
UEMOA : Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UMPP : Usine Malienne des Produits Pharmaceutiques
UE : Union Européenne

INTRODUCTION

La Section des Comptes, aux termes de l'article 115 de la loi n°2016-046 du 23 septembre 2016 portant loi organique, fixant l'organisation, les règles de fonctionnement de la Cour Suprême et la procédure suivie devant elle, est la juridiction des comptes et la juridiction supérieure de contrôle des finances publiques.

Ladite loi en son article 116 dispose que « La Section des Comptes [...] assiste l'Assemblée Nationale et le Gouvernement dans le contrôle de l'exécution des lois de finances et l'évaluation des politiques publiques... ».

De même son article 354 précise que : « La Section des Comptes de la Cour Suprême établit annuellement un rapport sur l'exécution des lois de finances accompagnant la déclaration générale de conformité... ».

L'article 50 de la loi n°2013-028 du 11 juillet 2013, modifiée, relative aux Lois de Finances, indique que : « La loi de règlement est accompagnée du rapport de la Juridiction des comptes sur l'exécution de la loi de finances et de la déclaration générale de conformité entre les comptes des ordonnateurs et ceux des comptables publics.

La Juridiction des comptes donne son avis sur le système de contrôle interne et le dispositif de contrôle de gestion, sur la qualité des procédures comptables et des comptes, ainsi que sur les rapports annuels de performance. Cet avis est accompagné de recommandations sur les améliorations souhaitables ».

L'article 62 de la loi n°2013-028 du 11 juillet 2013, modifiée, relative aux lois de finances stipule que « ...le projet de loi de règlement est déposé sur le bureau du Parlement et distribué au plus tard le jour de l'ouverture de la session ordinaire précédent la période budgétaire de l'année suivant celle de l'exécution du budget auquel il se rapporte.

L'article 74 de la même loi dispose que « ...Sans préjudice de ses attributions propres en matière de contrôle juridictionnel et non juridictionnel telles que définies par la législation en vigueur, la Juridiction des comptes assiste le Parlement dans le contrôle de l'exécution des lois de finances... ».

Ce rapport est déposé sur le bureau de l'Assemblée Nationale en même temps que le projet de loi de règlement. Il accompagne la déclaration générale de conformité qui, avec l'autorité de la chose jugée, certifie la conformité du compte général de l'administration des finances, des comptes de gestion des comptables et des comptes d'exécution des budgets annexes, comptes et fonds spéciaux.

Il rend compte de la gestion des autorisations des recettes et des dépenses données au Gouvernement par l'Assemblée Nationale.

Le rapport de la Section des Comptes sur l'exécution des lois de finance et la Déclaration générale de conformité permettent au parlement d'apprécier l'action du Gouvernement en matière de gestion des opérations financières de l'Etat. Il analyse les résultats généraux de l'exécution des lois de finances et vérifie la bonne gestion des autorisations budgétaires.

Ils permettent aussi au Ministre de l'Economie et des Finances de prendre les mesures correctives qui s'imposent au vu des observations et recommandations de la Section des Comptes.

A cet égard, les prévisions de recettes inscrites dans les lois de finances sont comparées aux recettes effectives décrites dans le compte général de l'administration des finances et les comptes de l'exécution des budgets annexes, comptes et fonds spéciaux du Trésor.

Les autorisations de dépenses données par les lois de finances et le décret de répartition, modifiées par les décrets d'avances et arrêtés de virements, de transferts et de reports, sont également rapprochées aux situations annuelles définitives de consommation des crédits portant sur les engagements et les ordonnancements en conformité avec les lois et règlements financiers en vigueur au Mali.

En application des dispositions de l'article 28 du décret n°2018-0009/P-RM du 10 janvier 2018 portant Règlement Général sur la Comptabilité Publique, le projet de loi de règlement de l'année 2023 a été transmis à la Section des Comptes par BE n°00947/MEF-SG du 11 octobre 2024 du Ministre de l'Economie et des Finances.

A. Contexte d'élaboration du budget d'Etat 2023

En application des dispositions de la loi n°2013-028 du 11 juillet 2013, modifiée, relative aux lois des finances, qui imposent à ce que les budgets de l'Etat soient bâtis suivant une logique de gestion axée sur les résultats, le budget 2023 a été élaboré en mode programme.

Le budget programme est un mode de gestion des finances publiques qui favorise une meilleure cohérence entre les objectifs de développement et les allocations budgétaires de sorte à accroître l'efficacité de la dépense publique.

Le budget-programme permet de gérer la dépense publique par la performance.

Les responsables de programme s'engagent à atteindre des objectifs chiffrés, vérifiables par des indicateurs qui sont inscrits dans leur Projet Annuel de Performance (PAP).

Le Rapport Annuel de Performance (RAP) présente les résultats de l'évaluation du Projet Annuel de Performance (PAP).

Le budget d'Etat de 2023 s'articule autour de :

- ✓ 137 programmes dont 29 programmes de pilotage, 96 programmes opérationnels, 1 programme des budgets annexes et 11 programmes de Comptes spéciaux du Trésor (CST) ;
- ✓ 323 actions dont 118 pour les programmes de pilotage, 187 pour les programmes opérationnels, 7 pour le programme des budgets annexes et 11 pour les programmes des Comptes spéciaux du Trésor ;
- ✓ 456 objectifs dont 113 pour les programmes de pilotage, 320 pour les programmes opérationnels, 2 pour le programme des budgets annexes et 21 pour les programmes des Comptes spéciaux du Trésor ;
- ✓ 1 126 indicateurs dont 256 pour les programmes de pilotage, 803 pour les programmes opérationnels, 14 pour le programme des budgets annexes et 53 pour les programmes des Comptes spéciaux du Trésor.

De même, il ressort du Rapport de la situation économique et Financière du Mali en 2023 que le Mali est dans une période transitoire depuis quelques années à la suite d'une crise multidimensionnelle notamment la crise sécuritaire, socio-politique, économique, sanitaire et institutionnelle.

A ces crises sécuritaire, socio-politique, économique, sanitaire et institutionnelle est intervenue la crise énergétique entraînant un ralentissement des activités économiques et financières.

Cette situation a nécessité des efforts de la part du Gouvernement afin d'apporter des mesures appropriées.

Dans le cadre de l'apaisement socio-politique, le Gouvernement s'est doté des mécanismes appropriés et des stratégies pour la mise en œuvre des recommandations issues des Assises Nationales (ANR). Dans la même dynamique, le Gouvernement a initié un dialogue direct inter-malien afin de dissiper toutes les divergences entre les maliens pour parvenir à un développement harmonieux que chacun y trouve son compte.

B. Contexte d'exécution du budget d'Etat 2023

Il ressort du Rapport de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) relatif à la « Balance des Paiements et la Position Extérieure Globale du Mali » et du Rapport sur la « Situation Economique et Sociale du Mali en 2023 et Perspectives pour 2024 » de la Direction Nationale de la Planification du Développement :

✓ **au plan international,**

L'environnement économique et financier international a été marqué, en 2023 par un ralentissement de la production mondiale. La baisse du rythme de progression de l'activité économique est liée à de nombreux chocs : resserrement des politiques monétaires, avec le durcissement des conditions de financement, en endiguant l'inflation, chocs géopolitiques et météorologiques, tels que les conflits au Moyen Orient et en Ukraine, ainsi que des événements climatiques extrêmes. Selon les estimations du Fonds Monétaire International (FMI), le taux de croissance de l'économie mondiale est ressorti à 3,3% en 2023, après la hausse de 3,6% enregistrée en 2022.

✓ **au sein de la zone UEMOA,**

Pour ce qui concerne l'activité économique dans l'UEMOA, en 2023, elle est demeurée globalement dynamique, en dépit du ralentissement économique à l'échelle mondiale et de la fragilité du climat sociopolitique et sécuritaire dans la sous-région Ouest-africaine. Le taux de croissance du PIB brut de l'UEMOA s'est établi à 5,3% en 2023, soit 0,2 point de pourcentage en moins qu'en 2022. Cette croissance robuste, en dépit d'un environnement instable, découle essentiellement de la vigueur des activités du secteur tertiaire, en lien avec la bonne tenue des activités commerciales et des services. Les secteurs primaires et secondaires, notamment avec les productions agricoles et minières, expliquent également en partie cette croissance. Les rapports des secteurs primaires, secondaires et tertiaires ont représenté respectivement 0,6 point, 14point et 3,3 points

✓ **au plan national,**

L'exécution du budget 2023 s'est déroulée dans un contexte marqué entre autres par :

- ✓ la poursuite de la lutte contre l'insécurité et le terrorisme sur toute l'étendue du territoire national avec comme toile de fond la montée en puissance de l'armée nationale et la reconquête de la ville de Kidal ;
- ✓ la levée des sanctions économiques et financières imposées par la CEDEAO et l'UEMOA ;
- ✓ l'amélioration de la situation socio-politique à travers la tenue du referendum constitutionnel, l'adoption de la nouvelle Constitution et la tenue de la conférence sociale ayant abouti à l'adoption du pacte de stabilité sociale et de croissance.

A l'instar des autres pays de l'UEMOA, l'année 2023 au Mali a été marquée par une activité économique dynamique en dépit de la conjoncture économique internationale peu favorable, de la crise énergétique et de la fragilité du climat sociopolitique et sécuritaire dans la sous-région Ouest-africaine. Ce dynamisme a été porté par la résilience de l'économie malienne, induite par les soutiens budgétaires et monétaire, par la performance de l'agriculture d'exportation et une activité minière robuste. Ainsi, le taux de croissance réel du PIB s'est établi à 4,7% en 2023 contre une prévision initiale de 5,1% et une réalisation de 3,5% en 2022.

La croissance réalisée par le secteur primaire (+3,7% contre +3,4% en 2022) a été impulsée par la performance enregistrée au niveau de la composante « Agriculture d'exportation » (+49,5%), du fait de la hausse de la production cotonnière, qui est passée de 389 750 tonnes en 2022 à 582 559 tonnes en 2023. En revanche, la production de la composante « Agriculture vivrière » s'est légèrement repliée de 1,2% en passant d'une production céréalière de 10 098 303

tonnes en 2022 à une production de 9 979 027 tonnes en 2023 en raison de la baisse de la pluviométrie durant la campagne.

Dans le secteur secondaire, la croissance est évaluée à 0,7% après 1,6% en 2022. Les branches « industries agro-alimentaires » et « construction » ont contribué à cet accroissement avec respectivement 6,9% et 3,2% en 2023 contre -6,5% et -3,5% en 2022, en liaison avec la transformation de la production cotonnière 2023 et le regain de dynamisme dans la construction de bâtiments pour particuliers. En revanche, les branches « textiles » et « autres industries » ont enregistré des replis de 18,2% et 2,3%.

Dans le secteur tertiaire, la croissance est ressortie à 6,6% en 2023 après 6,3% en 2022. L'activité dans les branches « Hôtellerie et restauration », « commerce » et « transport et communications » ont progressé avec des taux de croissance respectifs de 7,7% ; 6,8% et 6,5% en 2023 contre -2,5% ; 9,0% et 6,0% en 2022.

Sur le plan de l'évolution des prix, l'inflation, mesurée par la variation moyenne de l'IHPC, est estimée à 2,1% en 2023 contre 9,7% en 2022, niveau conforme à la norme communautaire de 3% maximum prévue par les critères de convergences de l'UEMOA. Cette décélération est imputable aux mesures de politique monétaire de la BCEAO, ainsi qu'aux actions du Gouvernement en faveur de la préservation du pouvoir d'achat des populations dont notamment le filet social « JIGISEME JIRI » et des subventions (carburant, engrais et semences).

Au titre des finances publiques, l'année 2023 a été marquée par la progression des coûts des crédits, en relation avec le resserrement des conditions de financement, tant au niveau international que régional. Ces difficultés de mobilisation de ressources ont été exacerbées par la suspension de la coopération avec certains partenaires extérieurs. Toutefois, la mobilisation des ressources budgétaires réalisée pour la mise en œuvre d'une politique budgétaire soutenable et propice à une croissance économique durable, en plus des mesures de flexibilité mise en œuvre par la BCEAO, en vue de palier les tensions de liquidité au niveau du système bancaire et financier, ont permis de renforcer la résilience de l'économie.

C. Résultat d'exécution du Budget d'Etat

Le Budget d'Etat pour l'exercice 2023, adopté par la loi n° 2022-051 du 13 décembre 2022 portant loi de finances pour l'exercice 2023, a été arrêté en recettes à 2 199 907 720 000 FCFA et en dépenses à 2 895 902 628 000 FCFA soit un déficit initial prévisionnel de 695 994 908 000 FCFA.

Ces montants ont été modifiés par la loi n°2023-047 du 31 août 2023, portant modification de la loi n°2022-051 du 13 décembre 2022 portant loi de finances pour l'exercice 2023 qui a arrêté le budget d'Etat en recettes à 2 304 475 312 000 FCFA et en dépenses à 2 994 470 220 000 FCFA soit un déficit prévisionnel corrigé de 689 994 908 000 FCFA.

Il ressort du projet de loi de règlement et du compte administratif des prévisions corrigées du budget d'Etat en recettes à 2 342 293 437 517 FCFA contre 2 304 475 312 000 FCFA assorti de

la loi n°2023-047 du 31 août 2023, portant modification de la loi n°2022-051 du 13 décembre 2022 portant loi de finances.

L'examen de la situation d'exécution des ressources et des charges du budget d'Etat 2023 contenue dans le Rapport de présentation du MEF fait ressortir les informations suivantes :

c.1. Les ressources

Elles comprennent les recettes budgétaires et les ressources de trésorerie.

- **Recettes budgétaires**

Les prévisions se sont chiffrées à 2 342, 293 milliards de FCFA, pour des émissions de 2 478,282 milliards de FCFA et des recouvrements de 2 212,507 milliards de FCFA dont 81,313 milliards de FCFA de recettes au titre des recouvrements sur exercices antérieurs.

Le taux de recouvrement de recettes par rapport aux prévisions est de 94,46% et par rapport aux émissions de 89,27%.

Les restes à recouvrer suivant le projet de loi de règlement s'élèvent à 278,141 milliards de FCFA. Ces restes à recouvrer se situent au niveau de :

- ✓ la Direction Générale des Impôts pour 276,474 milliards de FCFA,
- ✓ la Direction Générale des Douanes pour 0,396 milliards de FCA et,
- ✓ des Entrepôts Maliens au Sénégal pour 0, 750 milliard de FCFA,
- ✓ des Entrepôts Maliens en Mauritanie pour 0,520 milliard de FCFA.

- **Ressources de trésorerie**

Les ressources de trésorerie du budget d'Etat ont été prévues pour 127,840 milliards de FCFA contre des réalisations de 103,398 milliards de FCFA soit un taux de réalisation de 80,88%.

c.2. Les charges de l'Etat

Elles comprennent les dépenses budgétaires et les charges de trésorerie

- **Dépenses Budgétaires**

Prévues pour 3 032, 288 milliards de FCFA les dépenses budgétaires ont été exécutées à hauteur de 2 718,680 milliards de FCFA soit un taux d'exécution de 89,66%.

- **Charges de Trésorerie**

Pour une prévision de 790,634 milliards de FCFA, les charges de trésorerie au titre de l'exercice 2023 ont été exécutées à hauteur de 745,292 milliards de FCFA soit un taux d'exécution de 94,27%.

- **Ajustements de crédits**

L'article 48 de la loi n°2013-028 du 11 juillet 2013, modifiée, relative aux Lois de finances stipule que « la loi de règlement...ratifie, le cas échéant, les ouvertures supplémentaires de crédits décidées par décret d'avances depuis la dernière loi de finances.....régularise les dépassements de crédits constatés, résultant de circonstances de force majeure ou des reports de crédits, et procède à l'annulation des crédits non consommés... »

En application de ces dispositions, les ajustements nécessaires en 2023 se résument seulement aux annulations de crédits non consommés. Ces crédits non consommés à annuler résultant de la différence entre les dotations et les mandats admis des dépenses par nature économique se chiffrent à 313,608 milliards de FCFA et repartis par budget comme suit :

- ✓ Budget général : 224,419 milliards de FCFA
- ✓ Budgets annexes : 3,486 milliards de FCFA
- ✓ Comptes et Fonds Spéciaux : 85,702 milliards de FCFA.

C.3 Résultats

Le budget d'Etat 2023 exécuté en recettes à la somme de 2 212,508 milliards de FCFA et en dépenses à 2 718, 680 FCFA, présente un solde budgétaire global négatif de 506,172 milliards de FCFA.

Le résultat définitif de l'exécution de la loi de finances pour l'exercice 2023 par type de budget se présente comme suit :

❖ **Budget général :**

- Recettes : 2 067 847 541 290 FCFA
- Dépenses : 2 577 440 686 161 FCFA
- ***Solde négatif : 509 593 144 871 FCFA***

❖ **Budgets annexes :**

- Recettes : 5 656 897 802 FCFA
- Dépenses : 4 272 853 586 FCFA
- ***Solde positif : 1 384 044 216 FCFA***

❖ **Comptes Spéciaux du Trésor :**

- Recettes : 139 003 073 959 CFA
- Dépenses : 136 966 300 478 FCFA
- ***Solde positif : 2 036 773 481 FCFA***

❖ **Financement du déficit**

Les besoins de financement du déficit qui étaient de 1 486, 629 milliards de FCFA suivant la loi de finances initiale ont été ajustés à 1 480, 628 milliards de FCFA dans le budget rectifié.

A l'exécution, ce besoin de financement s'est établi à 1 254,885 milliards de FCFA et est composé essentiellement de :

- 509 593 144 871 FCFA du déficit du budget général
- 737 438 345 394 FCFA d'amortissement de la dette à court et moyen termes

Ces besoins de financement ont été couverts partiellement par des ressources d'un montant de 1 115 389 445 529 FCFA provenant de l'épargne mobilisé à travers les titres d'emprunts émis par le trésor public soit un besoin de financement non couvert de 139 495 279 409 FCFA.

Ce déficit de financement d'un montant de 139 495 279 409 FCFA a été transféré au compte permanent des découverts du Trésor en application des dispositions de l'article 48 de la loi n°2013-028 du 11 juillet 2013, modifiée relative aux Lois de Finances.

PRESENTATION DU RAPPORT

L'architecture du présent rapport comporte trois chapitres :

CHAPITRE I : LES RESSOURCES

CHAPITRE II : LES CHARGES

CHAPITRE III : LES RESULTATS D'EXECUTION

CHAPITRE I : LES RESSOURCES

CHAPITRE I : LES RESSOURCES

Les ressources de l'Etat sont composées des recettes budgétaires et des ressources de trésorerie.

Le détail des prévisions et de l'exécution des recettes budgétaires et des ressources de trésorerie pour l'année 2023 s'analyse comme suit :

I. ANALYSE DES PREVISIONS

Les prévisions des ressources de l'Etat sont constituées des prévisions des recettes budgétaires et des prévisions des ressources de trésorerie.

1.1. Prévisions des recettes budgétaires

Les recettes budgétaires comprennent celles du Budget Général, des Budgets annexes et des Comptes Spéciaux du Trésor.

Le Budget d'Etat pour l'exercice 2023, adopté par la loi n° 2022-051 du 13 décembre 2022 portant loi de finances pour l'exercice 2023, a été arrêté en recettes à 2 199 907 720 000 FCFA. La loi n°2023-047 du 31 août 2023, portant modification de la loi n°2022-051 du 13 décembre 2022 portant loi de finances pour l'exercice 2023 a arrêté le budget d'Etat en recettes à 2 304 475 312 000 FCFA.

Le projet de loi de règlement et le compte administratif ont arrêtés le budget d'Etat en recettes à 2 342 293 437 517 FCFA.

Tableau n°01 : Comparaison des prévisions initiales 2023 et des prévisions rectifiées de 2023 en milliards de FCFA

Nature des recettes	Prévisions initiales 2023 (a)	Prévisions rectifiées 2023 (b)	Prévisions rectifiées 2023 Suivant le PLR (c)	Ecart LFI/LFR (e=a-b)	Ecart LFR/PLR f=b-c)
1-Budget Général	2 078,986	2 111,866	2 111,866	-	-
1.1. Dons projets et Legs	75,000	75,000	75,000	-	-
1.2. Recettes fiscales nettes	1 897,082	1 897,082	1 897,082	-	-
1.3. Recettes non fiscales	16,920	41,920	41,920	25,00	-
1.4. Dons programmes et Legs	8,924	16,804	16,804	7,88	-
1.5. Recettes exceptionnelles	5,060	5,060	5,060	-	-
1.6. Produits financiers	76,000	76,000	76,000	-	-
2. Budgets Annexes	7,759	7,759	7,759	-	-
Recettes non fiscales	7,759	7,759	7,759	-	-
3. Comptes Spéciaux du Trésor	113,162	184,850	222,668	71,688	37,818
3.1. Recettes fiscales	98,159	169,847	207,665	71,688	37,818
3.2. Recettes non fiscales	3,510	3,510	3,510	-	-
3.3. Transferts reçus d'autres budgets	11,493	11,493	11,493	-	-
Total recettes budgétaires	2 199,907	2 304, 475	2 342,293	104,568	37,818

Il ressort un écart de 37 818 125 517 FCFA entre le montant des recettes du budget d'Etat arrêté par la loi n°2023-047 du 31 août 2023, portant modification de la loi n°2022-051 du 13 décembre 2022 portant loi de finances pour l'exercice 2023 (2 304 475 312 000 FCFA) et le montant arrêté dans le projet de loi de règlement et le compte administratif (2 342 293 437 517 FCFA).

Cet écart est constaté au niveau des recettes fiscales des Comptes Spéciaux du Trésor.

Observation n°01

Il est demandé au Ministre de l'Economie et des Finances d'expliquer l'écart de 37,818 milliards de FCFA constaté entre le montant des recettes du budget d'Etat arrêté par la loi n°2023-047 du 31 août 2023, portant modification de la loi n°2022-051 du 13 décembre 2022 portant loi de finances pour l'exercice 2023 (2 304 475 312 000 FCFA) et le montant arrêté dans le projet de loi de règlement et le compte administratif (2 342 293 437 517 FCFA).

Réponse du MEF

Les prévisions des recettes pour 2023 avaient été établies à 2 199,908 milliards de FCF A dans la loi de Finances initiale et 2 304,475 milliards de FCFA dans celle rectifiée. Aussi, lesdites prévisions ont été réajustées à la hausse de 37,818 milliards de FCFA suivant l'Arrêté n°2023-4332/MEF-SG du 21 décembre 2023 portant majoration des crédits au titre du Fonds de remboursement des crédits TV A.

Cette majoration a été effectuée en application des dispositions de l'instruction n°0001/MEF-SG du 11 avril 2024 relative au fonctionnement du Compte d'Affectation Spéciale de remboursement des crédits de TVA. Le point 2.1, de l'instruction visée, relative aux procédures d'inscription des dotations budgétaires pour le remboursement des crédits de TV A stipule que « Pour le remboursement des crédits de TV A, suivant la lettre circulaire relative à la préparation du projet de Loi de Finances, la Direction générale des Impôts évalue et communique à la Direction Générale du Budget au plus tard le 30 juin, la dotation annuelle à inscrire dans le Budget. En cas d'insuffisance de crédits budgétaires, conformément à l'alinéa 4 de l'article 37 de la Loi 2013-028 relative aux lois de finances, si en cours d'année, les recettes apparaissent supérieures aux évaluations, les crédits peuvent être majorés par le Ministre de l'Economie et des Finances dans la limite des recettes. En cas d'insuffisance de crédits et l'inexistence de recettes supplémentaires, des crédits supplémentaires peuvent être ouverts par décret d'avances pris en Conseil des Ministres, conformément à l'article 22 de la loi précitée ».

Appréciation de la Cour

*La Section des Comptes prend acte des éléments de réponse fournis par le MEF et l'informe que cet arrêté devrait être transmis à la Section des comptes par la DGB suite à la lettre n°/P-SC-CS du 28 janvier 2025 ayant pour objet « **Demande de situations relatives à l'exécution du Budget d'Etat 2023** ». Les documents demandés citaient : la loi n°2022-051/PT-RM du 13 décembre 2022 portant loi de finances pour l'exercice 2023 et les textes de rectification et de modification y afférents.*

La Cour attire l'attention du MEF que l'instruction n°0001/MEF-SG du 11 avril 2024 relative au fonctionnement du Compte d'Affectation Spéciale de remboursement des crédits de TVA est du 11 avril 2024 alors qu'il s'agit du Budget d'Etat 2023.

Recommandation n°01

La Cour recommande au MEF la transmission à l'avenir de tous les textes modificatifs de la loi initiale.

1.1.1. Analyse des prévisions initiales du budget d'Etat 2023

La répartition des prévisions initiales des recettes budgétaires de 2023 se présente comme suit :

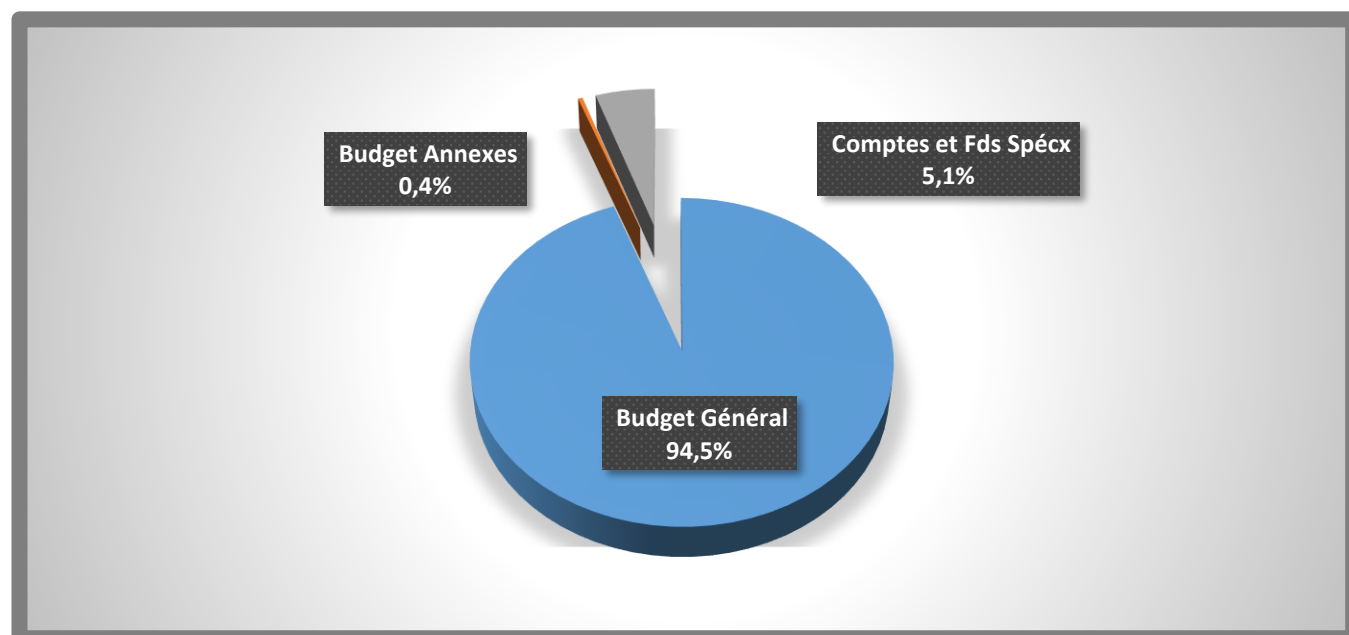
Tableau n°02 : Répartition des prévisions de recettes par budget en milliards de FCFA

Nature des recettes	Prévisions initiales	% dans les prévisions
1-Budget Général	2 078,986	94,50
1.1. Dons projets et Legs	75,000	
1.2. Recettes fiscales nettes	1 897,082	
1.3. Recettes non fiscales	16,920	
1.4. Dons programmes et Legs	8,924	
1.5. Recettes exceptionnelles	5,060	
1.6. Produits financiers	76,000	
2. Budgets Annexes	7,759	0,40
Recettes non fiscales	7,759	
3. Comptes Spéciaux du Trésor	113,162	5,10
3.1. Recettes fiscales	98,159	
3.2. Recettes non fiscales	3,510	
3.3. Transferts reçus d'autres budgets	11,493	
Total recettes budgétaires	2 199,907	100

L'analyse du tableau ci-dessus indique que les prévisions initiales de recettes du Budget d'Etat 2023 se sont chiffrées à 2 199,907 milliards de FCFA et se répartissent comme suit :

- Budget général : 2 078, 986 milliards de FCFA, soit 94,5% des recettes du Budget d'Etat ;
- Budgets annexes : 7, 759 milliards de FCFA représentant 0,40% du Budget d'Etat ;
- Comptes Spéciaux du Trésor : 113,162 milliards de FCFA constituant 5,10% du Budget d'Etat.

Graphique n°01 : Répartition des prévisions initiales par types de Budget



1.1.2. Comparaison des prévisions rectifiées de 2022 aux prévisions initiales de 2023

Le tableau ci-dessous retrace la situation comparative des recettes budgétaires de la LFR 2022 à la LFI 2023 d'une part et de la LFI de 2023 à la LFR 2023 d'autre part.

Tableau n°03 : Comparaison des prévisions rectifiées de 2022 aux prévisions initiales de 2023

Natures des recettes	Budget rectifié 2022 (a)	Budget initial 2023 (b)	Ecart c= (b-a)	Taux de variation d= (c/a)%
1-Budget Général	1 804 059 199	2 078 985 833	274 926 634	15,24
1.1. Dons projets et Legs	90 000 000	75 000 000	-15 000 000	-16,67
1.2. Recettes fiscales nettes	1 608 612 000	1 897 081 580	288 469 580	17,93
1.3. Recettes non fiscales	14 459 374	16 920 420	2 461 046	17,02
1.4. Dons programmes et Legs	11 731 825	8 923 833	-2 807 992	-23,93
1.5. Recettes exceptionnelles	9 256 000	5 060 000	-4 196 000	-45,33
1.6. Produits financiers	70 000 000	76 000 000	6 000 000	8,57
2. Budgets Annexes	7 895 773	7 759 365	-136 408	-1,73
Recettes non fiscales	7 895 773	7 759 365	-136 408	-1,73
3. Comptes Spéciaux du Trésor	170 485 402	113 162 522	-57 322 880	-33,62
3.1. Recettes fiscales	149 219 397	98 159 000	-51 060 397	-34,22
3.2. Recettes non fiscales	3 510 080	3 510 080	0	0
3.3. Transferts reçus d'autres budgets	17 755 925	11 493 442	-6 262 483	-35,27
Total recettes budgétaires	1 982 440 374	2 199 907 720	217 467 346	10,97

Il ressort du tableau ci-dessus que les prévisions initiales de recettes budgétaires de 2023 s'élèvent à 2 199,908 milliards de francs CFA contre 1 982,440 milliards de francs CFA dans le budget rectifié de 2022, soit une augmentation de 217,467 milliards de francs CFA ou un taux de 10,97%.

L'augmentation de 10,97% des prévisions initiales du budget 2023 par rapport au budget rectifié 2022 est essentiellement due à une hausse ;

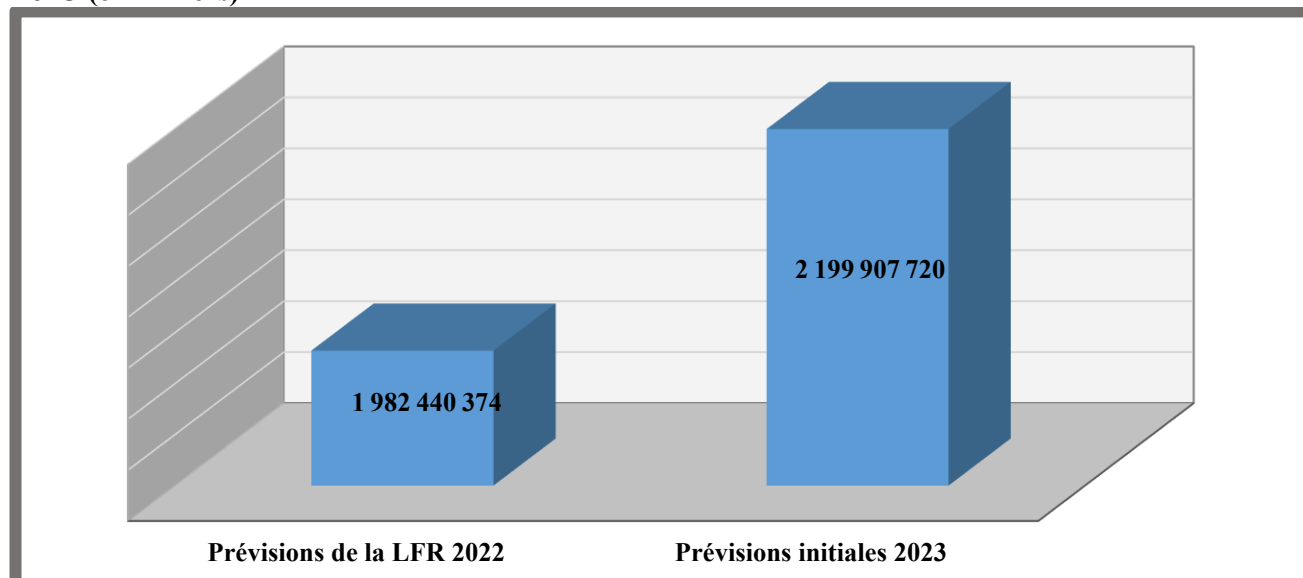
- des recettes fiscales nettes qui ont été portées à 1 897, 082 milliards de FCFA dans le budget initial 2023 contre 1 608,612 milliards de FCFA dans le budget rectifié 2022,
- des recettes non fiscales qui sont passées de 14, 459 milliards de FCFA dans les prévisions rectifiées 2022 à 16,920 milliards de FCFA dans les prévisions initiales de 2023, et,
- des produits financiers qui ont été réévalués à 76,000 milliards de FCFA dans le budget initial 2023 contre 70,000 milliards de FCFA dans le budget rectifié 2022.

Arrêté à 1 804, 059 milliards de FCFA dans le budget rectifié 2022, le budget général a été porté à 2 078, 986 milliards de FCFA soit une hausse de 274,927 milliards de Francs CFA ou un taux d'augmentation de 15,24%.

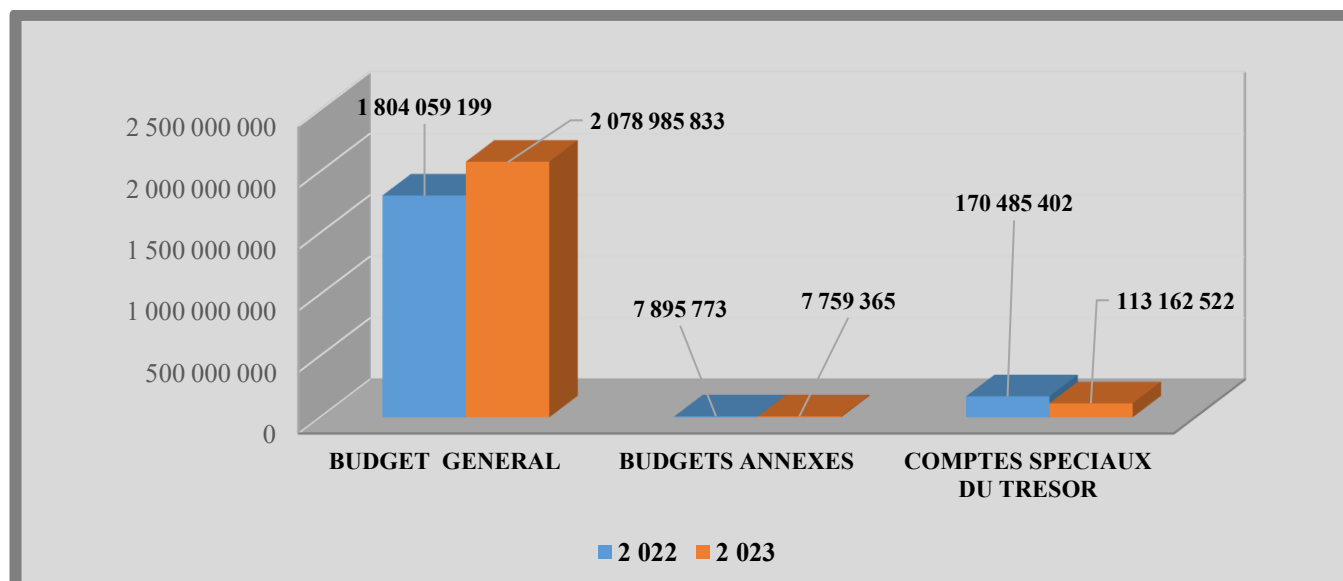
Les budgets annexes ont connu une baisse de 136 408 000 FCFA passant de 7,896 milliards de Francs CFA dans le budget rectifié 2022 à 7,759 milliards de FCFA dans le budget initial 2023, soit un taux de régression de 1,73%.

Quant aux comptes spéciaux du trésor ils ont enregistré une baisse de 57,323 milliards de FCFA soit un taux de régression de 33,62% par rapport au budget rectifié de 2022.

Graphique n°02 : Comparaison des prévisions de la LFR 2022 aux prévisions initiales de 2023 (en milliers)



Graphique n°03 : Comparaison par type de budget de la LFR_2022 et de la LFI_2023



1.2. Prévisions des ressources de trésorerie par source de financement

Les ressources de trésorerie de l'Etat arrêtées à 127 839 747 502 FCFA dans la loi des finances initiale n'ont pas subi de modification dans la loi de finances rectificative.

1.2.1. Analyse des prévisions initiales des ressources de trésorerie

Constituées des produits provenant de la cession des actifs, des produits des emprunts à court, moyen et long termes, des dépôts sur les comptes des correspondants, des remboursement des prêts et avances, les prévisions des ressources de trésorerie par source de financement est retracée dans le tableau suivant :

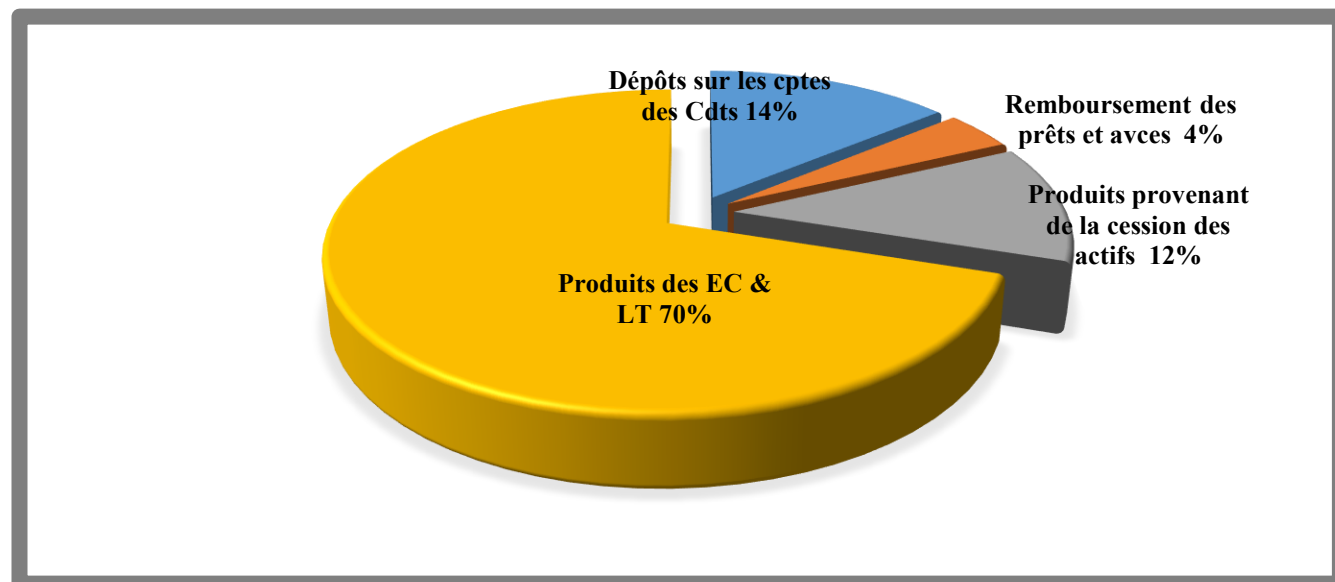
Tableau n°04 : Prévisions des ressources de trésorerie par source de financement en 2023

Ressources de trésorerie	Prévisions initiales
Produits provenant de la cession des actifs	15 000 000 000
<i>Aliénation du Domaine mobilier</i>	<i>500 000 000</i>
<i>Aliénation d'immeubles</i>	<i>14 500 000 000</i>
<i>Recettes de privatisation</i>	-
Produits des emprunts à court, moyen et long termes	90 000 000 000
<i>Produits des emprunts projets</i>	<i>90 000 000 000</i>
<i>Produits des emprunts programmes</i>	-
Dépôts sur les comptes des correspondants	17 854 747 502
Remboursements des prêts et avances	4 985 000 000
Total des ressources de trésorerie	127 839 747 502

Il ressort du tableau une absence de prévision des recettes de privatisation et des produits des emprunts programmes.

Les produits des emprunts à court, moyen et long termes constituent 70% des prévisions des ressources de trésorerie suivis des dépôts sur les comptes des correspondants 14% et des produits provenant de la cession des actifs 12%. Les remboursements des prêts et avances représentent 4%.

Graphique n°04 : Répartition des ressources de trésorerie par source de financement



1.2.1. Comparaison des prévisions rectifiées des ressources de trésorerie de 2022 aux prévisions initiales de 2023

Les prévisions initiales des ressources de trésorerie ont été établies à 127,840 milliards de francs CFA en 2023 contre une prévision rectifiée en 2022 de 255,127 milliards de FCFA soit une baisse de 127,287 milliards de FCFA ou un taux de régression de 49,89%.

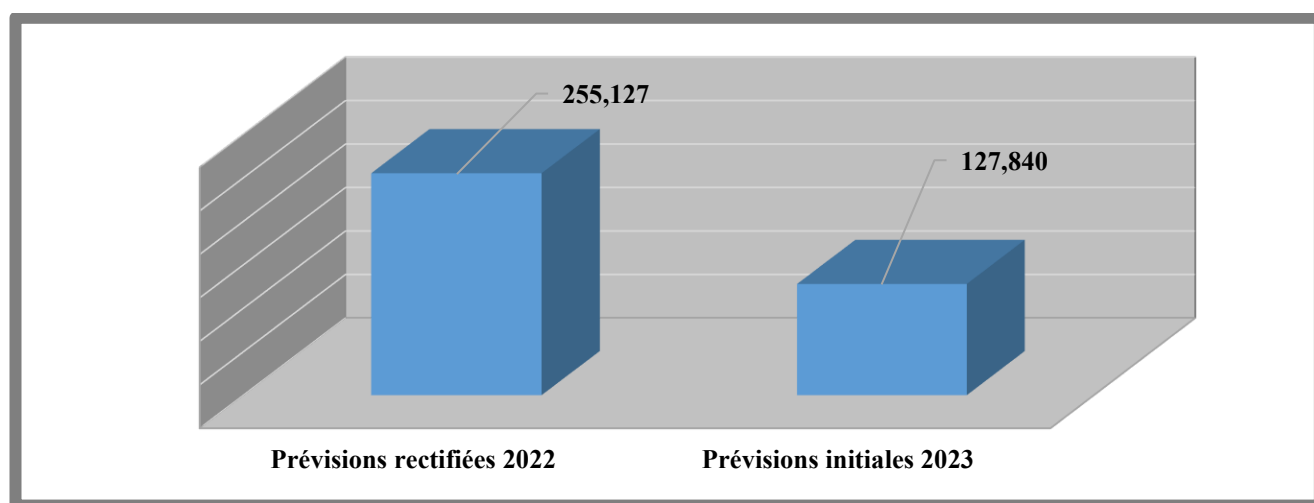
Tableau n°05 : Comparaison des prévisions rectifiées des ressources de trésorerie de 2022 aux prévisions initiales de 2023 (en FCFA)

Ressources de trésorerie	Prévisions rectifiées 2022 (a)	Prévisions initiales 2023 (b)	Ecart (d=b-a)	Taux de variation e= (d/a)%
Produits provenant de la cession des actifs	15 000 000 000	15 000 000 000	0	0
<i>Aliénation du Domaine mobilier</i>	<i>500 000 000</i>	<i>500 000 000</i>	0	0
<i>Aliénation d'immeubles</i>	<i>14 500 000 000</i>	<i>14 500 000 000</i>	0	0
<i>Recettes de privatisation</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	0	0
Produits des emprunts à court, moyen et long termes	219 012 591 756	90 000 000 000	-129 012 591 756	-58,91
<i>Produits des emprunts projets</i>	<i>77 000 000 000</i>	<i>90 000 000 000</i>	13 000 000 000	16,88
<i>Produits des emprunts programmes</i>	<i>142 012 591 756</i>	<i>0</i>	-142 012 591 756	-100
Dépôts sur les comptes des correspondants	16 231 588 639	17 854 747 502	1 623 158 863	10
Remboursements des prêts et avances	4 883 000 000	4 985 000 000	102 000 000	2,09
Total des ressources de trésorerie	255 127 180 395	127 839 747 502	-127 287 432 893	-49,89

Il ressort de l'analyse du tableau que les prévisions initiales des ressources de trésorerie ont été établies à 127,840 milliards de FCFA en 2023 contre une prévision rectifiée de 255,127 milliards de FCFA en 2022, soit une baisse de 127,287 milliards de FCFA ou un taux de régression de 49,89%.

Cette baisse est due à l'absence de prévision des produits des emprunts programmes dans la loi initiale 2023 alors qu'elle était de 142, 013 milliards de Francs CFA dans la loi rectificative 2022.

Graphique n°05 : Comparaison des prévisions rectifiées de 2022 des ressources de trésorerie aux prévisions initiales de 2023 (en FCFA)



1.3. Comparaison des prévisions initiales de 2023 aux prévisions rectifiées de 2023

Les prévisions des ressources de l'Etat sont composées des prévisions des recettes budgétaires et des prévisions des ressources de trésorerie.

1.3.1. Comparaison des prévisions initiales des recettes budgétaires de 2023 aux prévisions rectifiées de 2023

La comparaison des prévisions initiales aux prévisions rectifiées des recettes budgétaires de 2023 est présentée dans le tableau suivant :

Tableau n°06 : Comparaison des prévisions initiales des recettes budgétaires aux prévisions rectifiées suivant le PLR de 2023 (en milliers FCFA)

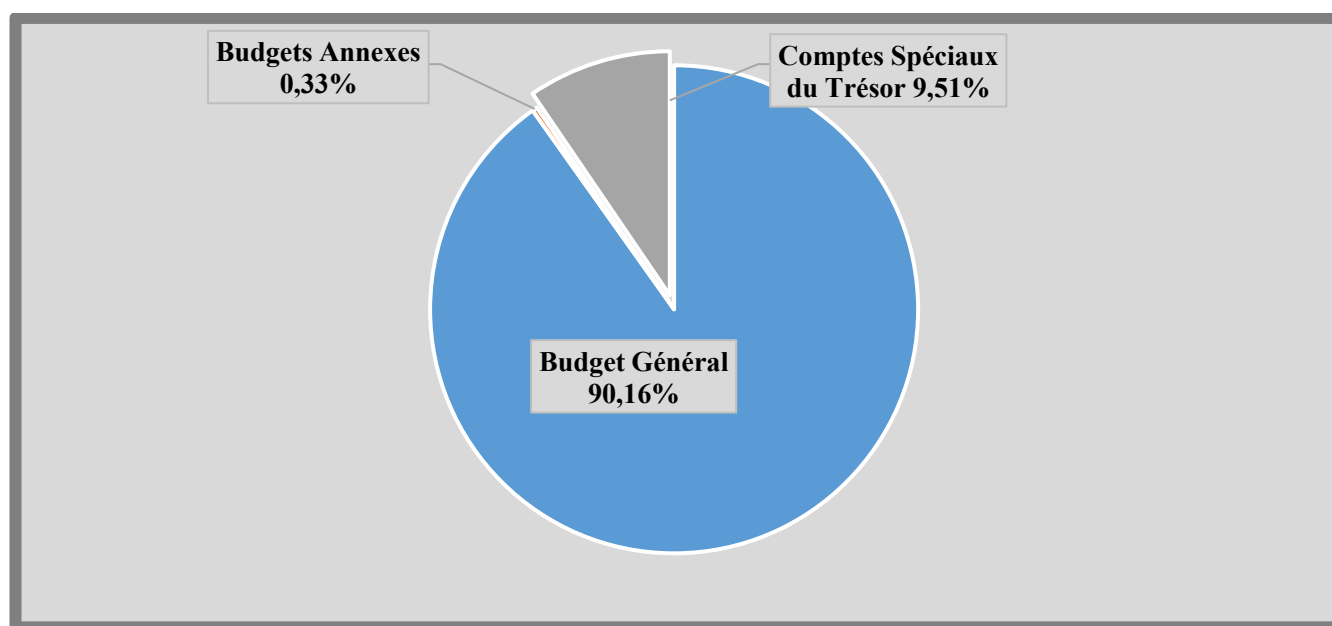
Natures des recettes	Prévisions initiales 2023	Prévisions rectifiées suivant le PLR 2023	Ecart	
	(a)	(b)	Montants	Taux de variation
			d= b-a	e= (d/a)%
1-Budget Général	2 078 985 833	2 111 865 653	32 879 820	1,58
1.1. Dons projets et Legs	75 000 000	75 000 000	0	0
1.2. Recettes fiscales nettes	1 897 081 580	1 897 081 580	0	0
1.3. Recettes non fiscales	16 920 420	41 920 420	25 000 000	147,75
1.4. Dons programmes et Legs	8 923 833	16 803 653	7 879 820	88,30
1.5. Recettes exceptionnelles	5 060 000	5 060 000	0	0
1.6. Produits financiers	76 000 000	76 000 000	0	0
2. Budgets Annexes	7 759 365	7 759 365	0	0
Recettes non fiscales	7 759 365	7 759 365	0	0
3. Comptes Spéciaux du Trésor	113 162 522	222 668 420	109 505 898	96,77
3.1. Recettes fiscales	98 159 000	207 664 898	109 505 898	111,56
3.2. Recettes non fiscales	3 510 080	3 510 080	0	0
3.3. Transferts reçus d'autres budgets	11 493 442	11 493 442	0	0
Total recettes budgétaires	2 199 907 720	2 342 293 438	142 385 718	6,47

Les prévisions initiales des recettes budgétaires établies à 2 199,908 milliards de FCFA par la loi de finances initiale 2023 ont été arrêtées à 2 342,293 milliards de FCFA par la rectification budgétaire soit une augmentation de 142,386 milliards de FCFA ou un taux de progression de 6,47%.

Il ressort de l'analyse du tableau que :

- ✓ les recettes non fiscales ont été portées à 41,920 milliards de FCFA dans le budget rectifié contre 16,920 milliards de FCFA dans le budget initial soit une augmentation de 25 milliards de francs CFA ou un taux de progression de 147,75%.
- ✓ les dons programmes et legs ont été fixés à 16,804 milliards de FCFA dans le budget rectificatif contre 8,924 milliards de FCFA dans le budget initial soit une augmentation de 7,880 milliards de FCFA ou un taux de progression de 88,30%.
- ✓ les recettes fiscales des comptes spéciaux du Trésor ont été établies à 207,665 milliards de FCFA dans le budget rectifié contre 98,159 milliards de FCFA dans le budget initial soit une augmentation de 109,506 milliards de FCFA ou un taux de progression de 111,56%.

Graphique n°06 : Répartition des prévisions rectifiées des recettes budgétaires entre les différents types de budgets



1.3.2. Comparaison des prévisions initiales aux prévisions rectifiées de 2023 des ressources de trésorerie

Initialement arrêtées à 127 839 747 502 FCFA dans la loi des finances les ressources de trésorerie de l'Etat n'ont pas subi de modification dans la loi de finances rectificative.

1.4. Répartition des prévisions des ressources de l'Etat entre les recettes budgétaires et les ressources de trésorerie de l'exercice 2023

La répartition des prévisions des ressources de l'Etat entre les recettes budgétaires et les ressources de trésorerie est retracée dans le tableau suivant :

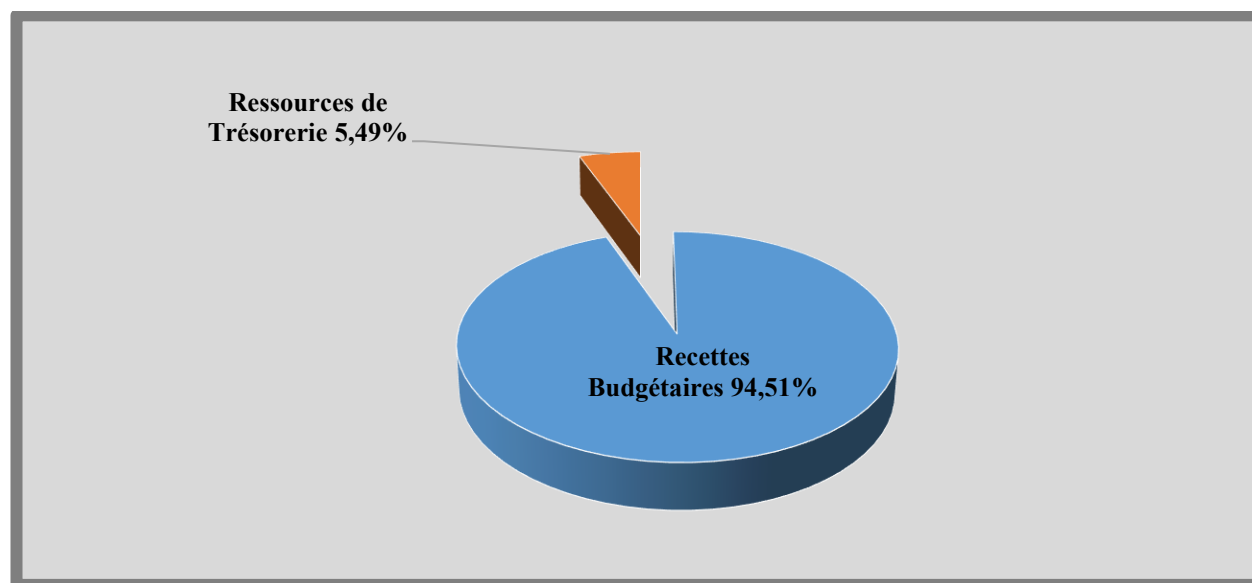
Tableau n°07 : Répartition des prévisions des ressources de l'Etat entre les recettes budgétaires et les ressources de trésorerie (en milliards de FCFA)

Désignation	LFI 2023	LFR 2023	Variation	Part en % des recettes initiales	Part en % des recettes rectifiées
Recettes budgétaires	2 199,91	2 342,29	142,39	94,51	94,82
Ressources de trésorerie	127,84	127,84	0	5,49	5,18
Total	2 327,75	2 470,13	142,39	100	100

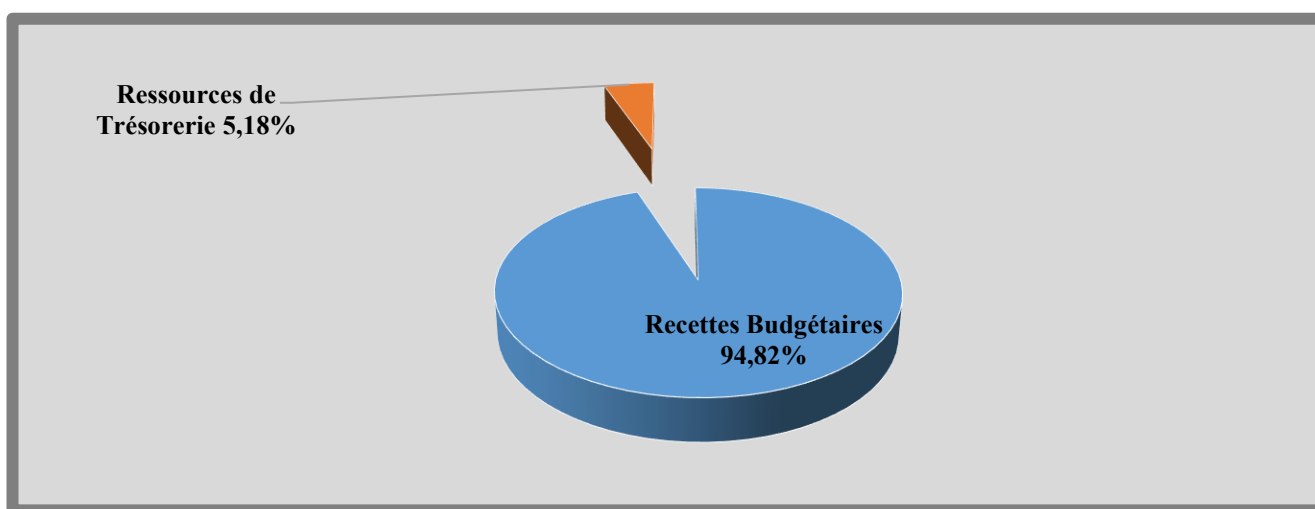
Il ressort du tableau que les prévisions initiales des recettes budgétaires occupent 94,51% des prévisions des ressources de l'Etat contre 5,49% pour les ressources de trésorerie.

Les prévisions rectifiées des recettes budgétaires occupent 94,82% des prévisions des ressources de l'Etat contre 5,18% pour les ressources de trésorerie tel qu'il apparait dans le graphique.

Graphique n°07 : proportion des prévisions initiales des ressources de l'Etat par source de recettes en 2023



Graphique n°08 : proportion des prévisions rectifiées des ressources de l'Etat par source de recettes



1.4.1. Répartition des prévisions rectifiées des recettes budgétaires entre les différents types de budget

Les recettes budgétaires sont composées des recettes du Budget général, des Comptes Spéciaux du Trésor et des Budgets Annexes.

En 2023, elles ont été prévues pour 2 342,293 milliards de FCFA dans loi de finances rectificative.

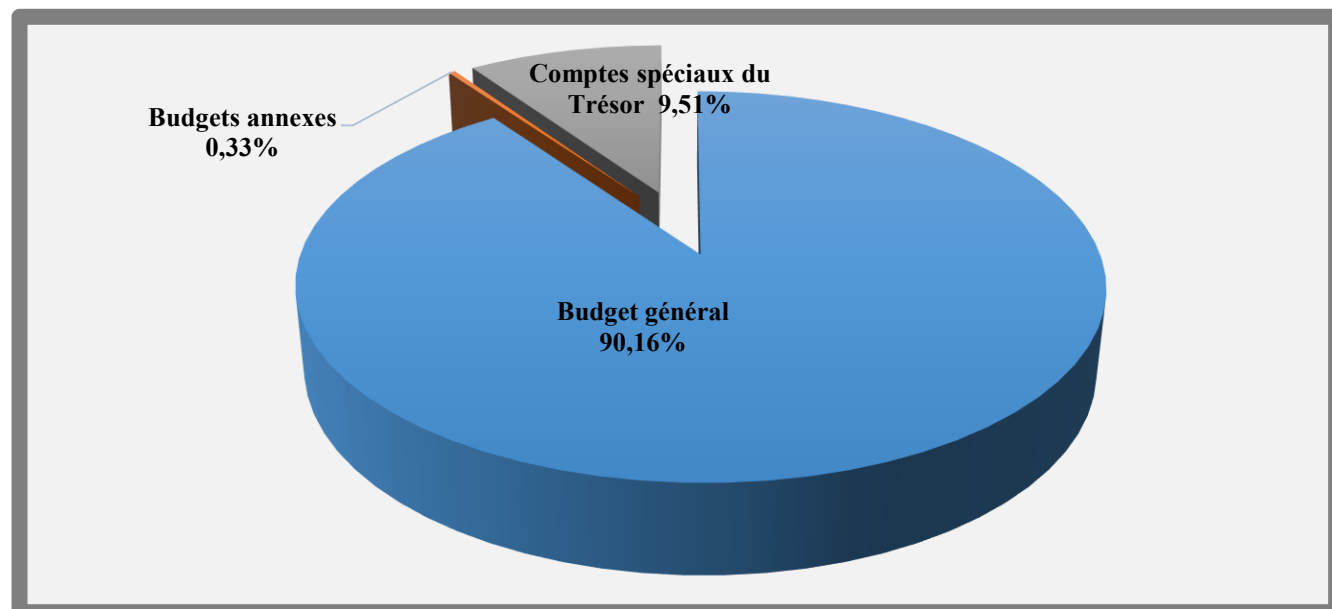
Leur répartition par types de budget est retracée dans le tableau suivant :

Tableau n°08 : Répartition des prévisions des recettes budgétaires entre les différents types de budget en 2023 (en milliards de FCFA)

Désignation	Prévisions rectifiées	Taux (%)
Budget général	2 111,866	90,16
Budgets annexes	7,759	0,33
Comptes spéciaux du Trésor	222,668	9,51
Total	2 342,293	100

L'analyse du tableau indique que les prévisions rectifiées des recettes du Budget général représentent 90,16% des recettes budgétaires prévisionnelles, celles des Budgets annexes sont de 0,33% et les Comptes Spéciaux du Trésor représentent 9,51%.

Graphique n°09 : Répartition des prévisions rectifiées des recettes budgétaires types de budgets



a-) Evolution des prévisions des recettes Budgétaires de 2019 à 2023

La situation de l'évolution des recettes budgétaires de 2019 à 2023 est retracée dans le tableau suivant :

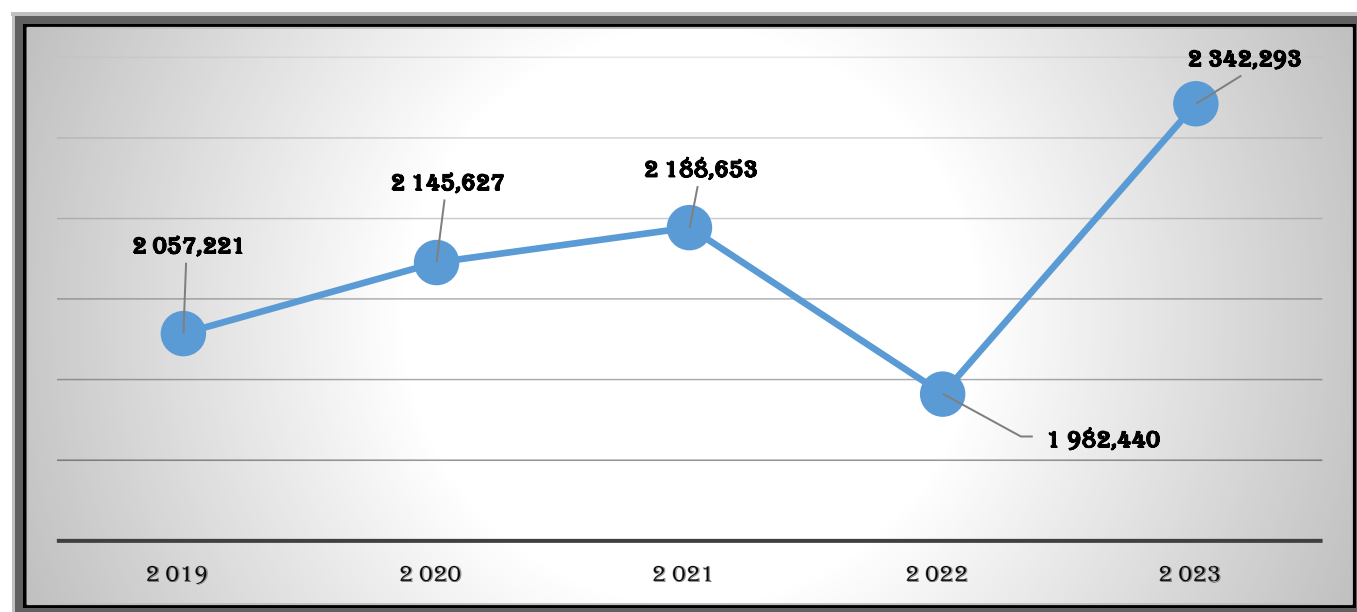
Tableau n°09 : Situation évolutive des prévisions rectifiées des recettes Budgétaires de 2019 à 2023 (en milliards de FCFA)

La situation de l'évolution des prévisions ajustées des recettes budgétaires de 2021 à 2023 est retracée dans le tableau suivant :

Types de budget et Nature des recettes	2019	2020	2021	2022	2023
			(a)	(b)	(c)
Dons projet et Legs (BSI)	146, 845	163, 400	155,6	90	75
Recettes Fiscales	1 537, 495	1 439, 221	1637,78	1608,61	1 897,082
Recettes Non Fiscales	89, 001	9, 768	61,85	14,46	41,920
Dons des Institutions Internationales : ABG	87, 151	250, 167	58,52	6,55	1,753
Dons des Gouvernements Etrangers : ABS			11,74	5,18	15,050
Recettes exceptionnelles	17, 839	14, 500	8,96	9,26	5,060
Produits financiers	49, 756	57, 080	68	70	76
Fonds de Concours	0	0	6,65	0	0
Total Budget Général	1 928, 087	1 934, 136	2009,08	1804,06	2 111,866
Budgets Annexes	10, 406	9, 105	8,11	7,896	7,759
Comptes Spéciaux du Trésor	144, 729	202, 386	171,46	170,485	222,668
TOTAL BUDGET D'ETAT	2 057, 221	2 145,627	2188,653	1982,440	2 342,293

Les prévisions des recettes budgétaires ajustées sont passées de 2 188,653 milliards de FCFA en 2021 à 1 982,440 milliards en 2022 pour s'établir à 2 342, 293 milliards de FCFA en 2023.

Graphique n°10 : Evolution des prévisions de recettes du Budget d'Etat de 2019 à 2023

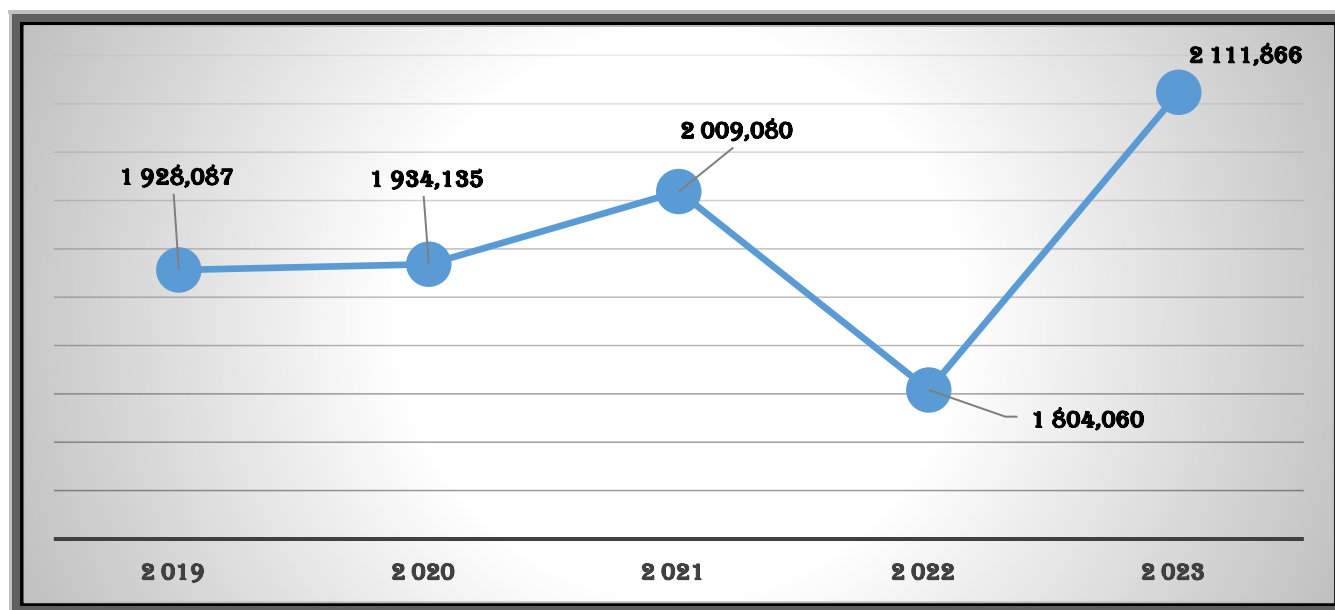


a.1. Evolution des prévisions ajustées des recettes du Budget Général

Les prévisions ajustées des recettes du budget général ont connu une évolution disparate entre 2019 et 2023.

Les prévisions du budget général ont connu une évolution en escalier entre 2019 et 2021 suivi d'une baisse drastique en 2022 et une montée en 2023 passant ainsi de 1 804,080 milliards à 2 111,866 milliards.

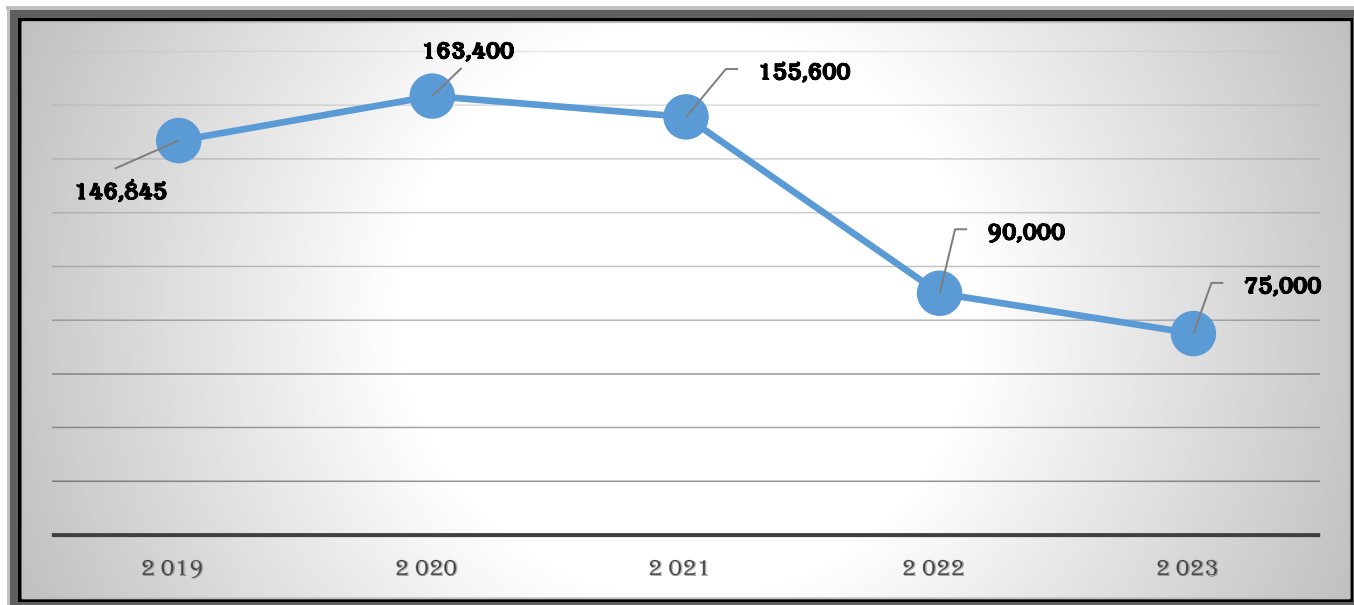
Graphique n°11 : Evolution des prévisions du Budget Général



- **Evolution des prévisions des Dons Projets et Legs (BSI) de 2019 à 2023**

Les prévisions des Dons, Projets et Legs (Budget Spécial d'Investissement) après une augmentation entre 2019 et 2020, ont connu une évolution descendante à partir de 2021 passant de 155,6 milliards de FCFA en 2021 à 90 milliards de FCFA en 2022 pour s'établir à 75 milliards de FCFA en 2023.

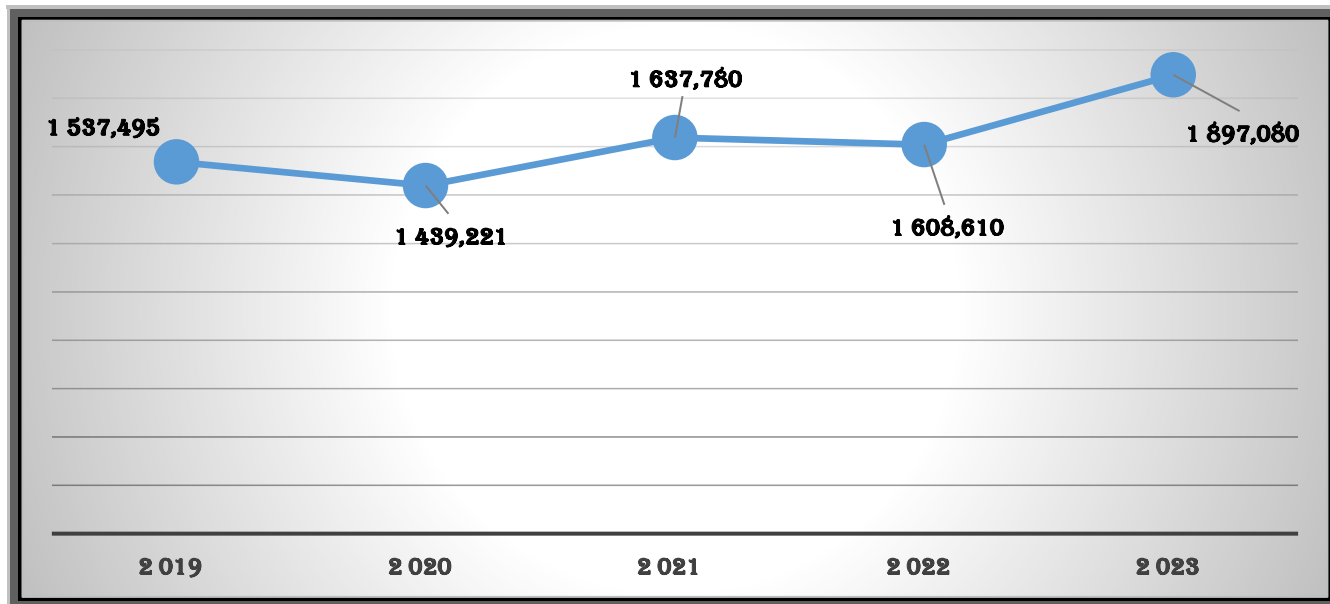
Graphique n°12 : Evolution des prévisions des D.P &L (BSI)



- **Evolution des prévisions des Recettes Fiscales de 2019 à 2023**

Constituées d'impôts directs et indirects, les prévisions des recettes fiscales ont évolué de façon disparate entre 2019 et 2023.

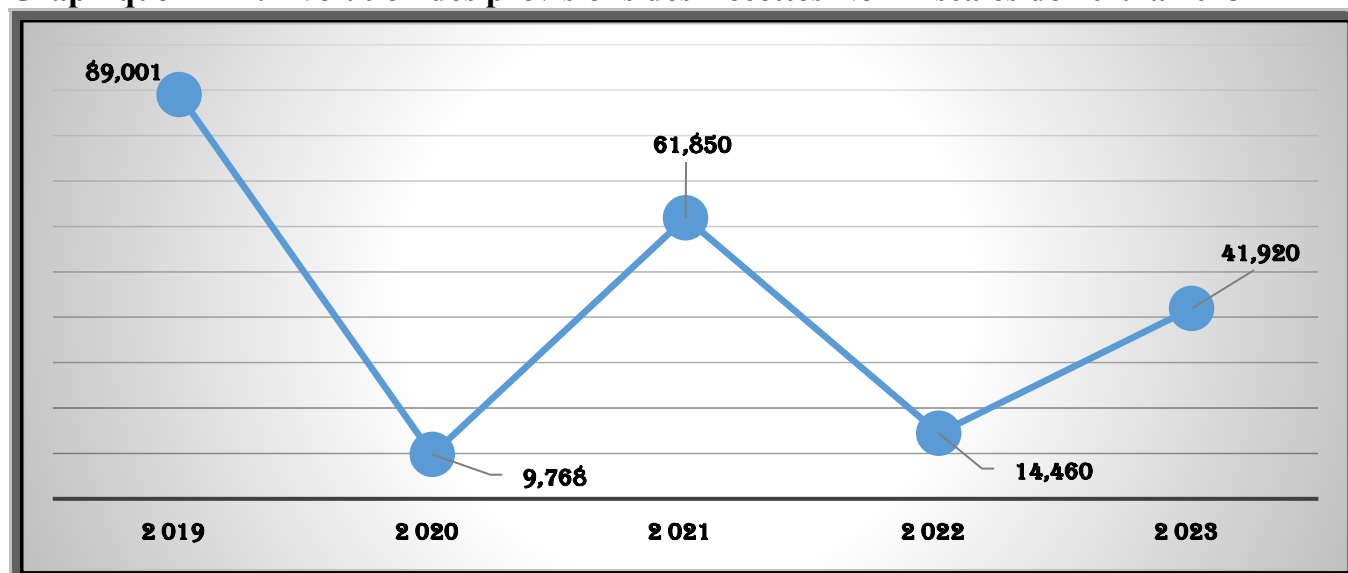
Graphique n°13 : Evolution des prévisions des Recettes Fiscales de 2019 à 2023



- **Evolution des prévisions des Recettes Non Fiscales**

Les recettes non fiscales ont enregistré une baisse drastique entre 2019 (89,001 milliards de FCFA) et 2020 (9,768 milliards de FCFA) suivi d'une hausse en 2021 soit 61,850 milliards de FCFA pour ensuite chuter en 2022 à 14,460 milliards de FCFA et atteindre 41,92 milliards de FCFA en 2023.

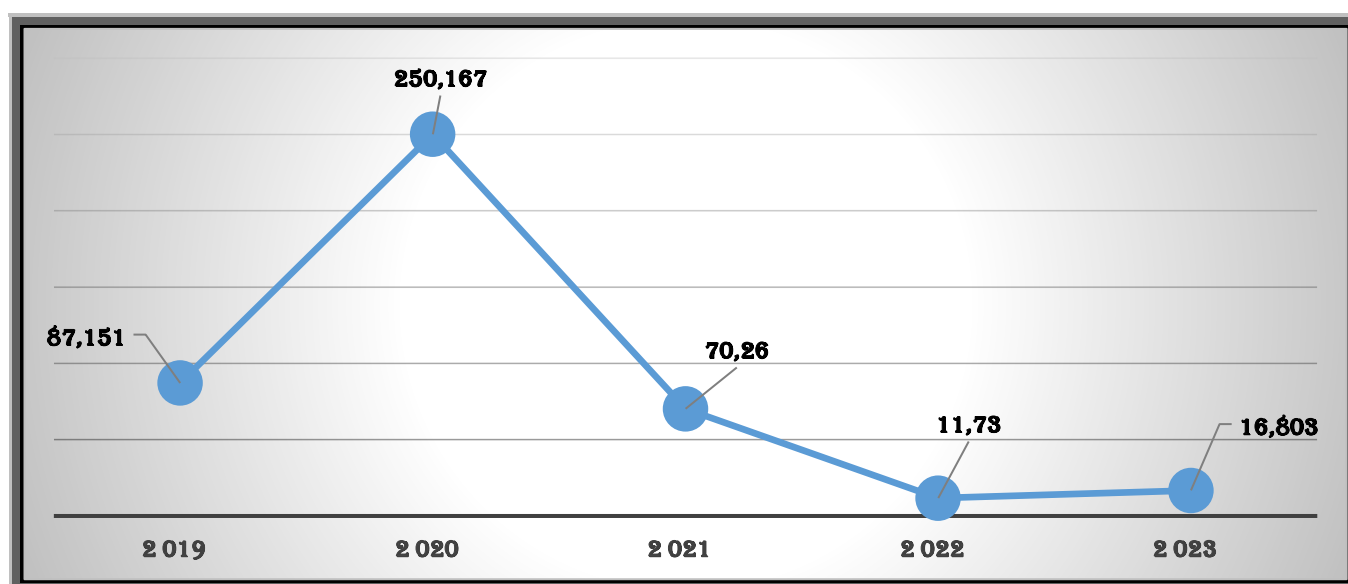
Graphique n°14 : Evolution des prévisions des Recettes Non Fiscales de 2019 à 2023



- **Evolution des prévisions des Dons Programmes et Legs : Dons de Institutions Internationales (ABG) et Dons des Gouvernements Etrangers (ABS)**

Après une montée en flèche entre 2019 (87,151 milliards de FCFA) et 2020, les prévisions des Dons Programmes et Legs : Dons de Institutions Internationales (Appuis Budgétaires Généraux) Dons des Gouvernements Etrangers (ABS) ont connu une régression exponentielle à partir de 2020 passant de 250,167 milliards de Francs CFA à 11,73 milliards de FCFA en 2022 suivi d'une légère hausse en 2023 (16,83 milliards de FCFA).

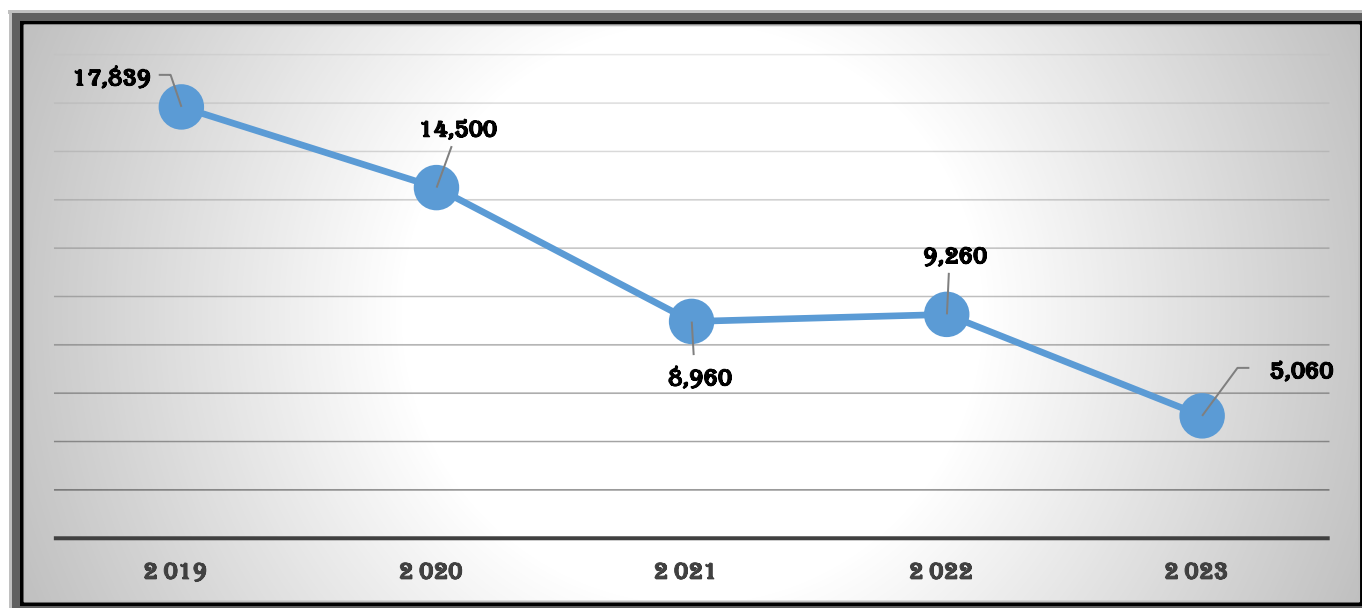
Graphique n°15 : Evolution des prévisions des Dons Programmes et Legs (ABG & ABS)



- **Evolution des prévisions des Recettes Exceptionnelles**

Constituées uniquement d'annulation de dettes (Ressources PPTE), les prévisions des recettes exceptionnelles ont régressé entre 2019 et 2023 excepté une légère hausse entre 2021 et 2022.

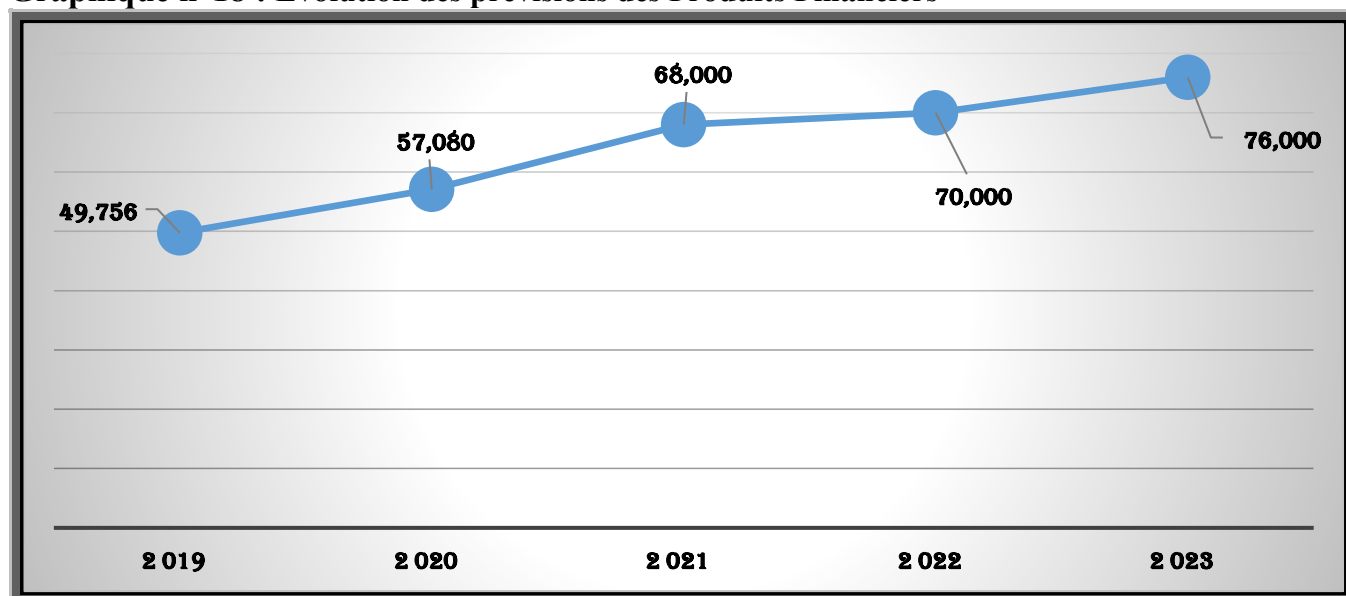
Graphique n°17 : Evolution des prévisions des Recettes Exceptionnelles de 2019 à 2023



- **Evolution des prévisions des Produits Financiers de 2019 à 2023**

Il s'agit essentiellement de revenus de valeurs mobilières (dividendes des sociétés minières et autres sociétés). Les prévisions des produits financiers ont enregistré une évolution en escalier ascendante entre 2019 et 2023.

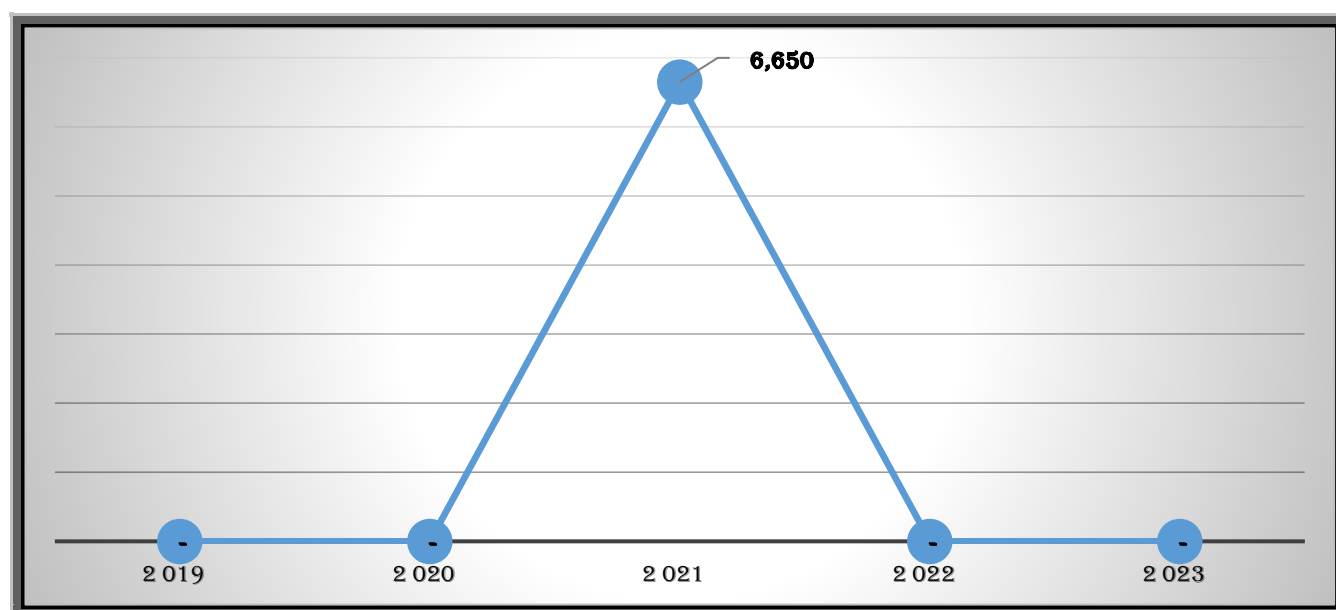
Graphique n°18 : Evolution des prévisions des Produits Financiers



- **Evolution des prévisions des Fonds de concours**

Fixés à 6,65 milliards de FCFA en 2021, les fonds de concours n'ont pas fait l'objet de prévisions en 2019, 2020, 2022 et 2023.

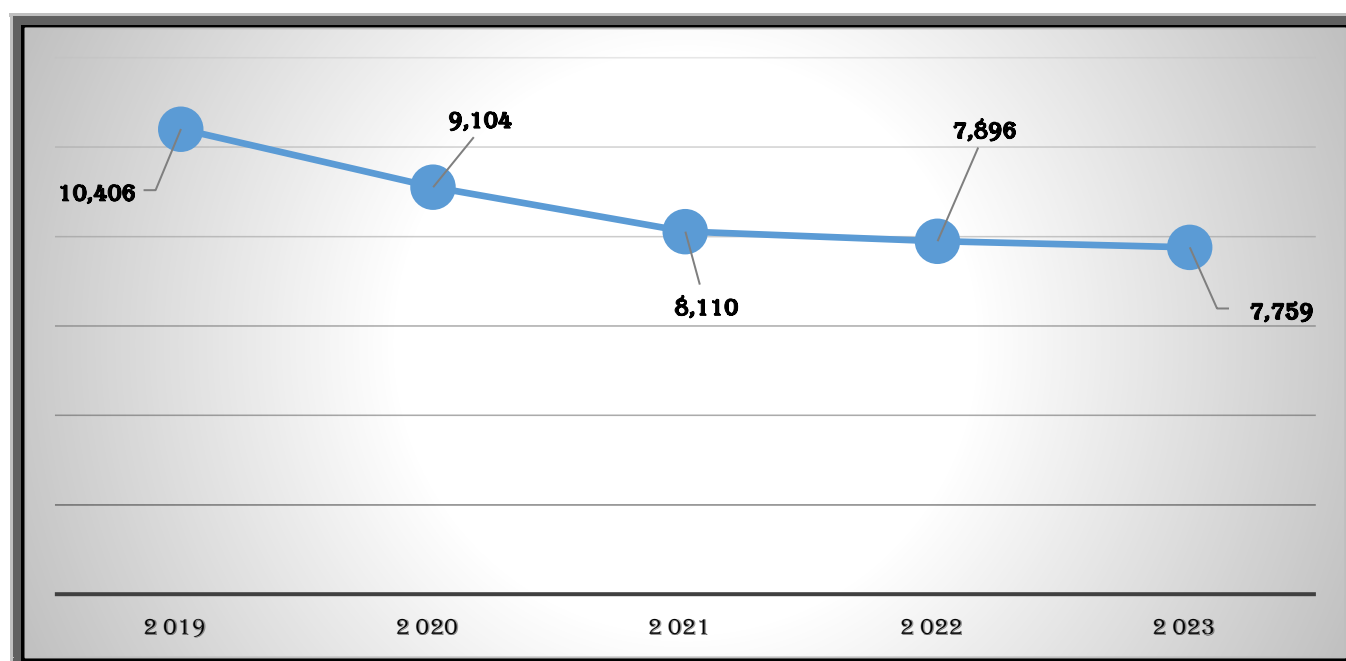
Graphique n°19 : Evolution des prévisions des Fds de concours



a.2. Budgets Annexes

Pour la période sous revue, les prévisions des Budgets Annexes ont eu une évolution en escalier descendante passant de 10,406 milliards de FCFA en 2019 à 7,759 milliards de FCFA en 2023.

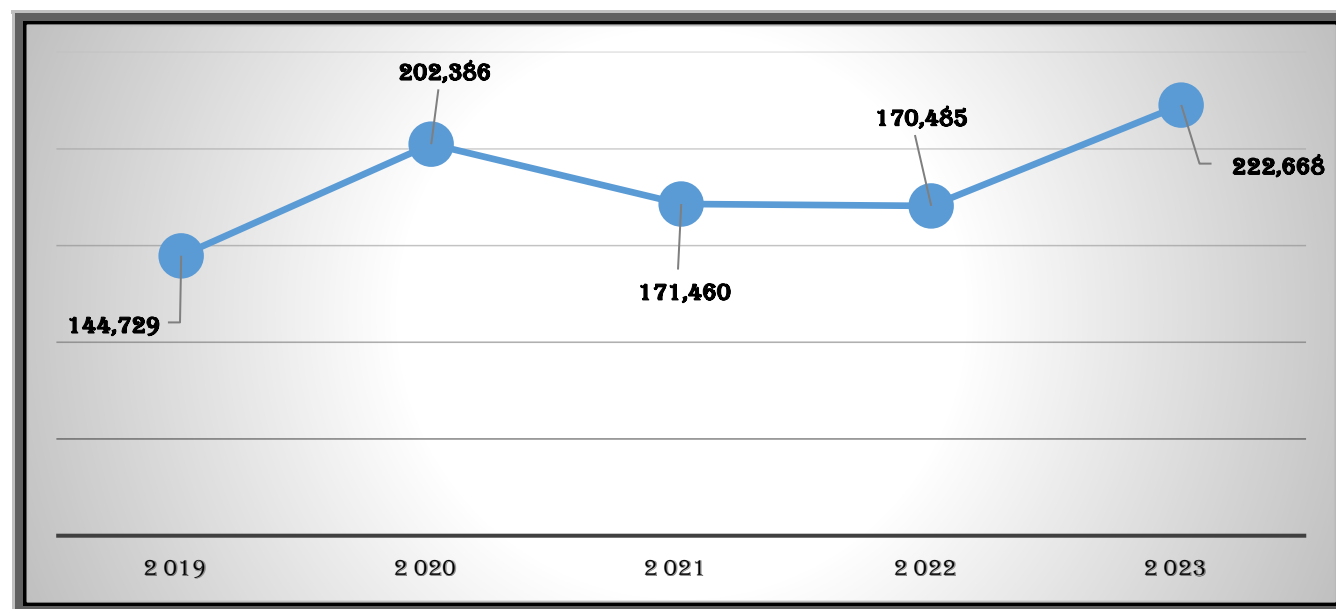
Graphique n°20 : Evolution des prévisions des Budgets Annexes



a.3. Comptes Spéciaux du Trésor

Les prévisions des Comptes Spéciaux du Trésor ont connu une évolution disparate entre 2019 et 2023 passant de 144,729 milliards de FCFA en 2019 à 202,386 milliards de FCFA en 2020 suivi d'une diminution entre 2021 et 2022. Elles ont ensuite connu une progression en 2023 avec 222,668 milliards de FCFA.

Graphique n°21 : Evolution des prévisions des CST



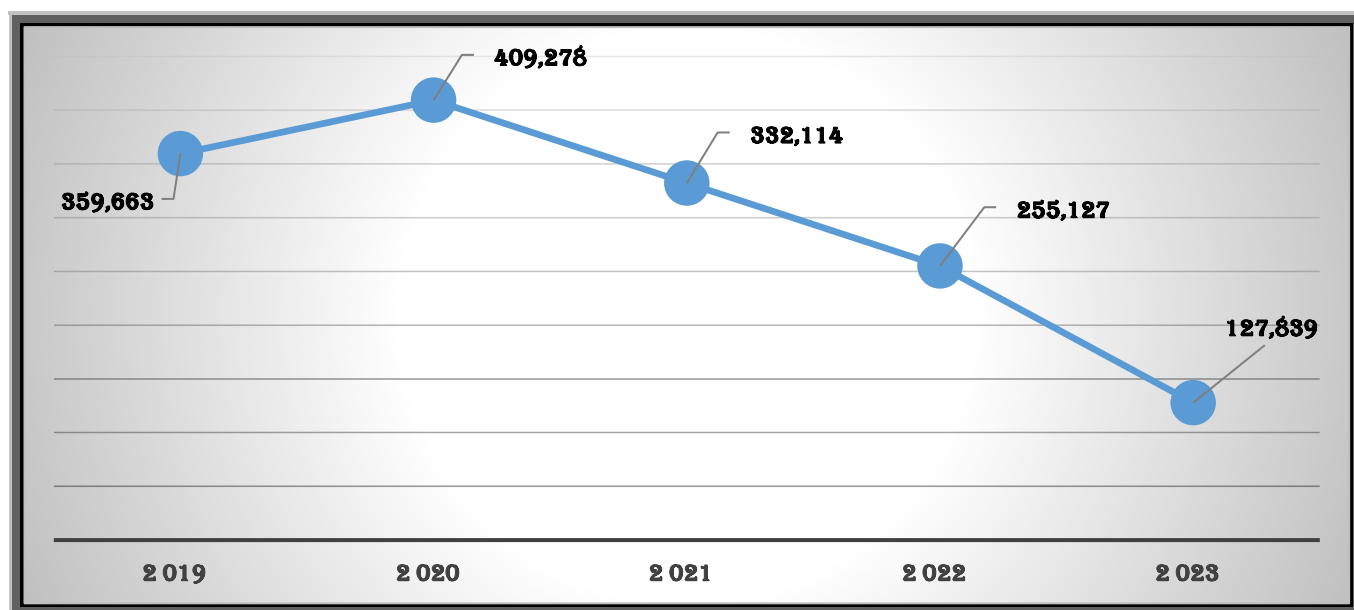
b.) Evolution des prévisions des ressources de trésorerie de 2019 à 2023

Tableau n°10 : Evolution des prévisions des ressources de trésorerie de 2019 à 2023

Ressources de trésorerie	2019	2020	2021	2022	2023
Produits provenant de la cession des actifs	64,435	21,385	90,350	15,00	15,00
Produits des emprunts à court, moyen et long termes	191,267	366,141	220,858	219,012	90,00
Dépôts sur les comptes des correspondants	94,369	15,792	15,791	16,231	17,854
Remboursements des prêts et avances	9,592	5,96	5,114	4,883	4,985
Total des ressources de trésorerie	359,663	409,278	332,114	255,127	127,839

Les prévisions des ressources de trésorerie ont évolué en escalier descendante à partir d 2020 jusqu'en 2023.

Graphique n° 22 : Evolution des prévisions des ressources de trésorerie de 2019 à 2023



II. ANALYSE DE LA SITUATION D'EXECUTION DES RESSOURCES DE L'ETAT

Les ressources inscrites au budget d'Etat sont constituées des recettes budgétaires et des ressources de trésorerie.

La situation d'exécution des ressources de l'Etat en 2023 est retracée dans le tableau suivant.

Tableau n° 11 : Comparaison des prévisions, émissions et recouvrements des ressources de l'Etat (en milliards de FCFA)

Libellés	Prévisions			Emissions			Recouvrements			Taux de recouvrement		
	R B	R T	Total	R B	R T	Total	R B	R T	Total	R B	R T	Total
Budget Général	2 111,866		2 111,866	2 337,230	2 337,230	2 337,230	2 067,848		2 067,848	88.47		
Dons Projets et Legs	75		75	37,421	37,421	37,421	37,421		37,421	100		
Recettes fiscales	1 897,082		1 897,082	2 166,841	2 166,841	2 166,841	1 897,459		1 897,459	87.58		
Recettes non fiscales	41,920		41,920	21,638	21,638	21,638	21,638		21,638	100		
Dons Programme s/ABS	15,050		15,050	8,019	8,019	8,019	8,019		8,019	100		
Dons Programme s/ABG	1,753		1,753	4,472	4,472	4,472	4,472		4,472	100		
Recettes Exceptionnelles	5,060		5,060	5,191	5,191	5,191	5,191		5,191	100		
Produits financiers	76		76	93,647	93,647	93,647	93,647		93,647	100		
B. Annexes	7,759		7,759	6,927	6,927	6,927	5,657		5,657	81.67		
C. Cptes et Fds Spéciaux	222,668		222,668	134,125	134,125	134,125	139,003		139,003	103.64		
PPCA	0	15,00	15,00	0	1,717	1,717	0	1,717	1,717	100	100	
PECMLT	0	90,00	90,00	0	77,620	77,620	0	77,620	77,620	100	100	
DCC	0	17,854	17,854	0	18,646	18,646	0	18,646	18,646	-	-	
RPA	0	4,985	4,985	0	5,414	5,414	0	5,414	5,414	-	100	
Total	2 342,293	127,839	2 470,132	2 478,282	103,397	2 581,679	2 212,508	103,397	2 315,905	90.13	100	89,70

NB : RB : Recettes budgétaires ; RT : Ressources de Trésorerie

Il ressort de la lecture du tableau que :

- ❖ les prévisions des ressources de l'Etat d'un montant de 2 470, 132 milliards de FCFA sont constituées des :
 - ✓ Ressources budgétaires : 2 342,293 milliards de FCFA ;
 - ✓ Ressources de trésorerie : 127,839 milliards de FCFA.
- ❖ les émissions des ressources de l'Etat ont été de 2 581, 679 milliards de FCFA et se décomposent comme suit :
 - ✓ Ressources budgétaires : 2 478, 282 milliards de FCFA
 - ✓ Ressources de trésorerie : 103, 397 milliards de FCFA.
- ❖ les recouvrements des ressources de l'Etat d'un montant de 2 315, 905 milliards de FCFA sont repartis comme suit :
 - ✓ Ressources budgétaires : 2 212,508 milliards de FCFA
 - ✓ Ressources de trésorerie : 103, 397 milliards de FCFA.

2.1. Analyse de la situation d'exécution des recettes budgétaires

Les recettes du budget d'Etat comprennent :

- ❖ les recettes du budget général,
- ❖ les recettes des budgets annexes,
- ❖ les recettes des comptes Spéciaux du Trésor.

La situation d'exécution des recettes par nature de budget est retracée dans le tableau ci-après :

La Situation d'exécution des recettes budgétaires (en milliers de FCFA) est retracée dans le tableau suivant :

Nature des recettes	Prévisions (a)	Emissions (b)	Recouvrements (c)	Taux Emission b/a	Réalisation c/a	Recouvrement c/b
Budget général	2 111 865 653 000	2 337 229 853 562	2 067 847 541 290	110,67	97,92	88,47
Budget annexes	7 759 365 000	6 927 040 353	5 656 897 802	89,27	72,90	81,66
Comptes Spéciaux du Trésor	222 668 419 517	134 125 204 153	139 003 073 959	60,24	62,43	103,64
Total	2 342 293 437 517	2 478 282 098 068	2 212 507 513 051	105,81	94,46	89,28

L'analyse du tableau d'exécution des recettes budgétaires, constituées du budget général, des budgets annexes et des Comptes Spéciaux du Trésor, indique que sur des prévisions de 2 342,293 milliards de FCFA, 2 478,282 milliards de FCFA ont été émis, soit un taux de 105,81%. Sur ces émissions a été recouvré un montant de 2 212,508 milliards de FCFA, soit un taux de 89,28%. Le taux de réalisation par rapport aux prévisions est de 94.46%.

La situation d'exécution des recettes par type de budget et par nature de recettes s'analyse comme suit :

2.1.1. Analyse de la situation d'exécution des recettes du budget général

Les recettes du budget général sont composées des :

- ❖ Dons Projets et Legs (BSI) ;
- ❖ Recettes fiscales ;
- ❖ Recettes non fiscales ;
- ❖ Dons Programmes et Legs (ABG, ABS et Fonds de concours COVID-19) ;
- ❖ Recettes exceptionnelles ;
- ❖ Produits financiers.

Tableau n°13 : Situation d'exécution par nature de recettes du budget général

Nature de recettes	Prévisions	Emissions	Recouvrements	RAR	Taux d'émission	Taux de recouvrement
Dons projets et legs	75,000	37,421	37,421		49,90	100
Recettes fiscales	1 897,081	2 166,841	1 897,459	276,871	114,2	87,57
Recettes non fiscales	41,920	21,638	21,638		51,62	100
Dons programmes et Legs	16,804	12,491	12,491		74,33	100
Recettes exceptionnelles	5,060	5, 191	5, 191		102,58	100
Produits financiers	76,000	93,647	93,647		123,22	100
Total général	2 111, 865	2 337,229	2 067,848	276,871	110,67	88,47

Il ressort de la lecture du tableau que les recettes du budget général qui ont été prévues pour 2 111,865 milliards de FCFA ont été recouvrées à hauteur de 2 067,848 milliards de FCFA pour des émissions de 2 337, 229 milliards de FCFA.

Le taux d'émission est de 110, 67% et celui des recouvrements est de 88,47%.

Les faibles taux d'émission sont constatés au niveau des Dons Projets et Legs pour 49,90% et des Recettes non fiscales pour 51,62%.

La comparaison des prévisions, émissions et recouvrements des rubriques du budget général se présente comme suit :

2.1.1.1. Comparaison des prévisions, émissions et recouvrements des Dons projets et Legs

Les Dons Projets et Legs correspondent au BSI financement extérieur et sont constitués des Dons Projets des institutions internationales.

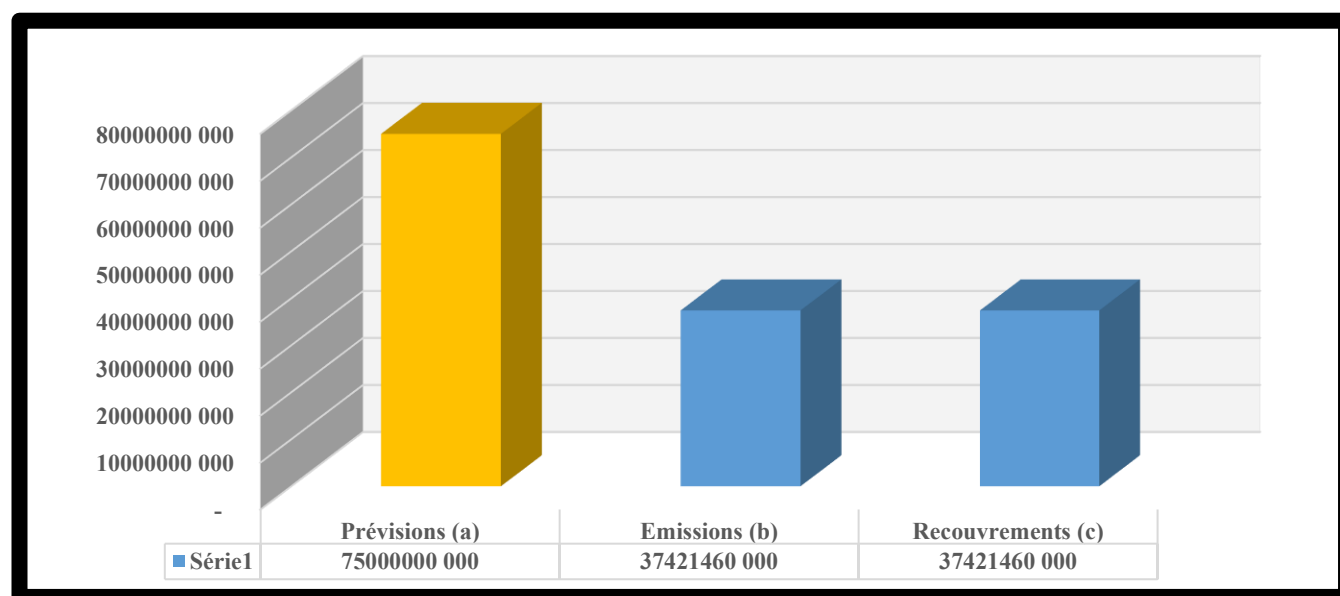
La situation d'exécution des Dons Projets et Legs est retracée dans le tableau ci-dessous.

Tableau n° 14 : Comparaison des prévisions, émissions et recouvrements des Dons projets et Legs (en milliers de FCFA)

Intitulés	Prévisions (a)	Emissions (b)	Recouvrements (c)	Reste à recouvrer d=b-c	Taux d'émission e=b/a	Taux de recouvrement f=c/b
Dons Projets et Legs (BSI) :	75 000 000 000	37 421 460 000	37 421 460 000	-	49,90	100,00
Dons projets des institutions internationales : - Subventions	75 000 000 000	37 421 460 000	37 421 460 000	-	49,90	100,00
Total dons projets et legs	75 000 000 000	37 421 460 000	37 421 460 000	-	49,90	100,00

L'analyse du tableau des Dons projets et Legs indique que les émissions et les recouvrements sont de 37,421 milliards de FCFA pour une prévision de 75,00 milliards de FCFA, avec un faible taux d'émissions de 49,90%. Les émissions ont été recouvrées à 100%.

Graphique n°23 : Comparaison des prévisions aux émissions et aux recouvrements des Dons Projets et Legs



Observation n°02

Il est demandé au MEF d'expliquer le faible taux d'émission de 49,90% des Dons Projets et Legs (BSI financement extérieur).

Réponse du MEF

Le faible taux d'émission des dons projets en 2023 s'explique par la suspension des décaissements de certains PTF en faveur du Mali suite la crise socio-politique et sécuritaire que le pays a connu.

Appréciation de la Cour

La Cour prend acte des réponses fournies par le MEF.

Cependant, en vue d'une meilleure appréciation du taux d'émission, la Cour recommande à l'avenir la transmission de la liste des PTF ayant suspendus leurs décaissements ainsi que les montants correspondants.

2.1.1.2. Comparaison des prévisions, émissions et recouvrements des recettes fiscales

Composées d'Impôts Directs (impôts sur les revenus, bénéfices et gains en capital, impôts sur les salaires versés et autres rémunérations, impôts sur le patrimoine et autres impôts directs) et **d'Impôts Indirects** (impôts et taxes intérieurs sur biens et services, droits de timbres et d'enregistrement, droits et taxes à l'importation et autres recettes fiscales), la comparaison des prévisions, aux émissions et aux recouvrements des recettes fiscales est présentée dans le tableau ci-après.

Tableau n° 14 : Comparaison des prévisions, émissions et recouvrements des recettes fiscales (en milliers de FCFA)

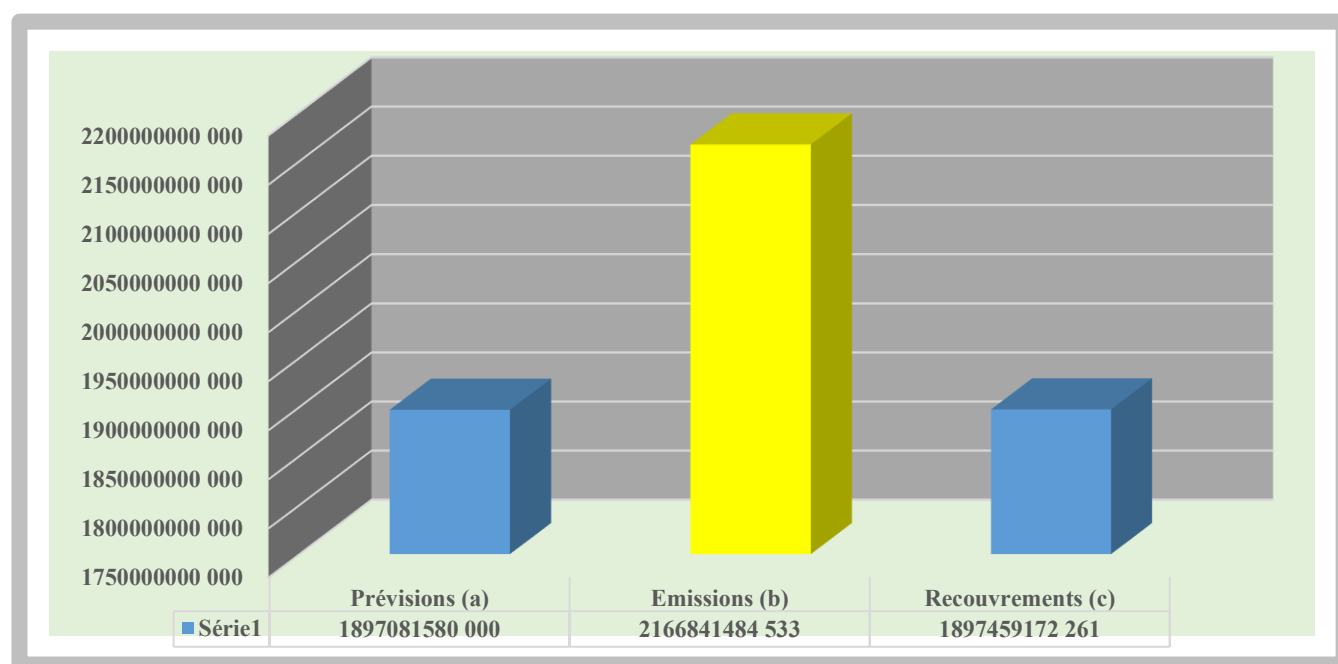
Intitulés	Prévisions (a)	Emissions (b)	Recouvrements (c)	Reste à recouvrer d=b-c	Taux d'émission e=b/a	Taux de recouvrement f=c/b
71 RECETTES FISCALES						
71.1. Impôts sur les revenus, les bénéfices et les gains en capital	634 519 000 000	762 193 906 185	650 171 361 756	112 022 544 429	120,12	85,30
71.1.1 Impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux (BIC)	7 667 000 000	9 560 558 924	7 850 254 302	1 710 304 622	124,70	82,11
71.1.2 Impôts sur les sociétés (IS)	415 795 000 000	500 521 364 265	414 825 426 225	85 695 938 040	120,38	82,88
<i>Impôts sur les sociétés (IS PRIVE)</i>	380 756 000 000	463 182 177 645	377 486 239 605	85 695 938 040	121,65	81,50
<i>Retenue Art. 94 à 98 CGI</i>	356 000 000	105 638 516	105 638 516	-	29,67	100,00
<i>Retenue Art. 49 CGI et Art. 440 LPF</i>	27 039 000 000	37 163 834 520	37 163 834 520	-	137,45	100,00
Impôt sur les sociétés (IS Etat)	7 644 000 000	69 713 584	69 713 584	-	0,91	100,00
71.1.4 Impôt sur les revenus	175 455 000 000	204 946 265 199	183 445 206 276	21 501 058 923	116,81	89,51
Impôt sur les revenus / créances et dépôts (IRCD)	5 551 000 000	4 671 545 120	4 671 545 120	-	84,16	100,00
ITS retenue Secteur Privé	140 345 000 000	154 621 369 702	135 973 183 549	18 648 186 153	110,17	87,94
ITS retenue Secteur Public	25 208 000 000	38 521 168 452	38 521 168 452	-	152,81	100,00
Impôt sur les revenus fonciers	4 351 000 000	7 132 181 925	4 279 309 155	2 852 872 770	163,92	60,00
71.1.5 Impôt sur revenus des valeurs immobilières (IRVM)	-	-	-	-	#DIV/0!	-
Taxe spéciale de réévaluation d'immobilisations	-	-	-	-	#DIV/0!	-
71.1.7 Impôt sur revenus des valeurs mobilières (IRVM)	35 602 000 000	47 165 717 797	44 050 474 953	3 115 242 844	132,48	93,40
Impôt sur les revenus des valeurs mobilières (IRVM)	35 602 000 000	47 165 717 797	44 050 474 953	3 115 242 844	132,48	93,40
71.1.9 Pénalités sur impôts directs	-	-	-	-	-	-
Pénalités sur impôts directs	-	-	-	-	-	-
71.2 Impôts sur les salaires versés et autres rémunérations	19 206 000 000	23 526 780 575	20 283 467 279	3 243 313 296	122,50	86,21

Impôt sur les traitements et salaires	19 206 000 000	23 526 780 575	20 283 467 279	3 243 313 296	122,50	86,21
Contribution forfaitaire	19 206 000 000	23 526 780 575	20 283 467 279	3 243 313 296	122,50	86,21
71.3.2 Autres impôts sur le patrimoine	5 120 000 000	3 825 519 522	3 825 519 522	-	74,72	100,00
Taxe sur la plus-value de cession	4 920 000 000	3 819 253 647	3 819 253 647	-	77,63	100,00
Taxe sur les frais d'édilité	200 000 000	6 265 875	6 265 875	-	3,13	100,00
71.4 Autres impôts directs	115 206 000 000	127 774 831 498	108 571 700 267	19 203 131 231	110,91	84,97
71.4.1 Taxes sur les contrats d'assurances	-	-	-	-	-	-
Taxes sur les contrats d'assurances	-	-	-	-	-	-
71.4.2 Taxe Ad Valorem (E/ses minières) DNDC	55 400 000 000	54 609 369 426	54 609 369 426	-	98,57	100,00
Taxe Ad Valorem / E/ses minières)	55 000 000 000	54 505 811 421	54 505 811 421	-	99,10	100,00
Taxe d'extraction	400 000 000	103 558 005	103 558 005	-	25,89	100,00
71.4.3 Taxe sur les activités financières (TAF)	-	-	-	-	-	-
Taxe sur les activités financières	-	-	-	-	-	-
71.4.4 Pénalités	4 462 000 000	27 936 749 955	8 733 618 724	19 203 131 231	626,10	31,26
CPS sur l'or	-	-	-	-	-	-
Pénalités sur les impôts directs	1 388 000 000	27 936 749 955	8 733 618 724	19 203 131 231	2 012,73	31,26
Intérêts de retards/impôts directs	3 074 000 000	-	-	-	-	-
71.4.5 Taxes sur transports	3 483 000 000	2 385 783 562	2 385 783 562	-	68,50	100,00
Taxes sur les transporteurs routiers	3 483 000 000	2 385 783 562	2 385 783 562	-	68,50	100,00
71.4.6 Taxes sur véhicules	4 598 000 000	4 157 094 062	4 157 094 062	-	90,41	100,00
Taxes sur véhicules auto	4 598 000 000	4 157 094 062	4 157 094 062	-	90,41	100,00
71.4.9 Recettes sur exercices antérieurs	47 263 000 000	38 685 834 493	38 685 834 493	-	81,85	100,00
Recettes sur exercices antérieurs / Ex. précédents/impôts directs	5 086 000 000	-	-	-	-	-
Recettes sur impôts directs / exercices antérieurs	42 177 000 000	38 685 834 493	38 685 834 493	-	91,72	-
71.5 Impôts et taxes intérieurs sur les biens et services	817 311 130 000	991 851 389 022	849 473 603 647	142 377 785 375	121,36	85,65
71.5.1 Impôts et taxes intérieurs - TVA - TPS - IAS	567 106 000 000	566 902 195 812	473 943 812 165	92 958 383 647	99,96	83,60
TVA Etat	701 000 000	5 309 775 816	5 309 775 816	-	757,46	100,00
TVA Privé	164 719 600 000	219 470 617 897	126 550 302 873	92 920 315 024	133,24	57,66
TVA dans vignettes synthétiques (33%)	-	-	-	-	-	-
TVA importations	401 685 400 000	342 121 802 099	342 083 733 476	38 068 623	85,17	99,99
71.5.2 Autres taxes sur les biens	110 930 000 000	239 202 114 662	224 026 835 853	15 175 278 809	215,63	93,66
Taxes sur les véhicules automobiles	-	-	-	-	-	-
CPS-I-S.C.P / Or	57 190 000 000	69 055 994 730	54 214 840 780	14 841 153 950	120,75	78,51
Taxes sur les boissons alcoolisées	3 001 000 000	2 635 957 235	2 635 957 235	-	87,84	100,00
Impôt spécial sur boisson gazeux	4 105 000 000	2 598 236 005	2 598 236 005	-	63,29	100,00
impôt spécial sur les boissons	4 550 000 000	4 800 798 759	4 800 798 759	-	105,51	100,00
Taxes locales sur les tabacs	14 860 000 000	7 754 261 965	7 420 137 106	334 124 859	52,18	95,69
Taxes intérieures sur produits pétroliers (TI PP)	17 680 000 000	130 825 625 824	130 825 625 824	-	739,96	100,00
Taxes sur les colas	130 000 000	84 531 551	84 531 551	-	65,02	100,00
Taxe sur autres produits	4 032 000 000	6 346 599 314	6 346 599 314	-	-	100,00
ISCP sur autres produits	5 382 000 000	15 100 109 279	15 100 109 279	-	280,57	100,00
71.5.3 Autres taxes sur les services	110 529 130 000	122 050 064 319	105 900 400 563	16 149 663 756	110,42	86,77
Taxes sur les transporteurs routiers	-	-	-	-	-	-
Taxes sur les contrats d'assurances	6 924 000 000	8 291 055 921	8 291 055 921	-	119,74	100,00
Taxes sur les activités financières	52 386 000 000	60 973 388 711	54 557 664 871	6 415 723 840	116,39	89,48
Taxes visites techniques véhicules	838 955 000	174 758 787	174 758 787	-	20,83	100,00
PMU-Mali	13 760 000 000	13 677 764 834	13 677 764 834	-	99,40	100,00
CASINO	374 700 000	229 693 192	229 693 192	-	61,30	100,00
Autorisation de conduire	96 485 000	43 719 000	43 719 000	-	45,31	100,00
Taxes sur la délivrance des cartes de transport	422 365 000	312 601 500	312 601 500	-	74,01	100,00

Taxes sur la délivrance des cartes grises	638 745 000	586 197 500	586 197 500	-	91,77	100,00
Taxes sur la délivrance des permis de conduire	547 880 000	385 933 000	385 933 000	-	70,44	100,00
TARTOP (Taxe sur Accès au Réseau de Télécom Ouvert au Public)	34 540 000 000	37 374 951 874	27 641 011 958	9 733 939 916	108,21	73,96
71.5.4 Recettes sur exercices antérieurs / impôts indirects	23 334 000 000	42 344 728 388	42 344 728 388	-	181,47	100,00
Recettes sur exercices antérieurs / Ex. précédents/impôts indirects	7 668 000 000	-	-	-	-	-
Recettes sur impôts indirects / exercices antérieurs	15 666 000 000	42 344 728 388	42 344 728 388	-	270,30	-
71.5.7 Impôts Synthétiques	-	-	-	-	-	-
Taxe synthétique	-	-	-	-	-	-
71.5.9 Pénalités sur impôts indirects	5 412 000 000	21 352 285 841	3 257 826 678	18 094 459 163	394,54	15,26
Pénalités sur impôts indirects	2 342 000 000	21 352 285 841	3 257 826 678	18 094 459 163	911,71	15,26
Pénalités sur les droits de timbre et d'enregistrements	-	-	-	-	-	-
Intérêts de retards / impôts indirects	3 070 000 000	-	-	-	-	-
71.6 Droits des timbres et d'enregistrement	62 656 000 000	59 402 146 183	59 402 146 183	-	94,81	100,00
71.6.1 Droits d'enregistrement	34 062 000 000	37 479 300 081	37 479 300 081	-	110,03	100,00
Prélèvements honoraires greffiers (DGI)	3 000 000	4 331 979	4 331 979	-	144,40	100,00
Prélèvements honoraires greffiers (DND)	50 000 000	54 455 805	54 455 805	-	108,91	100,00
Droits d'enregistrements (DGI)	13 979 000 000	18 674 997 354	18 674 997 354	-	133,59	100,00
Droits d'enregistrements (DND)	20 000 000 000	18 679 049 394	18 679 049 394	-	93,40	100,00
Taxe sur les locations des particuliers	30 000 000	66 465 549	66 465 549	-	221,55	100,00
71.6.2 Droits de conservations de la propriété (DND)	3 422 000 000	2 589 175 483	2 589 175 483	-	75,66	100,00
Droits de conservations de la propriété	3 422 000 000	2 589 175 483	2 589 175 483	-	75,66	100,00
71.6.3 Droits de timbre	25 163 000 000	19 287 388 142	19 287 388 142	-	76,65	100,00
Droits de timbres (DGI)	22 663 000 000	18 639 480 002	18 639 480 002	-	82,25	100,00
Droits de timbres (DND)	2 500 000 000	647 908 140	647 908 140	-	25,92	100,00
71.6.4 Pénalités / Droits d'enregistrement et timbres	5 000 000	17 973 857	17 973 857	-	359,48	100,00
Pénalités sur les droits d'enregistrement et timbres	3 000 000	17 973 857	17 973 857	-	599,13	100,00
Intérêts des retards sur les droits d'enregistrement et timbres	2 000 000	-	-	-	-	-
71.6.9 Autres droits d'enregistrement	4 000 000	28 308 620	28 308 620	-	707,72	100,00
Droits d'enregistrements et timbres / exercices antérieurs	4 000 000	28 308 620	28 308 620	-	707,72	100,00
71.7 Droits et taxes à l'importation	239 088 000 000	194 958 247 615	202 422 709 674	23 930 368	81,54	103,83
71.7.1 Droits et taxes à l'importation	232 490 000 000	192 611 404 732	192 587 876 864	23 527 868	82,85	99,99
Taxe conjoncturelle à l'importation	130 000 000	203 124 626	203 124 626	-	156,25	100,00
Redevances statistiques	27 550 000 000	22 773 523 421	22 771 643 775	1 879 646	82,66	99,99
Droits de douanes	204 810 000 000	169 634 756 685	169 613 108 463	21 648 222	82,83	99,99
71.7.9 Autres droits et taxes à l'importation	6 598 000 000	2 346 842 883	9 834 832 810	402 500	35,57	419,07
Amandes et confiscations	3 270 000 000	2 120 140 634	2 120 140 634	-	64,84	100,00
Ventes en douanes	30 000 000	182 419 204	182 419 204	-	608,06	100,00
Plombs et imprimés	10 000 000	1 331 644	929 144	402 500	13,32	69,77
Droits de magasinage et de dépôts	58 000 000	42 951 401	42 951 401	-	74,05	100,00
Recettes sur exercices antérieurs	3 230 000 000	-	7 488 392 427	-	-	-
71.9 Autres recettes fiscales	3 975 450 000	3 308 663 933	3 308 663 933	-	83,23	100,00
71.9.2 Droits de chancellerie	2 389 048 000	1 929 648 754	1 929 648 754	-	80,77	100,00
Droits de chancellerie	2 389 048 000	1 929 648 754	1 929 648 754	-	80,77	100,00
71.9.3 Taxes sur les établissements classés insalubres et incommodes	16 170 000	16 035 260	16 035 260	-	99,17	100,00
Taxes sur les établissements classés insalubres et incommodes	16 170 000	16 035 260	16 035 260	-	99,17	100,00
71.9.4 Passeports, cartes d'identité, visas	1 570 232 000	1 362 979 919	1 362 979 919	-	86,80	100,00
Passeports et cartes d'identité	1 570 232 000	1 362 979 919	1 362 979 919	-	86,80	100,00
71.9.5 Pénalités sur impôts indirects	-	-	-	-	-	-

Pénalités sur impôts indirects	-	-	-	-	-	-
Intérêts des retards / Impôts indirects	-	-	-	-	-	-
71.9.9 Recettes sur exercices antérieurs	-	-	-	-	-	-
Recettes sur exercices antérieurs (Impôts Indirects)	-	-	-	-	-	-
Recettes sur exercices antérieurs (Impôts Directs)	-	-	-	-	-	-
TOTAL RECETTES FISCALES	1 897 081 580 000	2 166 841 484 533	1 897 459 172 261	276 870 704 699	114,22	87,57

Graphique n°24 : Comparaison des prévisions aux émissions et aux recouvrements des recettes fiscales



De l'analyse du tableau ci-dessus, il ressort que pour des prévisions de 1897,082 milliards de FCFA, les recettes fiscales ont été émises pour un montant de 2166,841 milliards de FCFA. Ces émissions ont été recouvrés pour un montant de 1897,459 milliards de FCFA, soit des restes à recouvrer d'un montant de 276,870 milliards de FCFA.

Le taux d'émission par rapport à la prévision a été de 114,22%, le taux de recouvrement est de 87,57% et le taux de réalisation est de 100,02%.

L'analyse des prévisions, émissions et recouvrements par rubrique des recettes fiscales se présente comme suit :

❖ Impôts sur les revenus, bénéfices et gains en capital :

Tableau n°15 : Comparaison des prévisions, émissions et recouvrements (en milliers de FCFA)

Intitulés	Prévisions (a)	Emissions (b)	Recouvrements (c)	Reste à recouvrer d=b-c	Taux d'émission e=b/a	Taux de recouvrement f=c/b
71.1. Impôts sur les revenus, les bénéfices et les gains en capital						
71.1.1 Impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux (BIC)	7 667 000 000	9 560 558 924	7 850 254 302	1 710 304 622	124,70	82,11
<i>BIC secteur privé (Impôts)</i>	4 687 000 000	7 728 359 698	6 018 055 076	1 710 304 622	164,89	77,87
<i>Vignettes synthétiques (54,37%)</i>	2 980 000 000	1 832 199 226	1 832 199 226	-	61,48	100
71.1.2 Impôts sur les sociétés (IS)	415 795 000 000	500 521 364 265	414 825 426 225	85 695 938 040	120,38	82,88
<i>Impôts sur les sociétés (IS PRIVE)</i>	380 756 000 000	463 182 177 645	377 486 239 605	85 695 938 040	121,65	81,50
<i>Retenue Art. 94 à 98 CGI</i>	356 000 000	105 638 516	105 638 516	-	29,67	100,00
<i>Retenue Art. 49 CGI et Art. 440 LPF</i>	27 039 000 000	37 163 834 520	37 163 834 520	-	137,45	100,00
<i>Impôt sur les sociétés (IS Etat)</i>	7 644 000 000	69 713 584	69 713 584	-	0,91	100,00
71.1.4 Impôt sur les revenus	175 455 000 000	204 946 265 199	183 445 206 276	21 501 058 923	116,81	89,51
<i>Impôt sur les revenus / créances et dépôts (IRCD)</i>	5 551 000 000	4 671 545 120	4 671 545 120	-	84,16	100,00
<i>ITS retenue Secteur Privé</i>	140 345 000 000	154 621 369 702	135 973 183 549	18 648 186 153	110,17	87,94
<i>ITS retenue Secteur Public</i>	25 208 000 000	38 521 168 452	38 521 168 452	-	152,81	100,00
<i>Impôt sur les revenus fonciers</i>	4 351 000 000	7 132 181 925	4 279 309 155	2 852 872 770	163,92	60,00
71.1.7 Impôt sur revenus des valeurs mobilières (IRVM)	35 602 000 000	47 165 717 797	44 050 474 953	3 115 242 844	132,48	93,40
<i>Impôt sur les revenus des valeurs mobilières (IRVM)</i>	35 602 000 000	47 165 717 797	44 050 474 953	3 115 242 844	132,48	93,40
71.1.9 Pénalités sur impôts directs	-	-	-	-	-	-
<i>Pénalités sur impôts directs</i>	-	-	-	-	-	-
Total	634 519 000 000	762 193 906 185	650 171 361 756	112 022 544 429	120,12	85,30

Les prévisions des Impôts sur les revenus, bénéfices et gains en capital qui sont de 634,519 milliards de FCFA ont été émis pour 762,194 milliards de FCFA, soit un taux d'émission de 120,12%. Les montants recouverts sont de 650,171 milliards de FCFA avec des restes à recouvrer de 112,023 milliards de FCFA, soit un taux de recouvrement de 85,30%. Le dépassement des prévisions par les émissions est constaté au niveau de toutes les rubriques :

- ✓ BIC : 124,70%
- ✓ Impôts sur les sociétés : 120,38%
- ✓ Impôts sur les revenus : 116,81%
- ✓ IRVM : 132,48%

Malgré ce dépassement des prévisions par les émissions, les recouvrements par rubrique se présentent comme suit :

- ✓ BIC : 82,11%
- ✓ Impôts sur les sociétés : 82,88%
- ✓ Impôts sur les revenus : 89,51%
- ✓ IRVM : 93,40%

Ces niveaux de recouvrement inférieur à 100% sont imputables au :

- ✓ BIC Secteur privé : 77,57%,
- ✓ IS privé : 81,50%,
- ✓ ITS retenu secteur privé : 87,94%,
- ✓ IRVM : 93,40%.

Observation n°03

Il est demandé au MEF d'expliquer les taux de recouvrement inférieur à 100% et dont les émissions dépassent les prévisions. Il s'agit du :

- ✓ ***BIC Secteur privé : 77,57%,***
- ✓ ***IS privé : 81,50%,***
- ✓ ***ITS retenu secteur privé : 87,94%,***
- ✓ ***IRVM : 93,40%.***

Réponse du MEF

Il importe en premier lieu de préciser que le poste ITS retenu secteur public présente un taux de recouvrement de 100%, suivant la situation communiquée par la DGI et suivant le tableau N° 15 : « Comparaison des prévisions, émissions et recouvrement » du présent rapport source de cette observation. C'est plutôt, le poste ITS secteur privé qui présente un taux de recouvrement de 87,94% et un reste à recouvré de 18,648 milliards de FCF A.

S'agissant des taux de recouvrement inférieur à 100% et des émissions largement supérieures aux prévisions sur les postes « BIC secteur privé : 77,57%; IS privé : 81,50%; ITS secteur privé 87,94% et l'IRVM: 93,40% » cette situation s'explique essentiellement par la performance du service notamment, *en* termes de contrôle et de redressements, toutes choses qui se reflètent dans les émissions, les prévisions 2023 n'étant pas en cause car établies conformément aux méthodes d'usage (taux de croissance de l'économie, déflateur, efforts du service). Autrement dit, le niveau élevé des émissions par rapport aux prévisions s'explique par les émissions faites à titre de régularisation, pour partie intervenus en fin d'année 2023 à la suite des vérifications et dont le recouvrement intervient essentiellement au cours de l'exercice N+1 c'est-à-dire en 2024.

Appréciation de la Cour

La Cour prend acte des éléments de réponse données par le MEF et l'invite à fournir à l'avenir dans le rapport de présentation du Projet de lois de Règlement des explications sur les niveaux d'émissions largement supérieures aux prévisions et des niveaux de recouvrement largement inférieurs aux émissions.

Recommandation n°02

La Cour recommande au MEF de mettre en place les diligences nécessaires pour effectuer à temps les vérifications, les redressements, les émissions et les recouvrements avant la fin de l'année concernée.

❖ Impôts sur les salaires versés et autres rémunérations :

Les impôts sur les salaires versés et autres rémunérations sont constitués uniquement de la contribution forfaitaire.

Tableau n°16 : comparaison des prévisions, émissions et recouvrements (en milliers de FCFA)

Intitulés	Prévisions (a)	Emissions (b)	Recouvrements (c)	Reste à recouvrer d=b-c	Taux d'émission e=b/a	Taux de recouvrement f=c/b
71.2 Impôts sur les salaires versés et autres rémunérations	19 206 000 000	23 526 780 575	20 283 467 279	3 243 313 296	122,50	86,21
Contribution forfaitaire	19 206 000 000	23 526 780 575	20 283 467 279	3 243 313 296	122,50	86,21

L'analyse du tableau des impôts sur les salaires versés et autres rémunérations indique des émissions de 23,527 milliards de FCFA pour des prévisions établies à 19,206 milliards de FCFA avec, soit un taux de 122,50%. Les recouvrements par rapport aux émissions sont de 20,283 milliards de FCFA, avec des restes à recouvrer de 3,243 milliards de FCFA, soit un taux de recouvrement de 86,21%.

Observation n°04

Il est demandé au MEF d'expliquer le taux de recouvrement des Impôts sur les salaires versés et autres rémunérations inférieur à 100% pour des émissions supérieures aux prévisions.

Réponse du MEF

Le taux de recouvrement inférieur à 100% pour des émissions supérieures aux prévisions s'explique essentiellement par la performance du service notamment, en termes de contrôle et de redressements, toutes choses qui se reflètent dans les émissions, les prévisions 2023 n'étant pas en cause car établies conformément aux méthodes d'usage (taux de croissance de

l'économie, déflateur, efforts du service). Autrement dit, le niveau élevé des émissions par rapport aux prévisions s'explique par les émissions faites à titre de régularisation, pour partie intervenus en fin d'année 2023 à la suite des vérifications et dont le recouvrement intervient essentiellement au cours de l'exercice N+ 1 c'est-à-dire en 2024.

Appréciation de la Cour

La Cour prend acte des éléments de réponse données par le MEF et l'invite à fournir à l'avenir dans le rapport de présentation du Projet de lois de Règlement des explications sur les niveaux d'émissions largement supérieures aux prévisions et des niveaux de recouvrement largement inférieurs aux émissions.

Recommandation n°03

La Cour recommande au MEF de mettre en place les diligences nécessaires pour effectuer à temps les vérifications, les redressements, les émissions et les recouvrements avant la fin de l'année concernée.

❖ Impôts sur le patrimoine

Tableau n°17 : comparaison des prévisions, émissions et recouvrements ((en milliers de FCFA)

Intitulés	Prévisions (a)	Emissions (b)	Recouvrements (c)	Reste à recouvrer d=b-c	Taux d'émission e=b/a	Taux de recouvrement f=c/b
71.3 Autres impôts sur le patrimoine	5 120 000 000	3 825 519 522	3 825 519 522	-	74,72	100,00
Taxe sur la plus-value de cession	4 920 000 000	3 819 253 647	3 819 253 647	-	77,63	100,00
Taxe sur les frais d'édilité	200 000 000	6 265 875	6 265 875	-	3,13	100,00

Le tableau des impôts sur le patrimoine, constitués de la taxe sur la plus-value de cession et la taxe sur les frais d'édilité, affiche une émission de 3,826 milliards de FCFA sur une prévision de 5,120 milliards de FCFA, soit un taux d'émission de 74,72%. Le montant des recouvrements est identique à celui des émissions.

❖ Autres Impôts directs

Les autres impôts directs sont constitués de :

- Taxes sur les contrats d'assurances ;
- Taxe Ad Valorem / E/ses minières) ;
- Taxe sur les activités financières ;
- Pénalités ;
- Taxes transports ;

- Taxes sur véhicules ;
- Recettes sur exercices antérieurs.

Tableau n°18 : comparaison des prévisions, émissions et recouvrements (en milliers de FCFA)

Intitulés	Prévisions (a)	Emissions (b)	Recouvrements (c)	Reste à recouvrer d=b-c	Taux d'émission e=b/a	Taux de recouvrement f=c/b
71.4 Autres impôts directs						
71.4.1 Taxes sur les contrats d'assurances	-	-	-	-	-	-
Taxes sur les contrats d'assurances				-	-	-
71.4.2 Taxe Ad Valorem (E/ses minières) DNDC	55 400 000 000	54 609 369 426	54 609 369 426	-	98,57	100,00
Taxe Ad Valorem / E/ses minières)	55 000 000 000	54 505 811 421	54 505 811 421	-	99,10	100,00
Taxe d'extraction	400 000 000	103 558 005	103 558 005	-	25,89	100,00
71.4.3 Taxe sur les activités financières (TAF)	-	-	-	-	-	-
Taxe sur les activités financières	-	-	-	-	-	-
71.4.4 Pénalités	4 462 000 000	27 936 749 955	8 733 618 724	19 203 131 231	626,10	31,26
CPS sur l'or	-	-	-	-	-	-
Pénalités sur les impôts directs	1 388 000 000	27 936 749 955	8 733 618 724	19 203 131 231	2 012,73	31,26
Intérêts de retards/impôts directs	3 074 000 000	-	-	-	-	-
71.4.5 Taxes sur transports	3 483 000 000	2 385 783 562	2 385 783 562	-	68,50	100,00
Taxes sur les transporteurs routiers	3 483 000 000	2 385 783 562	2 385 783 562	-	68,50	100,00
71.4.6 Taxes sur véhicules	4 598 000 000	4 157 094 062	4 157 094 062	-	90,41	100,00
Taxes sur véhicules auto	4 598 000 000	4 157 094 062	4 157 094 062	-	90,41	100,00
71.4.9 Recettes sur exercices antérieurs	47 263 000 000	38 685 834 493	38 685 834 493	-	81,85	100,00
Recettes sur exercices antérieurs / Ex. précédents/impôts directs	5 086 000 000	-	-	-	-	-
Recettes sur impôts directs / exercices antérieurs	42 177 000 000	38 685 834 493	38 685 834 493	-	91,72	-
Total	115 206 000 000	127 774 831 498	108 571 700 267	19 203 131 231	110,91	84,97

Les autres impôts directs affichent une prévision de 115,206 milliards de FCFA, les émissions sont de 127,775 milliards de FCFA, soit un taux de 110,91%. Sur ces émissions, 105,572 milliards ont été recouvrés, soit un taux de 84,97%.

Le dépassement des émissions par rapport aux prévisions est imputable aux Pénalités sur les impôts directs, dont émissions sont de 27,937milliards de FCFA sur une prévision de 1,388 milliard de FCFA, soit un taux de 2012,75%.

Observation n°05

Il est demandé au MEF d'expliquer d'une part le taux de recouvrement inférieur à 100% pour des émissions supérieures aux prévisions des « Autres impôts directs » et les taux d'émission de 2012,75% et des recouvrements de 31,26% des « pénalités sur les impôts direct » d'autre part.

Réponse du MEF

Cette rubrique se décompose en quatre (4) composantes dont trois relèvent de la DGI et une de la DGDC. Au niveau de la DGI, le dépassement des prévisions s'explique essentiellement par un seul poste à savoir le poste « Pénalité sur impôt direct » qui présente une émission de 27,937 milliards de FCFA contre une prévision de 1,388 milliard de FCF A et des recouvrements de 8,734 milliards de FCF A, soit un taux d'émission de 2012,75% et de recouvrement de 31,26%. Cette situation, comme expliquée au niveau de l'observation N°03 s'explique par la performance exceptionnelle en termes de redressement en 2023, toutes choses qui se reflètent dans les émissions. Dans ce cas, le niveau élevé des émissions par rapport aux prévisions s'explique par les émissions faites à titre de régularisation sur les redressements intervenus en fin d'année 2023 par suite des vérifications. C'est ce qui explique aussi le faible taux de recouvrement (31,26%), car vu que les redressements interviennent en fin d'année, l'essentiel du recouvrement se trouve décalé sur l'exercice suivant (N+ 1).

Appréciation de la Cour

La Cour prend acte des éléments de réponse données par le MEF et l'invite à fournir à l'avenir dans le rapport de présentation du Projet de lois de Règlement des explications sur les niveaux d'émissions largement supérieures aux prévisions et des niveaux de recouvrement largement inférieurs aux émissions.

Recommandation n°04

La Cour recommande au MEF de mettre en place les diligences nécessaires pour effectuer à temps les vérifications, les redressements, les émissions et les recouvrements avant la fin de l'année concernée.

❖ Impôts et Taxes intérieurs sur les biens et services

Les impôts et taxes intérieurs sur les biens et services sont constitués des :

- Impôts et taxes intérieurs - TVA - TPS – IAS
- Autres taxes sur les biens
- Autres taxes sur les services

- Recettes sur exercices antérieurs / impôts indirects
- Impôts Synthétiques
- Pénalités sur impôts indirects.

Tableau n°19 : Comparaison des prévisions, émissions et recouvrements (en milliers de FCFA)

Intitulés	Prévisions (a)	Emissions (b)	Recouvrements (c)	Reste à recouvrer d=b-c	Taux d'émission e=b/a	Taux de recouvrement f=c/b
71.5 Impôts et taxes intérieurs sur les biens et services						
71.5.1 Impôts et taxes intérieurs - TVA - TPS - IAS	567 106 000 000	566 902 195 812	473 943 812 165	92 958 383 647	99,96	83,60
TVA Etat	701 000 000	5 309 775 816	5 309 775 816	-	757,46	100,00
TVA Privé	164 719 600 000	219 470 617 897	126 550 302 873	92 920 315 024	133,24	57,66
TVA dans vignettes synthétiques (33%)	-	-	-	-	-	-
TVA importations	401 685 400 000	342 121 802 099	342 083 733 476	38 068 623	85,17	99,99
71.5.2 Autres taxes sur les biens	110 930 000 000	239 202 114 662	224 026 835 853	15 175 278 809	215,63	93,66
Taxes sur les véhicules automobiles	-	-	-	-	-	-
CPS-I-S.C.P / Or	57 190 000 000	69 055 994 730	54 214 840 780	14 841 153 950	120,75	78,51
Taxes sur les boissons alcoolisées	3 001 000 000	2 635 957 235	2 635 957 235	-	87,84	100,00
Impôt spécial sur boisson gazeux	4 105 000 000	2 598 236 005	2 598 236 005	-	63,29	100,00
Impôt spécial sur les boissons	4 550 000 000	4 800 798 759	4 800 798 759	-	105,51	100,00
Taxes locales sur les tabacs	14 860 000 000	7 754 261 965	7 420 137 106	334 124 859	52,18	95,69
Taxes intérieures sur produits pétroliers (TIPP)	17 680 000 000	130 825 625 824	130 825 625 824	-	739,96	100,00
Taxes sur les colas	130 000 000	84 531 551	84 531 551	-	65,02	100,00
Taxe sur autres produits	4 032 000 000	6 346 599 314	6 346 599 314	-	-	100,00
ISCP sur autres produits	5 382 000 000	15 100 109 279	15 100 109 279	-	280,57	100,00
71.5.3 Autres taxes sur les services	110 529 130 000	122 050 064 319	105 900 400 563	16 149 663 756	110,42	86,77
Taxes sur les transporteurs routiers	-	-	-	-	-	-
Taxes sur les contrats d'assurances	6 924 000 000	8 291 055 921	8 291 055 921	-	119,74	100,00
Taxes sur les activités financières	52 386 000 000	60 973 388 711	54 557 664 871	6 415 723 840	116,39	89,48
Taxes visites techniques véhicules	838 955 000	174 758 787	174 758 787	-	20,83	100,00
PMU-Mali	13 760 000 000	13 677 764 834	13 677 764 834	-	99,40	100,00
CASINO	374 700 000	229 693 192	229 693 192	-	61,30	100,00
Autorisation de conduire	96 485 000	43 719 000	43 719 000	-	45,31	100,00
Taxes sur la délivrance des cartes de transport	422 365 000	312 601 500	312 601 500	-	74,01	100,00
Taxes sur la délivrance des cartes grises	638 745 000	586 197 500	586 197 500	-	91,77	100,00
Taxes sur la délivrance des permis de conduire	547 880 000	385 933 000	385 933 000	-	70,44	100,00
TARTOP (Taxe sur Accès au Réseau de Télécom Ouvert au Public)	34 540 000 000	37 374 951 874	27 641 011 958	9 733 939 916	108,21	73,96
71.5.4 Recettes sur exercices antérieurs / impôts indirects	23 334 000 000	42 344 728 388	42 344 728 388	-	181,47	100,00
Recettes sur exercices antérieurs / Ex. précédents/impôts indirects	7 668 000 000	-	-	-	-	-
Recettes sur impôts indirects / exercices antérieurs	15 666 000 000	42 344 728 388	42 344 728 388	-	270,30	-
71.5.7 Impôts Synthétiques	-	-	-	-	-	-
Taxe synthétique	-	-	-	-	-	-

71.5.9 Pénalités sur impôts indirects	5 412 000 000	21 352 285 841	3 257 826 678	18 094 459 163	394,54	15,26
Total	817 311 130 000	991 851 389 022	849 473 603 647	142 377 785 375	121,36	85,65

Il ressort de l'analyse du tableau ci-dessus que les impôts et taxes intérieurs sur les biens et services affichent une prévision de 817,311 milliards de FCFA, sur laquelle 991,851 milliards de FCFA ont été émis, soit un taux de 121.36%. Il s'ensuit que 849,474 milliards de FCFA ont été recouvrés sur ces émissions, soit un taux de 85,65%. Les restes à recouvrer font 18,094 milliards de FCFA.

Le dépassement des émissions par rapport aux prévisions s'explique par :

- La TVA Etat affichant une prévision de 0,701 millions de FCFA et des émissions de 5,400 milliards de FCFA, soit un taux de 757,46% ;
- les Taxes intérieures sur produits pétroliers (TIPP), dont les montants émis sont de 130,826 milliards de FCFA sur une prévision de 17,680 milliards de FCFA, soit un taux de 739,96%.

Observation n°06

Il est demandé au MEF d'expliquer le taux de recouvrement de 85,65% Impôts et Taxes intérieurs sur les biens et services pour des émissions affichant un taux de 121,36%.

Réponse du MEF

Les taux d'émission « très élevés » de cette rubrique, c'est-à-dire de la « TVA Etat » pour ce qui concerne la DGI, découle d'une mauvaise imputation comptable au niveau de certains Centres des Impôts du District de Bamako et de certaines régions du nord. En effet, la totalité des retenues de TVA opérées par le Trésor Public sont comptabilisées sur cette rubrique « TVA Etat » au niveau de ces structures contrairement à leur nature « TVA Privée » et à la prévision établie. Il est aussi important de signaler que les prévisions de la rubrique « TVA Etat » sont établies uniquement sur les retenues TVA opérées par les structures à budget et les rattachements comptables devront se faire conformément à ce schéma.

Appréciation de la Cour

La Cour prend acte des réponses données et invite le MEF à une meilleure imputation budgétaire des recettes aux rubriques appropriées.

❖ Droits de timbre et d'enregistrement

Les droits de timbre et d'enregistrement sont constitués de :

- Droits d'enregistrement,
- Droits de conservations de la propriété (DNDC),
- Droits de timbre,
- Pénalités / Droits d'enregistrement et timbres,
- Autres droits d'enregistrement.

Tableau n°20 : Comparaison des prévisions, émissions et recouvrements *(en milliers de FCFA)*

Intitulés	Prévisions (a)	Emissions (b)	Recouvrements (c)	Reste à recouvrer d=b-c	Taux d'émission e=b/a	Taux de recouvrement f=c/b
71.6 Droits des timbres et d'enregistrement						
71.6.1 Droits d'enregistrement	34 062 000 000	37 479 300 081	37 479 300 081	-	110,03	100,00
Prélèvements honoraires greffiers (DGI)	3 000 000	4 331 979	4 331 979	-	144,40	100,00
Prélèvements honoraires greffiers (DND)	50 000 000	54 455 805	54 455 805	-	108,91	100,00
Droits d'enregistrements (DGI)	13 979 000 000	18 674 997 354	18 674 997 354	-	133,59	100,00
Droits d'enregistrements (DND)	20 000 000 000	18 679 049 394	18 679 049 394	-	93,40	100,00
Taxe sur les locations des particuliers	30 000 000	66 465 549	66 465 549	-	221,55	100,00
71.6.2 Droits de conservations de la propriété (DNDC)	3 422 000 000	2 589 175 483	2 589 175 483	-	75,66	100,00
Droits de conservations de la propriété	3 422 000 000	2 589 175 483	2 589 175 483	-	75,66	100,00
71.6.3 Droits de timbre	25 163 000 000	19 287 388 142	19 287 388 142	-	76,65	100,00
Droits de timbres (DGI)	22 663 000 000	18 639 480 002	18 639 480 002	-	82,25	100,00
Droits de timbres (DND)	2 500 000 000	647 908 140	647 908 140	-	25,92	100,00
71.6.4 Pénalités / Droits d'enregistrement et timbres	5 000 000	17 973 857	17 973 857	-	359,48	100,00
Pénalités sur les droits d'enregistrement et timbres	3 000 000	17 973 857	17 973 857	-	599,13	100,00
Intérêts des retards sur les droits d'enregistrement et timbres	2 000 000	-	-	-	-	-
71.6.9 Autres droits d'enregistrement	4 000 000	28 308 620	28 308 620	-	707,72	100,00
Droits d'enregistrements et timbres / exercices antérieurs	4 000 000	28 308 620	28 308 620	-	707,72	100,00
Total	62 656 000 000	59 402 146 183	59 402 146 183	-	94,81	100,00

Les droits de timbre et d'enregistrement affichent une prévision de 62,656 milliards de FCFA et des émissions de 59,402 milliards de FCFA, soit un taux de 94,81%. Les recouvrements sont égaux aux émissions.

❖ Droits et Taxes à l'importation

Constitués des « Droits et Taxes à l'importation » et « Autres droits et taxes à l'importation », la situation des Droits et taxes à l'importation est retracée dans le tableau suivant.

Tableau n°21 : comparaison des prévisions, émissions et recouvrements (en milliers de FCFA)

Intitulés	Prévisions (a)	Emissions (b)	Recouvrements (c)	Reste à recouvrer d=b-c	Taux d'émission e=b/a	Taux de recouvrement f=c/b
71.7 Droits et taxes à l'importation	239 088 000 000	194 958 247 615	202 422 709 674	23 930 368	81,54	103,83
71.7.1 Droits et taxes à l'importation	232 490 000 000	192 611 404 732	192 587 876 864	23 527 868	82,85	99,99
Taxe conjoncturelle à l'importation	130 000 000	203 124 626	203 124 626	-	156,25	100,00
Redevances statistiques	27 550 000 000	22 773 523 421	22 771 643 775	1 879 646	82,66	99,99
Droits de douanes	204 810 000 000	169 634 756 685	169 613 108 463	21 648 222	82,83	99,99
71.7.9 Autres droits et taxes à l'importation	6 598 000 000	2 346 842 883	9 834 832 810	402 500	35,57	419,07
Amandes et confiscations	3 270 000 000	2 120 140 634	2 120 140 634	-	64,84	100,00
Ventes en douanes	30 000 000	182 419 204	182 419 204	-	608,06	100,00
Plombs et imprimés	10 000 000	1 331 644	929 144	402 500	13,32	69,77
Droits de magasinage et de dépôts	58 000 000	42 951 401	42 951 401	-	74,05	100,00
Recettes sur exercices antérieurs	3 230 000 000	-	7 488 392 427	-	-	-
Total	239 088 000 000	194 958 247 615	202 422 709 674	23 930 368	81,54	103,83

Les droits et taxes à l'importation affichent des émissions de 194,958 milliards de FCFA pour des prévisions de 239,088 milliards de FCFA, soit un taux de 81,54%. Les recouvrements de 202,423 milliards de FCFA ont dépassé les émissions de 3.83%.

La rubrique « Plomb et imprimé » affiche un taux d'émission de 13,32% et un taux de recouvrement de 69,77%.

Observation n°07

Il est demandé au MEF d'expliquer les faibles taux d'émission de 13,32% et de recouvrement de 69,77% de la rubrique « Plomb et imprimé des Droits et Taxes à l'Importation ».

Réponse du MEF

Sur la période de 2015 à 2024, les réalisations au profit de la rubrique « Plomb et Imprimé » présente une moyenne de 1,471 million FCFA avec un niveau maximum de 2,8 millions FCFA réalisé en 2016. En effet, le faible taux d'émission relatif à la rubrique « Plomb et Imprimé » s'explique par une surestimation des prévisions affectées à cette rubrique, soit 10 millions FCFA.

Cependant, avec les efforts de recouvrement initiés par la Direction Générale des Douanes, le

taux de recouvrement relatif à cette rubrique est de 100% à la date du 24 juin 2025.

Appréciation de la Cour

La Cour prend acte des éléments de réponse fournis par le MEF et lui rappelle qu'il s'agit du PLR 2023.

❖ Autres recettes fiscales

Les autres recettes fiscales sont composées de :

- ✓ Droits de chancellerie,
- ✓ Taxes sur les établissements classés insalubres et incommodes,
- ✓ Passeports, cartes d'identité, visas

La situation d'exécution est retracée dans le tableau suivant.

Tableau n°22 : Comparaison des prévisions, émissions et recouvrements *(en milliers de FCFA)*

Intitulés	Prévisions (a)	Emissions (b)	Recouvrements (c)	Reste à recouvrer d=b-c	Taux d'émission e=b/a	Taux de recouvrement f=c/b
71.9 Autres recettes fiscales						
71.9.2 Droits de chancellerie	2 389 048 000	1 929 648 754	1 929 648 754	-	80,77	100,00
Droits de chancellerie	2 389 048 000	1 929 648 754	1 929 648 754	-	80,77	100,00
71.9.3 Taxes sur les établissements classés insalubres et incommodes	16 170 000	16 035 260	16 035 260	-	99,17	100,00
Taxes sur les établissements classés insalubres et incommodes	16 170 000	16 035 260	16 035 260	-	99,17	100,00
71.9.4 Passeports, cartes d'identité, visas	1 570 232 000	1 362 979 919	1 362 979 919	-	86,80	100,00
Passeports et cartes d'identités	1 570 232 000	1 362 979 919	1 362 979 919	-	86,80	100,00
Total	3 975 450 000	3 308 663 933	3 308 663 933	-	83,23	100,00

L'analyse du tableau des autres recettes fiscales indique que les montants des émissions sont de 3,309 milliards de FCFA pour des prévisions de 3,975 milliards de FCFA, soit un taux de 83,23%. Le taux de recouvrement est de 100% pour toutes les rubriques.

2.1.1.3. Comparaison des prévisions, émissions et recouvrements des Recettes non fiscales :

Les recettes non fiscales sont constituées des « revenus de l'entreprise et du domaine », des « droits et frais administratifs » ; des « amendes et condamnations pécuniaires » et des « autres recettes non fiscales ».

La comparaison des prévisions, émissions et recouvrement apparait dans le tableau et graphique suivants :

Tableau n°23 : Comparaison des prévisions, émissions et recouvrements (en milliers de FCFA)

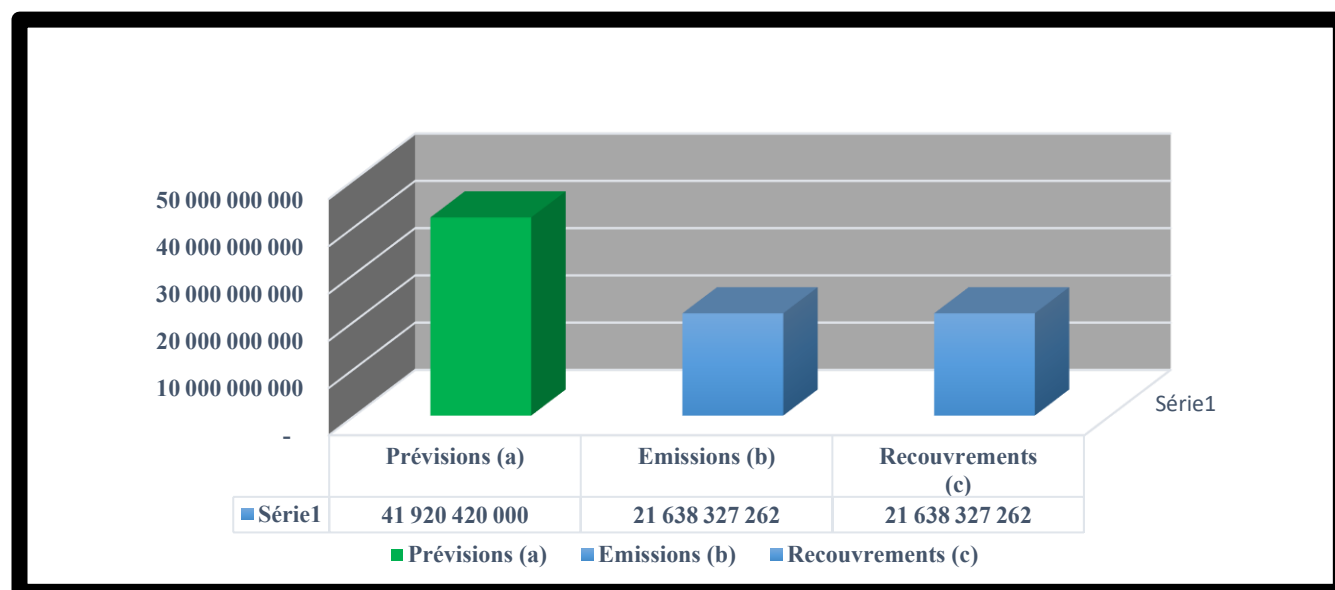
Intitulés	Prévisions (a)	Emissions (b)	Recouvrements (c)	Reste à recouvrer d=b-c	Taux d'émission e=b/a	Taux de recouvrement f=c/b
72.1 Revenus de l'entreprise et du domaine	3 000 000 000	2 777 498 879	2 777 498 879	-	92,58	100,00
72.1.1 Revenus de l'entreprise et du domaine	3 000 000 000	2 777 498 879	2 777 498 879	-	92,58	100,00
Redevances Superficiaries	700 000 000	643 285 080	643 285 080	-	91,90	100,00
Concessions ordinaires	2 280 000 000	2 119 371 690	2 119 371 690	-	92,95	100,00
Location des immeubles de l'Etat	20 000 000	14 842 109	14 842 109	-	74,21	100,00
72.2 Droits et frais administratifs	48 510 000	-	-	-	-	-
72.2.1 Droits et frais administratifs	48 510 000	-	-	-	-	-
Recettes sur les lettres de voitures	48 510 000	-	-	-	-	-
72.3 Amendes et condamnations pécuniaires	25 810 810 000	781 073 215	781 073 215	-	3,03	100,00
72.3.1 Amendes et condamnations pécuniaires	25 810 810 000	781 073 215	781 073 215	-	3,03	100,00
Frais et amendes judiciaires	25 671 055 000	602 363 421	602 363 421	-	2,35	100,00
Amendes arbitrées	139 755 000	178 709 794	178 709 794	-	127,87	100,00
72.9 Autres recettes non fiscales	13 061 100 000	18 079 755 168	18 079 755 168	-	138,42	100,00
72.9.1 Autres recettes non fiscales	13 061 100 000	18 079 755 168	18 079 755 168	-	138,42	100,00
Recettes sur ordre de recettes	144 375 000	154 605 642	154 605 642	-	107,09	100,00
Recettes sur Prestations et Artistiques	144 375 000	-	-	-	-	-
Produits divers	1 146 915 000	1 457 525 075	1 457 525 075	-	127,08	100,00
Pénalités sur les Produits Domaniaux	50 000 000	61 036 379	61 036 379	-	122,07	100,00
Recettes sur prestations sportives	130 515 000	58 096 992	58 096 992	-	44,51	100,00
Recettes divers (Budget National)	8 692 555 000	12 571 481 364	12 571 481 364	-	144,62	100,00
Autres produits divers	2 752 365 000	3 777 009 716	3 777 009 716	-	137,23	100,00
TOTAL RECETTES NON FISCALES	41 920 420 000	21 638 327 262	21 638 327 262	-	51,62	100,00

Il ressort de l'examen du tableau ci-dessus que le taux d'émission des recettes non fiscales est de 51,62% et celui du recouvrement est de 100%.

Ce taux moyen des émissions de 51,62% est imputable aux rubriques :

- ✓ Recettes sur lettres de voiture,
- ✓ Frais et amendes judiciaires pour 2,35%,
- ✓ Recettes sur prestations sportives pour 44,51%,
- ✓ Location des immeubles de l'Etat 74,21%.

Graphique n°25 : comparaison des prévisions, émissions et recouvrement des recettes non fiscales



Observation n° 08

Il est demandé au Ministre de l'Economie et des Finances d'expliquer le taux d'émission de 74,21% de la rubrique Location des immeubles de l'Etat des recettes non fiscales.

Réponse du MEF

Le taux de recouvrement de 74,21 % de la rubrique location des immeubles de l'Etat s'explique simplement par le niveau élevé de la prévision sur cette rubrique concernée par rapport à la potentialité réelle que regorgent les immeubles de l'Etat mis en location. A cela s'ajoute la situation des immeubles vendus aux abords du grand marché de Bamako par l'ACI dont les loyers étaient plus importants que ceux qui sont actuellement mis en location.

Appréciation de la Cour

La Cour prend acte des éléments de réponse fournis par le MEF et fait remarquer qu'il s'agit du taux d'émission et non du taux de recouvrement qui est de 100%

2.1.1.4. Comparaison des prévisions, émissions et recouvrements des Dons Programmes et Legs (ABG & ABS)

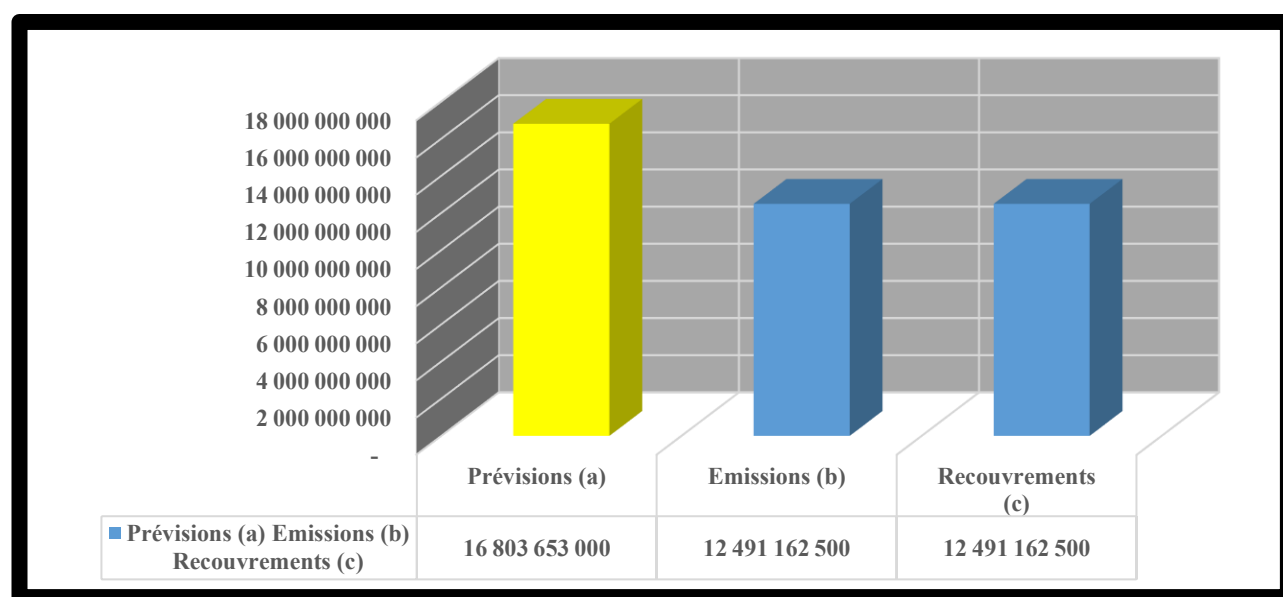
La situation d'exécution des ABG et ABS est retracée dans le tableau suivant.

Tableau n°23 : Comparaison des prévisions, émissions et recouvrements des Dons Programmes et Legs (ABG &ABS) (en milliers de FCFA)

Intitulés	Prévisions (a)	Emissions (b)	Recouvrements (c)	Reste à recouvrer d=b-c	Taux d'émission e=b/a	Taux de recouvrement f=c/b
APPUI BUDGETAIRES GENERAUX (ABG)						
74 DONS PROGRAMMES ET LEGS						
74.1 Dons des institutions internationales	1 753 350 000	4 472 162 500	4 472 162 500			
<i>Appui Banque Mondiale (DCP)</i>	<i>1 753 350 000</i>	<i>4 472 162 500</i>	<i>4 472 162 500</i>			
APPUI BUDGETAIRES SECTORIELS (ABS)						
74 DONS PROGRAMMES ET LEGS						
Dons des institutions internationales	7 879 820 000	8 019 000 000	8 019 000 000			
74.2 Dons des gouvernements étrangers :	7 170 483 000	-	-	-	-	-
<i>Appui Programmes Lux Dev/Développement rural et Sécurité alimentaire</i>	<i>2 230 188 000</i>	-	-	-	-	
<i>Appui Programmes Lux Dev/Filières agro-pastorales (PAFA)</i>	<i>2 796 661 000</i>		-	-	-	
<i>Appui Programmes Lux Dev/Formation et Insertion professionnelle</i>	<i>410 384 000</i>	-	-	-	-	
<i>Appui Budgétaire Sectoriel Décentralisé/Coopération Suisse</i>	<i>1 733 250 000</i>	-	-	-	-	
TOTAL PROGRAMMES ET LEGS	16 803 653 000	12 491 162 500	12 491 162 500	-	74,34	100,00

Pour des prévisions de 16,803 milliards de FCFA, les émissions et recouvrements des ABG et ABS ont été de 12,491 milliards de FCFA soit un taux d'émission de 74,34%. Et de recouvrement de 100%.

Graphique n° 26 : Comparaison des prévisions, émissions et recouvrements des Dons Programmes et Legs



❖ Appuis Budgétaires Généraux (ABG) : Dons des Institutions Internationales

Tableau n°24 : comparaison des prévisions, émissions et recouvrements (*en milliers de FCFA*)

Intitulés	Prévisions (a)	Emissions (b)	Recouvrements (c)	Reste à recouvrer d=b-c	Taux d'émission e=b/a	Taux de recouvrement f=c/b
74.1 Dons des institutions internationales	9 633 170 000	12 491 162 500	12 491 162 500	-	129,67	100,00
74.1.1 Dons des institutions internationales	9 633 170 000	12 491 162 500	12 491 162 500	-	129,67	100,00
Appui programmes Union Européenne	-	-	-	-	-	-
Appui programmes CEDEAO	-	-	-	-	-	-
Appui programmes BAD	-	-	-	-	-	-
Appui programmes Banque Mondiale	1 753 350 000	4 472 162 500	4 472 162 500	-	255,06	100,00
Appui programmes Union Européenne (SBC III)	-	-	-	-	-	-
Appui programmes Union Européenne (SANAD)	-	-	-	-	-	-
Appui programmes Banque Mondiale -Energie	-	-	-	-	-	-
Appui programmes Banque Mondiale -Inclusion financière	-	-	-	-	-	-
Appui Banque Mondiale - COVID-19	-	-	-	-	-	-
Appui Banque Mondiale (DCP)	7 879 820 000	8 019 000 000	8 019 000 000	-	101,77	100,00

Il ressort de l'analyse du tableau des ABG : Dons des Institutions Internationales, que pour une prévision de 9,633 milliards, les émissions et les recouvrements des Appuis Budgétaires

Généraux sont de 12,491 milliards de francs CFA soit un taux de 129,67%. Ces émissions et recouvrements ont concernés uniquement la Banque Mondiale.

❖ **Appuis Budgétaires Généraux (ABS) : Dons des gouvernements étrangers :**

Tableau n°25 : comparaison des prévisions, émissions et recouvrements en FCFA

Intitulés	Prévisions (a)	Emissions (b)	Recouvrements (c)	Reste à recouvrer d=b-c	Taux d'émission e=b/a	Taux de recouvrement f=c/b
74.1.2 Dons des gouvernements étrangers	7 170 483 000	-	-	-	-	-
Appui Programmes soutien Eco. Locale PSEL-DELTA(Suisse)	-	-	-	-	-	-
Appui Programmes Suisse Agro Pastoral Sikasso (PAFA)	-	-	-	-	-	-
Appui Programmes Partenariat Gouvernance (PEGA/Suisse)	-	-	-	-	-	-
Appui Programmes Suisse (PDSU)	-	-	-	-	-	-
Appui Programmes Suisse au Secteur de l'Elevage (PASEM)	-	-	-	-	-	-
Appui Programmes Suisse (PENF)	-	-	-	-	-	-
Appui Programmes Canada (Santé)	-	-	-	-	-	-
Appui Programmes Suisse (PADE)	-	-	-	-	-	-
Appui Programmes Suisse (PACUM)	-	-	-	-	-	-
Appui Programmes Suisse (ADER)	-	-	-	-	-	-
Appui Programmes Canada (Education)	-	-	-	-	-	-
Appui Programmes France (AFD) / PAAMEFIP	-	-	-	-	-	-
Appui Programmes Canada (Santé)	-	-	-	-	-	-
Appui Programmes Suisse	-	-	-	-	-	-
Appui Programmes Canada (Education)	-	-	-	-	-	-
Appui Programmes France (AFD) / PAAMEFIP	-	-	-	-	-	-
Appui Programmes Lux Dev/Développement rural et Sécurité alimentaire	2 230 188 000	-	-	-	-	-
Appui Programmes Lux Dev/Filières agro-pastorales (PAFA)	2 796 661 000	-	-	-	-	-
Appui Programmes Lux Dev/Formation et Insertion professionnelle	410 384 000	-	-	-	-	-
Appui Budgétaire Sectoriel Décentralisé/Coopération Suisse	1 733 250 000	-	-	-	-	-
Appui Programmes Banque Mondiale	-	-	-	-	-	-

Le tableau ci-dessus affiche que pour des prévisions de 7,170 milliards, aucune émission et aucun recouvrement n'ont été constatés.

Observation n°09

Il est demandé au MEF d'expliquer la non mobilisation des prévisions d'un montant de 7,170 milliards de FCFA des ABG : Dons des Gouvernements étrangers.

Réponse du MEF

En 2023, il a été inscrit dans la loi de finances en Appui Budgétaire Sectoriel Décentralisé (ABSD) un montant de 7,170 milliards de FCFA dont 5,437 milliards de FCFA d'annonces de décaissement de la Coopération luxembourgeoise (Lux-Dev) et 1,733 milliard de FCF A pour la Coopération Suisse.

Pour la mobilisation de ces ressources, ces deux PTF ont adressé au Ministre de l'Economie et des Finances une demande d'autorisation exceptionnelle pour l'exécution directe de l'Appui Budgétaire Sectoriel Décentralisé (ABSD) au titre de l'exercice 2023.

A cet effet, à titre exceptionnel, les fonds ont été virés directement dans les comptes bancaires ouverts au nom des Collectivités Territoriales, sous la signature des Comptables publics de ces régions, conformément à la dérogation spéciale accordée par le Ministre de l'Economie et des Finances.

Les ressources ainsi mobilisées se chiffrent à 3 987 326 704 FCF A dont 3 262 326 704 FCF A pour le Luxembourg et 725 000 000 FCF A pour la Suisse.

Appréciation de la Cour

La Cour prend acte des éléments de réponse données par le MEF.

2.1.1.5. Comparaison des prévisions, émissions et recouvrements des Recettes exceptionnelles (en milliers de FCFA)

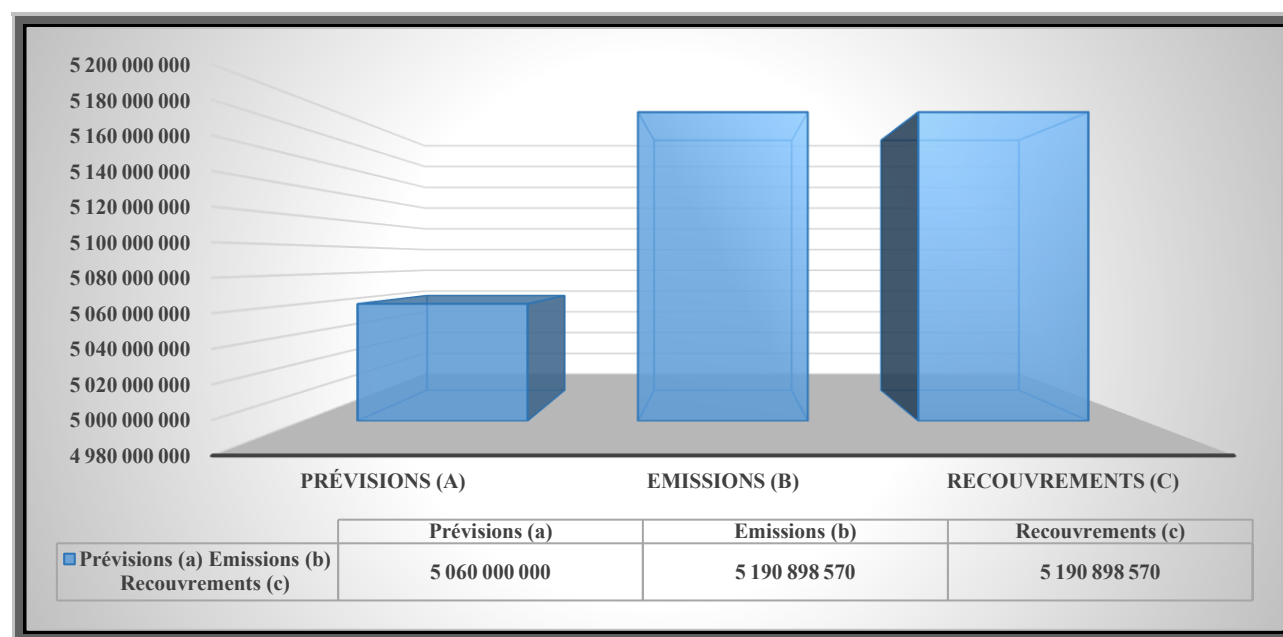
Constituées uniquement des remises et annulation de la dette, la situation d'exécution des recettes exceptionnelles est retracée dans le tableau ci-dessous.

Tableau n°26 : Comparaison des prévisions, émissions et recouvrements (en milliers de FCFA)

Intitulés	Prévisions (a)	Emissions (b)	Recouvrements (c)	Reste à recouvrer d=b-c	Taux d'émission e=b/a	Taux de recouvrement f=c/b
75 RECETTES EXCEPTIONNELLES						
75.1 Remises et annulations de dette	5 060 000 000	5 190 898 570	5 190 898 570	-	102,59	100,00
75.1.1 Remises et annulations de dette	5 060 000 000	5 190 898 570	5 190 898 570	-	102,59	100,00
Ressources PPTE	5 060 000 000	5 190 898 570	5 190 898 570	-	102,59	100,00
TOTAL RECETTES EXCEPTIONNELLES	5 060 000 000	5 190 898 570	5 190 898 570	-	102,59	100,00

Le tableau ci-dessus affiche des émissions et recouvrements de 5,191 milliards de francs CFA pour des prévisions de 5,060 milliards, soit un taux d'émission de 102,59% et de recouvrement de 100%.

Graphique n°27 : Comparaison des prévisions, émissions et recouvrements des Recettes Exceptionnelles



2.1.1.6. Comparaison des prévisions, émissions et recouvrements des Produits financiers (en milliers de FCFA)

Les produits financiers sont constitués :

- ✓ Dividendes autres sociétés
- ✓ Revenus des Valeurs Mobilières, des Titres et des Dividendes.

La situation d'exécution des « Produits Financiers » est retracée dans le tableau suivant.

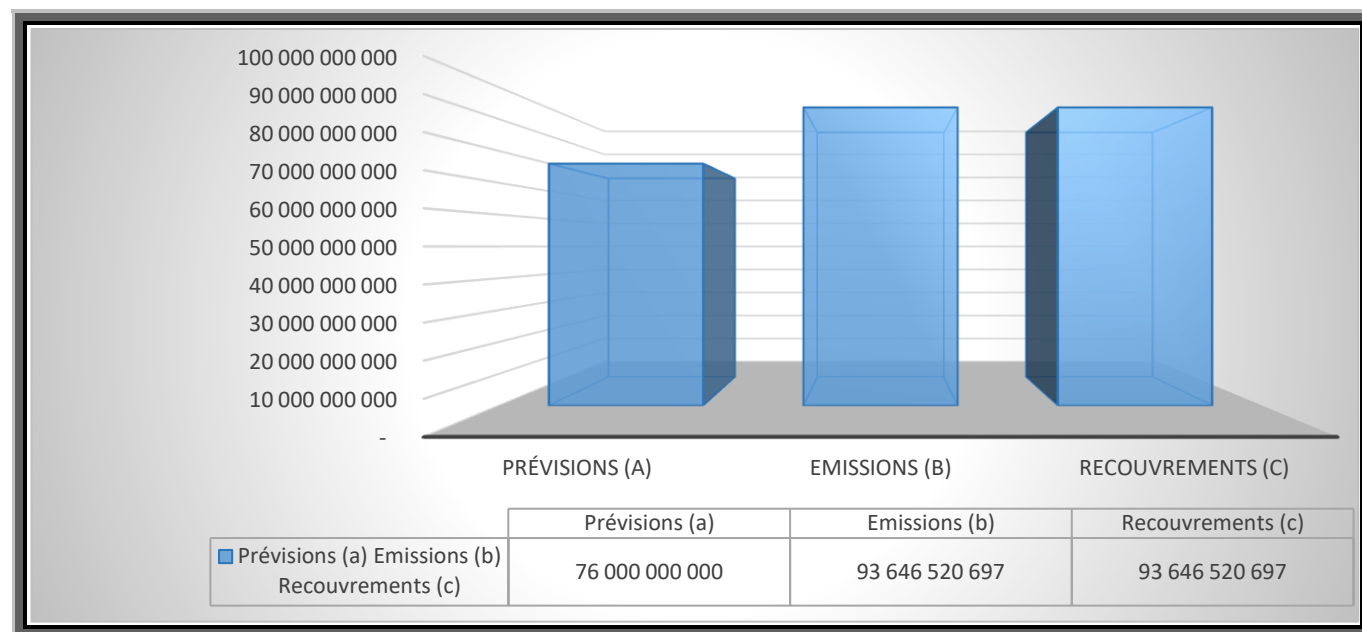
Tableau n°27 : Comparaison des prévisions, émissions et recouvrements

Intitulés	Prévisions (a)	Emissions (b)	Recouvrements (c)	Reste à recouvrer d=b-c	Taux d'émission e=b/a	Taux de recouvrement f=c/b
77.4 Revenus des titres de placements	76 000 000 000	93 646 520 697	93 646 520 697	-	123,22	100,00
77.4.1 Revenus des titres de placements	76 000 000 000	93 646 520 697	93 646 520 697	-	123,22	100,00
Dividendes autres Sociétés	22 000 000 000	35 334 793 608	35 334 793 608	-	160,61	100,00
Revenus des Valeurs Mobilières, des Titres et des Dividendes	54 000 000 000	58 311 727 089	58 311 727 089	-	107,98	100,00
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	76 000 000 000	93 646 520 697	93 646 520 697	-	123,22	100,00

Pour une prévision de 76,00 milliards de FCFA, les émissions et les recouvrements ont été de 93,646 milliards de FCFA, soit un taux d'émission de 123,22% et de recouvrement de 100%.

Ce taux d'émission de 123, 22% est dû en partie au poste « Dividendes autres Sociétés » dont le taux est à 160,61%.

Graphique n°28 : Comparaison des prévisions, émissions et recouvrements des Produits financiers



2.1.1.7. Comparaison des prévisions, émissions et recouvrements des recettes budgétaires par services d'assiette et de recouvrement

La Direction Générale des Douanes (DGD), la Direction Générale des Impôts (DGI), la Direction Nationale des Domaines et du Cadastre (DNDC), la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique sont les services pourvoyeurs des recettes du budget d'Etat.

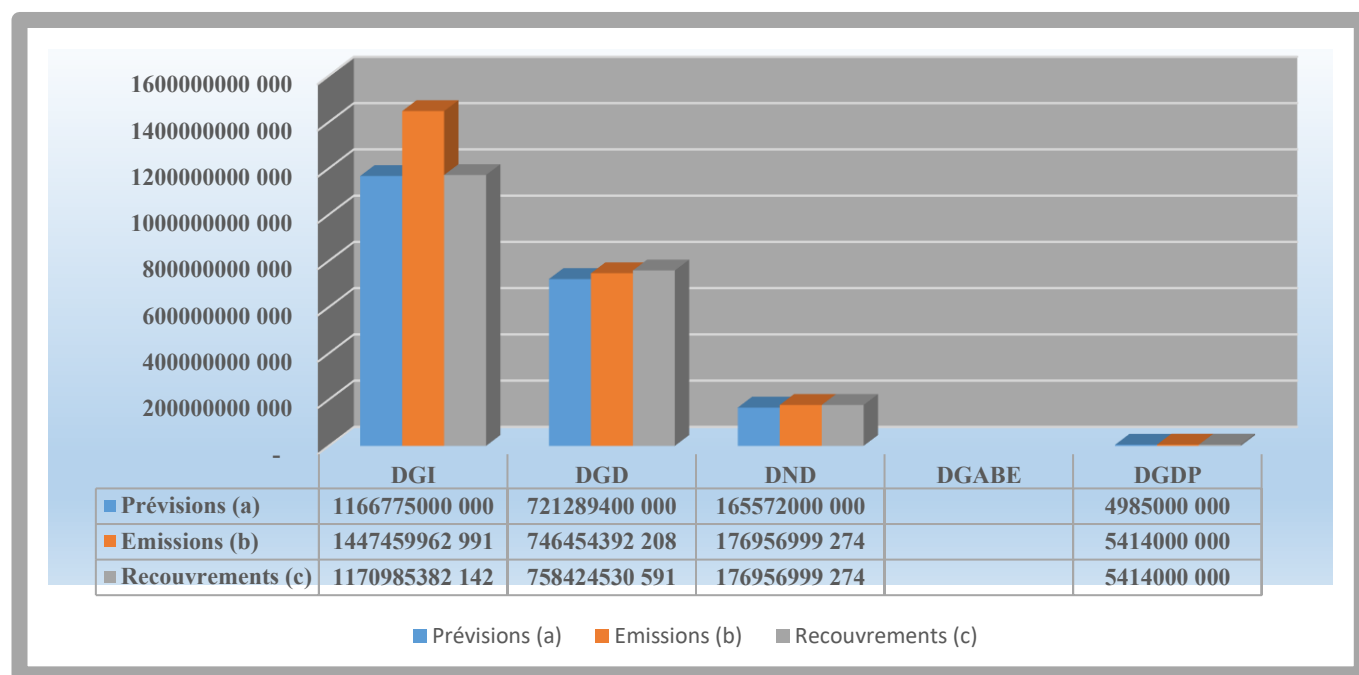
Tableau n°28 : Comparaison des prévisions, émissions et recouvrements des recettes par services d'assiette et de recouvrements (en milliers de FCFA)

Intitulés	Prévisions (a)	Emissions (b)	Recouvrements (c)	Restes à recouvrer (d=b-c)	Taux d'émission (e=b/a)	Taux de recouvrement (d=c/b)
DGI	1 107 879 600 000	1 380 758 342 341	1 104 283 761 492	276 474 580 849	124,63	79,98
DGD	682 025 400 000	686 891 867 127	693 984 135 704	396 123 850	100,71	101,03
DGTCP	59 525 000 000	37 519 123 750	37 519 123 750	0	63,03	100
DNDC	165 572 000 000	176 956 999 274	176 956 999 274	0	106,87	100
TOTAL	2 015 002 000 000	2 282 126 332 492	2 012 744 020 220	276 870 704 699	113,25	88,19

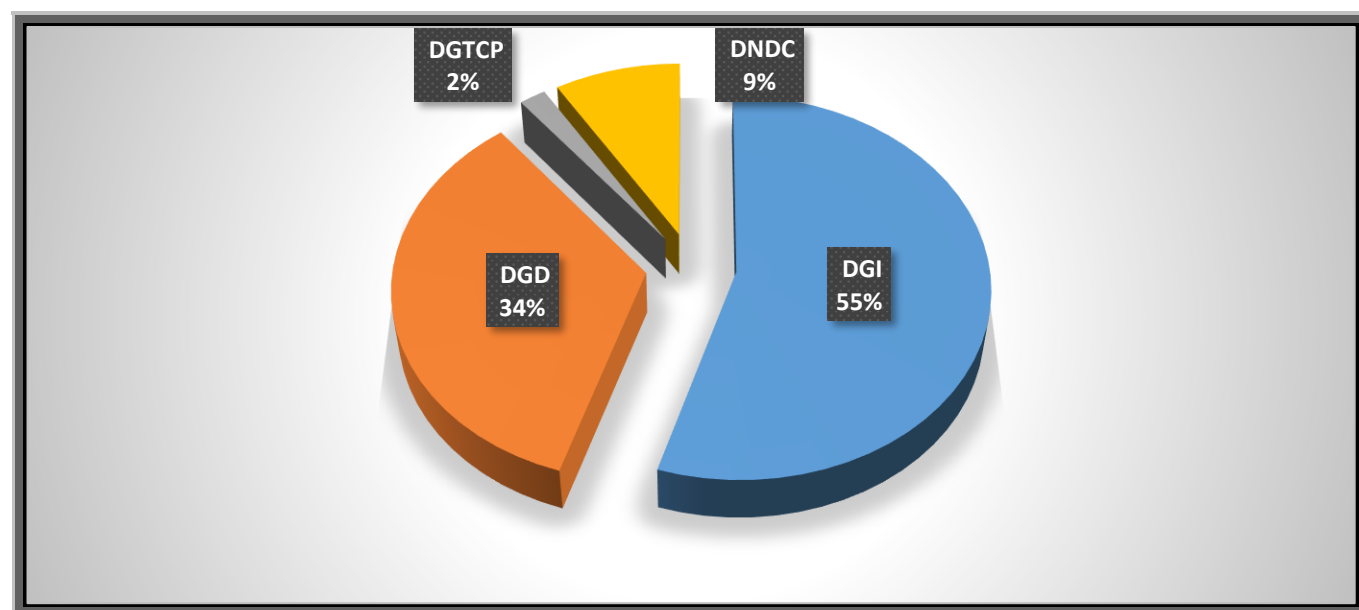
Source PLR

Il ressort du PLR que les prévisions des services d'assiettes qui sont de 2, 015 milliards de FCFA ont été émis pour 2,282 milliards de FCFA et recouvrées à hauteur de 2,012 milliards de FCFA.

Graphique n° 29 : Comparaison des prévisions aux émissions et aux recouvrements des services de recettes



Graphique 30 : Répartition des recouvrements entre les services de recettes



La DGI a contribué à 55% des recouvrements des recettes du budget général, suivi de la DGD pour 34%, la DNDC pour 9% et la DGTCPC pour 2%.

2.1.1.8. Comparaison des données du projet de loi de règlement et les situations fournies par les structures de recettes

La Direction Générale des Douanes (DGD), la Direction Générale des Impôts (DGI), la Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DNTCP), la Direction Nationale des Domaines et du Cadastre (DNDC).

Tableau n°29 : situation comparative des données du projet de loi de règlement et la situation fournie par les Directions financières

❖ La Direction Générale des Impôts (FCFA)

Intitulés	PLR	DGI	Ecart
Prévisions	1 107 879 600 000	1 166 775 000 000	58 895 400 000
Emissions	1 380 758 342 341	1 447 459 962 991	66 701 620 650
Recouvrements	1 104 283 761 492	1 170 985 382 142	66 701 620 650
Restes à recouvrer	276 474 580 849	276 474 580 849	0

Il ressort du tableau ci-dessus des écarts entre les données du PLR et celles fournies par la DGI au niveau des prévisions, émissions et recouvrements.

Observation n°10

Il est demandé au MEF d'expliquer les écarts constatés entre les données du PLR et celles fournies par la DGI au niveau des prévisions, émissions et recouvrements.

Réponse du MEF

Le Budget de l'Etat dans sa présentation est structuré en Budget Général, Budgets Annexes et Comptes Spéciaux du Trésor. Les recettes du Budget Général sont présentées en net des remboursements d'impôts (crédits de TVA et exonérations). De ce fait, la loi de règlement, qui rend compte de l'exécution du budget, présente les données conformément à celle de la loi de finances. Ainsi, les prévisions, émissions et recouvrements de recettes du PLR sont en net. En revanche, les données communiquées par la DGI sont en brut (y compris les crédits de TVA). Les montants correspondants à la différence avec les données de la DGI sont enregistrés dans le PLR au niveau des Comptes Spéciaux du Trésor « Fonds de Remboursement de Crédits de TVA-DGI).

Les écarts constatés au niveau de la DGI s'expliquent donc par les crédits de TVA. En effet, les chiffres de la DGI sont au brut alors que la DGTCP a présenté le PLR au net, l'écart au niveau des prévisions (58 895 400 000) représente les prévisions de crédit de TVA imputable à la DGI et ceux des émissions (66 701 620 650) et recouvrements (66 701 620 650) s'expliquent par les réalisations sur les recettes de TVA intérieure affectées au compte d'affectation spécial pour le remboursement des crédits de TVA.

Appréciation de la Section

La Cour prend acte des réponses fournies par le MEF et l'invite à une harmonisation des données des structures à celles du PLR présentées par la DGTCP.

❖ La Direction Générale des Douanes (FCFA)

Intitulés	PLR	DGD	Ecart
Prévisions	682 025 400 000	682 025 400 000	-
Emissions	686 891 867 127	686 891 867 127	-
Recouvrements année courante	693 984 135 704	693 984 135 704	-
Restes à recouvrer	396 123 850	396 123 850	-

Il ressort de la lecture du tableau ci-dessus une concordance parfaite entre les données du PLR et celles de la DGD.

❖ La Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (FCFA)

Intitulés	PLR	DGTCP	Ecart
Prévisions	59 525 000 000	59 525 000 000	-
Emissions	37 519 123 750	37 519 123 750	-
Recouvrements année courante	37 519 123 750	37 519 123 750	-
Restes à recouvrer	0	0	-

Aucun écart n'est constaté entre les données du PLR et celles de la DGTCP.

❖ **La Direction Nationale des Domaines (FCFA)**

Intitulés	PLR	DND	Ecart
Prévisions	165 572 000 000	165 572 000 000	-
Emissions	176 956 999 274	176 956 999 274	-
Recouvrements	176 956 999 274	176 956 999 274	-
Restes à recouvrer	-	-	-

Il ressort du rapprochement des données du PLR et celles de la DND une concordance parfaite entre les prévisions, émissions et recouvrements.

❖ **La Direction Générale de l'Administration des Biens de l'Etat (FCFA)**

Intitulés	PLR	DGABE	Ecart
Prévisions		500 000 000	
Emissions		-	
Recouvrements		24 000 000	
Restes à recouvrer			

Selon la lettre explicative n°0000009 du 03 avril 2025 de la Direction Générale de l'Administration des Biens de l'Etat, sur une prévision de 500 millions de FCFA, 24,00 millions ont été recouverts à la date du 31 décembre 2023 et comptabilisés au compte de la Direction Nationale des Domaines conformément à la Loi des Finances.

❖ **La Direction Générale de la Dette Publique (FCFA)**

Intitulés	PLR	DGDP	Ecart
Prévisions	4 985 000 000	4 985 000 000	-
Emissions	5 414 000 000	5 414 000 000	-
Recouvrements	5 414 000 000	5 414 000 000	-
Restes à recouvrer	-	-	-

Le tableau ci-dessus fait ressortir une concordance parfaite entre les données du PLR et celles de la DGDP en termes de prévisions, émissions et recouvrements.

2.1.2. Analyse de la situation d'exécution des recettes des Budgets Annexes

Les Budgets Annexes sont constitués des Entrepôts Maliens dans les ports de transit.

Il s'agit des :

- ✓ Entrepôts Maliens au Sénégal (EMASE)
- ✓ Entrepôts Maliens en Côte d'Ivoire (EMACI)
- ✓ Entrepôts Maliens au Togo (EMATO)
- ✓ Entrepôts Maliens en Guinée (EMAGUI)
- ✓ Entrepôts Maliens en Mauritanie (EMAMAU)
- ✓ Entrepôts Maliens au Benin (EMABE)

2.1.2.1. Comparaison des prévisions, émissions et recouvrements des Budgets Annexes par entrepôts

La situation d'exécution des recettes budgétaires par entrepôts est retracée dans le tableau suivant.

Tableau n°30 : Comparaison des prévisions, émissions et recouvrements (en milliers de FCFA)

Intitulés	Prévisions (a)	Emissions (b)	Recouvrements (c)	Restes à recouvrer d=b-c	Taux d'émission e=b/a	Taux de recouvrement d=c/b
Entrepôts Maliens au Sénégal (EMASE)	2 369 842 000	3 884 039 521	3 133 711 890	750 327 631	163,38	80,68
Entrepôts Maliens en Côte d'Ivoire (EMACI)	1 812 000 000	1 064 717 965	1 064 717 965	0	58,75	100,00
Entrepôts Maliens au Togo (EMATO)	739 500 000	377 133 817	377 133 817	0	50,99	100,00
Entrepôts Maliens en Guinée (EMAGUI)	710 700 000	243 209 106	243 209 106	0	34,22	100,00
Entrepôts Maliens en Mauritanie (EMAMAU)	757 323 000	789 323 000	269 508 080	519 814 920	104,22	34,14
Entrepôts Maliens au Ghana (EMGHA)	766 500 000	372 011 572	372 011 572	0	48,53	100,00
Entrepôts Maliens au Benin (EMABE)	603 500 000	196 605 372	196 605 372	0	32,57	100
Total Budgets Annexes	7 759 365 000	6 927 040 353	5 656 897 802	1 270 142 551	89,27	77,89

Il ressort du tableau ci-dessus que les prévisions des EMA se chiffrent à 7,759 milliards de FCFA pour des émissions de 6,927 milliards soit 89,27%. Les recouvrements se sont chiffrés à 5,656 milliards de FCFA soit 77,89% dégageant des restes à recouvrer d'un montant de 1,270 milliards de FCFA.

Pour des émissions respectives de 3,884 milliards de FCFA soit 163,38% et 0,789 milliard de FCFA soit 104,22% des prévisions, le taux de recouvrement des EMASE et des EMAMAU est de 80,68% et 34,14%.

Observation n°11

Il est demandé au Ministre des Transports d'expliquer :

- ✓ **le taux de recouvrement de 80,68% des EMASE et de 34,14% des EMAMAU pour des émissions supérieures aux prévisions,**
- ✓ **les restes à recouvrer constatés au niveau des EMSASE pour 750 327 631 FCFA et des EMAMAU pour 519 814 920 FCFA.**

Réponse du MEF

S'agissant des EMASE, les émissions de 3 884 039 521 FCFA au 31 décembre 2023 sont composées de celles relatives à l'exercice courant d'un montant de 2 377 127 754 FCFA, du montant des restes à recouvrer des exercices antérieurs de 559 290 922 FCFA et des émissions des prestations de la redevance maritime de 94 7 620 845 FCF A. Il faut rappeler que la redevance maritime ne faisant pas partie des recettes des EMASE, par conséquent elle n'est pas intégrée dans les prévisions budgétaires. La prise en compte de ces deux situations explique le taux des émissions par rapport aux prévisions de 163,38% d'une part et le taux des recouvrements par rapport aux émissions de 80,68% d'autre part.

Pour les restes à recouvrer de 750 327 631 FCFA dans les livres comptables des EMASE au 31 décembre 2023, il faut signaler qu'ils découlent des dispositions accordant le paiement différé aux contribuables. Ils sont constitués d'usagers avec :

- un compte actif d'un montant de 377 465 641 F CFA. Sur ce montant, la somme 362 540 918 FCFA a été recouvrée. Le reliquat de 14 924 723 FCFA non recouvré concerne la Société AGL dont 14 907 243 F CFA fait l'objet d'un contentieux datant de 2007, 2013 et 2017; et
- un passif chiffré à 3 72 861 990 F CF A, composé de onze (11) usagers dont la quasi-totalité des opérations concernent les exercices antérieurs (2003 à 2009).

A l'exception de la SNTT qui avait introduit une requête de remise gracieuse aux autorités compétentes, pour son passif de 311 661 581 F CFA, la quasi-totalité des usagers restants n'opèrent plus d'activités de transit sur l'axe Dakar-Bamako.

Quant aux EMAMAU, à l'analyse des données et après vérifications, il a été constaté une erreur dans la présentation des données du certificat de recettes. Les chiffres inscrits en émission correspondent plutôt à la prévision initiale de 757 323 000 de FCFA allouée par la loi de finances, augmentée de la subvention additionnelle de 32 000 000 de FCFA reçue des EMASE. Il faut rappeler que les recettes recouvrées au niveau des EMAMAU sont au comptant. Ainsi, le montant réel des émissions est de 269 508 080 de FCF A, soit le même niveau que les recouvrements. Il ressort des restes à recouvrer nuls et un taux de recouvrement par rapport aux émissions de 100%. Des dispositions sont prises pour corriger cette erreur de présentation du tableau du certificat de recettes.

Toutefois, le taux des émissions et des recouvrements par rapport aux prévisions ressort à 35,59%.

Ce faible niveau d'émissions et de recouvrements s'explique par:

- les couts très élevés des escortes dont le minimum est de 120 000 ouguiyas (200 000FCFA) contre 70 000 FCFA sur les autres corridors de transit à l'exception du Sénégal où c'est 20 000 FCF A ;
- le long délai de traitement des documents douaniers ;
- le long délai de traitement des documents douaniers ;
- le paiement mensuel de l'assurance alors qu'il est annuel dans les pays de la CEDEAO ;
- le paiement de la TVA dans les prestations de service sur les marchandises en transit qui reste une taxe locale ;
- la conteneurisation imposée sur les produits de première nécessité qui freine le développement du corridor Nouakchott-Bamako ;
- l'institution sur les marchandises en transit du dépôt d'une caution douanière ;
- l'inexistence du circuit vert.

En conclusion, les coûts élevés des tarifs appliqués sur le corridor sont préjudiciables au recouvrement et au développement, en conséquence les opérateurs maliens sont très réticents à emprunter l'axe Nouakchott-Bamako.

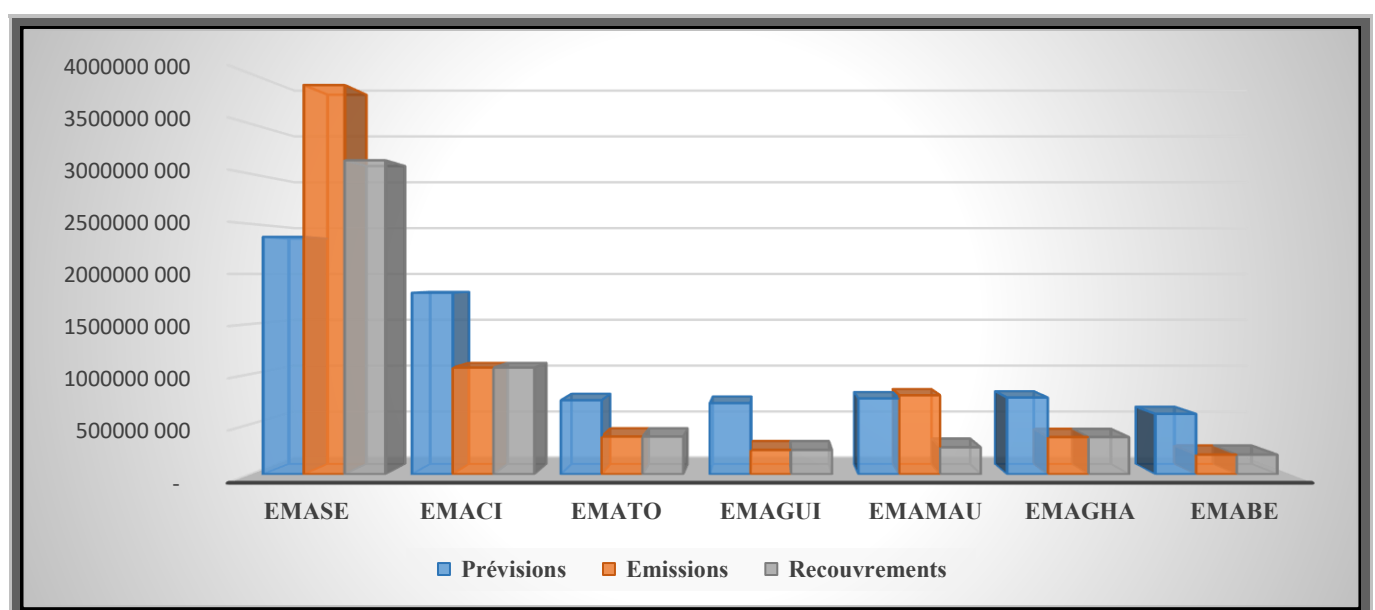
Appréciation de la Cour

La Cour prend acte des réponses données et constate que les EMASE ont donné les mêmes réponses en 2021 et 2022.

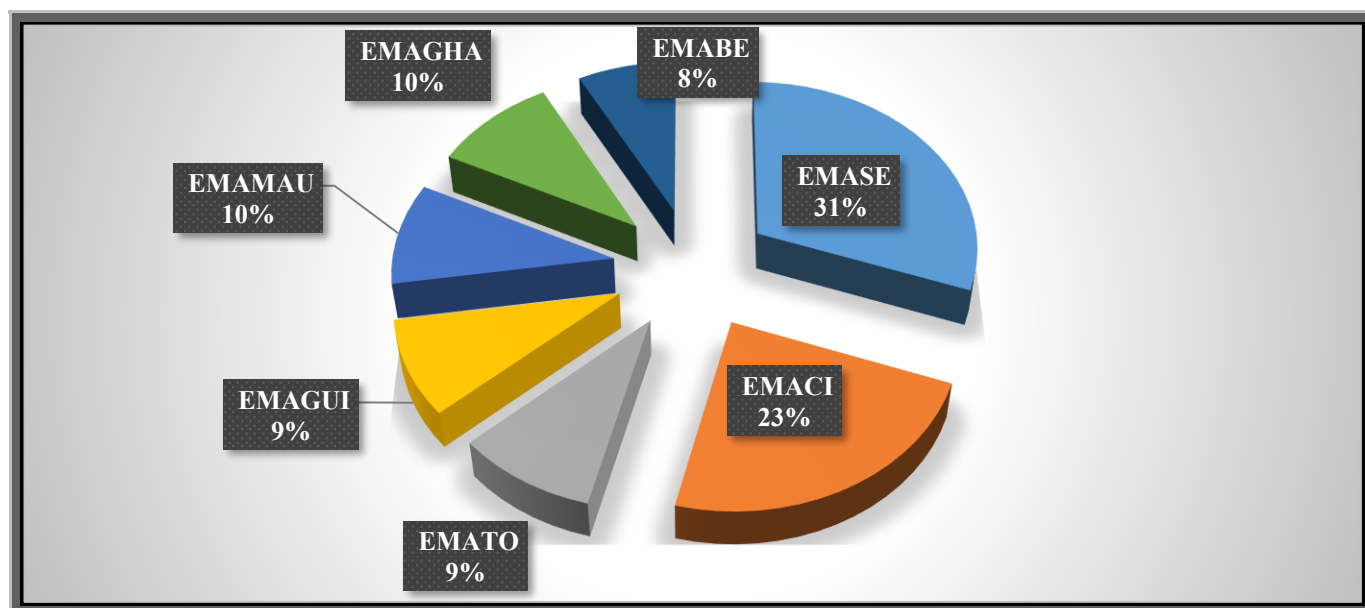
Recommandation N°05

La Cour recommande au Ministre des Transports un traitement définitif des restes à recouvrer datant de 2007 à 2017.

Graphique n°31 : Comparaison des prévisions aux émissions et recouvrements des budgets annexes par Entrepôts

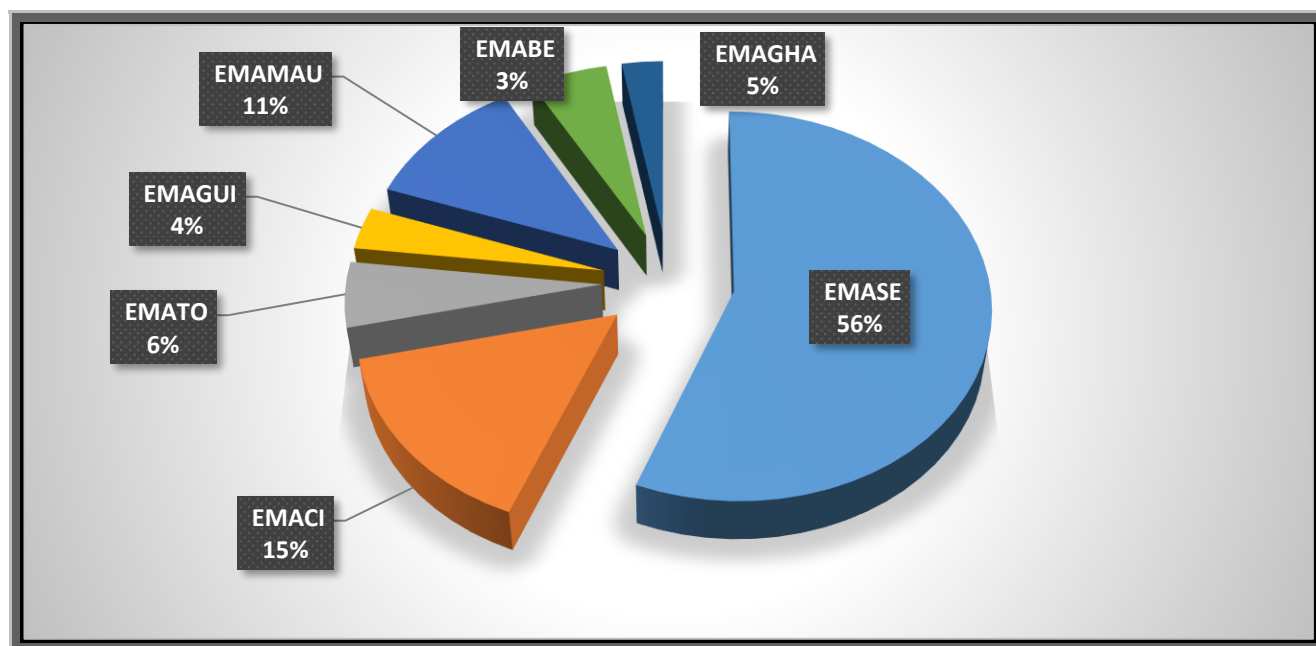


Graphique n°32 : Répartition des prévisions des Budgets Annexes entre les Entrepôts



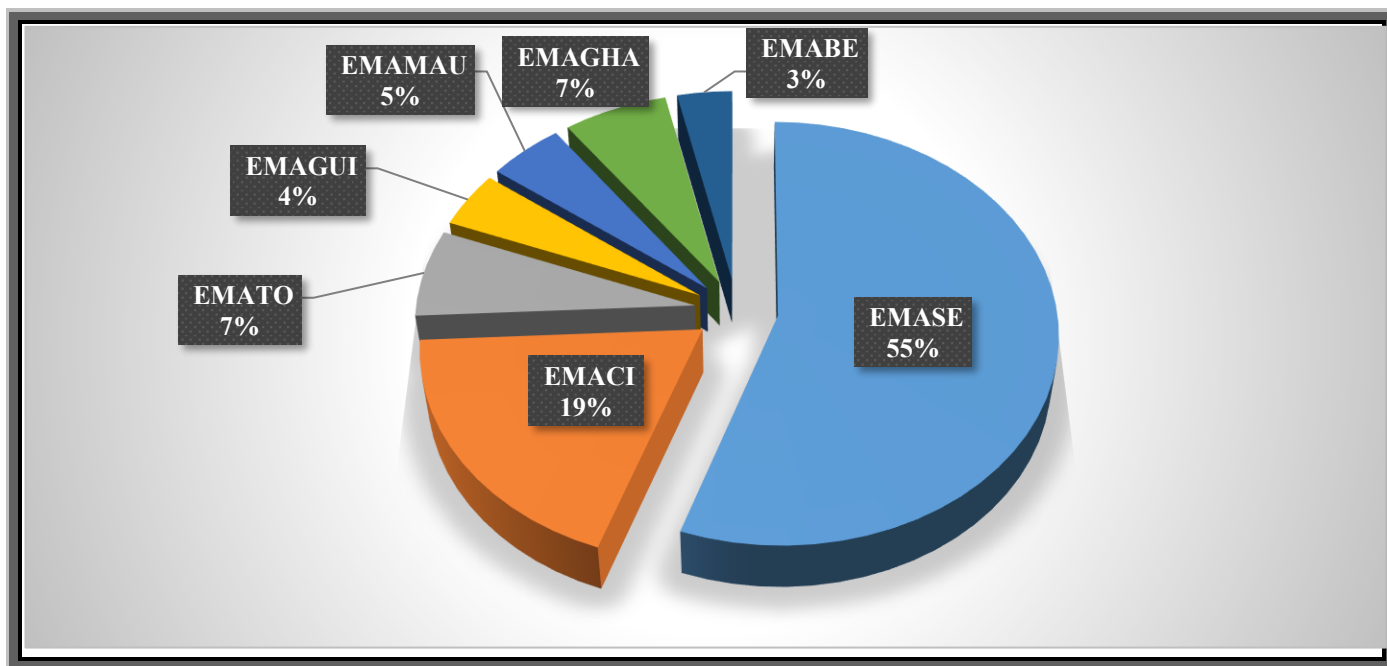
Les EMASE occupent 31% des prévisions des budgets annexes suivis des EMACI avec 23% et des EMAMAU pour 10%.

Graphique n°33 : Répartition des émissions des Budgets Annexes entre les Entrepôts



En termes d'émission les EMASE représentent 56%, les EMACI suivent avec 15% et les EMAMAU pour 11%.

Graphique n°34 : Répartition des recouvrements des Budgets Annexes entre les Entrepôts



Il ressort du graphique que les EMASE ont effectué 55% des recouvrement totaux des Budgets annexes, suivis des EMACI pour 19%, les EMAGHA et les EMATO suivent avec 7%.

2.1.2.2. Comparaison des prévisions, émissions et recouvrements des Budgets Annexes par nature de recettes

La situation d'exécution par nature de recettes est retracée dans le tableau suivant.

Tableau n°31 : Comparaison des prévisions, émissions et recouvrements des Budgets Annexes par nature de recettes (en milliers de FCFA)

Intitulés	Prévisions (a)	Emissions (b)	Recouvrements (c)	Reste à recouvrer d=b-c	Taux d'émission e=b/a	Taux de recouvrement f=c/b
72. RECETTES NON FISCALES						
72.1 Revenus de l'entreprise et du domaine	7 759 365 000	6 474 540 353	5 247 444 489	1 227 095 864	83,44	81,05
73.2 Transferts reçus des budgets annexes ou des comptes spéciaux du trésor	-	407 500 000	407 500 000	-	-	100,00
75.9 Autres recettes exceptionnelles	-	45 000 000	1 953 313	43 046 687		4,34
77.2 Intérêts sur les dépôts à terme	-	-	-	-	-	-
	7 759 365 000	6 927 040 353	5 656 897 802	1 270 142 551	89,27	81,66

L'analyse du tableau ci-dessus fait ressortir des prévisions de 7,759 milliards de FCFA au niveau de la rubrique « Revenus de l'entreprise et du domaine ».

Pour des émissions de 407,500 millions de FCFA et 45,00 millions de FCFA au niveau des « transferts » et « autres recettes exceptionnelles » aucune prévision n'est constatée au niveau de ces deux rubriques.

Observation n°12

Il est demandé au MEF d'expliquer l'absence de prévision au niveau de la rubrique « Transferts » et « autres recettes exceptionnelles ».

Réponse du MEF

C'est un cas d'absence de conformité. En effet, les rubriques « **Transferts** » et « **autres recettes exceptionnelles** » apparaissent dans le projet de loi règlement 2023 avec des montants en réalisation alors qu'elles ne figurent pas dans la Loi de Finances de 2023 en termes de prévision.

Dans l'élaboration des documents du projet de loi de règlement, il y'a eu une erreur de présentation du tableau des recettes. Le tableau de recettes du PLR 2023 a été présenté suivant celui de la loi de finances de 2024 au lieu de la loi de finances rectificative. En 2023, les rubriques de recettes « 73 Transferts Reçus d'Autres Budgets », « 75 Recettes Exceptionnelles » et « 77 Produits Financiers », n'existaient pas au niveau des Budgets annexes. Elles ont été instituées à travers la loi de finances 2024. Ce qui justifie l'absence de prévision sur ces lignes dans le PLR 2023.

Appréciation de la Cour

La Cour prend acte des réponses fournies et invite le MEF à une présentation harmonisée du tableau des recettes de la loi de finances de l'année N et celle du PLR correspondant.

2.1.2.3. Situation comparative des données du projet de loi de règlement et les situations fournies par les Entrepôts Maliens (Budgets Annexes).

Tableau n°32 : Situation comparative des données du projet de loi de règlement et les situations fournies par les Entrepôts Maliens (Budgets Annexes).

EMASE (en FCFA)

Intitulés	PLR	EMASE	Ecart
Prévisions	2 369 842 00	Non transmis	2 369 842 00
Emissions	3 884 039 521	Non transmis	3 884 039 521
Recouvrements	3 133 711 890	Non transmis	3 133 711 890
Restes à recouvrer	750 327 631	Non transmis	750 327 631

Suivant la lettre n°0528/MTI-SG du 09 mai 2025 le Ministre des Transports a transmis les documents d'exécution du budget 2023 des EMA sans ceux des EMASE.

En réponse et par lettre n°002121/MEF-SG du 18 juillet 2025, le MEF a transmis par support électronique le certificat de recettes des EMASE dont les prévisions, émissions et recouvrements sont conformes à celles du PLR.

EMACI (en FCFA)

Intitulés	PLR	EMACI	Ecart
Prévisions	1 812 000 000	1 812 000 000	0
Emissions	1 064 717 965	1 105 973 247	41 255 278
Recouvrements	1 064 717 965	1 105 973 247	41 255 278
Restes à recouvrer	0	0	0

Un écart de 41 255 278 FCFA est constaté entre les émissions et les recouvrements du PLR et ceux des EMACI.

EMATO (en FCFA)

Intitulés	PLR	EMATO	Ecart
Prévisions	739 500 00	739 500 00	0
Emissions	377 133 817	377 133 817	0
Recouvrements	377 133 817	377 133 817	0
Restes à recouvrer	0	0	0

Il ressort du tableau de comparaison une concordance parfaite entre les montants du PLR et ceux des EMATO.

EMAGUI (en FCFA)

Intitulés	PLR	EMAGUI	Ecart
Prévisions	710 700 000	710 700 000	0
Emissions	243 209 106	243 209 106	0
Recouvrements	243 209 106	243 209 106	0
Restes à recouvrer	0	0	0

Aucun écart n'est constaté entre les données du PLR celles des EMAGUI.

EMAMAU (en FCFA)

Intitulés	PLR	EMAMAU	Ecart
Prévisions	757 323 000	757 323 000	0
Emissions	789 323 000	789 323 000	0
Recouvrements	269 508 080	269 508 080	0
Restes à recouvrer	519 814 920	519 814 920	0

Le tableau ci-dessus indique une concordance parfaite entre les montants du PLR et ceux de EMAMAU.

EMAGHA (en FCFA)

Intitulés	PLR	EMAGHA	Ecart
Prévisions	766 500 000	766 500 000	0
Emissions	372 011 572	382 460 503	10 448 931
Recouvrements	372 011 572	382 460 503	10 448 931
Restes à recouvrer	0	0	0

Un écart de 10 448 931 FCFA existe entre les montants des émissions et des recouvrements du PLR et ceux des EMAGHA.

EMABE (en FCFA)

Intitulés	PLR	EMABE	Ecart
Prévisions	603 500 000		603 500 000
Emissions	196 605 372		196 605 372
Recouvrements	196 605 372		196 605 372
Restes à recouvrer	0	0	0

Il ressort de la lettre n°0528/MTI-SG du 09 Mai 2025 que les documents relatifs à la situation d'exécution du budget de 2023 des EMABE n'ont pas été transmis.

En réponse et par lettre n°002121/MEF-SG du 18 juillet 2025, le MEF a transmis par support électronique le certificat de recettes des EMABE.

La situation comparative est retracée dans le tableau suivant :

Intitulés	PLR	EMABE	Ecart
Prévisions	603 500 000	555 000 000	48 500 000
Emissions	196 605 372	-	196 605 372
Recouvrements	196 605 372	196 605 372	-
Restes à recouvrer	0	0	0

Observation n°13

Il est demandé au Ministre des Transports :

- ✓ *d'expliquer les écarts entre les émissions et les recouvrements du PLR et les situations fournies par les EMACI et les EMAGHA ;*
- ✓ *de faire parvenir la situation d'exécution du budget 2023 des EMASE et des EMABE.*

Réponse du MEF

Les écarts entre les émissions et les recouvrements du PLR et les situations fournies par les **EMACI et les EMAGHA** s'expliquent par les reports de trésorerie (report de solde de l'exercice 2022), pris en compte dans les données compilées de la Section des Comptes.

Les émissions et les recouvrements inscrits dans le PLR sont conformes aux chiffres consignés dans le certificat de recettes au 31 décembre 2023, communiqués par les EMACI et les EMAGHA. En effet, ces certificats de recettes retracent les opérations de l'exercice courant ainsi que les reports de trésorerie. Mais par principe d'annualité budgétaire, les reports de trésorerie ne sont pas pris en compte, ce sont les opérations de gestion qui sont inscrites en recettes dans le PLR.

S'agissant de la situation d'exécution du budget 2023 **des EMASE et des EMABE**, les certificats de recettes au 31 décembre 2023 de ces deux Entrepôts sont joints en annexe.

Appréciation de la Cour

La Cour prend acte :

- ✓ *d'une part des explications fournies en ce qui concerne les écarts constatés entre les émissions et les recouvrements du PLR et les situations fournies par les EMACI et les EMAGHA et*
- ✓ *d'autre part de la production des certificats de recettes des EMASE et des EMABE.*

Il ressort de la comparaison des données du PLR et celles des EMABE un écart de 48 500 000 FCFA au niveau des prévisions.

2.1.3. Analyse de la situation d'exécution des Comptes et Fonds Spéciaux

Suivant le PLR de 2023, les CST sont constitués :

- du Programme de Développement des Ressources Minérales (PDRM),
- du Fonds d'Etudes d'Impact Environnement et Social,
- du Fonds d'Aménagement et de Protection des Forêts FAPF),
- du Fonds d'Aménagement et de Protection de la Faune (FAPF),
- du Fonds d'Appui à l'Autonomisation de la Femme et à l'Epanouissement de l'Enfant,
- du Fonds de Financement de la Recherche, de la Formation et de la Promotion des Activités Minières,
- du Fonds National d'Appui à l'Agriculture (FNAA),
- du Fonds Compétitif pour la Recherche et l'innovation Technologique,
- du Fonds de Remboursement des Crédits TVA,
- du Fonds National de Développement de la Statistique,
- du Fonds pour Développement Durable,
- de la Garantie pour la Centrale Solaire Photovoltaïque de 33 MWC à Ségou.

La situation d'exécution des recettes du budget de 2023 des Comptes Spéciaux du Trésor est retracée dans les tableaux suivants.

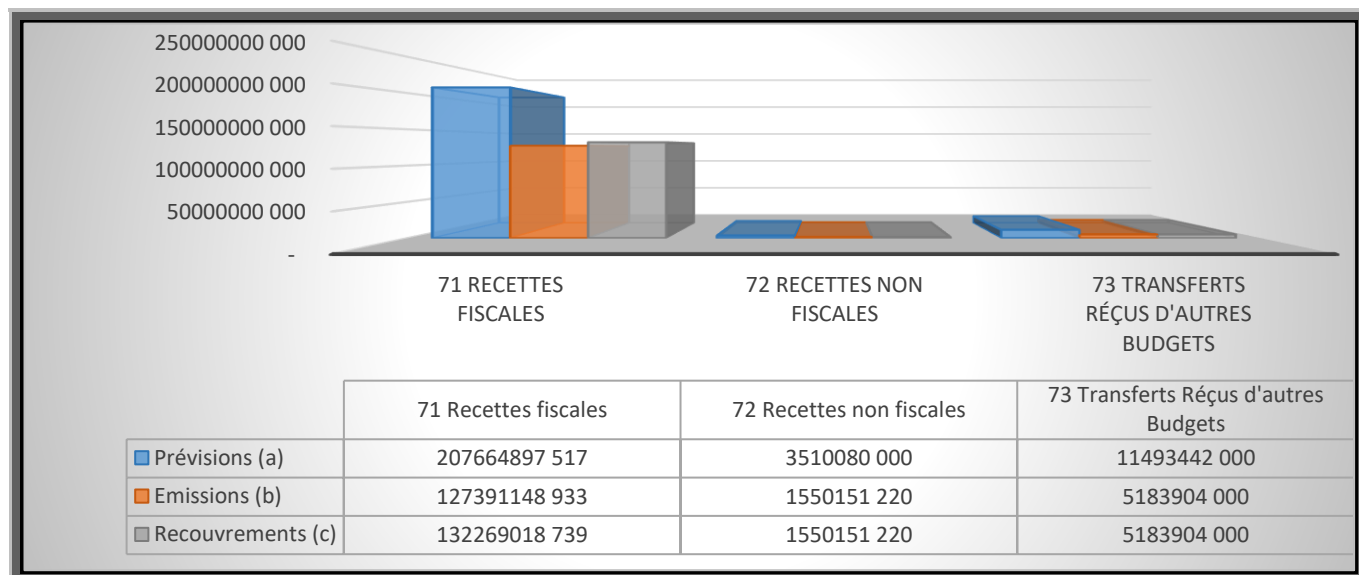
2.1.3.1. Comparaison des prévisions, émissions et recouvrements des Comptes Spéciaux du Trésor par nature de recettes

Tableau n°33 : Comparaison des prévisions, émissions et recouvrements (en milliers de FCFA)

Intitulés	Prévisions (a)	Emissions (b)	Recouvrements (c)	Reste à recouvrer d=b-c	Taux d'émission e=b/a	Taux de recouvrement f=c/b
71 Recettes fiscales	207 664 897 517	127 391 148 933	132 269 018 739	-	61,34	103,83
72 Recettes non fiscales	3 510 080 000	1 550 151 220	1 550 151 220	-	44,16	100,00
73 Transferts Reçus d'autres Budgets	11 493 442 000	5 183 904 000	5 183 904 000	-	45,10	100,00
TOTAL COMPTES SPECIAUX DU TRESOR	222 668 419 517	134 125 204 153	139 003 073 959	-	60,24	103,64

Les recouvrements en 2023 au titre des CST se sont chiffrés à 139,003 milliards de FCFA pour des prévisions établies à 222, 668 milliards de FCFA et des émissions de 134,125 milliards de FCFA soit un taux d'émission de 60,24% et de recouvrement de 103,64%.

Graphique n° 35 : Comparaison des prévisions, émissions et recouvrements des Comptes et Fonds Spéciaux par nature de recettes



2.1.3.2. Comparaison des prévisions, émissions et recouvrements par comptes Spéciaux du Trésor

La comparaison des prévisions aux émissions et recouvrements par CST est retracée dans le tableau suivant.

Tableau n°34 : Comparaison des prévisions, émissions et recouvrements (en milliers de FCFA)

Intitulés	Prévisions (a)	Emissions (b)	Recouvrements (c)	Restes à recouvrer d=b-c	Taux d'émission e=b/a	Taux de recouvrement d=c/b	Taux de réalisation e=c/a
Programmes de développement des ressources Minérales	360 000 000	100 270 955	100 270 955	-	27,85	100	27,85
Fonds d'étude d'impact environnemental et social	500 080 000	99 603 897	99 603 897	-	19,92	100	19,92
Fonds Aménagements et Protection des Forêts (FAPF)	1 800 000 000	800 776 000	800 776 000	-	44,49	100	44,49
Fonds d'Aménagements et Protection des Faunes (FAPF)	500 000 000	463 000 368	463 000 368	-	92,60	100	92,60
Fonds d'Appui Autonomisation des Femmes	650 000 000	263 250 000	263 250 000	-	40,50	100	40,50
Fonds Financement Recherche Formation	350 000 000	86 500 000	86 500 000	-	24,71	100	24,71
Fonds National d'Appui à l'Agriculture (FNAA)	5 000 000 000	2 500 000 000	2 500 000 000	-	50,00	100	50,00
Fonds Compétitif pour la Recherche et l'Innovation Technologique	2 500 000 000	1 012 500 000	1 012 500 000	-	40,50	100	40,50
Fonds de Remboursement de Crédit TVA	135 977 125 517	126 264 145 731	131 142 015 537	- 4 877 869 806	92,86	104	96,44
Fonds National pour le Développement de la Statistique	3 000 000 000	1 408 154 000	1 408 154 000	-	46,94	100	46,94
Fonds de Développement Durable	71 687 772 000	1 127 003 202	1 127 003 202	-	1,57	100	1,57
Garantie Centrale Solaire photovoltaïque de 33 MWC à Ségou	343 442 000	-	-	-	-	-	-
Total Comptes spéciaux du trésor	222 668 419 517	134 125 204 153	139 003 073 959	- 4 877 869 806	60,24	103,64	62,43

De l'analyse du tableau, il ressort des taux d'émission faible (inférieur à 50%) au niveau de tous les CST exceptés les Fonds d'Aménagement et de Protection de la Faune (FAPF) : 92,60% et les Fonds de Remboursement des Crédits TVA : 92,86%.

Aucune émission et aucun recouvrement n'ont été constatés au niveau de la Garantie Centrale Solaire photovoltaïque de 33 MWC à Ségou.

Observation n°14

Il est demandé au MEF d'expliquer :

- ✓ ***l'absence d'émission et de recouvrement au niveau du de la Garantie pour la Centrale Solaire Photovoltaïque de 33 MWC à Ségou***
- ✓ ***les faibles taux d'émission constatés au niveau :***
 - ***du Programme de Développement des Ressources Minérales (PDRM) :27,85%,***
 - ***du Fonds d'Etudes d'Impact Environnement et Social :19,92%,***
 - ***du Fonds d'Aménagement et de Protection des Forêts FAPF) ; 44,49%,***
 - ***du Fonds d'Appui à l'Autonomisation de la Femme et à l'Epanouissement de l'Enfant : 40,50%,***
 - ***du Fonds de Financement de la Recherche, de la Formation et de la Promotion des Activités Minières : 24,71,***
 - ***du Fonds National d'Appui à l'Agriculture (FNAA) : 50%,***
 - ***du Fonds Compétitif pour la Recherche et l'innovation Technologique : 40,50%,***
 - ***du Fonds National de Développement de la Statistique : 46,94,***
 - ***du Fonds pour Développement Durable : 1,57%.***

Réponse du MEF

A propos du compte de garantie « Garantie pour la Centrale Solaire Photovoltaïque de 33 MWC à Ségou », il convient de souligner que malgré l'adoption du Décret n°202 1-0733/PT-RM du 18 octobre 2021 portant approbation de la convention de cautionnement de l'Etat relative à la réalisation en BOOT de la centrale solaire photovoltaïque de 33MWc à Ségou, le démarrage du projet n'est pas encore effectif. Ceci explique par l'absence d'alimentation dudit compte de garantie.

En effet, au Mali, les garanties de l'Etat sont prévues aux articles 42 à 44 de la Loi n°2013-028 du 11 juillet 2013, modifiée, relative aux lois de finances.

Conformément aux dispositions de ladite Loi, les garanties sont provisionnées annuellement à hauteur de 10% du montant des projets devant faire l'objet de garanties dans le Budget de l'Etat. Cette provision a pour objet de couvrir les défauts de paiements éventuels des bénéficiaires de la garantie de l'Etat. Ainsi, une provision de 343,4 millions de FCF A, correspondant à 10% du montant de la garantie relative à la Centrale de Ségou (3,434 milliards de FCFA), a été constituée dans la Loi de Finances 2023 pour la couverture de ladite garantie. Cependant, il est

utile de noter qu'aucune activité n'a été réalisée pour le moment et, par conséquent, aucune demande de paiement de la garantie n'a été adressée à l'Etat. C'est ce qui explique l'absence d'émission et de recouvrement au niveau de la Garantie pour la Centrale Solaire Photovoltaïque de 33 MWC à Ségou.

Les ressources des Comptes Spéciaux du Trésor sont constituées de transferts du Budget général sous forme de subvention d'une part et de recettes affectées d'autre part. Pour les Comptes Spéciaux fonctionnant à travers les subventions budgétaires, leur faible taux de recouvrement s'explique essentiellement par la régulation budgétaire intervenue en 2023. La totalité des subventions prévues par la loi de finances n'ont pas pu être entièrement mises à leur disposition. Toutefois, d'énormes efforts ont été consentis en leur affectant des ressources pour la couverture des activités indispensables au bon fonctionnement de leur programme.

Pour le **Programme de Développement des Ressources Minérales (PDRM)**, le faible taux de réalisation des recettes s'explique principalement par un ralentissement général des activités ainsi que la décision ministérielle qui a suspendu les activités de délivrance de permis pour les travaux de prospection. Ces facteurs ont impacté négativement la mise en œuvre des prestations de services du PDRM, limitant considérablement sa capacité de mobilisation des ressources et l'atteinte des objectifs.

Concernant des comptes d'affectation spéciale « **Fonds d'Appui à l'Autonomisation de la Femme et à l'Epanouissement de l'Enfant** », « **Fonds National d'Appui à l'Agriculture** », « **Fonds Compétitif pour la Recherche et l'innovation Technologique** » et « **Fonds National de Développement de la Statistique** », ces comptes ont la particularité d'être alimentés exclusivement par des transferts du Budget général. A cet effet, leur alimentation en recettes est réduite en cas de régulation touchant les crédits du Budget général.

Pour le **Fonds de Financement de la Recherche, de la Formation et de la Promotion des Activités Minières**, il était alimenté par les ressources payées par les sociétés minières lors de la signature des conventions d'établissement ou du transfert des titres miniers. En 2023, les activités d'attribution et de renouvellement des titres miniers ont été suspendues impactant ainsi le recouvrement de ces recettes.

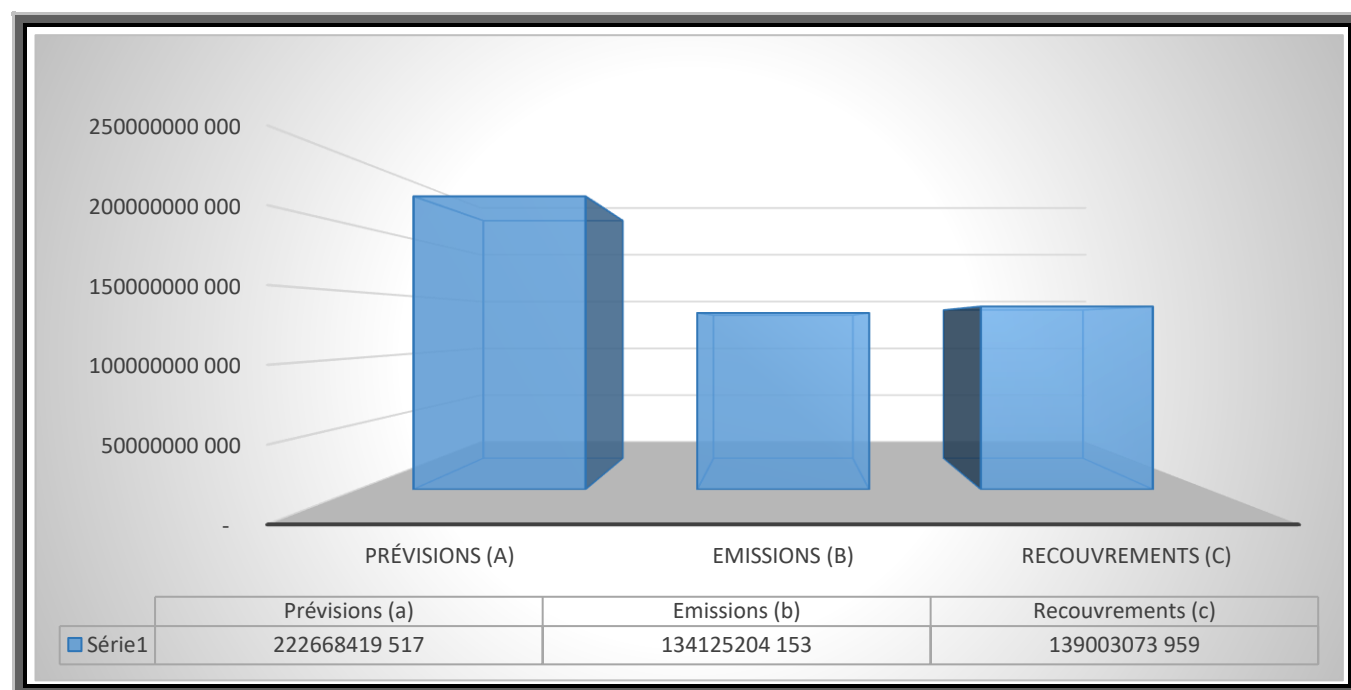
Par la suite, l'adoption en 2023 du nouveau Code minier a abrogé l'ancien Code avec tous ses textes d'application, notamment le Fonds de Financement de la Recherche, de la Formation et de la Promotion des Activités Minières qui a été remplacé par le Fonds de Financement de la Recherche Géologique, du Renforcement de Capacité et de la Formation.

S'agissant au compte d'affectation spéciale « Fonds pour Développement Durable », les prélèvements fiscaux pour son alimentation avaient été fixés pour trois (03) ans, conformément à la Loi n°2018-010 du 10 février 2018 portant institution de taxes et prélèvements divers. Le faible taux de recouvrement au niveau du FDD est dû à l'extinction de la durée des prélèvements qui alimentaient ce Fonds. En effet, lesdits prélèvements étaient instaurés pour une durée de 3 ans de 2019 à 2021. Le montant recouvré en 2023 est issu de la régularisation des versements reçus sur l'exportation du Coton.

Appréciation de la Cour

- ✓ La Cour prend acte des réponses fournies et invite le MEF à diligenter la réalisation en BOOT de la centrale solaire photovoltaïque de 33MWc à Ségou un outil indispensable au développement économique de ladite région.
- ✓ La Cour prend acte des éléments de réponses données par le MEF pour les faibles taux d'émission constatés au niveau :
 - du Programme de Développement des Ressources Minérales (PDRM) : 27,85%,
 - du Fonds d'Etudes d'Impact Environnement et Social : 19,92%,
 - du Fonds d'Aménagement et de Protection des Forêts FAPF) ; 44,49%,
 - du Fonds d'Appui à l'Autonomisation de la Femme et à l'Epanouissement de l'Enfant : 40,50%,
 - du Fonds de Financement de la Recherche , de la Formation et de la Promotion des Activités Minières : 24,71,
 - du Fonds National d'Appui à l'Agriculture (FNAA) : 50%,
 - du Fonds Compétitif pour la Recherche et l'innovation Technologique : 40,50%,
 - du Fonds National de Développement de la Statistique : 46,94,
 - du Fonds pour Développement Durable : 1,57%.

Graphique n°36 : Comparaison des prévisions aux émissions et recouvrements des Comptes et Fonds Spéciaux



2.1.4. Situation évolutive des prévisions, émissions et recouvrements du budget d'Etat de 2019 à 2023

La situation évolutive des prévisions, émissions et recouvrements du budget d'Etat de 2019 à 2023 est retracée dans le tableau suivant.

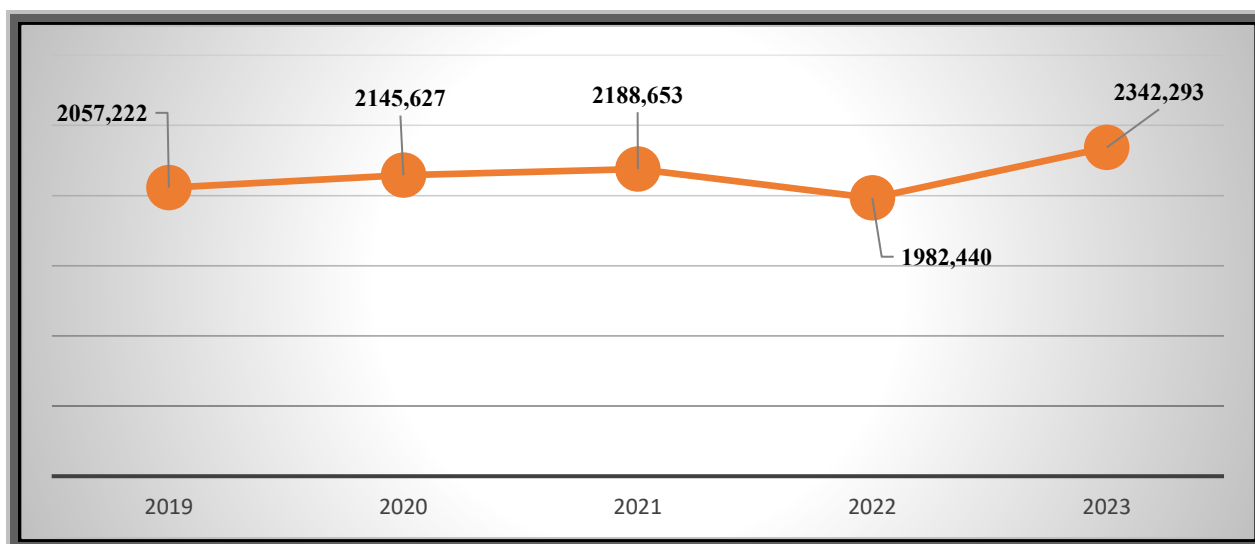
Tableau n°35 : Comparaison évolutive des prévisions, émissions et recouvrement (en milliards de FCFA) du Budget d'Etat de 2019 à 2023

Exercices	Prévisions (a)	Emissions (b)	Recouvrements (c)	Taux d'émission (b/a)	Taux de recouvrement (c/b)	Taux de réalisation (c/a)
2019	2057,222	2077,931	1902,362	101,01	91,55	92,47
2020	2145,627	2024,694	1802,575	94,36	89,03	84,01
2021	2188,653	2178,228	1997,286	99,52	91,69	91,26
2022	1982,440	2179,858	1932,490	109,96	88,65	97,48
2023	2342,293	2478,282	2212,508	105,81	89,28	94,46

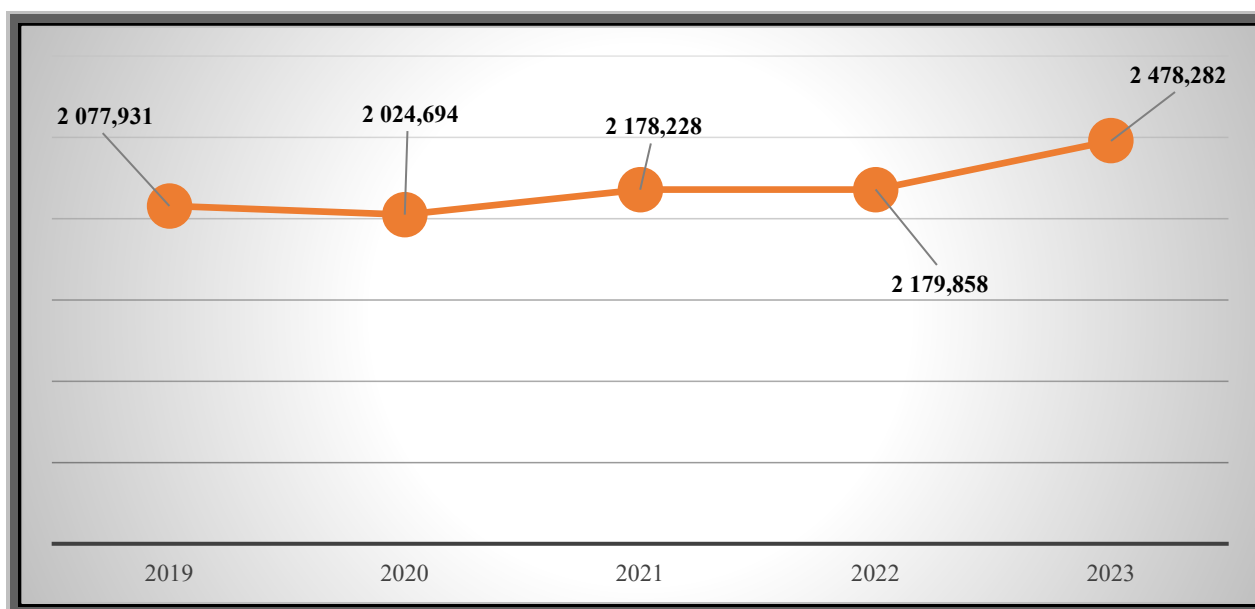
Pendant la période sous revue :

- Les prévisions ont connu une augmentation de 2019 à 2023 avec des montants de 2057,222 milliards de FCFA à 2342,293 milliards de FCFA, excepté en 2022 où elles ont légèrement fléchi de 206,213 milliards de FCFA, soit un taux de diminution 9,42% ;
- Les émissions ont diminué de 2019 à 2020 passant de 2077,931 milliards de FCFA à 2024,694 milliards de FCFA, suivi d'une augmentation de 2021 à 2023,
- Les recouvrements ont suivi une évolution en dents de scie de 2019 (1902,362 milliards de FCFA) à 2023 (2212,508 milliards de FCFA).

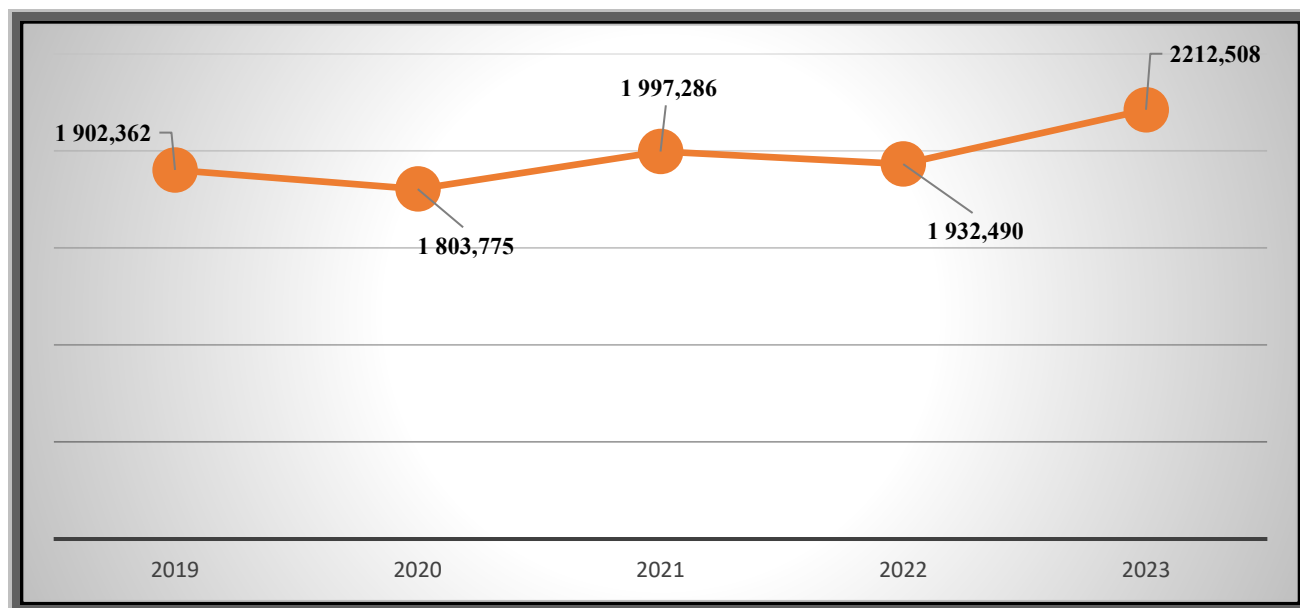
Graphique n°37 : Evolution des prévisions du budget d'Etat de 2019 à 2023



Graphique n°38 : Evolution des émissions du budget d'Etat de 2019 à 2023



Graphique n° 39 : Evolution des recouvrements du budget d'Etat de 2019 à 2023



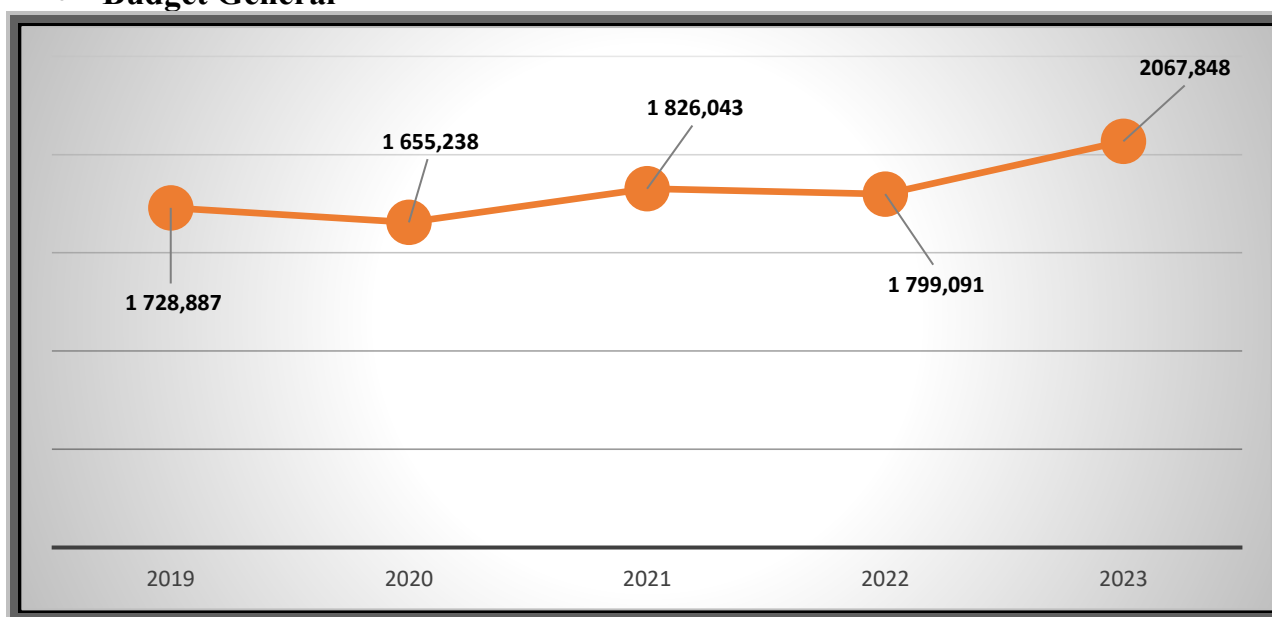
2.1.5. Situation Evolutive des recouvrements de 2019 à 2023 par type de budget

Tableau n°36 : Evolution des recouvrements effectués par type de budget de 2019 à 2023 (en milliards de FCFA)

Nature des recettes et types de budgets					
	2019	2020	2021	2022	2023
	(e)	(f)	(g)	(h)	(i)
Budget Général :					
Dons Projets et Legs	79,027	61,061	48,364	33,024	37,421
Recettes en capital			-	-	-
Recettes Fiscales	1 446,654	1 460,134	1 638,173	1 645,284	1 897,459
Recettes Non Fiscales	31,675	8,661	22,404	24,774	21,638
Fonds de Concours	-	6,600	-	-	-
Appuis Programmes Sectoriels (ABS)	8,055	6,563	17,428	3,801	-
Appuis Programmes Généraux (ABG)	104,157	35,643	1,305	6,272	12,491
Recettes exceptionnelles	17,602	18,228	14,624	9,257	5,191
Produits financiers	41,717	58,348	83,745	76,679	93,647
Total Budget Général	1 728,887	1 655,238	1 826,043	1 799,091	2 067,848
Budgets Annexes	7,305	6,623	6,812	5,429	5,657
Comptes et Fonds Spéciaux	166,170	141,914	164,278	127,970	139,003
Total BA Cptes & Fds Spcx	173,475		171,090	133,399	144,66
TOTAL BUDGET D'ETAT	1 902,362	1 803,775	1 997,286	1 932,490	2 212,508

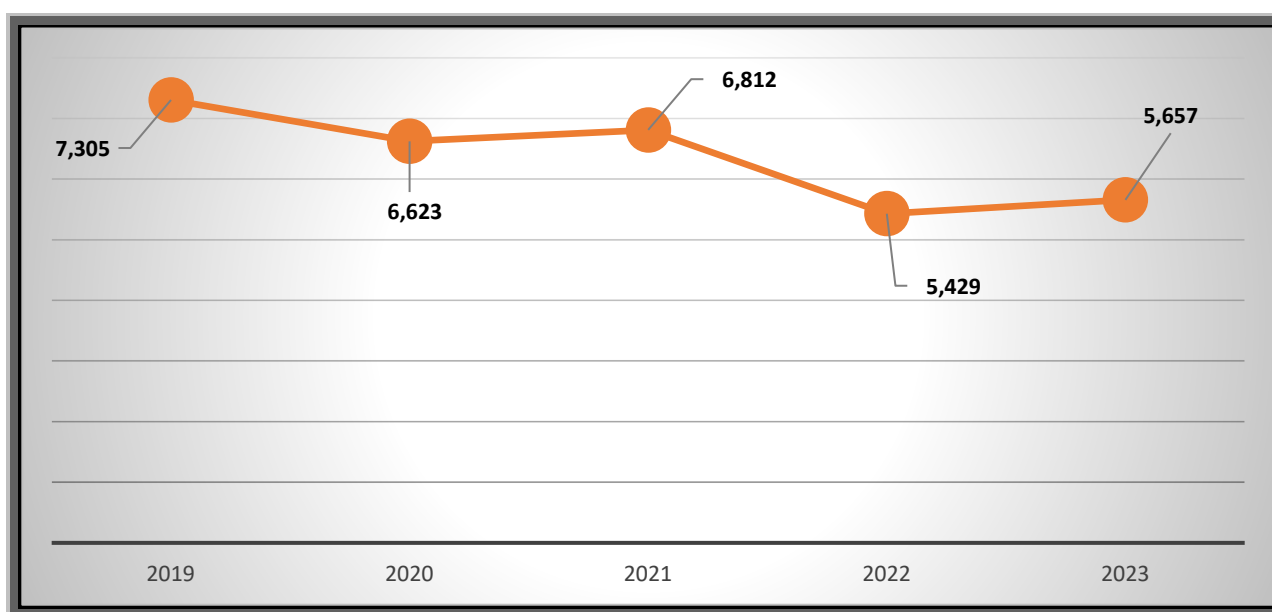
Graphique 41 : Evolution des recouvrements par type de Budget

- **Budget Général**



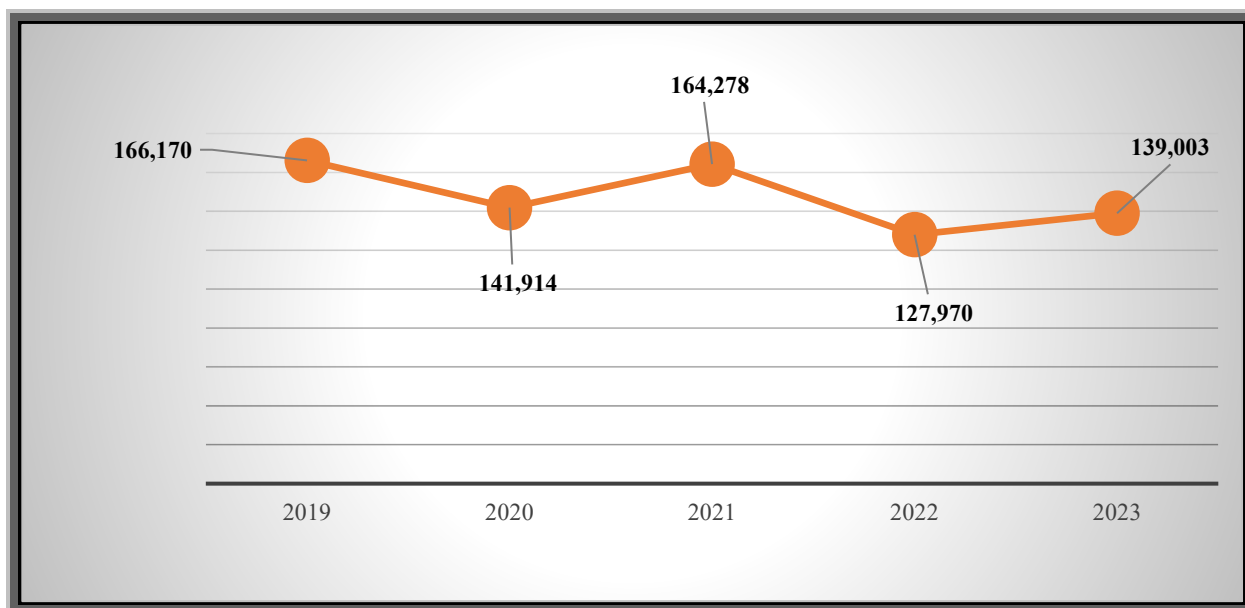
Les recouvrements du budget général ont évolué en dents de scie entre 2019 et 2023.

- **Budgets annexes**



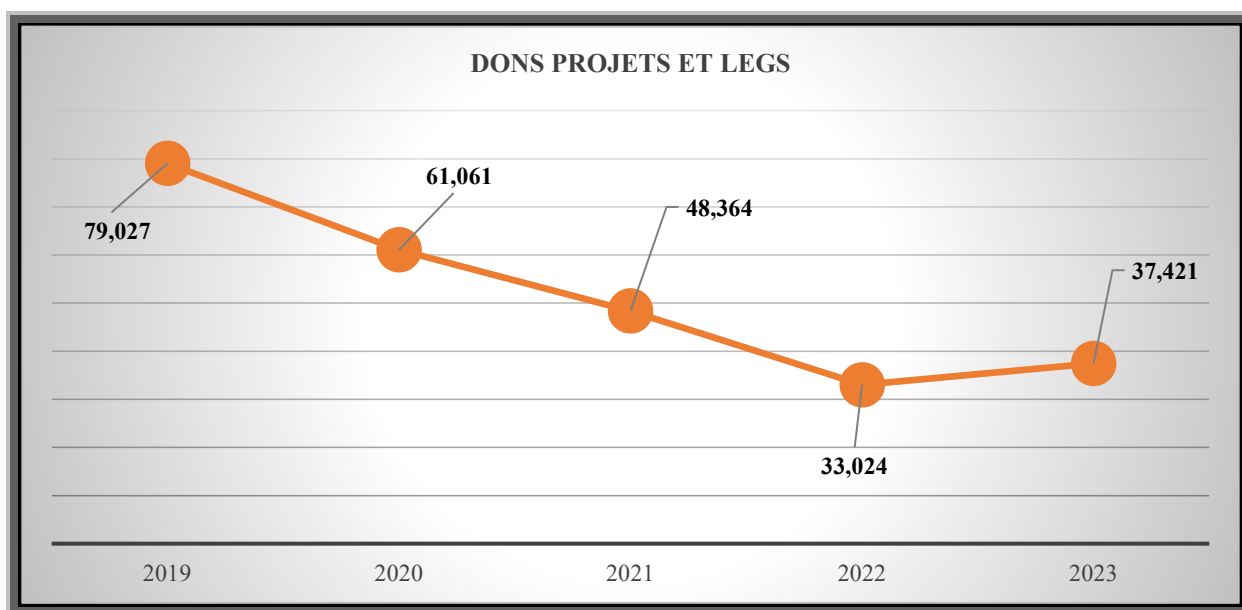
Les recouvrements des budgets annexes ont évolué de façon disparate de 2019 à 2023.

- **Comptes et fonds spéciaux**

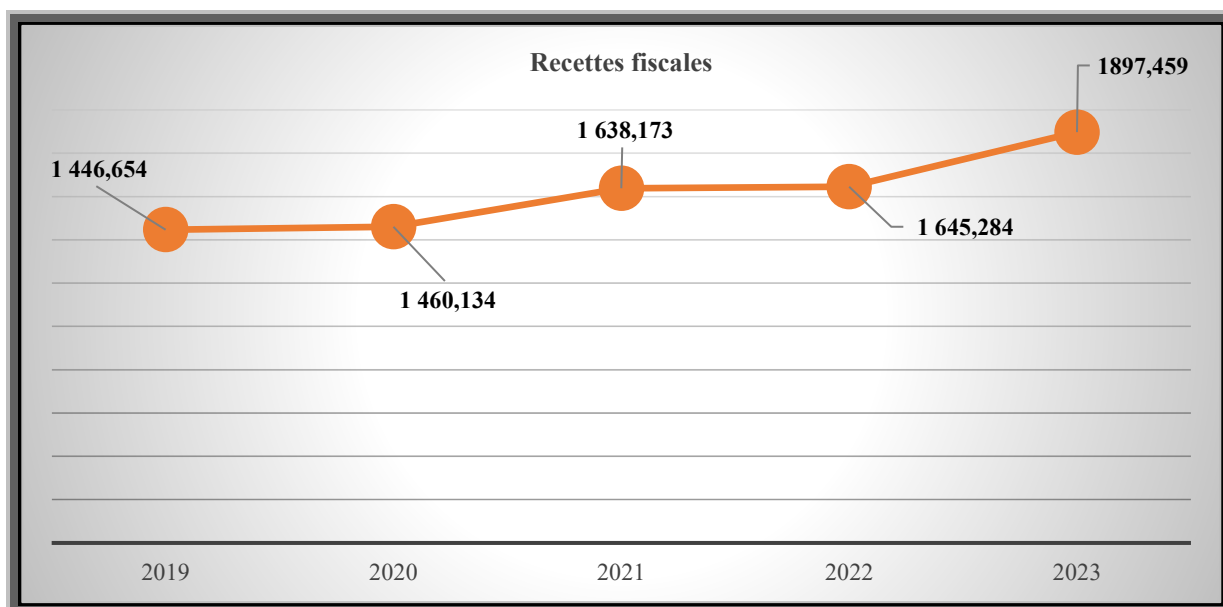


Les recouvrements des comptes et fonds spéciaux ont évolué en dents de scie de 2019 à 2023.

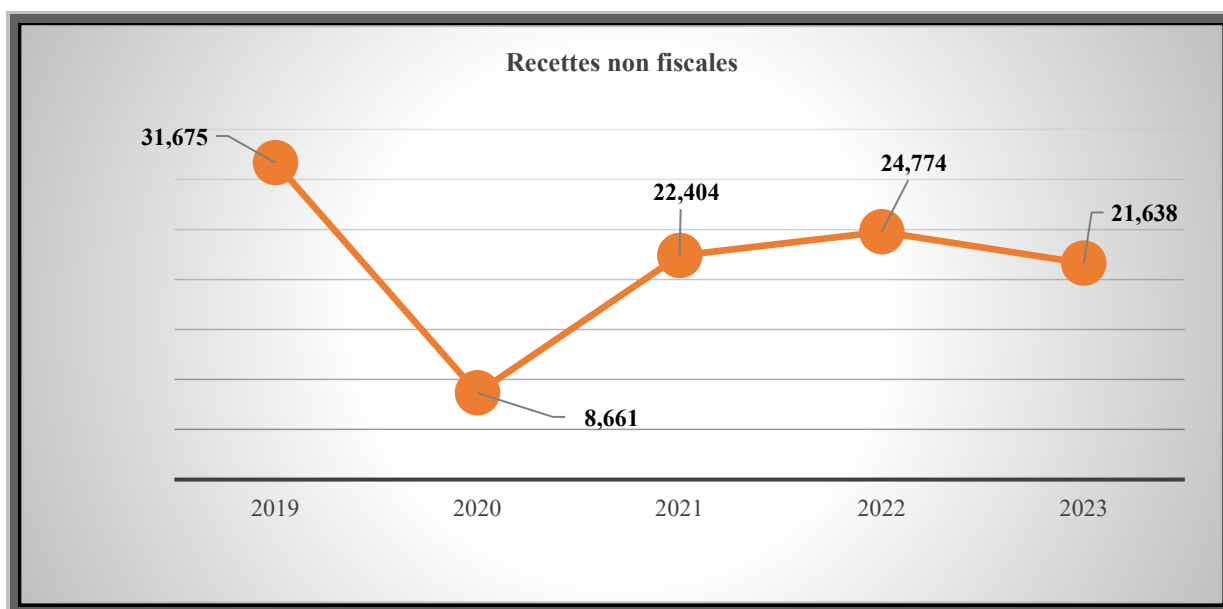
Graphique N°42 : Evolution des recouvrements par nature de recettes du Budget Général



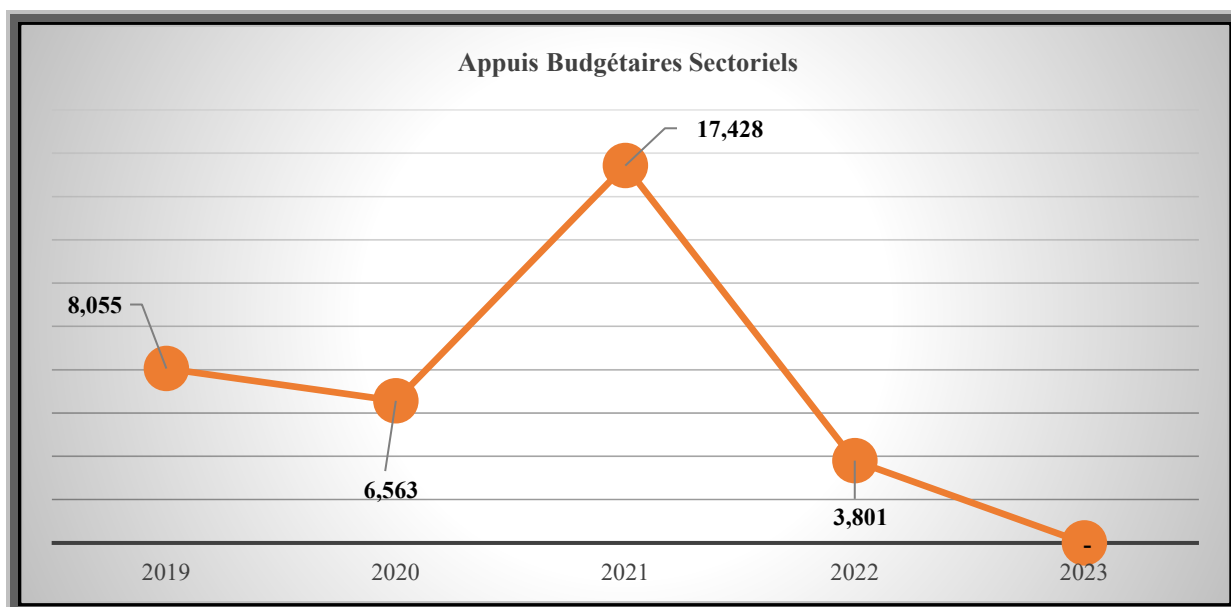
Les recouvrements des « Dons Projets et Legs » ont évolué en escalier descendante entre 2019 et 2022 (79,027 milliards de FCFA à 33,024 milliards de FCFA) suivi d'une légère ascension en 2023 avec 37,421 milliards de FCFA.



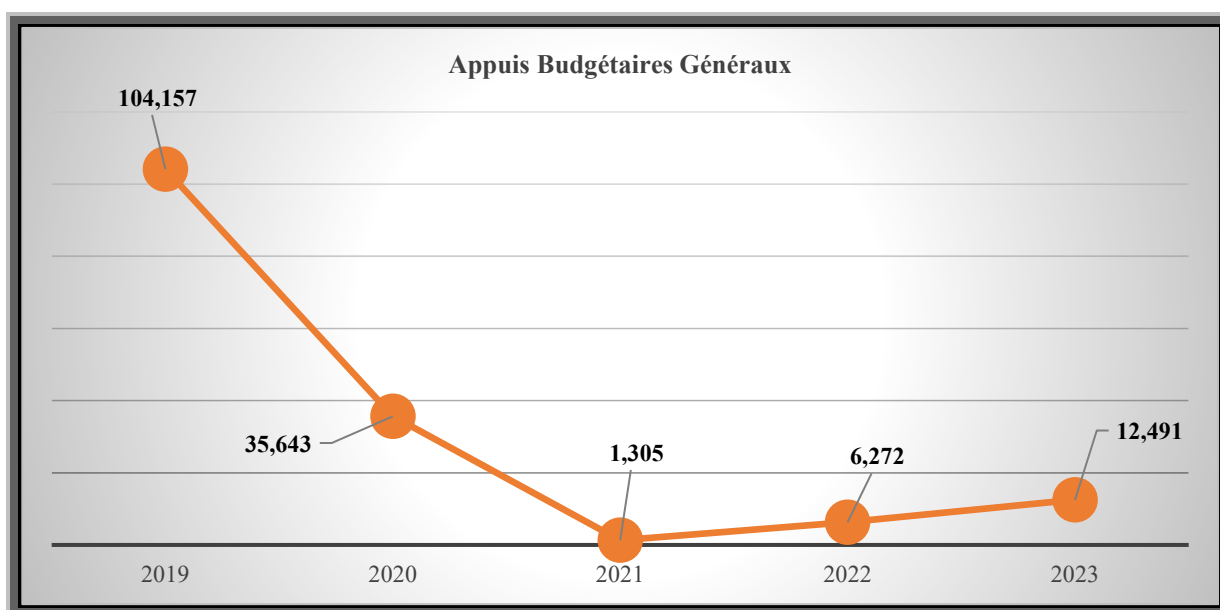
Les recouvrements des recettes fiscales pendant les périodes sous revue ont progressé de façon régulière de 2019 à 2023.



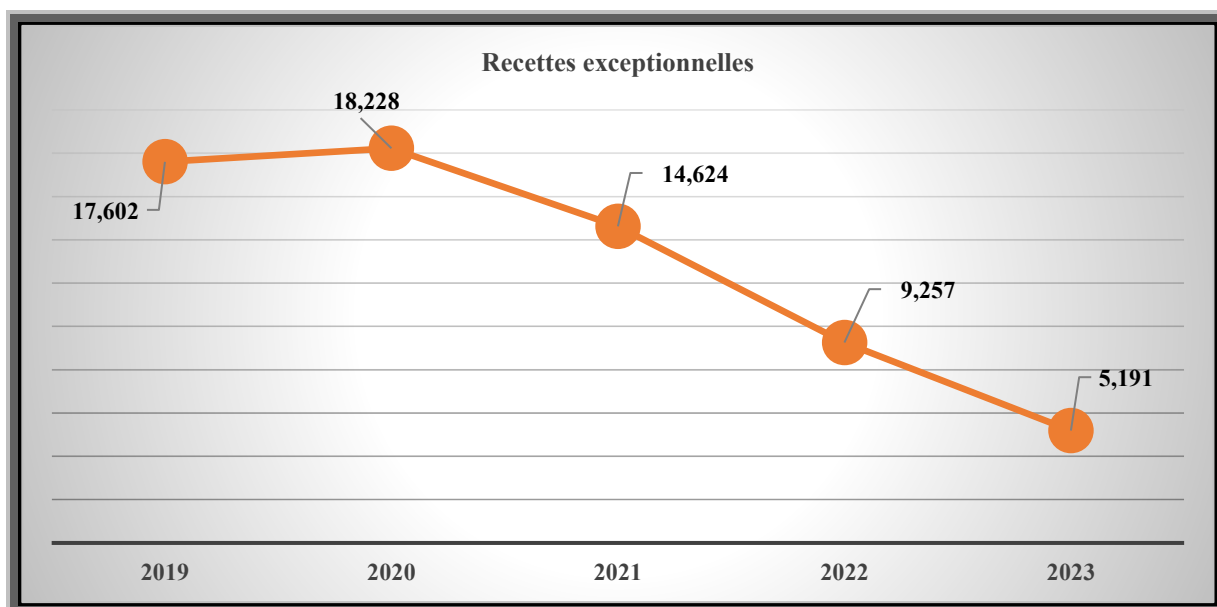
Les recouvrements des recettes non fiscales ont chuté de 2019 (31,675 milliards de FCFA) à 2020 (8,661 milliards de FCFA), suivi d'une montée en flèche jusqu'en 2022 (24,774 milliards de FCFA) pour enfin diminuer en 2023 avec 21,638 milliards de FCFA.



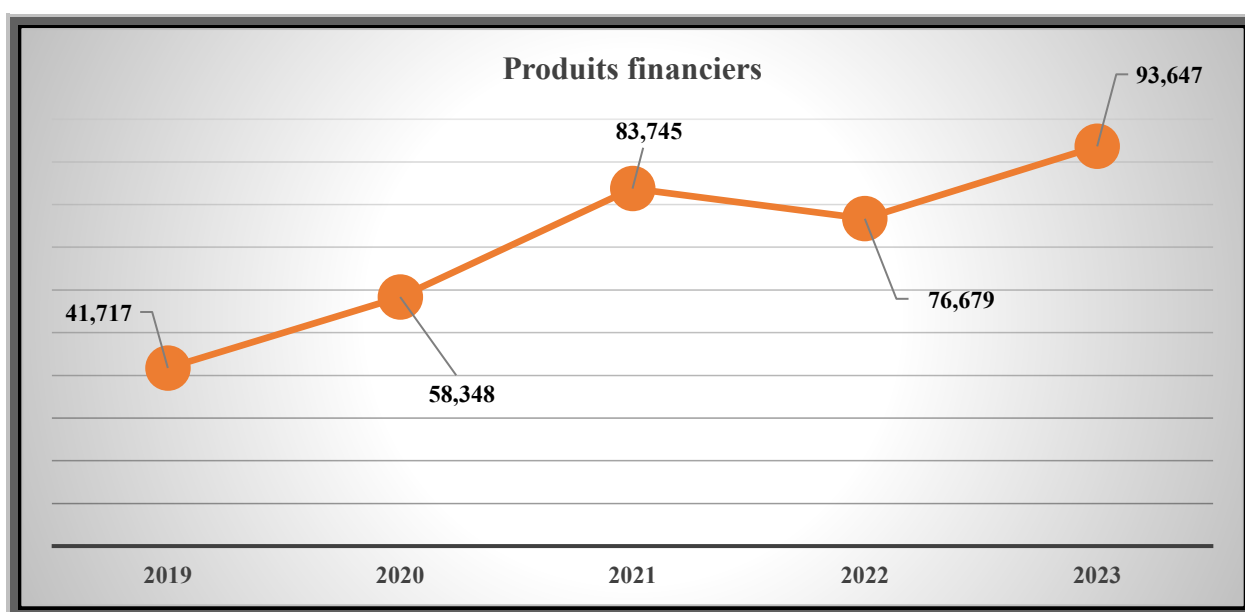
Les recouvrements des ABS qui affichent un montant de 8,055 milliards de FCFA en 2019 ont chuté en 2020 à 6,563 milliards de FCFA, avec une forte augmentation en 2021 à 17,428 milliards de FCFA pour ensuite diminuer à 3,801 milliards de FCFA en 2022. Aucun appui budgétaire sectoriel n'a été enregistré en 2023.



Les recettes des ABG ont connu une chute de 2019 (104,157 milliards de FCFA) à 2021 (1,305 milliards de FCFA), suivi d'une évolution jusqu'en 2023 (12,491 milliards de FCFA).



Les recettes exceptionnelles ont augmenté de 2019 (17,602 milliards de FCFA) à 2020 (18,228 milliards de FCFA), puis diminué de 2021 (14,624 milliards de FCFA) à 2023 (5,191 milliards de FCFA).



Les recettes des produits financiers ont connu une évolution progressive de 2019 avec un montant de 41,717 milliards de FCFA à 2021 avec un montant de 83,745 milliards de FCFA, puis une légère diminution en 2022 (76,679 milliards de FCFA) pour ensuite augmenter en 2023 avec un montant de 93,647 milliards de FCFA.

2.1.6. Part des Dons Projets et Legs (BSI /Financement Extérieur) et des Dons programmes et Legs (ABG, ABS) dans les recouvrements du Budget Général

Tableau 37 : Evolution des parts des Dons Projets et Legs (BSI /Financement Extérieur) et des Dons programmes et Legs (ABG, ABS) dans les recouvrements du Budget Général

Exercices budgétaires	Dons Projets et Legs (a)	Dons programmes et Legs (b)	Total (c= a+b)	Budget Général (d)	Proportion (%=c/d)
2019	79,027	112,212	191,239	1 728,887	11,06
2020	61,061	48,806	109,867	1 654,038	6,64
2021	48,364	18,733	67,097	1 826,043	3,67
2022	33,024	10,073	43,097	1 799,091	2,40
2023	37,421	12,49	49,912	2 067,848	2,41

L'analyse du tableau fait ressortir que la part des Dons Projets et Legs (BSI) et des Dons Programmes et Legs (ABS et ABG) dans les recouvrements du Budget Général ont diminué de 2019 (11,06%) à 2022 (2,40%) suivi d'une légère augmentation en 2023 (2,41%).

2.1.7. Situation des Restes à recouvrer

Les restes à recouvrer assortis du tableau des recettes annexé au Projet de loi de règlement sont présentés comme suit.

Tableau n°38 : Situation des RAR de la DGI, DGD et des Budgets Annexes

Intitulés	Prévisions (a)	Emissions (b)	Recouvrements (c)	Restes à recouvrer d=b-c
DGI	1 107 879 600 000	1 380 758 342 341	1 104 283 761 492	276 474 580 849
DGD	682 028 400 000	686 891 867 127	693 984 135 704	396 123 850
EMASE	2 369 842 000	3 884 039 521	3 133 711 890	750 327 631
EMAMAU	757 323 000	789 323 000	269 508 080	519 814 920
Total				278 140 847 250

Les restes à recouvrer du budget d'Etat 2023 sont repartis entre la DGI, la DGD, les EMASE et les EMAMAU.

2.1.7.1. Restes à recouvrer de la DGI

La situation des restes à recouvrer de la DGI par rubrique d'impôts est retracée dans le tableau suivant.

Tableau n°39 : Situation des RAR par rubrique d'impôts de la DGI

Intitulés	Restes à recouvrer PLR	Restes à recouvrer DGI	Ecart
711.730 BIC Secteur privé-Impôts	1 710 304 622	1 710 304 622	-
711.200 Impôts sur les sociétés (IS privé)	85 695 938 040	85 695 938 040	-
711.500 Impôts sur les revenus fonciers impôts	2 852 872 770	2 852 872 770	-
711.700 impôts sur les revenus des valeurs mobilières	3 115 242 844	3 115 242 844	-
712.100 Contribution forfaitaire	3 243 313 296	3 243 313 296	-
712.200 I.T.S / Secteur privé	18 648 186 153	18 648 186 153	-
712.300 Pénalités sur impôts directs (impôts)	19 203 131 231	19 203 131 231	-
715.120 T.V. A / Privé	92 920 315 024	92 920 315 024	-
715.120. TARTOP	9 733 939 916	9 733 939 916	-
715.730 Taxe / Activités financières	6 415 723 840	6 415 723 840	-
715.740 ISCP sur l'or	14 841 153 950	14 841 153 950	-
715.920 Pénalités sur impôts indirects	18 094 459 163	18 094 459 163	-
TOTAL DGI	276 474 580 849	276 474 580 849	-

De l'analyse du tableau, il apparait une concordance parfaite entre les données la DGI et celles inscrites dans le projet de loi de règlement.

2.1.7.2. Restes à recouvrer de la DGD

Les restes à recouvrer de la DGD par nature de recettes

Tableau n°40 : Situation des RAR par rubrique de recettes de la DGD (en FCFA)

Intitulés	Restes à recouvrer PLR	Restes à recouvrer DGD	Ecart
71.5.1.30 Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)	38 068 623	38 068 623	-
71.5.2.40 ISCP / Tabacs	334 124 859	334 124 859	-
71.7.1.12 Droit de Douane	21 648 222	21 648 222	-
71.7.1.11 Redevance statistique	1 879 646	1 879 646	-
71.7.9.12 Plombs et imprimés	402 500	402 500	-
Total DGD	396 123 850	396 123 850	-

Il résulte de l'analyse du tableau qu'aucun écart n'existe entre les données du PLR et la situation fournie par la DGD.

2.1.7.3. Situation comparative des Restes à recouvrer des EMASE par nature de recettes et ceux du PLR

Tableau n°41 : Situation des RAR par rubrique des EMASE (en FCFA)

Intitulés	Restes à recouvrer PLR	Restes à recouvrer EMASE	Ecart
Redevances pour la coordination des activités de transport	66 938 419		
Redevances pour la gestion des installations portuaires	90 740 100		
Autres recettes (entrepôts)	592 649 112		
Total	750 327 631		0

La situation d'exécution du budget de 2023 des EMASE n'a pas été transmise.

2.1.7.4. Situation comparative des Restes à recouvrer des EMAMAU par nature de recettes et ceux du PLR

Tableau n°42 : Situation des RAR par rubrique des EMAMAU (en FCFA)

Intitulés	Restes à recouvrer PLR	Restes à recouvrer EMAMAU	Ecart
Redevance d'évacuation des marchandises solides	271 518 593	271 518 593	
Redevance d'évacuation des marchandises liquides	100 000 000	100 000 000	
Location des magasins	29 000 000	29 000 000	
Location de terre-plein	75 000 000	75 000 000	
Location de bureaux	1 249 640	1 249 640	
Recettes exceptionnelles :	43 046 687	43 046 687	
<i>Recettes exceptionnelles</i>	<i>20 000 000</i>	<i>20 000 000</i>	
<i>OR/Avance au personnel</i>	<i>23 046 687</i>	<i>23 046 687</i>	
Total	519 814 920	519 814 920	0

Il résulte de l'analyse du tableau ci-dessus une concordance entre la situation des RAR du PLR et celle fournie par les EMAMAU.

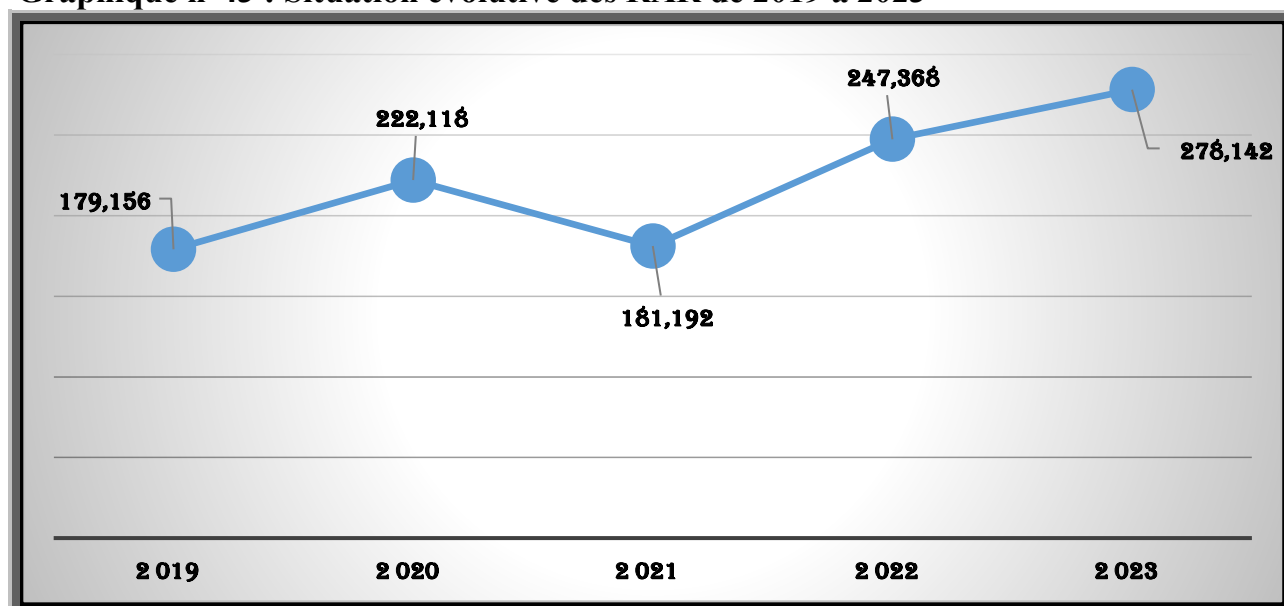
2.1.7.5. Situation évolutive des restes à recouvrer de 2018 à 2023 assortie des Projets de lois de règlement

La situation des restes à recouvrer dégagée au niveau des projets de lois de règlement se présente comme suit.

Tableau n°43 : Situation évolutive des RAR de 2018 à 2023 assortis des projets de loi de règlement (en milliards de FCFA).

Exercices	Restes à recouvrer (Projet de lois de règlement)
2019	179,156
2020	222,118
2021	181,192
2022	247,368
2023	278,141

Graphique n°43 : Situation évolutive des RAR de 2019 à 2023



Les RAR ont évolué de façon disparate entre 2019 et 2023.

2.1.8. Situation des allègements fiscaux assortis des données de la DGI

2.1.8.1. Dégrèvements fiscaux

Tableau n°44 : Situation des dégrèvements fiscaux par source de dégrèvements

SERVICES	En FCFA	
	Montant des dégrèvements	%
Ministre de l'Economie et des Finances	13 235 483 138	38.93
Directeur Général des Impôts	17 983 150 626	52.90
Direction des Grandes Entreprises	2 771 831 717	8.15
Direction des Moyennes Entreprises	-	-
Direction des Impôts du District/Réclamations contentieuses	-	-
Direction des Impôts du District /Réclamations gracieuses	-	-
Directions Régionales des Impôts	6 316 463	0.02
Totaux	33 996 781 944	100

(Source : Direction Générale des Impôts)

Le montant total des décisions de dégrèvement de l'exercice 2023 s'élève à 33,997 milliards de FCFA.

2.1.8.2. Dépenses fiscales

a.) Situation de la DGI

La situation des dépenses fiscales communiquée par la Direction Générale des Impôts en 2023 s'élève à la somme de 301,79 milliards de FCFA, tel qu'il apparaît au tableau ci-après.

Tableau 45 : Récapitulation des dépenses fiscales par type d'impôts droits et taxes accordées par les Directions Générales des Impôts et des Douanes en 2023 (en milliard de FCFA)

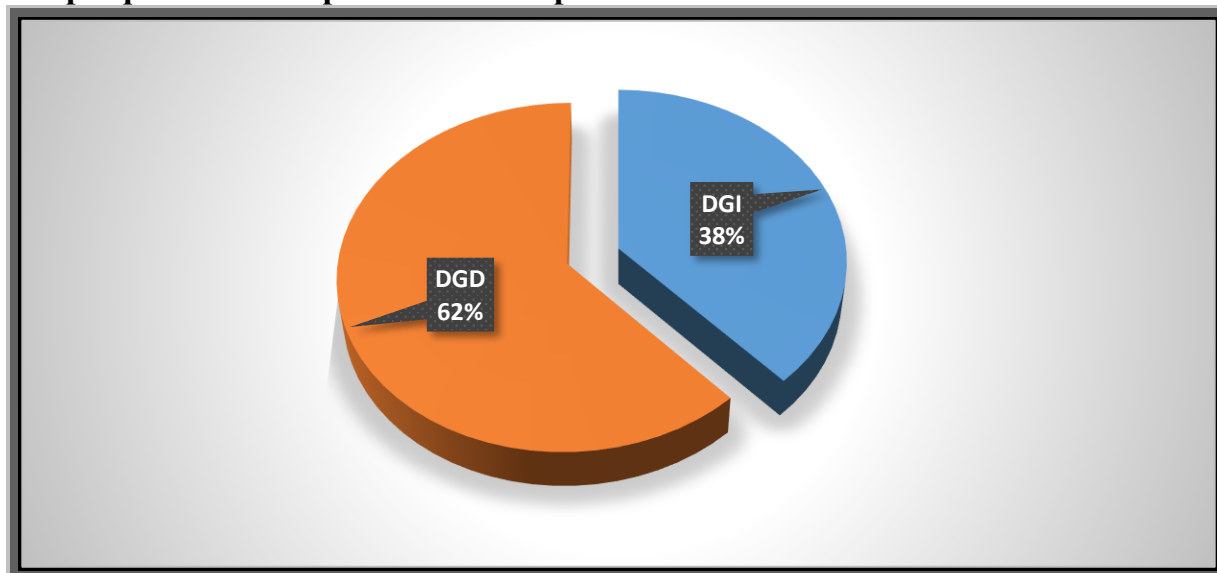
Dépenses fiscales par impôts	DGI	DGD	Total	%
TVA	55,15	64,52	119,68	39,65
Taxes Intérieures sur les Produits Pétroliers	-	68,09	68,09	22,56
Droits de Douane		52,96	52,96	17,55
IS/BIC	31,70		31,70	10,51
Taxes sur les activités financières	27,59		27,59	9,14
Redevance statistique		1,13	1,13	0,37
ISCP		0,36	0,36	0,12
CF à la charge de l'Employeur	0,29		0,29	0,10
Total	114,73	187,06	301,79	100

(Source : Direction Générale des Impôts)

La situation des dépenses fiscales au titre de l'exercice 2023 tel qu'il apparaît au tableau ci-dessus se présente comme suit :

- ❖ DGI : 114,73 milliards de FCFA ;
- ❖ DGD : 187,06 milliards de FCFA.

Graphique n° 44 : Répartition des dépenses fiscales entre la DGI et la DGD



b.) Situation des exonérations fiscales accordées au cordon douanier produite par la DGD

La situation des exonérations fiscales communiquée par la DGD est résumée dans le tableau suivant.

Tableau n° 47 : Situation des exonérations fiscales accordées au cordon douanier au titre de l'année 2023 par nature de droits et taxes (En millions de FCFA)

N°		Titres d'exonérations		Bases légales	Valeurs
00	Besoins Nationaux	EDM-SA		La convention du 30/7/2009, Arrêté n°09-0070/MEF-SG du 26/01/2009	38 566.9
		Autres		Convention, Arrêté, Lettre du MEF	80 527.7
Sous total besoins Nationaux					119 094.6
01	Privilèges diplomatiques		-Conventions internationales, Accords de Siège. -Arrêté n°08-3043/MEF-SG du 29/10/2008		44 553.7
02	Déménagements et Effets personnels		Arrêté n°08-3043/MEF-SG du 29/10/2008		73.1
03	Incitation à l'investisse- ment	Code minier & pétrolier (PP-PNP)	PP	-Ordonnance n°99-032/PRM-RM du 19/8/1999 portant code minier ; -Ordonnance n°91-065/P-CTSP du 19/9/1991 portant code minier	89 651.4
			PNP		
		Sous total /Code minier et Pétrolier			
		Code des investissements		Loi n°2012-016 du 27/02/2012 portant code des investissements	37 377.2
		Sctés Conventionnées		Convention, Arrêté, Lettre du MEFB	0.0
Sous total /incitation à l'investissement					129 002.2
04	Financements extérieurs		Accords de financement		7 138.9
05	Dons et Aides		Arrêté n°08-3043/MEF-SG du 29/10/2008		11 382.5
06	ONG		Accords cadre avec l'Etat		1 043.7
07	Exonérations Exceptionnelles		Arrêtés et Lettres MEF		11 875.7
TOTAL					324 164.4

(Source : Direction Générale des Douanes)

Les exonérations fiscales accordées au cordon douanier au titre de l'année 2023 ont été de 324 164.4 milliards de FCFA en 2023.

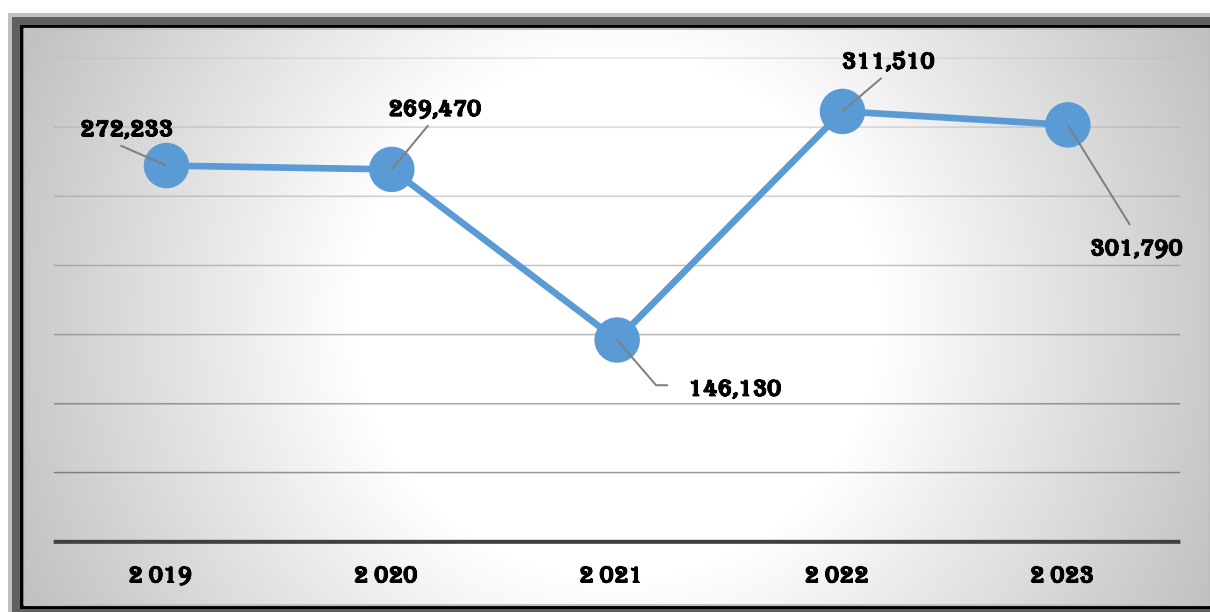
2.1.8.3. Situation évolutive des dépenses fiscales de la DGI et de la DGD de 2021 à 2023

Tableau n°48 : Situation évolutive des dépenses fiscales de la DGI et de la DGD de 2019 à 2023 (en milliards de FCFA)

Exercices budgétaires	DGI	DGD	Total des dépenses fiscales	Recettes fiscales	Taux %
2019	147, 636	124,597	272,233	1 446,654	18,81
2020	140,87	128,60	269,47	1 460,134	18,45
2021	146.13	-	146,13	1 638.173	24.47
2022	139.61	171.9	311.51	1 645.284	18.93
2023	114,73	187,06	301.79	1 897.459	15.90
Total			1 301,133	8 087,704	16,08

Les dépenses fiscales contenues dans les documents de la DGI, de 2019 à 2023, se sont élevées à 1 301,133 milliards de FCFA, soit 16,08% du total des recettes fiscales de la période sous revue.

Graphique n°45 : Situation évolutive des dépenses fiscales contenues dans les documents de la DGI de 2019 à 2023



2.1.9. Situation des valeurs inactives (vignettes) au 31/12/2023

Tableau n° 48 : La situation des valeurs inactives (Vignettes) par service de la DGI est retracée dans le tableau suivant :

Services des impôts	Quantités totales reçues	Ventes		Reliquat au 31/12/2023	
		Quantité	Valeur	Quantité	Valeur
DGE	11372	8609	354 390 200	2669	315 014 200
CIME I - RG	12600	4124	119 288 400	8476	544 021 600
CIME I - RD	12600	2473	89 947 800	10127	573 362 200
DID Centre I	41785	13668	409 532 100	28117	1 808 109 900
DID Centre II	53655	22432	645 463 000	31223	2 276 997 000
DID Centre III	19157	15097	363 622 000	4060	-
DID Centre IV	-	-	-	-	-
DID Centre V	49840	18809	484 212 600	30531	2 623 413 900
DID Centre VI	52645	28494	746 525 900	24151	2 548 045 100
DRI Kayes	24665	NF	NF	12906	906 773 500
DRI Koulikoro	35540	25853	NF	9218	NF
DRI/Sikasso	20333	7166	1 308 936 100	13167	NF
DRI Ségou	37060	NF	NF	23138	2 261 569 100
DRI Mopti	23115	3305		19810	112 689 800
DRI Tombouctou	10650	3181	NF	7603	986 484 600
DRI/GAO	8350	2606	118 070 400	5744	597 379 600
DRI/TAOUDENI	9150	2132	53 427 200	6818	NF
DRI/MENAKA	4100	1118	30 205 010	2957	409 644 200
DRI Koutiala	13065	3403	134 445 000	9662	885 994 000
DRI Bougouni	10575	3487	186 688 200	7088	NF
DRI Nara	1215	99	NF	856	NF
TOTAL	451 472	166 056	5 044 753 910	258 321	16 849 498 700

NB : NF : non fournie

Le stock des valeurs inactives (Vignettes) communiqué, toutes catégories confondues, au 31 décembre 2023, à l'exception du centre IV du District de Bamako est de **258 321** et équivaut à **57,22%** de la quantité reçue.

Observation n°15

Il est demandé au MEF :

- *d'expliquer la procédure d'évaluation des besoins nationaux en vignettes,*
- *de communiquer la quantité totale de vignettes commandées ;*
- *de faire parvenir la répartition exacte de ces vignettes entre les différents services des Impôts et*
- *de justifier le stock considérable de vignettes invendues.*

Réponse du MEF

Il faut rappeler que les commandes de vignettes sont faites suivant une procédure qui commence par les expressions de besoins de chaque Receveur. Les besoins, une fois remontés, sont agrégés au niveau de la Direction Générale afin de passer la commande. Par rapport à la fiabilité du niveau de la commande, la DGI est d'une part confrontée au manque d'informations fiables sur le parc automobile pour pouvoir mieux asseoir ces prévisions de vignettes, et d'autre part, elle doit faire en sorte d'éviter toute rupture de stock de ces valeurs. Il faut aussi signaler que le délai de prescription de la vignette qui était d'un an a été ramené à trois ans à partir de 2013 (Art 585 du Livre de Procédures Fiscales). Ainsi, le stock existant à la fin d'une année ne peut être incinéré qu'après trois ans. La prorogation du délai de prescription justifie ce niveau élevé de stock de valeurs invendus (258 321 vignettes suivant le rapport de la Section des Comptes, au titre de l'exercice 2023) qui représente le stock des valeurs inactives sur trois ans.

Appréciation de la Cour

La Cour prend acte des explications fournies par rapport à la procédure d'évaluation des besoins nationaux, cependant elle rappelle à la DGI que des informations fiables peuvent être obtenues sur le parc automobile à partir de la Direction Générale des Transports Terrestres Maritimes et Fluviaux.

2.2. Analyse des Ressources de trésorerie

Les ressources de trésorerie sont constituées des produits de cessions d'actifs, des remboursements des prêts et avances, des emprunts obligataires et des dépôts sur les comptes des correspondants. Ces ressources sont réalisées par les services ci-après :

- la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique.
- la Direction Nationale des Domaines et du Cadastre (DND) ;
- la Direction Générale de l'Administration des Biens de l'Etat (DGABE) ;
- la Direction Générale de la Dette Publique (DGDP).

La situation d'exécution des ressources de trésorerie par nature est retracée dans le tableau suivant :

Tableau n°49 : Comparaison des prévisions aux réalisations des ressources de trésoreries par source de financement (*en FCFA*)

Ressources de trésorerie	Prévisions LFI	Prévisions LFR	Réalisations	Restes à réaliser	Taux %
Produits provenant de la cession des actifs	15 000 000 000	15 000 000 000	1 717 000 000	13 283 000 000	11
<i>Aliénation du Domaine mobilier</i>	<i>14 500 000 000</i>	<i>14 500 000 000</i>	<i>1 693 000 000</i>	<i>12 807 000 000</i>	
<i>Aliénation d'immeubles</i>	<i>500 000 000</i>	<i>500 000 000</i>	<i>24 000 000</i>	<i>476 000 000</i>	
<i>Recettes de privatisation</i>	-	-	-	-	
Produits des emprunts à court, moyen et long terme	90 000 000 000	90 000 000 000	77 620 000 000	12 379 440 000	86,24
<i>Produits des emprunts projets</i>	<i>90 000 000 000</i>	<i>90 000 000 000</i>	<i>77 620 000 000</i>	<i>12 379 440 000</i>	
<i>Produits des emprunts programmes</i>	-	-	-	-	
Dépôts sur les comptes des correspondants	17 854 747 502	17 854 747 502	18 646 285 529	-	104,43
Remboursements des prêts et avances	4 985 000 000	4 986 000 000	5 414 000 000	-	108,58
Total des ressources de trésorerie	127 839 747 502	127 839 747 502	103 397 845 529	24 441 901 973	80,88

Il ressort de l'examen du tableau que les ressources de trésorerie ont été réalisées à hauteur de 80,88%.

Le faible taux de réalisation de 11% est constaté au niveau de la rubrique « Produits provenant de la cession des actifs ». Prévu pour 15,00 milliards de FCFA les réalisations de la rubrique « Produits provenant de la cession des actifs » ont été de 1,717 milliards de FCFA.

Le taux de réalisation le plus élevé se situe au niveau de la rubrique « Remboursements des prêts et avances » suivi des « dépôts sur les comptes des correspondants » et des « Produits des emprunts à court, moyen et long terme » avec des taux respectifs de 108,58%, 104,43% et 86,24%.

Observation n°16

Il est demandé au MEF d'expliquer le faible taux de réalisation de 11% des produits provenant de la cession des actifs.

Réponse du MEF

Les ressources de trésorerie, ou produits provenant de la cession des actifs, correspondent, dans la nomenclature de la Direction générale des Domaines et du Cadastre, aux aliénations des biens immeubles et meubles. Le bas niveau de recouvrement de la rubrique s'explique par le non-versement des produits (8 milliards de F CFA en prévisions) issus de la vente des bâtiments administratifs, effectuée par l'ACI ainsi que le non-paiement par les compagnies de téléphonie et les sociétés d'Etat (Orange-Mali, MALITEL, CMDT, SOMAGEP, etc.) des autorisations de paiement à elles délivrées dont le montant avoisine les quatre (04) milliards de F CFA.

Il faut noter aussi, à ce niveau, l'ampleur de la prévision sur les rubriques concernées. En effet, les prévisions sont largement au-delà des potentialités réelles de la DGDC. Celles-ci sont élaborées sur la base du niveau moyen de réalisations des années antérieures auquel est appliqué un pourcentage de progression qui ne tiennent pas compte du contexte économique et social du moment.

C'est pourquoi, il est difficile de faire de bonnes prévisions en matière de cessions des biens immeubles. Par ailleurs, les dispositions législatives et réglementaires, qui n'étaient pas assez contraignantes jusqu'alors, offraient des délais plus ou moins longs aux détenteurs des titres provisoires sur lesdits biens pour les transformer en titres définitifs de propriété.

Mais, à la suite de l'adoption de la Loi domaniale et foncière, les détenteurs de titres provisoires sur les biens immeubles ont l'obligation de les transformer en titres fonciers dans un délai de 10 ans, à compter du mois d'octobre de l'année 2021. C'est justement à l'issue de ces opérations que la DGDC réalise des recettes.

Une campagne d'information et de sensibilisation est en cours pour mieux expliquer aux usagers les enjeux liés au respect dudit délai d'une part, et pour permettre aussi à la DGDC de réaliser des recettes à la suite de ces opérations, d'autre part.

En outre, la DGABE assure le suivi de la vente des matières et matériels réformés. Au titre de l'année 2023, une prévision de 500 000 000 FCFA a été faite pour l'aliénation du domaine mobilier de l'Etat (cession des biens réformés).

À la date du 31 décembre 2023, un montant de 24 000 000 FCFA a été recouvré au titre de la vente des matières et matériels réformés, sur une prévision de 500 000 000 FCFA soit un taux de réalisation de 4,8%.

Cette contre-performance s'explique par la suspension des opérations de réforme des

biens de l'Etat, à la suite des conclusions et recommandations du Conseil des Ministres du 04 août 2021, mais aussi de la suspension de la vente des véhicules déjà réformés, décidée lors de la session du Conseil des Ministres du 21 septembre 2022.

Appréciation de la Cour

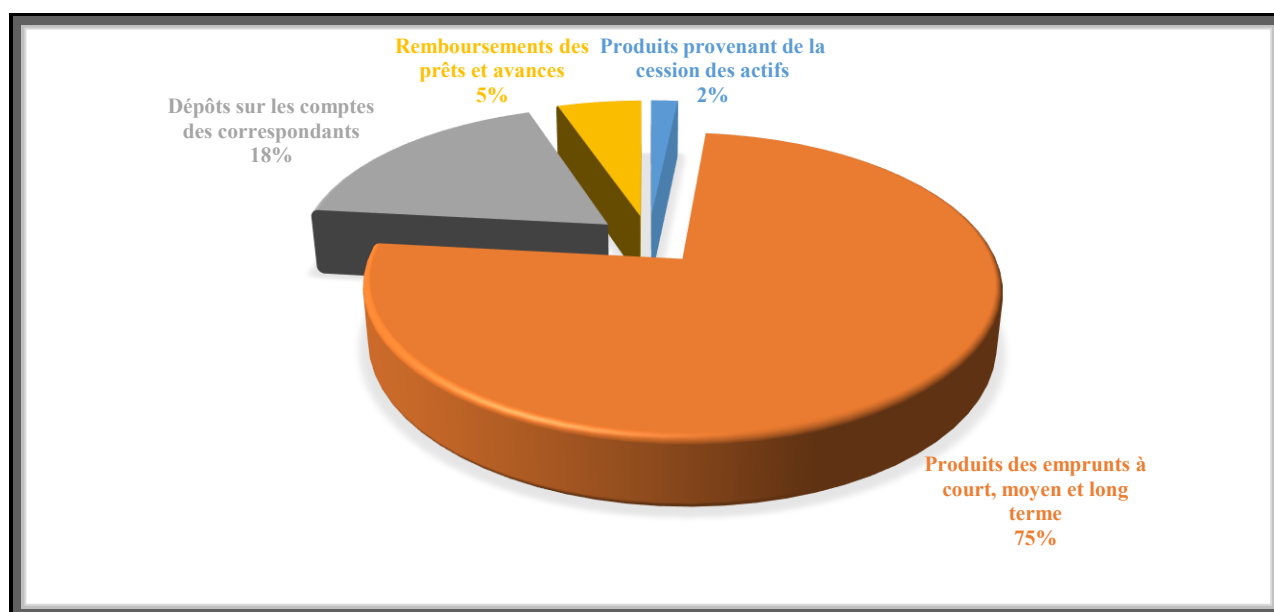
La Cour prend acte des explications fournies par le MEF par rapport aux produits (8 milliards de F CFA en prévisions) issus de la vente des bâtiments administratifs, effectuée par l'ACI ainsi que le non-paiement par les compagnies de téléphonie et les sociétés d'Etat (Orange-Mali, MALITEL, CMDT, SOMAGEP, etc.) des autorisations de paiement à elles délivrées dont le montant avoisine les quatre (04) milliards de F CFA.

Cependant, elle fait savoir au MEF qu'il s'agit d'opérations rattachées à 2023 en conséquence la contre-performance de 2023 ne peut en aucun cas être imputée à la suspension des opérations de réforme des biens de l'Etat, à la suite des conclusions et recommandations du Conseil des Ministres du 04 août 2021, et de la suspension de la vente des véhicules déjà réformés, décidée lors de la session du Conseil des Ministres du 21 septembre 2022.

Recommandation n°06

La Cour recommande le paiement intégral et diligent des autorisations de paiement délivrés aux compagnies de téléphonies mobiles d'un montant d'environ quatre (04) milliards de CFA.

Graphique n°46 : Pourcentage de recouvrements des sources de financement dans les ressources de trésorerie

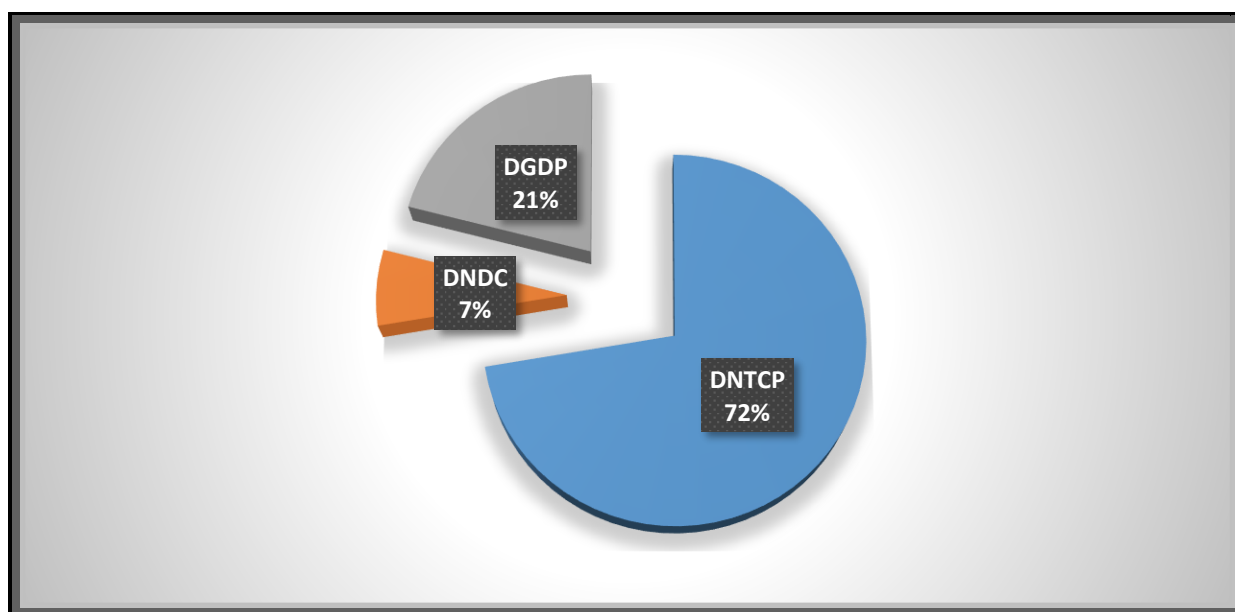


Il ressort de l'examen du graphique que les produits des emprunts représentent 75% des ressources de trésorerie, les dépôts sur les comptes des correspondants 18%, les remboursements des prêts et avances 5% et celui des Produits provenant de la cession des actifs est de 2%.

Tableau n°50 : Présentation des ressources de trésorerie par service d'assiette

Services	Prévisions	Emissions	Recouvrement	Taux recouvrement
DNTCP	17,855	18,646	18,646	100
DNDC	15,00	1,717	1,717	100
DGDP	4,985	5,414	5,414	100
Total	37,840	26,777	26,777	100

Graphique n°47 : Part des Directions financières dans la réalisation des ressources de trésorerie



La DNTCP a contribué à hauteur de 72% dans la réalisation des ressources de trésorerie, part des services d'assiette soit 18,646 milliards de FCFA. Elles correspondent aux « Dépôts sur les comptes des correspondants ».

Quant à la DGDP, ses réalisations sont de 21% de la part des services d'assiette soit 5, 414 milliards de FCFA correspondant aux « Remboursements des prêts et avances ».

Pour la DNDC, les réalisations qui sont de 1,717 milliards de FCFA soit 7% des parts de réalisations des services d'assiette, elles correspondent aux « Produits provenant de la cession des actifs ».

III. Analyse des balances générales de l'exercice 2023 des comptes supérieurs du trésor

Par lettre n°000170/DGTCP-DG du 04 mars 2025, le DGTCP a transmis les balances générales des comptes au 31 décembre 2023 des postes comptables suivants : ACCT, PGT, RGD, des TR de Kayes, Koulikoro, Sikasso, Mopti, Tombouctou, Gao, Kidal, Ménaka, Koutiala, Dioila et Nioro du Sahel.

Les balances générales des comptes de l'exercice 2023 des TR de Ségou, Taoudéni et Bougouni n'ont pas été transmises.

Observation n°17

Il est demandé au MEF de faire parvenir les balances générales des comptes de l'exercice 2023 des TR de Ségou, Taoudéni et Bougouni.

Réponse du MEF

Conformément à la demande, la copie de la lettre transmettant les balances générales des comptes de l'exercice 2023 des Trésoreries Régionales de Ségou, de Taoudéni et de Bougouni est jointe en annexe.

Appréciation de la Cour

La Cour prend acte de la transmission par lettre n°000679/DGTCP-S.A.C du 03 juillet 2025 des balances générales des comptes de l'exercice 2023 des Trésoreries Régionales de Ségou, de Taoudéni et de Bougouni.

3.1. Rapprochement entre la balance de sortie de la gestion 2022 et la balance d'entrée de 2023 des comptes individuels des comptables supérieurs du trésor

La vérification du principe d'intangibilité au bilan d'ouverture est retracée dans le tableau ci-dessous.

Tableau n° 51 Rapprochement entre la balance de sortie de la gestion 2022 et la balance d'entrée de 2023

Poste comptable	Balance de sortie 2022	Balance d'entrée 2023	Ecart
ACCT	6 633 582 457 392	6 633 582 457 392	
PGT	11 859 969 071 580	11 864 429 626 440	4 460 554 860
RGD	6 240 139 609 241	6 240 139 609 241	
TR. Kayes	133 897 019 045	133 897 019 045	
TR. Koulikoro	454 777 926 117	454 777 926 117	
TR. Sikasso	296 612 220 167	296 612 220 167	
TR. Ségou	238 962 345 009	238 962 345 009	
TR. Mopti	180 187 577 628	180 187 577 628	
TR. Tombouctou	126 537 443 005	126 537 443 005	
TR. Gao	132 862 953 574	132 862 953 574	
TR. Kidal	31 835 527 772	31 836 527 772	
TR. Ménaka	23 049 821 281	23 049 821 281	
TR. Taoudéni	16 455 639 170	16 457 420 710	1 781 540
TR. Koutiala	8 980 728 712	8 980 728 712	
TR. Dioila	2 350 365 704	2 350 365 704	
TR. Bougouni	4 591 034 226	4 591 034 226	
TR. Nioro du Sahel	5 610 460 636	5 610 460 636	

Il ressort de l'analyse du tableau que le principe d'intangibilité au bilan d'ouverture n'a pas été respecté au niveau de la PGT. Un écart de 4 460 554 860 FCFA existe entre la balance de sortie de 2022 transmise par lettre n°000697/DGTCP-SAC du 03 juillet 2025 et la balance d'entrée de l'exercice 2023 transmise par lettre n°000170/DGTCP du 04 mars 2025.

Les balances au 31 décembre 2023 des TR de Ségou, Taoudéni et Bougouni n'ont pas été transmises.

Observation n°18

Il est demandé au MEF d'expliquer l'écart de 4 460 554 860 FCFA constaté entre la balance de sortie de 2022 (11 859 969 071 580 FCFA) et la balance d'entrée 2023 (11 864 429 626 440 FCFA) de la PGT.

Réponse du MEF

Après vérification des balances produites par la Pairie Générale du Trésor (PGT), il ne ressort pas d'écart entre les soldes de la balance après clôture 2022 et la balance d'entrée de l'année 2023. Il convient de noter qu'après les opérations de centralisation pour la production de la balance intégrée et des états financiers, certaines balances ont fait l'objet de correction. Ainsi, la balance corrigée de la PGT de l'exercice 2022 affiche un solde de clôture de 11 864 429 626 440 FCFA équivalant au solde d'entrée de la Balance de l'exercice 2023. Le principe d'intangibilité de la balance est donc respecté.

Appréciation de la Cour

La Cour prend acte de la transmission par lettre n°000679/DGTCP-S.A.C du 03 juillet 2025 des balances générales des comptes de l'exercice 2023 des Trésoreries Régionales de Ségou, de Taoudéni et de Bougouni ainsi que la balance corrigée de la PGT de l'exercice 2022.

Elle constate une concordance entre le solde de sortie de 2022 et celui de 2023 desdits postes comptables supérieurs du trésor et l'invite à l'avenir à la production de balances définitives après toutes les corrections.

3.2. Rapprochement entre la balance de sortie de la gestion 2022 et la balance d'entrée de la gestion 2023 de la balance intégrée détaillée de l'ACCT

Le rapprochement des soldes de sortie de 2022 au solde d'entrée 2023 par classe des comptes de la balance intégrée détaillée de l'ACCT est retracée dans le tableau suivant :

Tableau n°52 : Rapprochement des soldes de sortie de 2022 au solde d'entrée 2023 par classe des comptes de la balance intégrée détaillée de l'ACCT

Classe	Balance de sortie 2022		Balance d'entrée 2023		Ecart	
	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1						
2						
3						
4						
5						
Total	16 077 089 240 170	16 077 089 240 170	18 186 398 615 507	18 186 398 615 507	2 109 309 375 337	2 109 309 375 337

Il ressort du rapprochement par classe des comptes de la balance intégrée détaillée de l'ACCT un écart de 2 109 309 375 337 FCFA entre les soldes de sortie de 2022 (16 077 089 240 170 FCFA) transmis par lettre n°000940/DNTCP-DN du 18 septembre 2024 et les soldes d'entrée 2023 (18 186 398 615 507 FCFA) transmis par lettre n°0002370/DGTCP-S.A.C du 19 mars 2025.

Observation n°19

Il est demandé au MEF d'expliquer l'écart de 2 109 309 375 337 FCFA constaté entre les soldes de sortie de 2022 (16 077 089 240 170 FCFA) aux soldes d'entrée 2023 (18 186 398 615 507 FCFA) par classe des comptes de la balance intégrée détaillée de l'ACCT

Réponse du MEF

En rapport avec la correction de certaines balances mentionnées au niveau de la réponse à l'observation N° 18, les balances intégrées ainsi que les états financiers ont fait l'objet de correction également. Ainsi, on note un solde de clôture de 18 186 3 98 615 507 FCF A sur la balance intégrée de 2022 équivalant au solde d'entrée de la balance intégrée corrigée de 2023.

Appréciation de la Cour

La Cour prend acte de la transmission par lettre n°000679/DGTCP-S.A.C du 03 juillet 2025 de la balance consolidée des comptes corrigée de l'exercice 2022 de l'ACCT.

Elle constate une concordance entre le solde de sortie de 2022 et celui de 2023 de la balance consolidée des comptes corrigée de 2022 de l'ACCT et l'invite à l'avenir à la production de balances définitives après toutes les corrections.

3.3. Rapprochement entre les comptes individuels des comptables principaux de l'Etat et la balance consolidée de l'ACCT

3.3.1. Comparaison des opérations de gestion des postes comptables supérieurs et celles de la balance consolidée de l'ACCT

La vérification du principe de la partie double est retracée dans le tableau ci-dessous.

Tableau n°53 : Comparaison des opérations de gestion des postes comptables supérieurs et celles de la balance consolidée de l'ACCT

Poste comptable	Opération de gestion débitrice	Opération de gestion créditrice
ACCT	16 093 627 219 984	16 093 627 219 984
PGT	12 297 165 411 520	12 297 165 411 520
RGD	15 519 295 193 652	15 519 295 193 652
TR. Kayes	1 414 271 819 253	1 414 271 819 253
TR. Koulikoro	1 787 040 545 474	1 787 040 545 474
TR. Sikasso	1 248 154 184 307	1 248 154 184 307
TR. Ségou	Non produite	Non produite
TR. Mopti	495 413 251 938	495 413 251 938
TR. Tombouctou	196 253 003 446	196 253 003 446
TR. Gao	201 369 792 838	201 369 792 838
TR. Kidal	50 449 204 062	50 449 204 062
TR. Ménaka	39 686 762 209	39 686 762 209
TR. Taoudéni	Non produite	Non produite
TR. Nioro du Sahel	33 399 186 429	33 399 186 429
TR. Dioïla	8 816 196 326	8 816 196 326
TR. Bougouni	Non produite	Non produite
TR. Koutiala	83 830 132 397	83 830 132 397
Total	49 468 771 903 835	49 468 771 903 835
Balance consolidée de l'ACCT	41 304 010 109 815	41 304 010 109 815
Ecart	8 164 761 794 020	8 164 761 794 020

Un écart de 8 164 761 794 020 FCFA est constaté entre les opérations de gestion de la balance consolidée de l'ACCT et le total des comptes individuels des postes comptables supérieurs du trésor.

Les balances des TR de Ségou, Taoudéni et Bougouni n'ont pas été transmises.

Observation n°20

Il est demandé au MEF d'expliquer l'écart constaté entre le total des opérations de gestion des comptes individuels des comptables supérieurs du trésor et celles de la balance consolidée de l'ACCT.

Réponse du MEF

L'écart entre le total des opérations de gestion des comptes individuels des comptables supérieurs du Trésor et le montant figurant sur la balance consolidée de l'ACCT, s'explique par les corrections apportées sur certaines balances. Ci-joint les balances après clôture au 31 décembre 2023 de l'ensemble des Postes Comptables du Trésor.

Par ailleurs, l'écart entre les masses créditrices et débitrices de la balance intégrée et le total de celles des comptes individuels des comptables supérieurs du Trésor s'explique par des opérations effectuées au niveau du module CENTRA de AICE pour la production de la balance intégrée et des états financiers qui n'impactent pas les balances postes.

Appréciation de la Cour

La Cour prend acte de la transmission des balances individuels des comptables supérieurs du Trésor et de la balance consolidée de l'ACCT transmises par lettre n°000697/DGTCP-S.A.C du 03 juillet 2025.

La Cour constate que le MEF n'a pas produit les états financiers (le bilan, le compte de résultat, le tableau des opérations financières du Trésor, le tableau des flux de trésorerie et l'Etat annexé) de l'Etat qui auraient pu éventuellement justifier l'écart entre les masses créditrices et débitrices de la balance intégrée et le total de celles des comptes individuels des comptables supérieurs du Trésor.

Tableau n°54 : Situation comparative des restes à payer et des restes à recouvrer assortis des balances générales du trésor et du PLR (en FCFA)

Poste comptable	Restes à payer au 31/12/2023 (Compte 40)	Restes à recouvrer au 31/12/2023	
		Compte 4121 : Redevables : impôts et taxes de l'Etat	4132 : clients douteux : redevables
ACCT	1 997 251 702	-	-
PGT	379 023 756 791	-	
RGD	4 599 197 641	39 613 732 591	
TR. Kayes	1 191 340 320	-	3 906 581 309
TR. Koulikoro	411 549 244	1 408 943 168	-
TR. Sikasso	2 101 200 016	8 454 039 002	5 802 637 014
TR. Ségou	Balance non parvenue	Balance non parvenue	Balance non parvenue

TR. Mopti	2 756 013 973	12 290 948 455	
TR. Tombouctou	608 383 275	-	-
TR. Gao	93 678 536	4 959 496 669	
TR. Kidal	88 355 135	83 854 760	
TR. Ménaka	710 763 451	-	-
TR. Taoudéni	Balance non parvenue	Balance non parvenue	Balance non parvenue
TR. Nioro du Sahel	375 885 074		
TR. Dioila	824 983 608	-	-
TR. Bougouni	Balance non parvenue	Balance non parvenue	Balance non parvenue
TR. Koutiala	111 168 669	9 162 805	
Total des balances par poste (a)	394 893 527 435	66 820 177 450	9 709 218 323
Balance consolidée de l'ACCT (b)	400 213 300 604	75 075 526 886	9 709 218 323
PLR (c) Budget Général	-	276 870 704 699	-
Ecart 1 : a-b	5 319 773 169	8 255 349 436	
Ecart 2 : b-c		201 795 177 813	

Il ressort de l'examen du tableau :

- ✓ Un écart de 5 319 773 169 FCFA entre le total des restes à payer des comptes individuels des comptables supérieurs du trésor et les restes à payer assortis de la balance consolidée de l'ACCT ;
- ✓ Un écart de 8 255 349 436 FCFA entre le total des restes à recouvrer des comptes individuels des comptables supérieurs du trésor et les restes à recouvrer assortis de la balance consolidée de l'ACCT ;
- ✓ Un écart de 201 795 177 813 FCFA entre les restes à recouvrer assortis de la balance consolidée de l'ACCT et les restes à recouvrer du PLR

Observation n°21

Il est demandé au MEF d'expliquer les écarts constatés entre le montant des restes à payer et des restes à recouvrer assortis des comptes individuels des comptables supérieurs du trésor du trésor, de la balance consolidée de l'ACCT et le PLR.

Réponse du MEF

Comme expliqué précédemment, les écarts entre le montant des restes à payer et des restes à recouvrer, assortis des comptes individuels des comptables supérieurs du Trésor et de la balance consolidée de l'ACCT, s'expliquent par la non-intégration des balances individuelles des postes comptables de Ségou, Bougouni et Taoudéni.

S'agissant de l'écart entre les restes à recouvrer de la balance consolidée de l'ACCT et le

PLR, il faut rappeler que ceux figurant dans la balance consolidée constituent un stock résiduel des années antérieures, avant les réformes conférant aux régies financières, les émissions de recettes et les recouvrements en même temps.

Cependant, les restes à recouvrer qui ressortent dans le projet de loi de règlement sont des données relatives uniquement à l'exercice courant. Elles sont communiquées par les régies financières et intégrées dans le projet de loi de règlement. Pour résoudre ce problème, des dispositions sont en cours afin que ces émissions de l'exercice courant puissent être communiquées mensuellement au même titre que les recouvrements aux Comptables Supérieurs du Trésor.

Appréciation de la Cour

La Cour prend acte des éléments de réponse fournis par le MEF et l'invite à la transmission avec le PLR, les balances corrigées de tous les postes comptables supérieurs du trésor.

3.3.2. Comparaison des soldes des Comptes des collectivités territoriales « compte 441 » et des EPN « compte 443.3 » des postes comptables supérieurs et ceux figurant dans la balance générale de l'ACCT :

Les soldes de sortie des comptes des collectivités territoriales et des comptes des EPN au 31 décembre 2023 sont retracés dans le tableau ci-dessous.

Tableau n°55 : Opérations de gestion créditrices des comptes des collectivités territoriales et des EPN par postes comptables supérieurs (en FCFA)

Poste comptable	Collectivités Régions	Collectivités Cercles	Collectivités Communes	District de Bamako	EPN
	441.1	441.2	441.3	441.4	443.3
ACCT					14 581 929 141
PGT					-
RGD	-	-	38 379 348 795	32 707 952 354	1 185 725 683
TR. Kayes	8 664 769 484	9 192 012 740	42 905 660 175	-	57 149 683
TR. Koulikoro	10 551 703 748	18 462 480 742	59 677 849 570		53 967 100
TR. Sikasso	17 726 209 565	12 231 755 616	56 852 617 269		12 322 014
TR. Ségou	Balance non parvenue	Balance non parvenue	Balance non parvenue	Balance non parvenue	Balance non parvenue
TR. Mopti	4 573 561 192	3 855 802 592	31 558 115 843		6 926 572
TR. Tombouctou	1 169 990 061	610 466 529	2 701 412 304		16 586 524
TR. Gao	1 072 352 087	213 596 414	2 801 981 432		-
TR. Kidal	268 290 911	112 817 337	538 508 717		-
TR. Ménaka	107 128 608	169 056 550	572 450 562		
TR. Taoudéni	Balance non parvenue	Balance non parvenue	Balance non parvenue	Balance non parvenue	Balance non parvenue
TR. Nioro du Sahel					-
TR. Dioila					457 435

TR. Bougouni	Balance non parvenue	Balance non parvenue	Balance non parvenue	Balance non parvenue	Balance non parvenue
TR. Koutiala					11 642 032
Total par compte	44 134 005 656	44 847 988 520	230 987 944 667	32 707 952 354	15 926 706 184
Balance consolidée de l'ACCT	54 152 311 784	52 948 014 930	272 163 504 571	32 707 952 354	16 065 285 078
Ecart	10 018 306 128	8 100 026 110	41 175 559 904	-	138 578 894

Il ressort de la lecture du tableau :

- ✓ Compte 441.1 : « collectivités régions » : un écart de 10 018 306 128 FCFA entre le total des comptes individuels des comptables supérieurs du trésor et le montant de la balance intégrée de l'ACCT,
- ✓ Compte 4412 : « collectivités cercles » : un écart de 8 100 026 110 FCFA entre le total des comptes individuels des comptables supérieurs du trésor et le montant de la balance intégrée de l'ACCT,
- ✓ Compte 4413 : « collectivités communes » : un écart de 41 175 559 904 FCFA entre le total des comptes individuels des comptables supérieurs du trésor et le montant de la balance intégrée de l'ACCT,
- ✓ Compte 4433 : « EPN » un écart de 138 578 894 FA entre le total des comptes individuels des comptables supérieurs du trésor et le montant de la balance intégrée de l'ACCT.

Observation n°22

Il est demandé au MEF d'expliquer les écarts constatés entre le total des comptes individuels des comptables supérieurs du trésor et le montant de la balance intégrée de l'ACCT au niveau des comptes :

- ✓ 4411 : « collectivités régions » (10 018 306 128 FCFA),
- ✓ 4412 : « collectivités cercles » (8 100 026 110 FCFA),
- ✓ 4413 : « collectivités communes » (41 175 559 904 FCFA)
- ✓ 4433 : « EPN » (138 578 894 FCFA)

Réponse du MEF

Les écarts ci-dessus mentionnés s'expliquent également par la non prise en compte dans la compilation des balances individuelles des postes comptables de Ségou, Bougouni et Taoudéni.

Appréciation de la Cour

La Cour prend acte de la transmission par lettre n°000697/DGTCP-S.A.C du 03 juillet 2025 des balances individuelles des postes comptables de Ségou, Bougouni et Taoudéni et l'invite à la transmission avec le PLR, les balances corrigées de tous les postes comptables supérieurs du trésor.

Tableau n° 56 : Solde anormal constaté sur les balances générales des comptes

Poste comptable	Solde d'entrée anormal	Solde de sortie anormal
	441.3: Collectivités communes	
TR. Koulikoro	-1 470 266 885	-1 441 256 662

Un solde anormalement débiteur d'un montant de 1 441 256 662 FCFA est constaté au niveau du compte 4413 « collectivités communes » de Koulikoro.

Observation n°23

Il est demandé au MEF de justifier ce dépassement des crédits de 1 441 256 662 FCFA constaté au niveau du compte 4413 « collectivités communes » de Koulikoro.

Réponse du MEF

Le solde débiteur ressorti dans le compte 4413 « Collectivités Communes » de la Trésorerie Régionale de Koulikoro est imputable aux communes de la Recette-perception de Kati. Ce solde négatif est hérité de la gestion antérieure à l'exercice 2010. Néanmoins, les diligences sont menées pour leur régularisation progressive.

Appréciation de la Cour

Suivant les Guides relatifs aux normes comptables et au fonctionnement des comptes du PCE ainsi que le Référentiel Comptable Consolidé des Services du Trésor le compte 441 « Collectivités locales » est :

- ✓ *crédité du montant des recettes propres encaissées pour le compte de la collectivité locale ;*
- ✓ *débité du montant des paiements des factures des collectivités locales.*

Le sens de son solde est créditeur ou nul.

Recommandation n°07

La Cour constate que la preuve des diligences menées pour leur régularisation progressive n'a pas été produits par le MEF en conséquence, elle recommande une régularisation du solde anormalement débiteur du compte 441.3.

3.3.3. Analyse et comparaison du solde des Comptes d'imputation provisoire retracés dans les balances générales des comptables supérieurs du trésor et celle de l'ACCT

L'analyse des soldes comptes d'imputation provisoire retracés dans les balances générales des comptables supérieurs du trésor a porté sur les comptes suivants :

Tableau n° 57 : Comparaison des soldes de sortie des comptes d'imputation provisoire ressortie des balances générales des comptables supérieurs du trésor et celui de la balance intégrée de l'ACCT (en FCFA)

Poste comptable	Imputation provisoire de dépenses à régulariser chez les comptables principaux	Imputation provisoire de dépenses chez les comptables secondaires non centralisateurs	Imputation provisoire de recettes à régulariser chez les comptables principaux	Imputation provisoire de recettes chez les comptables secondaires non centralisateurs
	470	472	475	477
ACCT	93 953 627 525	-	107 361 521 223	-
PGT	203 345 199 040	11 461 887 996	167 472 994	24 253 731
RGD	11 898 914 952	53 809 253	13 937 322 380	27 039 338 889
TR. Kayes	12 944 165 797	401 700 697	60 156 677	241 813 516
TR. Koulikoro	177 113 861	-	64 699 898	585 110 806
TR. Sikasso	1 989 955 703	147 522 857	69 623 096	1 385 479 573
TR. Ségou	Balance non parvenue	Balance non parvenue	Balance non parvenue	Balance non parvenue
TR. Mopti	32 850 974	206 549 597	5 077 897	221 532 697
TR. Tombouctou	5 280 549 058	1 469 582 960	1 524 884 683	406 008 826
TR. Gao	160 658 752	-	17 567 895	314 619
TR. Kidal	834 452 574	-	7 068 691	285 567 097
TR. Ménaka	10 738 380	-	-	-
TR. Taoudéni	Balance non parvenue	Balance non parvenue	Balance non parvenue	Balance non parvenue
TR. Nioro du Sahel	125 990		36 577 282	69 742 818
TR. Dioila			7 615 848	
TR. Bougouni	Balance non parvenue	Balance non parvenue	Balance non parvenue	Balance non parvenue
TR. Koutiala	2 750		249 000	17 808 603
Total par compte	330 628 355 357	13 741 053 360	123 259 837 564	30 276 971 175
Balance consolidée de l'ACCT	319 439 587 703	11 923 441 415	136 900 673 376	-12 094 843 307
Ecart	11 188 767 654	1 817 611 945	13 640 835 812	-

Il résulte de la comparaison du total des soldes des comptes d'imputation provisoires des balances individuelles des comptables supérieurs du trésor à ceux de la balance consolidée de l'ACCT des écarts d'un montant de :

- ✓ Compte 470 : « Imputation provisoire de dépenses à régulariser chez les comptables principaux » : 11 188 767 654 FCFA,
- ✓ Compte 477 : « Imputation provisoire de dépenses chez les comptables secondaires non centralisateurs » : 1 817 611 945 FCFA,

- ✓ Compte 475 : « Imputation provisoire de recettes à régulariser chez les comptables principaux » : 13 640 835 812 FCFA.

Le compte 4753 « imputation provisoire de recettes » figurant sur la balance intégrée de l'ACCT présente un solde anormalement débiteur d'un montant de 417 613 386 FCFA.

Le compte 4771 « imputation provisoire de recettes » figurant sur la balance intégrée de l'ACCT présente un solde anormalement débiteur d'un montant de 12 094 843 307 FCFA.

Observation n°24

Il est demandé au MEF :

- ✓ *d'expliquer d'une part les écarts constatés entre le total des comptes d'imputation provisoire des balances individuelles des comptables supérieurs du trésor et ceux de la balance intégrée de l'ACCT et*
- ✓ *de justifier d'autre part les soldes anormalement débiteurs des comptes d'imputation provisoire de recettes (compte 4753 : 417 613 386 FCFA et compte 4771 : 12 094 843 307 FCFA) figurant sur la balance intégrée de l'ACCT.*

Réponse du MEF

Comme expliqué au niveau de l'observation N°22, les écarts entre le total des comptes d'imputation provisoire des balances individuelles des comptables supérieurs du Trésor et ceux de la balance intégrée de l'ACCT s'expliquent par la non-intégration des balances individuelles des postes comptables de Ségou, Bougouni et Taoudéni. Concernant le compte d'imputation provisoire de recettes 4771, la balance intégrée corrigée de 2023 enregistre un solde créditeur de 54 514 422 289 FCFA. La copie de cette balance est jointe en annexe.

Appréciation de la Cour

La Cour prend acte de la production des balances individuelles des postes comptables de Ségou, Bougouni et Taoudéni et constate une concordance entre le total des comptes d'imputation provisoire des balances individuelles des comptables supérieurs du Trésor et ceux de la balance intégrée de l'ACCT.

Elle invite le MEF, à l'avenir, la transmission avec le PLR, les balances corrigées de tous les postes comptables supérieurs du trésor.

3.3.4. Analyse et comparaison des comptes de tiers et financiers figurant sur la balance générale des comptables supérieurs du trésor et ceux de l'ACCT

Les comptes 461.8 : «*Rejet de chèque à l'encaissement*» et 5111 : «*Effets à recevoir et engagements cautionnés*» figurant sur les différentes balances du Trésor au 31 décembre 2020 se présentent comme suit dans le tableau suivant :

Tableau n°58 : Solde de sortie par poste comptable des comptes : 461.8 «*Rejet de chèque à l'encaissement*», 5111 «*Traites de douanes*» et 5112 «*chèques à l'encaissement*»

(En FCFA)

Poste comptable	Rejet de traites en douanes	Rejet de chèque à l'encaissement	Traites en douanes	Chèques à l'encaissement
	461.7	461.8	5111	5112
ACCT	-	6 938 493 216	139 807 812	34 649 797 261
PGT	-	-	-	536 123
RGD	464 882 780	6 540 796 502	385 000 000	596 693 776
TR. Kayes		450 482 141		348 621 771
TR. Koulikoro	-	-	-	0
TR. Sikasso	-	2 335 346 186	-	475 522 046
TR. Ségou	Balance non parvenue	Balance non parvenue	Balance non parvenue	Balance non parvenue
TR. Mopti		80 941 243	-	44 004 940
TR. Tombouctou	-	6 941 104	-	51 163 497
TR. Gao	-	-	-	105 348 791
TR. Kidal	-	-	-	2 045 424
TR. Ménaka	-	-	-	-
TR. Taoudéni	Balance non parvenue	Balance non parvenue	Balance non parvenue	Balance non parvenue
TR. Nioro du Sahel	-	-	-	-
TR. Dioila	-	-	-	-
TR. Bougouni	Balance non parvenue	Balance non parvenue	Balance non parvenue	Balance non parvenue
TR. Koutiala	-	-	-	973 555 276
Total par compte	464 882 780	16 353 000 392	524 807 812	37 247 288 905
Balance consolidée de l'ACCT	464 882 780	16 353 000 392	624 807 812	37 977 465 480
Ecart	-	-	100 000 000	730 176 575

Source : balances des postes comptables supérieurs du Trésor) T.R.=Trésorerie Régionale
Balance consolidée de l'ACCT

L'analyse des balances fait ressortir des soldes importants au niveau des comptes 461.7 «*Rejet de traites en douanes*» d'un montant de 464 882 780 FCFA ; 461.8 «*Rejet de chèque à l'encaissement*» d'un montant de 16 353 000 392 FCFA, 5111 «*Traites de douanes*» d'un montant de 624 807 812 FCFA et 5112 «*chèques à l'encaissement*» d'un montant de 37 977 465 480 FCFA.

Des écarts sont constatés entre le total des comptes individuels *des comptables supérieurs du trésor et ceux de la balance intégrée de l'ACCT au niveau du :*

- ✓ compte 5111 «*Traites en douanes*» : 100 000 000 FCFA
- ✓ compte 5112 «*chèques à l'encaissement*» : 730 176 575 FCFA.

Observation n°25

Il est demandé au MEF d'expliquer d'une part la non régularisation au 31 décembre du solde des comptes 4617 (464 882 780 FCFA), 4618 (624 807 812

FCFA), 5112 (37 977 465 480 FCFA) et de justifier d'autre part les écarts constatés entre le total des comptes individuels des comptables supérieurs du trésor et ceux de la balance intégrée de l'ACCT au niveau du :

- ✓ ***compte 5111 « Traites en douanes » : 100 000 000 FCFA***
- ✓ ***compte 5112 « chèques à l'encaissement » : 730 176 575 FCFA.***

Réponse du MEF

Conformément aux explications fournies en réponse aux observations de la Section des Comptes sur le PLR 2021 et PLR 2022, certains comptes de la balance générale de l'Etat présentent des soldes sédentaires et anciens dus à l'absence des gestionnaires teneurs desdits comptes ainsi qu'à l'indisponibilité des pièces justificatives indispensables rendant leurs apurements difficiles.

Pour rappel, depuis 2014, les traites en douane ne sont pas acceptées par les Comptables du Trésor comme moyen de recouvrement des droits et taxes de l'Etat. Les montants figurant sur les balances (comptes 4617 et 5111) constituent les opérations non encore dénouées malgré les diligences menées par les Comptables. En effet, à part les états de développement de soldes, aucune autre information n'est disponible sur les tiers détenteurs, ce qui a rendu difficile leur régularisation au 31 décembre 2023.

Concernant le compte 4618 « Rejets de chèques à l'encaissement », à l'exception de l'ancien solde, la totalité des chèques rejetés datant du dernier mois de l'exercice 2023 ont été régularisés en début de l'exercice 2024. Des dispositions sont prises par les Comptables Supérieurs pour la régularisation du solde ancien. Au 31 décembre 2023, il s'établit à 16 353 000 392 FCFA contre 16 636 937 580 FCFA au 31 décembre 2022.

En ce qui concerne les écarts entre le total des comptes individuels des comptables supérieurs du Trésor et ceux de la balance intégrée de l'ACCT au niveau des comptes 5111 « Traites en douanes » et 5112 « chèques à l'encaissement », ils s'expliquent par la non prise en compte de la balance du poste comptable de Ségou. S'agissant du compte 5112 "chèques à l'encaissement", il est constitué des chèques à l'encaissement des Postes Comptables assignataires des opérations budgétaires et des erreurs d'imputations comptables de certaines écritures de réception de fonds provenant des autres postes comptables.

Pour la situation des autres postes comptables, la plupart de ces chèques ont été présentés à l'encaissement les derniers jours de l'exercice 2023. Tous ces chèques ont été encaissés courant l'exercice 2024.

De ce fait, le solde des chèques à l'encaissement qui était de 830 850 050 110 FCFA au 31 décembre 2022 s'est situé à 37 977 465 480 FCFA au 31 décembre 2023.

En ce qui concerne les écarts entre le total des comptes individuels des comptables supérieurs du Trésor et ceux de la balance intégrée de l'ACCT au niveau des comptes 5111 « Traites en douanes » et 5112 « chèques à l'encaissement », ils

s'expliquent par la non prise en compte de la balance du poste comptable de Ségou.

Appréciation de la Cour

Au regard du montant respectifs de 16 353 000 392 FCFA et 37 977 465 480 FCFA, la Section des Comptes n'est pas satisfaite des éléments de réponse données aux « rejets de chèques » et des « chèques à l'encaissement » et rappelle qu'il s'agit de ressources importantes inscrites dans les écritures comptables et qui n'ont pas été recouvrées.

La Cour estime de même qu'un rejet de chèque à l'encaissement signifie que le compte n'est pas approvisionné. La prise en charge engage de ce fait la responsabilité du comptable.

Les traites en douanes qui comptabilisent au 31/12/2023 le montant de 624,807 millions de FCFA représentent également des ressources non recouvrées par l'Etat.

A ce titre, la juridiction financière fait le constat de perte financière de ressources de l'Etat nonobstant l'antériorité des faits.

La Cour constate également que les PV de passation sont signés sans réserve de la part du comptable rentrant engageant ainsi sa responsabilité pécuniaire.

Recommandation n°08

La Cour recommande au MEF l'apurement diligent des anciens soldes des comptes de rejets traites, de chèques et des comptes financiers (461.7 et 461.8 ; 51111 ; 51112).

3.3.5. Comparaison de la situation d'exécution du Budget Général 2023 ressortie de la balance générale du Trésor et celle du PLR.

Tableau n° 59 : Comparaison des produits et des charges de la balance générale du Trésor et ceux du PLR (budget général).

Comptes	Produits	Charges	Résultat
ACCT : compte 1311 (a)	1 809,668	1 353,372	456,296
PLR (b)	2 067,848	2 577,441	509,593
Ecart (c=a-b)	258,180	1 224,069	53,634

Il ressort de la lecture du tableau un écart de :

- ✓ 258,180 milliards de FCFA entre le montant des produits de la balance (budget général) et celui du PLR,
- ✓ 1 224,069 milliards de FCFA entre le montant des charges de la balance (budget général) et celui du PLR,
- ✓ 53,634 milliards de FCFA entre le résultat de la balance (budget général) et celui du PLR.

Observation n°26

Il est demandé au MEF d'expliquer les écarts constatés entre les données (produits, charges et résultat) de la balance intégrée du trésor et celles du PLR.

Réponse du MEF

Les écarts entre les données des recettes et des dépenses des balances générales des comptes supérieurs du Trésor et celles du projet de loi de règlement s'expliquent également par la différence de champ d'analyse. Les recettes et les charges du projet de loi de règlement sont constituées uniquement par les opérations du Budget général. En plus, les dons projets du BSI financement extérieur, comptabilisés dans les recettes du budget général de la loi de règlement, ne sont pas encaissés par les comptes du Trésor. Ces montants sont décaissés directement auprès des Unités de Gestion des projets par les Bailleurs. En conséquence, ces données ne sont pas intégrées dans la comptabilité de l'Etat.

Cependant, celles de la balance intégrée sont des opérations de recettes budgétaires des comptes des produits (classe 7) et de dépenses budgétaires des comptes de charges (classe 6) ainsi que des Comptes Spéciaux du Trésor. Aussi, les données relatives aux charges de la balance générale du Trésor n'intègrent pas les dépenses d'investissement du budget général.

Par rapport aux chiffres, il ressort de la balance consolidée produite par l'ACCT des recettes de 2 175,941 milliards et des charges de 2 799,076 milliards de FCFA. La balance consolidée au 31 décembre 2023 est jointe en annexe.

Appréciation de la Cour

La Cour prend acte des réponses fournies et de la transmission de la balance consolidée de l'ACCT présentant des recettes de 2 175,941 milliards et des charges de 2 799,076 milliards de FCFA.

3.3.7. Comparaison des résultats d'exécution des différents types de budgets ressortis de la balance consolidée de l'ACCT et ceux du PLR

La situation comparative par type de budget des résultats de l'exécution du budget d'Etat ressortie de la balance de l'ACCT et du PLR est retracée dans le tableau suivant :

Tableau n°60 : Comparaison par type de budget des résultats de l'exécution du budget d'Etat ressortie de la balance de l'ACCT et du PLR

Types de Budgets	Résultats ressortis de la balance de l'ACCT	Résultats du PLR	Ecart
Budget General : compte 1311	456,296	509,593	53,296
Budgets Annexes : compte 1331		1,384	1,384
CST : compte 1321	3,543	2,037	1,506

Il ressort de la comparaison des résultats des différents types de budgets des écarts entre les données du PLR et celles de la balance intégrée du trésor :

- ✓ Budget général : 53,296 milliards de FCFA,
- ✓ Budgets annexes : 1,384 milliard de FCFA,
- ✓ CST : 1,506 milliards de FCFA.

Observation n°27

Il est demandé au MEF d'expliquer les écarts constatés entre les résultats du PLR et ceux de la balance intégrée du trésor :

- ✓ ***Budget général : 53,296 milliards de FCFA,***
- ✓ ***Budgets annexes : 1,384 milliard de FCFA,***
- ✓ ***CST : 1,506 milliards de FCFA.***

Réponse du MEF

Comme décrit à l'observation N°26, l'écart relatif au résultat du Budget général est dû à la différence de champ entre les recettes et les charges du PLR et de la balance intégrée. En effet, les recettes du PLR intègrent les dons projets du BSI financement extérieur tandis que ces données ne sont pas comptabilisées par les Comptables Publics puisque ne transitant pas par la procédure nationale d'exécution du Budget. D'un autre côté, les charges de la balance intégrée comprennent des dépenses de la

classe 6. Elles ne prennent pas en compte les dépenses d'investissement.

S'agissant des budgets annexes, la situation d'exécution de ces entités n'est pas intégrée dans la comptabilité générale des comptes publics du Trésor. Les informations sont traitées extra-comptablement pour leurs prises en charge dans le PLR.

Concernant les Comptes Spéciaux du Trésor, le résultat figurant sur la balance intégrée définitive se chiffre à 3,543 milliards de FCFA, soit le même montant que celui du PLR.

Appréciation de la Cour

Le résultat d'exécution des CST suivant le PLR est de 2,037 milliards de FCFA (produits : 139,003 milliards -charges :136,966 milliards) au lieu de 3,543 milliards de FCFA en conséquence, la Cour maintient son observation.

3.3.8. Rapprochement entre les données du PLR et celles de la balance consolidée de l'ACCT à la clôture de la gestion 2023 au titre des produits des emprunts

La situation comparative entre les données du PLR et celles de la balance consolidée de l'ACCT à la clôture de la gestion 2023 au titre des produits des emprunts est retracée dans le tableau suivant :

Tableau n°61 : Comparaison des produits des emprunts retracés dans la balance de l'ACCT et le PLR (en milliards de FCFA)

Type d'Emprunts	Balance de l'ACCT	PLR	Ecart
Produits des Emprunts projet	-	77 620 560 000	
Compte 1611 « Emprunts programmes multilatéraux »	0	-	
Total		77 620 560 000	

Les produits des emprunts projets du PLR sont de 77 620 560 000 FCFA. Aucun montant ne figure sur la balance intégrée de l'ACCT (opération de gestion créditrice).

Observation n°28

Il est demandé au MEF d'indiquer le compte d'imputation sur la balance intégrée de l'ACCT les « Produits des Emprunts projet » d'un montant de 77 620 560 000 FCFA.

Réponse du MEF

Les emprunts projets et dons projets ont une procédure particulière d'exécution. Ce sont des financements du Budget Spécial d'investissement (BSI) Extérieur. Ces ressources ne sont pas encaissées par le Trésor Public, elles sont décaissées directement par les Partenaires Techniques et Financiers auprès des gestionnaires des projets concernés. Par conséquent, elles ne sont pas intégrées dans la comptabilité générale de l'Etat. En revanche, elles font l'objet de prévision budgétaire par la loi de finances. A cet effet, à la fin de l'exécution budgétaire, les informations sont collectées par la DNPd chargée du suivi de ces décaissements. Elles sont ensuite communiquées à la DGB pour leurs intégrations dans l'application PRED et dans le PLR.

Appréciation de la Cour

La Cour prend acte des éléments de réponse fournis.

3.3.9. Comparaison de la situation de la balance générale et celle des documents de la DGABE au titre de la prise de participation de l'Etat « compte 261 »

La situation comparative de la prise de participation de l'Etat à l'intérieur et à l'extérieur entre les données de la balance et celle des documents de la DGABE est retracée dans le tableau suivant :

Tableau n°62 : Comparaison des données de la balance générale à celles des documents de la DGABE au titre de la prise de participation de l'Etat (en FCFA)

Type de participation	Balance de l'ACCT (solde au 31/12/2023)	DGABE	Ecart
Compte 2611 « Prises de participation à l'intérieur »	210 059 120 422	235 793 618 936	25 734 498 514
Compte 2621 « Prises de participation à l'extérieur »	59 736 848 443	27 083 328 510	32 653 519 933

Observation n°29

Il est demandé au MEF d'expliquer les écarts constatés entre les données de la DGABE et celles figurant sur la balance consolidée de l'ACCT au niveau des comptes 2611« Prises de participation à l'intérieur » et 2621« Prises de participation à l'extérieur ».

Réponse du MEF

Il ressort du rapprochement entre les données de la DGABE et celles de la balance consolidée de l'ACCT des écarts, au niveau des comptes 2611 « Prises de participation à l'intérieur » et 2621 « Prises de participation à l'extérieur ». L'écart en ce qui concerne les prises de participation à l'intérieur s'explique par la non-intégration des nouvelles acquisitions. En effet, les prises de participation à l'intérieur, en particulier, dans les sociétés minières ne font pas l'objet de décaissement de trésorerie ni de mandatement. A ce titre, l'information n'est pas retracée dans la comptabilité de l'Etat au moment de ces opérations.

Par rapport à l'écart au niveau des prises de participation à l'extérieur, il s'explique par la non-exhaustivité des données de la DGBABE. Des dispositions sont en cours au niveau de la DGABE pour le réexamen de ces prises de participation et leurs intégrations dans la comptabilité de l'Etat.

A titre de rappel, pour la mise en œuvre de la comptabilité patrimoniale et la production du premier bilan d'ouverture, il a été procédé à un premier recensement des actifs de l'Etat en 2019. Les données issues de ce recensement ont été intégrées dans la comptabilité générale de l'Etat notamment pour les comptes 2611 pour les « Prises de participation à l'intérieur » et 2621 pour les « Prises de participation à l'extérieur ».

Les situations des prises des participations à l'intérieur et à l'extérieur à la date du 31 décembre 2023 sont jointes à la présente note.

Appréciation de la Cour

La Cour prend acte des éléments de réponse fournis et invite le MEF à un recensement diligent des actifs de l'Etat à l'extérieur.

3.3.10. Comparaison de la situation de la balance générale du trésor à celle des documents de la DGDP au titre des prêts rétrocédés : « compte 277 »

La situation comparative entre la balance générale du trésor et celle de la DGDP au titre des prêts rétrocédés est présentée dans le tableau suivant :

Tableau n°63 : Comparaison du montant des prêts rétrocédés ressorti de la balance et celui du PLR au titre des prêts rétrocédés (en milliards de FCFA)

Type de participation	Balance de l'ACCT (Opération de gestion créditrice)	PLR	DGDP
Compte 2771 « Prêts rétrocédés »	5,283	5,414	5,414

Le compte 2771 « Prêts rétrocédés » enregistre à son crédit (en opération de gestion) sur la balance de l'ACCT la somme de 5,283 milliards de FCFA contre 5,414 milliards FCFA ressortis de la situation du PLR (Volet ressources de trésorerie) et de la DGDP soit un écart de 0,131 milliard de FCFA.

Observation n°30

Il est demandé au MEF d'expliquer l'écart de 0,131 milliard de FCFA constaté entre le montant des prêts rétrocédés ressorti de la balance et celui du PLR au titre des prêts rétrocédés.

Réponse du MEF

Au titre du recouvrement des prêts rétrocédés de l'année 2023, un montant de 5,414 milliards de FCFA a été enregistré dans les réalisations de la DGDP conformément aux données du Projet de Loi de Règlement (PLR) 2023. En effet, le rapport de la Section des Comptes confirme, au niveau de la page 58, qu'il existe une parfaite concordance entre les données du PLR 2023 et celles fournies par la DGDP.

Cependant, l'écart entre le montant des prêts rétrocédés comptabilisé au compte 2771 « Prêts rétrocédés » sur la balance de l'ACCT et le montant ressorti de la situation de la DGDP s'explique essentiellement par le décalage entre la prise en charge comptable des opérations au niveau du Trésor et extracomptable par la DGDP.

Les ressources encaissées sont enregistrées en premier lieu dans un compte d'imputation provisoire avant l'imputation définitive. De ce fait, certaines opérations de fin d'année ne sont apurées que sur l'exercice suivant dans le compte d'imputation définitif 2771 « Prêts rétrocédés ».

Appréciation de la Cour

La Cour prend acte des éléments de réponse fournis. Cependant, en vue d'une concordance entre la prise en charge comptable des opérations au niveau du Trésor et extracomptable par la DGDP, la Cour invite le MEF à l'imputation définitive avant le 31 décembre des ressources encaissées en cours d'année au titre des « Prêts rétrocédés ».

3.3.11. Dépôts sur les comptes des correspondants « 44 »

Suivant le Plan Comptable de l'Etat les dépôts des correspondants sont imputés au compte « 44 » :

- ✓ 441 « Collectivités territoriales » ;
- ✓ 442 « Etablissements publics Nationaux » ;
- ✓ 443 « Sociétés et Organismes publics nationaux » ;
- ✓ 446 « Organismes internationaux » ;
- ✓ 447 « Autres déposants » : Services publics ; organismes privés et particuliers ; Particuliers ; Sociétés et entreprises privées ; autres dépôts.

Au 31 décembre 2023 la balance de l'ACCT enregistre au crédit-Opération de gestion au compte 443.3 « Organismes publics nationaux » des dépôts d'un montant de 16 065 285 078 de FCFA. Le compte 4712 « dépôts des EPN » enregistre à son crédit la somme de 17 568 000 de FCFA. Le compte 44721 « Dépôts des particuliers » comptabilise à son crédit en opération de gestion la somme de 8 997 773 146 FCFA soit un total dépôts de **25 080 626 224 de FCFA**.

Suivant le PLR : « **Volet des ressources de trésorerie** » : les correspondants du Trésor sont constitués des organismes et des particuliers disposant d'un compte dans les écritures du Trésor, leurs dépôts ressortis du PLR sont de **18,646** milliards de FCFA, soit un écart de 6,434 milliards FCFA tel qu'il ressort du tableau suivant :

Tableau n° 64 : Comparaison des dépôts des correspondants retracés dans la balance générale du trésor à ceux du PLR (en milliards de FCFA)

Compte	Balance de l'ACCT (Opération de gestion)	Ressources de trésorerie du PLR	Ecart
443.3 : « Organismes publics nationaux »	16,065		
44712 : « Etablissement Publics Nationaux	0,017		
44721 : « Dépôts des particuliers »	8,998		
Total	25,08	18,646	6,434

Observation n°31

Il est demandé au MEF d'expliquer l'écart de 6,434 milliards constaté entre les données de la balance et du PLR (Ressources de trésorerie)

Réponse du MEF

L'écart de 6,434 milliards de FCF A constaté entre les dépôts des correspondants comptabilisés dans la balance de l'ACCT (25,08 milliards de FCFA) et ceux du PLR (18,646 milliards de FCF A) est dû à un retraitement des données du PLR. Le montant figurant sur la balance générale correspond à la situation consolidée de l'ensemble des dépôts. Il faut noter qu'en 2023, le Trésor a encaissé des ressources issues de la vente des blés Russes d'un montant de 6,5 milliards de FCFA pour le compte de l'OPAM. Au regard du caractère de ces ressources, qui ne sont pas

budgétaires, elles ont été défalquées de la situation des dépôts des correspondants enregistrés dans le PLR.

Appréciation de la Cour

La Cour prend acte des réponses fournies par le MEF.

3.3.12. Situation d'exécution des Comptes spéciaux du Trésor (CST) produite par la DGTCP

3.3.12.1. Comparaison de la Situation d'exécution des recettes par CST ressortie des documents produits par la PGT et celle du PLR

Tableau n°65 : Situation d'exécution du budget 2023 par compte spécial du Trésor ressortie des documents produits par la PGT et celle du PLR (en FCFA)

CST	PGT		PLR (b)	Ecart (c=a-b)
	Report de solde au 01/01/2023	Recettes du 01/01/ au 31/12/2023 (a)		
Fonds de Développement des Ressources Minérales	8 455 683	100 270 955	100 270 955	-
Fonds Aménagement et Protection de la Forêt			800 776 000	-800 776 000
Fonds Aménagement et Protection de la Faune et Flore	144 419 241	1 263 776 368	463 000 368	800 776 000
Fds d'Etude d'Impact Environnemental	219 547 149	99 603 897	99 603 897	-
Fds d'Appui à l'Autonomisation de la Femme et à l'épanouissement de l'Enfant			263 250 000	-263 250 000
Fds de Financement de la Recherche de la Formation et de la Promotion des Activités Minières	254 911 397	86 500 000	86 500 000	-
Fds National d'Appui à l'Agriculture	-123 630 899	2 500 000 000	2 500 000 000	-
Fds Compétitif pour la Recherche et l'Innovation Technologique	1 638 405 567	1 012 500 000	1 012 500 000	-
Fds de remboursement des crédits TVA	49 607 333 706	130 365 557 644	131 142 015 537	-776 457 893
Fds National pour le Développement de la Statistique	-171 660 064	1 408 154 000	1 408 154 000	-
Fds pour Développement Durable	83 565 556 713	1 127 003 202	1 127 003 202	-
Fds de Développement de l'Eau			-	-
Garantie Centrale Solaire Photovoltaïque de 33MWC			-	-
TOTAL DES RECTTES ENCAISSEES EN 2021		137 963 366 066.	139 003 073 959	-1 039 707 893

Il ressort de l'analyse du tableau un écart de 1 039 707 893 milliards de FCFA entre la situation des recettes produite par la PGT et celle du PLR.

Cet écart est reparti comme suit :

- ✓ Fonds Aménagement et Protection de la Forêt : -800 776 000 FCFA,
- ✓ Fonds Aménagement et Protection de la Faune et Flore : +800 776 000 FCFA,

- ✓ Fonds d'Appui à l'Autonomisation de la Femme et à l'épanouissement de l'Enfant : -263 250 000 FCFA,
- ✓ Fonds de remboursement des crédits TVA : -776 457 893 FCFA.

Les situations du Fonds Aménagement et Protection de la Forêt, Fonds d'Appui à l'Autonomisation de la Femme et à l'épanouissement de l'Enfant n'ont pas été transmises par la PGT.

Observation n°32

Il est demandé au MEF, d'une part d'expliquer l'écart constaté entre les données du PLR et celles de la PGT et d'autre part de faire parvenir la situation d'exécution du Fonds Aménagement et Protection de la Forêt, Fds d'Appui à l'Autonomisation de la Femme et à l'épanouissement de l'Enfant.

Réponse du MEF

La Situation d'exécution du Fonds d'Aménagement et de Protection de la Faune qui ressort du rapport de la Section des Comptes d'un montant de 1 263 776 368 FCFA est constituée des ressources dudit fonds mentionné et de celles du Fonds d'Aménagement et Protection de la Forêt.

En fait, le regroupement des ressources de ces deux comptes spéciaux résultent de difficultés de ventilation. Ces ressources sont recouvrées au niveau local par les Receveurs percepteurs et ensuite transférées à la PGT. Il n'y a pas de dissociation au moment du recouvrement entre les recettes du Fonds d'Aménagement et de Protection de la Faune et celles du Fonds d'Aménagement et Protection de la Forêt. Toutefois, les dépenses sont exécutées par compte spécial. Par conséquent, le compte administratif de l'Ordonnateur est exploité pour ventiler les ressources entre les deux fonds dans le PLR. La somme des recettes inscrites dans le PLR pour le compte des deux fonds correspond au montant qui ressort de la situation de la PGT.

S'agissant de l'écart de 776 457 893 FCFA au niveau du Fonds de remboursement des crédits TVA, il s'explique par les recettes de crédits de TVA recouvrées en fin d'année 2023. Par le mécanisme de fonctionnement du Fonds de remboursement de crédit de TVA, les recettes de crédits de TVA sont liquidées et recouvrées par la DGI et la DGD. Elles sont transférées à la PGT à la fin du mois après l'arrêté des comptabilités du mois à travers les postes de comptes du Trésor où le recouvrement a eu lieu. Ainsi, les 131 142 015 537 FCFA correspondent aux recettes recouvrées par la DGI et la DGD tandis que le montant de 130 365 557 644 FCFA équivaut aux recettes transférées à la PGT sur le montant recouvré. Le reliquat est transféré au cours de l'exercice suivant.

Enfin, pour l'écart de 263 250 000 FCFA sur le Fonds d'Appui à l'Autonomisation de la Femme et à l'épanouissement de l'Enfant, il est dû à la non prise en charge des recettes de ce fonds dans les analyses. Conformément à la requête de la Section des

Comptes, la situation d'exécution du Fonds d'Appui à l'Autonomisation de la Femme et à l'épanouissement de l'Enfant est jointe en annexe.

Appréciation de la Cour

La Cour prend acte des explications données par le MEF dans le cadre du mécanisme de fonctionnement du Fonds de remboursement de crédit de TVA et de la production de la situation d'exécution du Fonds d'Appui à l'Autonomisation de la Femme et à l'épanouissement de l'Enfant faisant ressortir des recettes d'un montant de 263 250 000 FCFA.

Recommandation n°09

Au regard de l'article 3 de l'arrêté n°2017-4405/MEF-SG du 29 décembre 2017 qui précise que « la gestion de la liste des comptes et des comptes d'imputation de base incombe au DNTCP, il propose la création et la suppression de comptes au MEF, la Cour recommande au MEF à la création de deux comptes d'imputation :

- ✓ *un compte d'imputation des recettes du « Fonds d'Aménagement de Protection de la Faune » et*
- ✓ *un compte d'imputation des recettes du « Fonds d'Aménagement et Protection de la Forêt ».*

3.3.12.2. Comparaison de la Situation d'exécution des dépenses par Compte Spécial du Trésor ressortie des documents produits par la PGT et ceux du PLR

Tableau n°66 : Comparaison de la Situation d'exécution des dépenses par Compte Spécial du Trésor de la PGT et du PLR

CST	PGT (a)	PLR (b)	Ecart (c=a-b)
Fonds de Développement des Ressources Minérales	100 438 829		
Fonds Aménagement et Protection de la Forêt	-		
Fonds Aménagement et Protection de la Faune et Flore	97 512 623		
Fonds d'Etude d'Impact Environnemental	140 867 680		
Fonds d'Appui à l'Autonomisation de la Femme et à l'épanouissement de l'Enfant	-		
Fonds de Financement de la Recherche de la Formation et de la Promotion des Activités Minières	171 016 100		
Fonds National d'Appui à l'Agriculture	2 152 117 040		
Fonds Compétitif pour la Recherche et l'Innovation Technologique	0		
Fonds de remboursement des crédits TVA	133 456 224 301		
Fonds National pour le Développement de la Statistique	584 879 940		
Fonds pour Développement Durable	0		
Fonds de Développement de l'Eau	0		
Total des dépenses	136 703 056 513	136 966 300 478	-263 243 965

Un écart de 263 243 965 FCFA est constaté entre les données du PLR et celles fournies par la PGT.

Observation n°33

Il est demandé au MEF d'expliquer l'écart de 263 243 965 FCFA constaté entre les données du PLR et celles de la PGT au titre des dépenses des CST.

Réponse du MEF

Comme indiqué dans le dernier paragraphe de la réponse à l'observation N°32, l'écart de 263 243 965 FCFA s'explique également par la non prise en compte dans la consolidation des données des comptes spéciaux du Trésor, de la situation d'exécution des dépenses du Fonds d 'Appui à l 'Autonomisation de la Femme et à l'épanouissement de l'Enfant.

Appréciation de la Cour

La Cour prend acte de la production la situation d'exécution du Fonds d'Appui à l'Autonomisation de la Femme et à l'épanouissement de l 'Enfant dont les dépenses sont de 54 039 481 FCFA soit un solde de 263 243 965 FCFA.

CHAPITRE II : LES CHARGES

CHAPITRE II : LES CHARGES

Le budget d'Etat pour l'exercice 2023 adopté par la loi n°2022-051 du 13 décembre 2022 portant loi de Finances pour l'exercice 2023, était arrêté en dépenses à 2 895,903 milliards de FCFA, Ce montant, suivant la Loi N°2023-047 du 31 août 2023 portant modification de la Loi n°2022-051 du 13 décembre 2022 portant loi de Finances pour l'exercice 2023, a été modifié et porté à 3 032,288 milliards de francs CFA.

Les charges de l'Etat sont composées des dépenses budgétaires et des charges de trésorerie.

L'analyse portera sur les prévisions des dépenses budgétaires et des charges de trésorerie d'une part et l'exécution des dépenses budgétaires et des charges de trésorerie d'autre part.

2.1. Les Prévisions des dépenses budgétaires et des charges de trésorerie :

L'analyse de l'évolution des prévisions des dépenses budgétaires et des charges de trésorerie, sera faite par la comparaison d'une part, des prévisions de la Loi de Finances Rectifiée de 2022 avec celle de la Loi de Finances Initiale (LFI)2023 et d'autre part entre la Loi de Finances Initiale (LFI) 2023 et la Loi de rectificative (LFR) de 2023.

2.1.1. Présentation des prévisions de dépenses par type de budget et par nature économique

Les Prévisions des dépenses par type de budget et par nature économique de la Loi de Finances Rectificative de 2022, de la loi de finances initiale 2023, de la loi de finances rectificative 2023 sont présentées dans le tableau ci-après :

Tableau n°67 : Prévisions des dépenses par type de budget de la Loi de Finances Rectificative de 2022, des lois de finances initiale et rectificative 2023 (en milliards de FCFA

Nature Economique	Loi de Finances Rectificative 2022 (a)	Loi de finances initiale (LFI) 2023 (b)	Loi de finances rectificative 2023 (c)	Ecart LFR2022 et LFR 2023 d= c-a	Taux de variation LFR2022/LFR2023 e=d/a	ECART Loi de finances Initiale 2023 et la loi Rectificative 2023 f = c-b	Taux de variation LFI 2023/LFR 2023 g = (f/b)*100
Budget Général (1)	2 468,647	2 774,981	2 801,861	333,214	13,50%	26,880	0,97%
Dépenses ordinaires :	1 910,329	2 107,892	2 219,622	309,293	16,19%	111,730	5,30%
<i>Personnel</i>	886,900	978,535	956,938	70,038	7,90%	-21,596767	-2,21%
<i>Dont fonctionnaires des Collectivités Territoriales</i>	273,228	284,375	286,679	13,451	4,92%	2,3037537	0,81%
<i>Dépenses d'acquisitions de biens et services, dont</i>	458,435	504,354	683,520	225,085	49,10%	179,166049	35,52%
<i>Matériel et fonctionnement</i>	141,468	215,725	177,777	36,309	25,67%	-37,948322	-17,59%
<i>Communication et Energie</i>	46,311	51,710	48,045	1,734	3,75%	-3,664571	-7,09%
<i>Déplacements et Missions</i>	43,672	60,642	50,956	7,284	16,68%	-9,686219	-15,97%
<i>Autres Dépenses</i>	201,899	161,577	332,795	130,896	64,83%	171,218156	105,97%
<i>Elections</i>	7,507		56,399	48,892	651,29%	56,39898	0,00%
<i>Apurement du Passif</i>	17,578		17,548	-0,030	-0,17%	17,548025	0,00%
<i>Charges financières</i>	178,829	199,902	199,902	21,073	11,78%	0	0,00%
<i>Transferts et subventions dont:</i>	386,016	412,092	378,803	-7,213	-1,87%	-33,289197	-8,08%
<i>Bourses et Allocations d'études</i>	19,980	17,906	16,905	-3,075	-15,39%	-1,001434	-5,59%
<i>Subvention CMSS</i>				0,000	0,00%	0	0,00%
<i>Subvention Intransit</i>				0,000	0,00%	0	0,00%

<i>Subvention EDM-SA</i>				0,000	0,00%	0	0,00%
<i>Filet social</i>				0,000	0,00%	0	0,00%
<i>Dépenses en atténuation de recettes</i>	0,149	13,009	0,459	0,310	208,19%	-12,54979	-96,47%
Dépenses en Capital	558,318	667,089	582,238	23,920	4,28%	-84,850734	-12,72%
Dépenses d'investissements exécutés par l'Etat, dont	558,318	667,089	582,238	23,920	4,28%	-84,850734	-12,72%
Equipement-Investissement Ordinaire	231,458		213,853	-17,605	-7,61%	213,853358	0,00%
Appui Budgétaire Sectoriel (ABS)	7,910		15,050	7,140	90,27%	15,050	0,00%
Budget Spécial d'investissement (BSI), Financement Intérieur	151,950		188,335	36,385	23,95%	188,335	0,00%
Budget Spécial d'investissement (BSI), Financement Extérieur	167,000		165,000	-2,000	-1,20%	165,000	0,00%
Dépenses de transfert en capital	0,000		0,000	0,000	0,00%	0	0,00%
Budgets Annexes (2)	7,896	7,759	7,759	-0,137	-1,73%	0,000365	0,00%
Comptes Spéciaux du Trésor (3)	170,485	113,163	222,668	52,183	30,61%	109,50542	96,77%
TOTAL DES DEPENSES DU BUDGET D'ETAT	2 647,028	2 895,903	3 032,288	385,260	14,55%	136,385346	4,71%

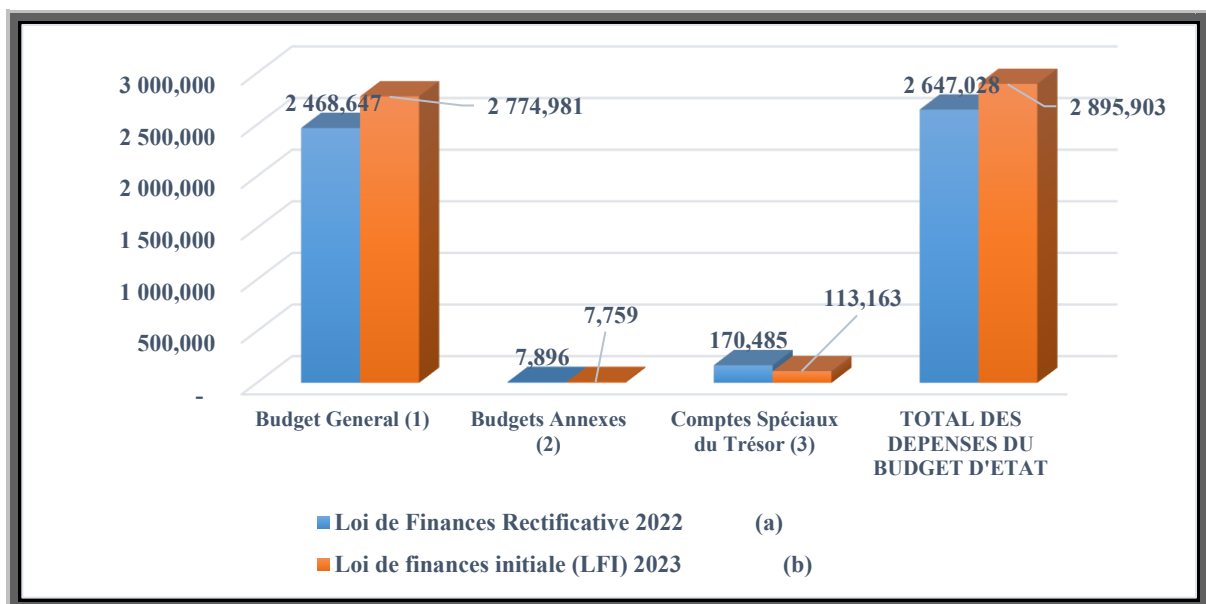
2.1.1.1. Analyse de la répartition des prévisions des dépenses par nature économique entre la LFR 2022 et la LFI 2023

Le budget d'Etat est composé du budget général, des budgets annexes et des comptes spéciaux du Trésor.

Il est à rappeler que le Budget général est composé des dépenses ordinaires et des dépenses en capital.

L'examen du tableau ci-dessus, fait ressortir que le budget d'Etat initial 2023 a été arrêté en dépenses à 2 895,903 milliards de FCFA contre 2 647,028 milliards de FCFA pour la LFR 2022 soit une augmentation de 248,875 milliards de FCFA représentant un taux d'augmentation de 9,40% du budget d'Etat initial en 2023 par rapport à la LFR 2022.

Graphique n°48 : Comparaison des LFR 2022 à la LFI 2023



L'examen du tableau et de la figure ci-dessus, montre que :

- ✓ le budget d'Etat initial 2023 a connu une augmentation par rapport au budget rectifié 2022, qui passe ainsi de 2 647,028 milliards de FCFA à 2 895,903 milliards de FCFA en 2023 au titre de la LFI, soit un taux d'augmentation de 9,40%;
- ✓ le budget général au titre de la LFI 2023 a connu une augmentation de 306,244 milliards de FCFA par rapport à celui de la LFR 2022, qui passe ainsi de

2 468,647 milliards de FCFA à 2 774,981 milliards de FCFA en 2023 au titre de la Loi de finances initiale soit un taux de progression de 12,41% ;

- ✓ les Budgets annexes ont cependant connu une légère diminution de 0,137 milliard car passant ainsi de 7,896 milliards de FCFA en 2022 (LFR) à 7,759 milliards de FCFA en 2023 au titre de la LFI, soit un taux de réduction de 01,74%;
- ✓ quant aux Comptes Spéciaux du Trésor, ils ont enregistré une diminution de 57,322 milliards de FCFA, car passant ainsi de 170,485 milliards de FCFA en 2022 (LFR) à 113,163 milliards de FCFA en 2023 (LFI) soit un taux régression de 33,62%.

Observation n°34

La Cour demande au MEF de fournir des explications sur la diminution de 33,62% des prévisions initiales en 2023 des Comptes spéciaux du Trésor par rapport à celle relative au budget rectifié de l'exercice 2022.

Réponse du MEF

La diminution de la prévision des dépenses des Comptes Spéciaux du Trésor (CST) dans le budget initial de 2023 par rapport au budget rectifié de 2022, s'explique par l'obligation de respecter l'équilibre entre leurs recettes et leurs dépenses. En effet, il convient de rappeler que la prévision des recettes des CST avait enregistré des diminutions (cf page 10 de la note de présentation du budget de l'Etat 2023 transmise à la Section des Comptes).

Appréciation de la Cour

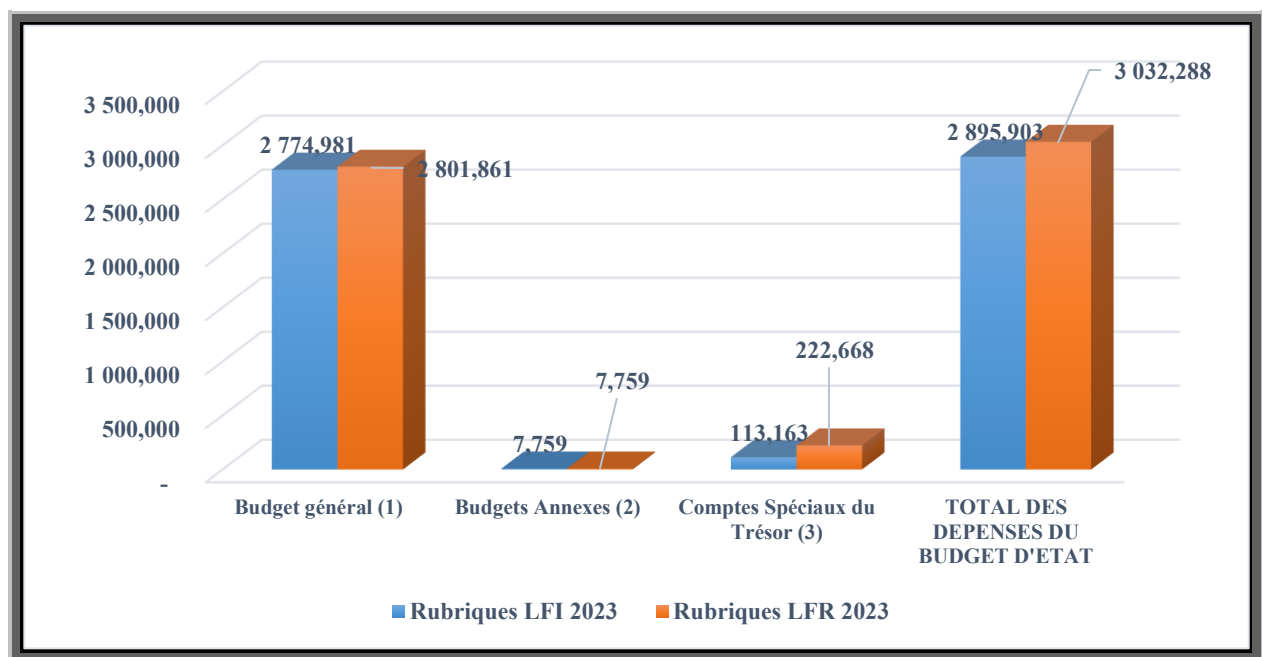
La Cour prend acte des éléments de réponse fournis.

2.1.1.2 Comparaison des prévisions de dépenses au titre de la Loi de Finances Initiale 2023 à celles de la loi de Finances rectificative 2023.

Tableau n° 68 Comparaison des prévisions de dépenses de la LFI 2023 à la LFR 2023 (en milliards de FCFA)

Rubriques	LFI 2023	LFR 2023	Ecart	Taux de progression
<i>Budget général (1)</i>	2 774,981	2 801,861	26,880	0,97%
<i>Budgets Annexes (2)</i>	7,759	7,759	0,000	0,00%
<i>Comptes Spéciaux du Trésor (3)</i>	113,163	222,668	109,505	96,77%
TOTAL DES DEPENSES DU BUDGET D'ETAT	2 895,903	3 032,288	136,385	4,71%

Graphique n°49 : Comparaison de la LFI 2023 à la LFR 2023



L'analyse du tableau ci-dessus fait ressortir que les prévisions budgétaires initiales 2023 d'un montant total de 2 895,903 milliards de FCFA ont augmenté de **136,385** milliards de FCFA suite à la LFR 2023 qui les a arrêtées à 3 032,288 milliards de FCFA soit un taux d'augmentation de **4,71%**.

Selon le type de budget, l'augmentation en 2023 de la LFR par rapport à la LFI s'explique par :

- *l'augmentation de 26,880 milliards de FCFA pour le budget général soit un taux de croissance de 0,97% ;*
- les budgets annexes n'ont pas évolué ;
- L'augmentation de *109,505 milliards pour les Comptes Spéciaux du Trésor soit un taux d'augmentation de 96,77%.*

La répartition des dépenses budgétaires par type de programme est consignée dans le tableau ci-dessous :

Tableau N°69 : Prévisions de dépenses par type de programme et par dotation budgétaire (en milliards de FCFA) en 2023.

Rubriques	LFR 2022 a	LFI 2023 b	LFR 2023 c	Ecart LFR2022 et LFI2023 d= b-a	Taux de variation LFI2022/LFR2023 e=d/a	Ecart LFI2023/LFR2023 f=c-b	Taux de variation LFI2023/LFR2023 g=f/b
Programmes de Pilotage (1)	790,782	698,769	727,558	-92,013	-11,64%	28,789	4,12%
Personnel	272,359	316,24	299,517	43,881	16,11%	-254,299	-80,41%
Biens et services	156,724	149,179	162,059	-7,545	-4,81%	378,722	253,87%
Transferts et subventions	153,419	65,121	92,298	-88,298	-57,55%	-36,504	-56,06%
Investissement	208,28	168,229	173,683	-40,051	-19,23%	-121,323	-72,12%
Programmes opérationnels (2)	1 154,606	1 418,134	1408,939	263,528	22,82%	-9,195	-0,65%
Personnel	544,247	566,014	595,481	21,767	4,00%	29,467	5,21%
Biens et services	143,455	187,835	193,462	44,38	30,94%	5,627	3,00%
Transferts et subventions	200,622	233,774	257,888	33,152	16,52%	24,114	10,31%
Investissement	266,282	430,511	362,108	164,229	61,67%	-68,403	-15,89%
Programmes des Budgets annexes (3)	7,896	7,759	7,759	-0,137	-1,74%	0,000	0,00%
Personnel	2,447	2,416	2,398	-0,031	-1,27%	-0,018	-0,74%
Biens et services	2,902	2,897	2,787	-0,005	-0,17%	-0,110	-3,79%
Transferts et subventions	0,518	0,423	0,506	-0,095	-18,34%	0,0825	19,50%
Investissement	2,029	2,023	2,069	-0,006	-0,30%	0,0455	2,25%
Programme des comptes spéciaux du Trésor (4)	170,485	113,163	222,668	-57,322	-33,62%	109,505	96,77%
Personnel	0,255	0,255	0,255	0	0,00%	0	0,00%
Biens et services	128,079	1,704	137,568	-126,375	-98,67%	135,86	7973,22%
Transferts et subventions	0,740	0,740	0,715	0	0,00%	-0,025	-3,38%

Dépenses en atténuation de recettes	0,000	98,159		98,159	#DIV/0!	-98,159	-100,00%
Investissement	41,411	12,305	84,131	-29,106	-70,29%	71,826	583,71%
Dotations (5)	523,259	658,077	665,364	134,818	25,77%	7,286768	1,11%
Personnel	70,294	96,281	61,941	25,987	36,97%	-34,340	-35,67%
Charges financières de la dette	0,000	199,902		199,902	#DIV/0!	-199,902	-100,00%
Biens et services	337,085	167,339	527,901	-169,746	-50,36%	360,562	215,47%
Transferts et subventions	31,975	113,197	28,617	81,222	254,02%	-84,580	-74,72%
Dépenses en atténuation de recettes	0	13,009		13,009	0,00%	-13,009	-100,00%
Investissement	83,905	68,349	46,906	-15,556	-18,54%	-21,443	-31,37%
TOTAL GENERAL	2 647,028	2 895,902	3032,288	248,874	9,40%	136,386	4,71%

2.1.2.1 Analyse comparative des Prévisions des dépenses budgétaires de la Loi de Finances Rectificative de 2022 à la Loi de Finances Initiale 2023 par type de programme.

La comparaison des prévisions des dépenses budgétaires de la Loi de Finances Rectificative 2022 à la Loi de Finances Initiale 2023 par type de programme est présentée dans le tableau suivant :

Tableau n°70 : Prévisions des dépenses budgétaires (Loi de Finances Rectifiée de 2022 et Loi de Finances Initiale 2023) par type de programme (en Milliards de F CFA).

Rubriques	Loi de Finances Rectificative (LFR) 2022 a	Loi de finances initiale (LFI) 2023 b	Ecart c = (b-a)	Taux de progression d = c/a %
Programmes de Pilotage (1)	790,782	698,769	-92,013	-11,64%
<i>Personnel</i>	<i>272,359</i>	<i>316,24</i>	<i>43,881</i>	<i>16,11%</i>
<i>Biens et services</i>	<i>156,724</i>	<i>149,179</i>	<i>-7,545</i>	<i>-4,81%</i>
<i>Transferts et subventions</i>	<i>153,419</i>	<i>65,121</i>	<i>-88,298</i>	<i>-57,55%</i>
<i>Investissement</i>	<i>208,28</i>	<i>168,229</i>	<i>-40,051</i>	<i>-19,23%</i>
Programmes opérationnels (2)	1 154,606	1 418,134	263,528	22,82%
<i>Personnel</i>	<i>544,247</i>	<i>566,014</i>	<i>21,767</i>	<i>4,00%</i>
<i>Biens et services</i>	<i>143,455</i>	<i>187,835</i>	<i>44,380</i>	<i>30,94%</i>
<i>Transferts et subventions</i>	<i>200,622</i>	<i>233,774</i>	<i>33,152</i>	<i>16,52%</i>
<i>Investissement</i>	<i>266,282</i>	<i>430,511</i>	<i>164,229</i>	<i>61,67%</i>
Programmes des Budgets annexes(3)	7,896	7,759	-0,137	-1,74%
<i>Personnel</i>	<i>2,447</i>	<i>2,416</i>	<i>-0,031</i>	<i>-1,27%</i>
<i>Biens et services</i>	<i>2,902</i>	<i>2,897</i>	<i>-0,005</i>	<i>-0,17%</i>
<i>Transferts et subventions</i>	<i>0,518</i>	<i>0,423</i>	<i>-0,095</i>	<i>-18,34%</i>
<i>Investissement</i>	<i>2,029</i>	<i>2,023</i>	<i>-0,006</i>	<i>-0,30%</i>
Programme des comptes spéciaux du Trésor(4)	170,485	113,163	-57,322	-33,62%
<i>Personnel</i>	<i>0,255</i>	<i>0,255</i>	<i>0,000</i>	<i>0,00%</i>
<i>Biens et services</i>	<i>128,079</i>	<i>1,704</i>	<i>-126,375</i>	<i>-98,67%</i>
<i>Transferts et subventions</i>	<i>0,740</i>	<i>0,740</i>	<i>0,000</i>	<i>0,00%</i>
<i>Dépenses en atténuation de recettes</i>	<i>0,000</i>	<i>98,159</i>	<i>98,159</i>	<i>-</i>
<i>Investissement</i>	<i>41,411</i>	<i>12,305</i>	<i>-29,106</i>	<i>-70,29%</i>

Dotations (5)	523,259	658,077	134,818	25,77%
<i>Personnel</i>	70,294	96,281	25,987	36,97%
<i>Charges financières de la dette</i>	0,000	199,902	0,000	-
<i>Biens et services</i>	337,085	167,339	-169,746	-50,36%
<i>Transferts et subventions</i>	31,975	113,197	81,222	254,02%
<i>Dépenses en atténuation de recettes</i>	0	13,009	0,000	-
<i>Investissement</i>	83,905	68,349	-15,556	-18,54%
TOTAL GENERAL	2 647,028	2 895,902	248,874	9,40%

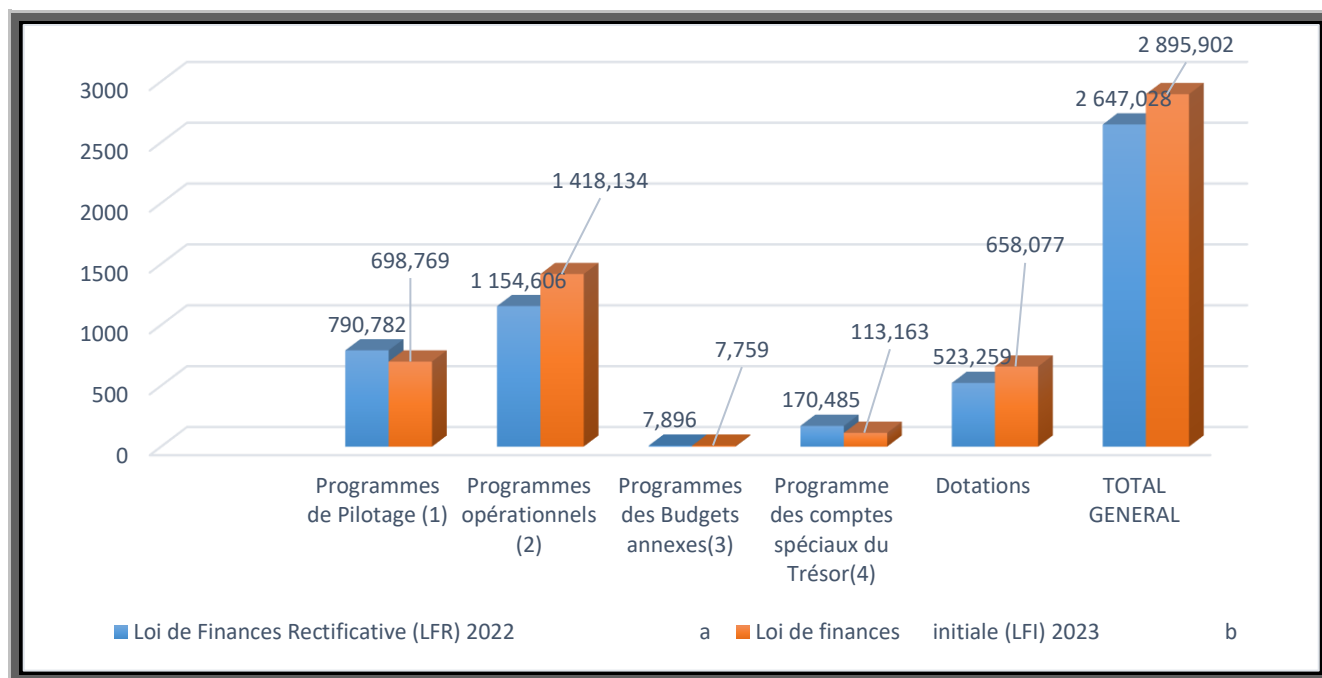
Il ressort de l'examen du tableau ci-dessus, que le montant total de la loi de Finances Initiale de 2023 s'élève à **2 895,902** milliards de FCFA et celui de la loi de finances rectificative de 2022 est de **2 647,028** milliards de FCFA au titre des différents programmes, soit une augmentation de **248,874** milliards de FCFA représentant un taux de progression de **9,40%**.

Il est à noter qu'à part les programmes opérationnels et les programmes des dotations qui ont connu respectivement une hausse relative de la LFI en 2023 par rapport à la LFR 2022, de 22,82% et 25,77, tous les autres programmes ont connu une baisse. Il s'agit :

- ✓ des Programmes de pilotage (1) dont la LFR2022 était arrêtée à 790,782 milliards de FCFA contre 698,769 milliards de FCFA au titre de la LFI2023. Cette situation se traduit par une diminution de 92,013 milliards de FCFA, de la LFI2023 par rapport à la LFR 2022, soit un taux de réduction de 11,64% ;
- ✓ des Programmes des budgets annexes (3) dont la LFR2022 était arrêtée à 7,896 milliards de FCFA contre 7,759 milliards de FCFA au titre de la LFI2023. Il ressort donc une diminution de 0,137 milliards de FCFA, de la LFI2023 par rapport à la LFR 2022, soit un taux de réduction de 1,74% ;
- ✓ des Programmes des Comptes Spéciaux du Trésor dont la LFR2022 était arrêtée à 170,485 milliards de FCFA contre 113,163 milliards de FCFA au titre de la LFI2023. Cette situation se traduit par une diminution de 57,322 milliards de FCFA, représentant un taux de réduction de 33,62% de la LFI 2023 par rapport à la LFR 2022.
- ✓ Les programmes de dotations ont enregistré une prévision rectifiée de 523,259 milliards en 2022 contre une prévision initiale de 658,077 en 2023, soit un écart

positif de 134,818 milliards de FCFA, représentant un taux de progression de 25,77%.

Graphique n°50 : Comparaison des prévisions de dépenses par programme et par dotation budgétaire (LFR 2022 et LFI 2023)



2.1.2.2 Analyse comparative des prévisions des dépenses budgétaires (Loi de finances initiale 2023 et Loi de Finances Rectificative 2023) par type de programme

La comparaison entre les prévisions des dépenses budgétaires de la LFI 2023 et celles de la LFR 2023 par type de programme est décrite dans le tableau ci-dessous :

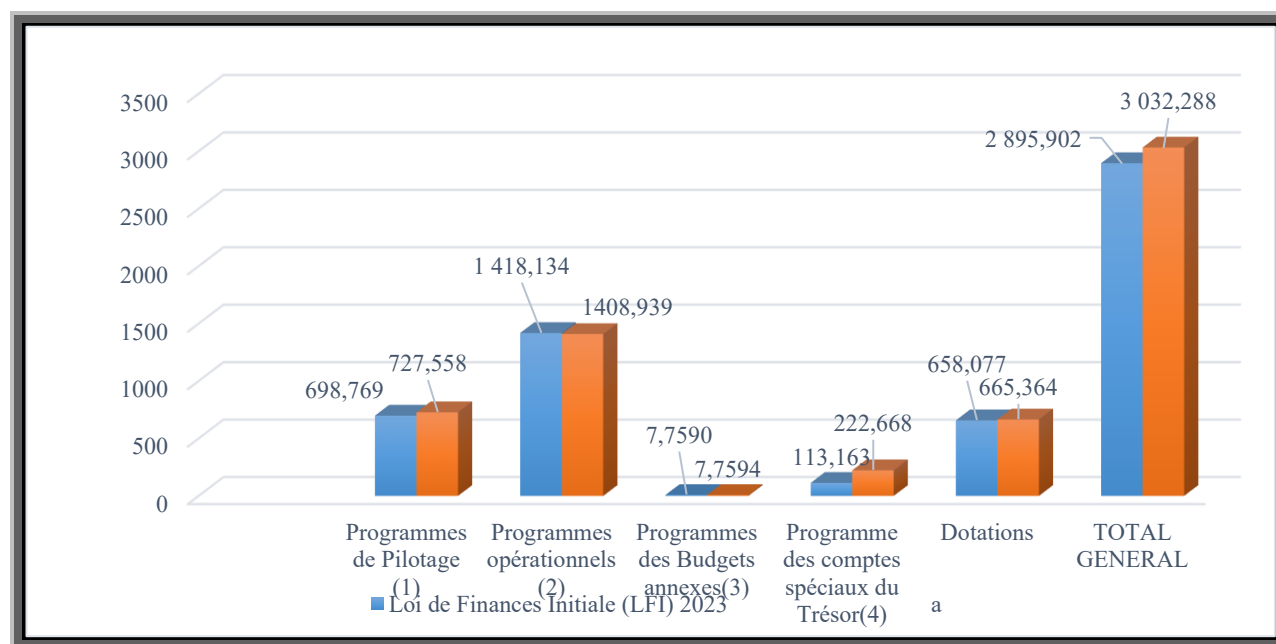
Tableau n° 71 : Prévisions des dépenses budgétaires (Loi de Finances Initiale 2023 et Loi de Finances Rectificative 2023) par type de programme (en Milliards de F CFA).

Rubriques	Loi de Finances initiale (LFI) 2023 a	Loi de finances Rectificative (LFR) 2023 b	Ecart c = (b-a)	Taux de progression d = c/a %
Programmes de Pilotage (1)	698,769	727,5580	28,7890	4,12%
Personnel	316,24	299,517	-16,723	-5,29%
Biens et services	149,179	162,059	12,880	8,63%
Transferts et subventions	65,121	92,298	27,177	41,73%
Investissement	168,229	173,683	5,454	3,24%
Programmes opérationnels (2)	1 418,134	1 408,939	-9,1952	-0,65%
Personnel	566,014	595,481	29,467	5,21%
Biens et services	187,835	193,462	5,627	3,00%
Transferts et subventions	233,774	257,888	24,114	10,31%
Investissement	430,511	362,108	-68,403	-15,89%
Programmes des Budgets annexes(3)	7,759	7,759	0,000	0,00%
Personnel	2,416	2,398	-0,018	-0,74%
Biens et services	2,897	2,787	-0,110	-3,79%
Transferts et subventions	0,423	0,506	0,083	19,50%
Investissement	2,023	2,069	0,046	2,25%
Programme des comptes spéciaux du Trésor(4)	113,163	222,668	109,505	96,77%
Personnel	0,255	0,255	0	0,00%
Biens et services	1,704	137,568	135,864	7973,22%
Transferts et subventions	0,740	0,715	-0,025	-3,38%
Dépenses en atténuation de recettes	98,159	0	-98,159	-100,00%
Investissement	12,305	84,131	71,826	583,71%
Dotations	658,077	665,364	7,287	1,11%
Personnel	96,281	61,941	-34,340	-35,67%
Charges financières de la dette	199,902	0	-199,902	-100,00%

Biens et services	167,339	527,901	360,562	215,47%
Transferts et subventions	113,197	28,617	-84,580	-74,72%
Dépenses en atténuation de recettes	13,009	0	-13,009	-100,00%
Investissement	68,349	46,906	-21,443	-31,37%
TOTAL GENERAL	2 895,902	3 032,288	136,386	4,71%

Il ressort du tableau ci-dessus qu'en 2023, le budget initial prévu pour l'ensemble des cinq programmes se chiffre à **2 895,902** de FCFA contre une prévision rectifiée de **3 032,288** de FCFA soit une augmentation de 136,386 milliards de FCFA représentant un taux d'augmentation de **4,71%**.

Graphique n°51 : Comparaison des prévisions de dépenses par programme et par dotation budgétaire (LFI 2023 et LFR 2023)



La situation détaillée par programme se présente comme suit :

1. Programmes de pilotage

Le montant des programmes de pilotage du budget initial 2023 a passé de **698,769** milliards de FCFA à **727,558** milliards de FCFA dans la LFR 2023, soit une augmentation de **28,789** milliards de FCFA représentant un taux d'augmentation de **4,12%**.

L'augmentation a concerné toutes les dépenses et s'est particulièrement accentuée au niveau des

« **Transferts et subventions** » dont les prévisions budgétaires initiales sont passées de 65,121 à 92,298 milliards de FCFA au titre des prévisions rectifiées soit une augmentation de 27,177 milliards de FCFA représentant un taux d'accroissement de 41,73%.

Par contre, il est à noter une diminution des dépenses de personnel dont les prévisions initiales 2023 sont passées de 316,24 milliards de FCFA à 299,517 milliards dans le budget rectifié 2023, soit une diminution de 16,723 milliards de FCFA représentant un taux de régression de 5,29%.

Observation n°35

Il est demandé au MEF d'expliquer les raisons de la hausse relative des prévisions rectifiées 2023 de transferts et subventions soit 41,73 % par rapport à celles initiales.

Réponse du MEF

La hausse des prévisions rectifiées 2023 de transferts et subventions découle principalement du renforcement de la subvention en faveur de l'EDM-SA de 25 milliards de FCFA.

Appréciation de la Cour

La Cour prend acte des réponses fournies.

2. Programmes opérationnels :

Le montant des programmes opérationnels du budget initial 2023 a sensiblement diminué de 9,195 milliards de FCFA en passant de 1 418,134 milliards de FCFA à 1 408,939 milliards de FCFA dans la LFR 2023 soit un taux de réduction de 0,65%.

Cette diminution sensible des prévisions rectifiées des programmes opérationnels par rapport à celles initiales est due essentiellement aux dépenses d'investissement.

En effet, à part ces dépenses, dont les prévisions budgétaires rectifiées ont connu une diminution de 68,403 millions de FCFA par rapport à celles initiales, soit un taux de régression de 15,89%, toutes les autres rubriques des programmes opérationnels ont connu une augmentation.

Observation n°36

Il est demandé au MEF de donner des explications sur les raisons de la diminution de 15,89% des prévisions rectifiées des dépenses d'investissement par rapport à celles initiales en 2023.

Réponse du MEF

La diminution des prévisions rectifiées des dépenses d'investissement par rapport à celles initiales de 2023 découle des annulations des crédits au profit des dépenses sécuritaires et du renforcement de la subvention à l'EDM-SA lors du collectif budgétaire 2023.

Appréciation de la Cour

La Cour prend acte des explications données par le MEF.

❖ Programme des budgets annexes :

Le budget initial 2023 des programmes des budgets annexes arrêté à **7,759** milliards de FCFA n'a pas connu de variation dans la Loi de Finances Rectificative 2023.

Toutefois au plan détaillé, il est à noter des diminutions des prévisions de dépenses rectifiées 2023 par rapport à celles initiales, au niveau du personnel et des biens et services pour respectivement des taux de réduction de 0,74% et 3,79% qui sont compensées par des augmentations enregistrées au niveau des transferts et subventions et des investissements pour respectivement des taux de progression de 19,50% et 2,25%.

4. Programmes des Comptes Spéciaux du Trésor :

Le montant du budget initial 2023 des programmes des comptes spéciaux du Trésor s'élève à **113,163** milliards de FCFA. Il est passé à **222,668** milliards de FCFA dans la LFR 2023, soit une augmentation de **109,505** milliards de FCFA représentant un taux de **96,77%**.

L'examen détaillé des prévisions budgétaires initiales et rectifiées des programmes des Comptes Spéciaux du Trésor fait ressortir que :

- ✓ les dépenses de personnel n'ont pas connu de variation ;
- ✓ les dépenses relatives aux biens et services ont connu une augmentation exponentielle, car elles passent d'un montant prévisionnel de 1,704 milliards de FCFA à un montant rectifié de 137,568 milliards de FCFA soit une augmentation de 135,864 milliards de FCFA représentant un taux d'augmentation de 7973,22% ;
- ✓ le montant prévisionnel initial des transferts et subventions est passé de 0,740 milliards de FCFA à 0,715 milliards de FCFA au titre de la Loi de finances rectificative 2023 soit un taux de diminution de 3,38% ;
- ✓ les dépenses en investissement sont passés d'un montant prévisionnel initial de 12,305 milliards à 84,131 milliards de FCFA dans la LFR 2023, soit une augmentation de 71,826 milliards de FCFA représentant un taux d'accroissement de 583,71% ;

- ✓ pour les dépenses en atténuation de recettes, il convient de noter que la prévision initiale 2023 de 98,159 milliards de FCFA a été annulée dans la loi de finances rectificative de 2023.

Observation n°37

Il est demandé au MEF d'expliquer au titre des Programmes des Comptes Spéciaux du Trésor, les raisons de :

- ***l'augmentation exponentielle des prévisions de dépenses rectifiées de biens et services qui passent d'un montant initial de 1,704 milliards de FCFA à un montant rectifié de 137,568 milliards de FCFA soit une augmentation de 135,864 milliards de FCFA représentant un taux d'augmentation de 7973,22% ;***
- ***l'annulation de la prévision des dépenses en atténuation de recettes dans le projet de Loi de Finances rectificative 2023 alors qu'elles figuraient dans la loi de finance initiale pour 98,159 milliards de FCFA.***

Réponse du MEF

Du point de vue de la nomenclature budgétaire de l'Etat, la rubrique « Dépenses en atténuation des recettes » appartient aux Biens et Services. Ainsi, pour la présentation des dépenses par nature, il existe deux (02) possibilités suivant les articles 10 et 11 de la Loi n°2013-028 du 11 juillet 2013, modifiée, relative aux lois de finances. Suivant l'article 10, les dépenses en atténuation des recettes sont présentées séparément des dépenses de biens et services, tandis que suivant l'article 11, elles sont incorporées dans les dépenses de biens et services.

Par conséquent, dans le présent document de projet de loi règlement, les dépenses en atténuation des recettes sont incorporées dans les dépenses de biens et services alors que dans les documents de Loi de Finances initiale et rectifiée 2023, elles sont présentées séparément. Aussi, cette incorporation explique l'augmentation exponentielle du poste pour les dépenses de biens et services dans celui-ci.

Par ailleurs, il convient de souligner la majoration du compte d'affectation spéciale pour les crédits de TVA par l'Arrêté n°2023-4332/MEF-SG du 21 décembre 2023 (cf. réponse à l'observation N° 1).

Appréciation de la Cour

La Cour prend acte des explications données par le MEF.

5. Les Programmes de Dotations :

Le montant des prévisions des dotations du budget initial 2023 qui était de **658,077** milliards de FCFA est passé à **665,364** milliards de FCFA dans le budget rectifié 2023, soit une augmentation de **7,287** milliards de FCFA représentant une progression de **1,11%**.

Bien que les prévisions budgétaires des Programmes de Dotations ont enregistré une augmentation de façon globale, force est cependant de constater des diminutions au niveau de certaines ses rubriques budgétaires. Il s'agit :

- ✓ des dépenses de personnel qui ont connu un taux de diminution de 96,281 milliards de FCFA initialement prévus à 61,941 milliards de FCFA au titre du budget rectifié 2023 soit un taux de régression de 35,67% ;
- ✓ des charges financières de la dette dont les dotations prévisionnelles initiales de 199,902 milliards ont été annulées au niveau de la loi de finances rectificative 2023 ;
- ✓ des transferts et subventions dont les prévisions initiales de dépenses de 113,197 milliards de FCFA ont été ramenées à 28,617 milliards de FCFA au titre de la LFR 2023 soit une réduction de 84,580 milliards de FCFA représentant un taux de diminution de 74,72% ;
- ✓ des dépenses en atténuation de recettes dont les crédits de paiement initiaux de 13,009 milliards de FCFA ont été annulés au niveau du PLR 2023 ;
- ✓ des dépenses prévisionnelles initiales d'investissement de 68,349 milliards qui ont été ramenées à 46,906 milliards de FCFA dans la LFR2023 soit un taux de diminution de 31,37%.

Toutefois, il est à noter que les dépenses relatives aux Biens et services ont connu une remarquable augmentation de 215,47%.

Observation n°38

Il est demandé au MEF d'expliquer au titre des prévisions budgétaires 2023 des Programmes de Dotations :

- ***L'augmentation de 215,47% des Biens et Services ;***
- ***La diminution des prévisions rectifiées 2023 des dépenses d'investissement de 31,37% par rapport aux prévisions initiales ;***
- ***La diminution de 74,72% des dépenses de transferts et subventions.***

Réponse du MEF

Dans le budget rectifié de 2023, au niveau des dotations :

- l'augmentation des biens et services s'explique par l'inscription, au niveau des Charges Communes, des crédits supplémentaires affectés aux dépenses sécuritaires ;
- la diminution des dépenses d'investissement s'explique par les annulations des crédits au profit des dépenses sécuritaires ;
- la diminution des dépenses de transferts et subventions s'explique par des mouvements des crédits affectés aux subventions intrants des Charges Communes vers les budgets des départements de l'Agriculture et de l'Elevage.

Appréciation de la Cour

La Cour prend acte des réponses données.

2.1.2. Présentation des prévisions de dépenses par fonction

2.1.4.1. Présentation par fonction : comparaison des prévisions de dépenses LFR 2022 et LFI 2023

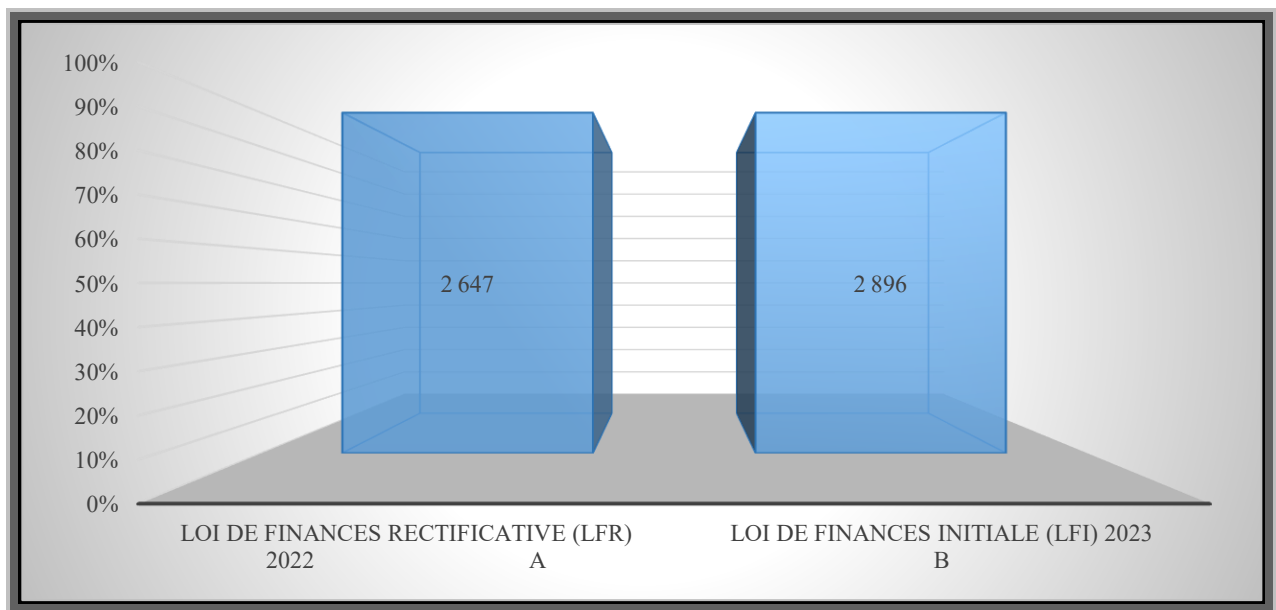
Le tableau ci-dessous retrace la comparaison des prévisions de dépenses par fonction en la LFR 2022 et la LFI 2023

Tableau n°72 : Comparaison entre la LFR 2022 et la LFI 2023

Rubriques	Loi de finances Rectificative (LFR) 2022 a	Loi de finances initiale (LFI) 2023 b	Ecart (c=b-a)	Taux (d=c/a)*100
Services généraux des administrations publiques	621,251	816,609	195,358	31,45%
Défense	529,211	426,217	-102,994	-19,46%
Ordre et sécurité publics	279,176	230,665	-48,511	-17,38%
Affaires économiques	427,126	503,211	76,085	17,81%
Protection de l'environnement	44,555	40,073	-4,482	-10,06%
Logement et équipements collectifs	30,734	61,539	30,805	100,23%

Santé	122,687	163,659	40,972	33,40%
Loisirs, culture et culte	31,707	24,269	-7,438	-23,46%
Enseignement	489,542	541,437	51,895	10,60%
Protection sociale	71,039	88,224	17,185	24,19%
Total	2 647,028	2 895,903	248,875	9,40%

Graphique n°52 : Présentation par fonction Comparaison LFR 2022 et LFI 2023



L'analyse du tableau ci-dessus fait ressortir que :

- ✓ les prévisions de dépenses rectifiées de 2022 des Services généraux des administrations publiques sont passées de 621,251 milliards de FCFA à 816,609 milliards de FCFA au titre de la Loi de Finances initiale de 2023 soit une augmentation de 195,358 milliards de FCFA représentant un taux d'augmentation de 31,45% ;
- ✓ les prévisions de dépenses rectifiées de 2022 de la Défense sont passées de 529,211 milliards de FCFA à 426,217 milliards de FCFA au titre de la Loi de Finances initiale de 2023 soit une diminution de 102,994 milliards de FCFA représentant un taux de réduction de 19,46% ;
- ✓ les prévisions de dépenses rectifiées de 2022 du secteur de l'ordre et sécurité publics sont passées de 279,176 milliards de FCFA à 230,665 milliards de FCFA au titre de la Loi de Finances initiale de 2023 soit une diminution de 48,511 milliards de FCFA représentant un taux de réduction de 17,38% ;
- ✓ les prévisions de dépenses rectifiées de 2022 du secteur des Affaires économiques sont passées de 427,126 milliards de FCFA à 503,211 milliards

de FCFA au titre de la Loi de Finances initiale de 2023 soit une augmentation de 76,085 milliards de FCFA représentant un taux d'augmentation de 17,81% ;

- ✓ les prévisions de dépenses rectifiées de 2022 du secteur de la Protection de l'Environnement sont passées de 44,555 milliards de FCFA à 40,073 milliards de FCFA au titre de la Loi de Finances initiale de 2023 soit une diminution de 4,482 milliards de FCFA représentant un taux de réduction de 10,06% ;
- ✓ les prévisions de dépenses rectifiées de 2022 du secteur du Logement et des équipements collectifs sont passées de 30,734 milliards de FCFA à 61,539 milliards de FCFA au titre de la Loi de Finances initiale de 2023 soit une augmentation de 30,805 milliards de FCFA représentant un taux d'augmentation de 100,23% ;
- ✓ les prévisions de dépenses rectifiées de 2022 de la Santé sont passées de 122,687 milliards de FCFA à 163,659 milliards de FCFA au titre de la Loi de Finances initiale de 2023 soit une augmentation de 40,972 milliards de FCFA représentant un taux d'augmentation de 33,40% ;
- ✓ les prévisions de dépenses rectifiées de 2022 des Loisirs, culture et culte sont passées de 31,707 milliards de FCFA à 24,269 milliards de FCFA au titre de la Loi de Finances initiale de 2023 soit une diminution de 7,438 milliards de FCFA représentant un taux d'accroissement de 23,46% ;
- ✓ les prévisions de dépenses rectifiées de 2022 du secteur de l'Enseignement sont passées de 489,542 milliards de FCFA à 541,437 milliards de FCFA au titre de la Loi de Finances initiale de 2023 soit une augmentation de 51,895 milliards de FCFA représentant un taux d'augmentation de 10,60% ;
- ✓ les prévisions de dépenses rectifiées de 2022 de la Protection sociale sont passées de 71,039 milliards de FCFA à 88,224 milliards de FCFA au titre de la Loi de Finances initiale de 2023 soit une augmentation de 17,185 milliards de FCFA représentant un taux de réduction de 24,19%.

2.1.5.2 : Présentation par fonction : comparaison des prévisions de dépenses LFI2023 et LFR2023

Tableau n° 73 : Comparaison des prévisions de dépenses par fonction de la LFI 2023 et la LFR 2023

Rubriques	Loi de finances Initiale (LFI) 2023 a	LFR 2023 b	ECARTS (LFR2023-LFI2023) c=b-a	Taux de variation d=c/a
Services généraux des administrations publiques	816,609	707,317	-109,292	-13,38%
Défense	426,217	483,366	57,149	13,41%
Ordre et sécurité publiques	230,665	449,839	219,174	95,02%
Affaires économiques	503,211	497,170	-6,041	-1,20%
Protection de l'environnement	40,073	34,325	-5,748	-14,34%
Logement et équipements collectifs	61,539	50,860	-10,679	-17,35%
Santé	163,659	156,900	-6,759	-4,13%
Loisirs, culture et culte	24,269	52,582	28,313	116,67%
Enseignement	541,437	508,846	-32,591	-6,02%
Protection sociale	88,224	91,083	2,859	3,24%
Total	2 895,903	3 032,288	136,385	4,71%

Il ressort de l'analyse du tableau ci-dessus que :

- ✓ les prévisions de dépenses initiales de 2023 des Services généraux des administrations publiques sont passées de 816,609 milliards de FCFA à 707,317 milliards de FCFA au titre de la Loi de Finances Rectificative de 2023 soit une diminution de 109,292 milliards de FCFA représentant un taux de réduction de 13,38% ;
- ✓ les prévisions de dépenses initiales de 2023 de la Défense sont passées de 426,217 milliards de FCFA à 483,366 milliards de FCFA au titre de la Loi de Finances rectificative de 2023 soit une augmentation de 57,149 milliards de FCFA représentant un taux d'accroissement de 13,41% ;
- ✓ les prévisions de dépenses initiales de 2023 du secteur de l'ordre et sécurité publiques sont passées de 230,665 milliards de FCFA à 449,839 milliards de FCFA au titre de la Loi de Finances rectificative de 2023 soit une

augmentation de 219,174 milliards de FCFA représentant un taux d'accroissement de 95,02% ;

- ✓ les prévisions de dépenses initiales de 2023 du secteur des Affaires économiques sont passées de 503,211 milliards de FCFA à 497,170 milliards de FCFA au titre de la Loi de Finances rectificative de 2023 soit une diminution de 6,041 milliards de FCFA représentant un taux de réduction de 1,20% ;
- ✓ les prévisions de dépenses initiales de 2023 du secteur de la Protection de l'Environnement sont passées de 40,073 milliards de FCFA à 34,325 milliards de FCFA au titre de la Loi de Finances rectificative de 2023 soit une diminution de 5,748 milliards de FCFA représentant un taux de diminution de 14,34% ;
- ✓ les prévisions de dépenses initiales de 2023 du secteur du Logement et des équipements collectifs sont passées de 61,539 milliards de FCFA à 50,860 milliards de FCFA au titre de la Loi de Finances rectificative de 2023 soit une diminution de 10,679 milliards de FCFA représentant un taux de diminution de 17,35% ;
- ✓ les prévisions de dépenses initiales de 2023 de la Santé sont passées de 163,659 milliards de FCFA à 156,900 milliards de FCFA au titre de la Loi de Finances rectificative de 2023 soit une diminution de 6,759 milliards de FCFA représentant un taux de réduction de 4,13% ;
- ✓ les prévisions de dépenses initiales de 2023 des Loisirs, culture et culte sont passées de 24,269 milliards de FCFA 52,582 milliards de FCFA au titre de la Loi de Finances rectificative de 2023 soit une augmentation de 28,313 milliards de FCFA représentant un taux d'accroissement de 116,67% ;
- ✓ les prévisions de dépenses initiales de 2023 du secteur de l'Enseignement sont passées de 541,437 milliards de FCFA à 508,846 milliards de FCFA au titre de la Loi de Finances rectificative de 2023 soit une réduction de 32,591 milliards de FCFA représentant un taux réduction de 6,02%.
- ✓ les prévisions de dépenses initiales de 2023 de la Protection sociale sont passées de 88,224 milliards de FCFA à 91,083 milliards de FCFA au titre de la Loi de Finances rectificative de 2023 soit une augmentation de 2,859 milliards de FCFA représentant un taux d'augmentation de 3,24%.

Observation n° 39

La Cour demande au Ministre de l'Economie et des Finances de fournir des explications sur :

- ✓ ***L'augmentation des prévisions rectifiées 2023 de 28,313 Milliards de FCFA soit 116,67% par rapport aux prévisions initiales 2023 au titre des budgets du secteur du Loisir, Culture et Culte ;***

✓ *la diminution des prévisions rectifiées 2023 par rapport aux prévisions initiales 2023 de certains secteurs clés tels que :*

- *les services Généraux des Administrations publiques qui ont connu une régression de 109,292 milliards de FCFA soit un taux de diminution de 13,38% ;*
- *la protection de l'environnement avec une diminution de 5,748milliards de FCFA soit un taux de régression de 14,34% ;*
- *la Santé avec une diminution de 6,759 milliards de FCFA soit un taux de diminution de 4,13% ;*
- *l'Enseignement avec une diminution de 32,591 milliards de FCFA soit un taux de diminution de 6,02% .*
- *le logement et équipement collectif avec une diminution de 10,679 milliards de FCFA soit un taux de diminution de 17,35%.*

Réponse du MEF

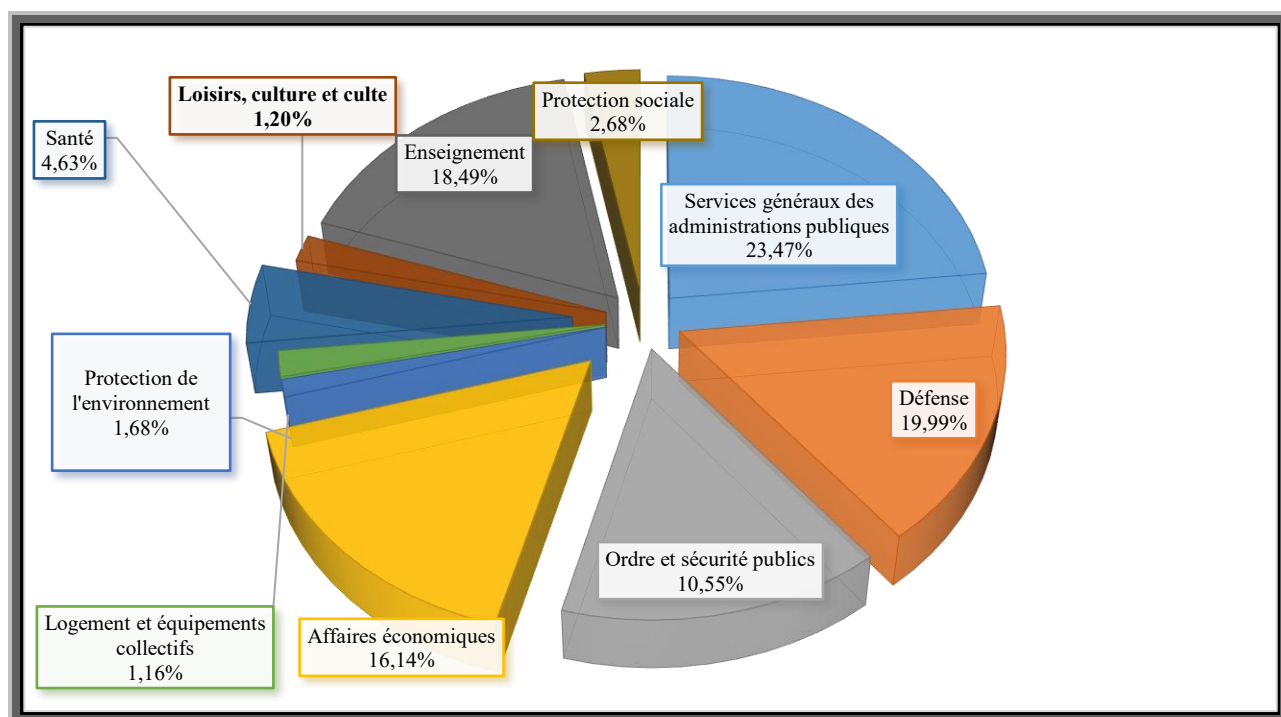
Dans le budget rectifié de 2023, au niveau des fonctions :

- l'augmentation des prévisions pour la fonction « **Loisir, Culture et Culte** » s'explique par le financement des travaux de rénovation des stades de football ;
- la diminution sur les fonctions « **services Généraux des Administrations publiques** », « **protection de l'environnement** », « **santé** », « **enseignement** » et « **logement et équipement collectif** », s'explique par les annulations des crédits au profit des dépenses sécuritaires, notamment les fonctions « **Défense** » et « **Ordre et Sécurité publics** » et du renforcement de la subvention à l'EDM-SA.

Appréciation de la Cour

La Cour prend acte des explications fournies par le MEF.

Graphique n° 53 : Répartition des prévisions du budget rectifié (LFR) 2023 par fonction



Il ressort du graphique ci-dessus que dans le budget rectifié 2023 (Crédits de paiement corrigés 2023), les Services généraux des administrations publiques occupent une part de 23,47%, la Défense 19,99%, l'enseignement 18,49%, les Affaires économiques 16,14%, l'Ordre et Sécurité publics 10,55%, la santé 4,63%, la protection sociale 2,68%, la Protection de l'environnement 1,68%, les loisirs, culture et culte 1,20% et enfin le logement et équipements collectifs 1,16%.

2.1.5 Présentation des prévisions des charges de trésorerie

Tableau n° 74 : Comparaison des prévisions des charges de Trésorerie au titre de la LFR 2022, la LFI 2023 et de la LFR 2023

(en milliards de FCFA)

Rubriques	Loi de Finances Rectificative 2022 a	Loi de finances initiale (LFI) 2023 b	Loi de finances rectifiée (LFR) 2023 (c)	Ecart LFR2022- LFI2023 d = b-a	Taux de variation LFR2022/LFI2023 e= d/a	Ecart LFR2023- LFI2023 f= c-b	Taux de variation LFI2023/LFR2023 g=f/b
Remboursement des produits des emprunts à court, moyen et long termes dont :	667,188	772,779	772,779	105,591	15,83%	0,00%	0,00%
<i>Principal dette intérieure</i>	<i>490,707</i>	<i>598,462</i>	<i>598,462</i>	<i>107,755</i>	<i>21,96%</i>	<i>0</i>	<i>0,00%</i>
<i>Principal dette extérieure</i>	<i>176,481</i>	<i>174,317</i>	<i>174,317</i>	<i>-2,164</i>	<i>-1,23%</i>	<i>0</i>	<i>0,00%</i>
Retraits sur les comptes des correspondants	16,232	17,855	17,855	1,623	10,00%	- 0,000	0,00%
Prêts et avances	0	0	-	-	0,00%	-	0,00%
TOTAL DES CHARGES DE TRESORERIE	683,420	790,634	790,634	107,214	15,69%	- 0,000	0,00%

Il ressort de l'analyse du tableau précédent :

➤ **Au titre de la comparaison des prévisions de la LFR 2022 par rapport à la LFI 2023 :**

Les prévisions des charges de Trésorerie rectifiées de 2022 se chiffraient à 683,420 milliards de FCFA et celles initiales de 2023 à 790,634 milliards de FCFA se traduisant ainsi, par une augmentation de 107,214 milliards de FCFA soit taux d'accroissement de 15,69%. Cette augmentation s'explique par :

- ✓ les prévisions rectifiées de 2022 du Remboursement des produits des emprunts à court, moyen et long terme qui sont passées de 667,188 milliards à 772,779 milliards de FCFA au titre des prévisions initiales de 2023, soit une augmentation de 105,591 milliards de FCFA, soit un taux d'accroissement de 15,83%. Cette augmentation concerne les rubriques ci-après :
 - le principal de la dette intérieure dont les prévisions rectifiées de 2022 sont passées de 490,707 milliards de FCFA à 598,462 milliards de FCFA au titre de la prévision initiale de 2023 un taux d'augmentation de 21,96% ;
 - le principal de la dette extérieure dont les prévisions rectifiées de 2022 sont passées de 176,481 milliards de FCFA à 174,317 milliards de FCFA au titre de la prévision initiale de 2023 soit un taux d'augmentation de 2,164%
- ✓ les prévisions rectifiées 2022 des retraits sur les comptes des correspondants qui sont passées de 16,232 milliards à 17,855 milliards de FCFA au titre de la loi de finances initiale de 2023, soit une augmentation de 1,623 milliard de FCFA représentant un taux d'accroissement de 10%.

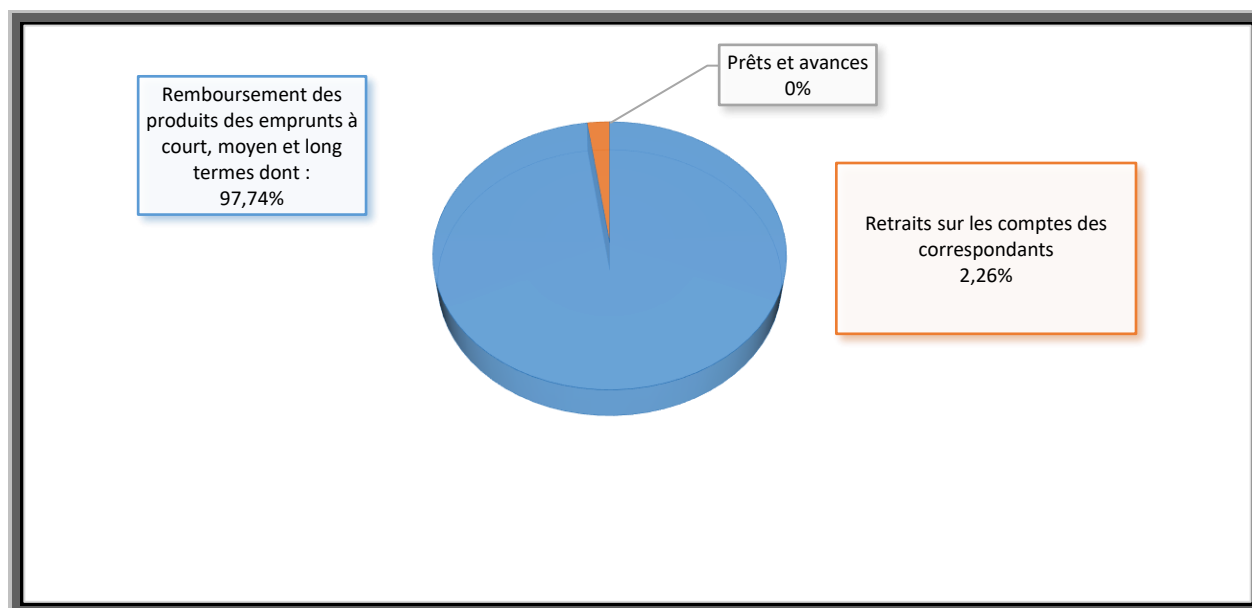
Les prêts et avances n'ont pas été dotés en 2022 et en 2023.

➤ **Au titre de la comparaison des prévisions de la LFI 2023 par rapport à la LFR 2023**

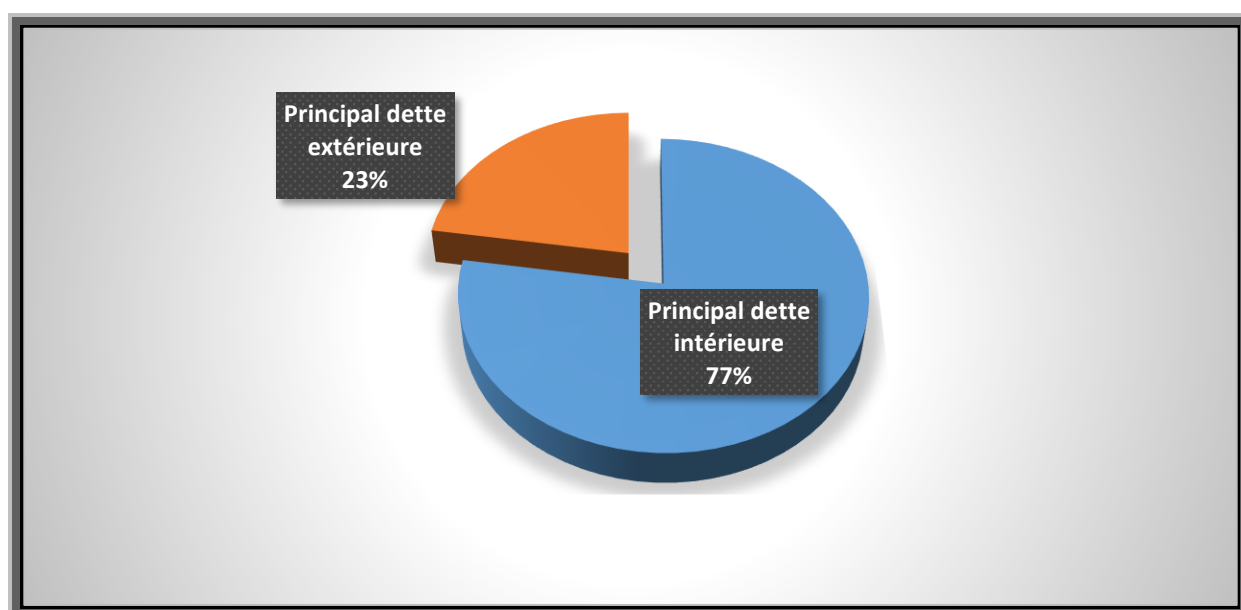
Les prévisions de charges de trésoreries rectifiées 2023, de façon globale n'ont pas connu d'évolution par rapport aux prévisions initiales de 2023.

Il ressort de la figure n°46 ci-dessous, que les remboursements des produits des emprunts à court, moyen et long terme occupent une proportion de 97,74% dans le budget rectifié (crédits de paiement) 2023 des Charges de Trésorerie, les retraits sur les comptes des correspondant représentent 2,26% et les prêts et avances 0%.

Graphique n°53 : Répartition des Charges de Trésorerie LFR 2023



Graphique n° 54 : Proportions du « principal de la dette extérieure » et du « principal de la dette intérieure » dans le Remboursement des produits des emprunts à court, moyen et long terme suivant la loi de finances rectificative 2023



Il ressort de l'analyse du graphique ci-dessus relatif à la répartition des prévisions rectifiées 2023 du remboursement des produits des emprunts à court, moyen et long terme, que le principal de la dette intérieure occupe une proportion de 77% contre 23% pour le principal de la dette extérieure dans cette rubrique.

2.2. Exécution des dépenses budgétaires

2.2.1 Présentation de l'exécution des dépenses par type de budget et par nature économique de l'exercice 2023

2.2.1.1. Situation comparative de l'exécution des crédits de paiement, par type de budget de l'exercice 2023

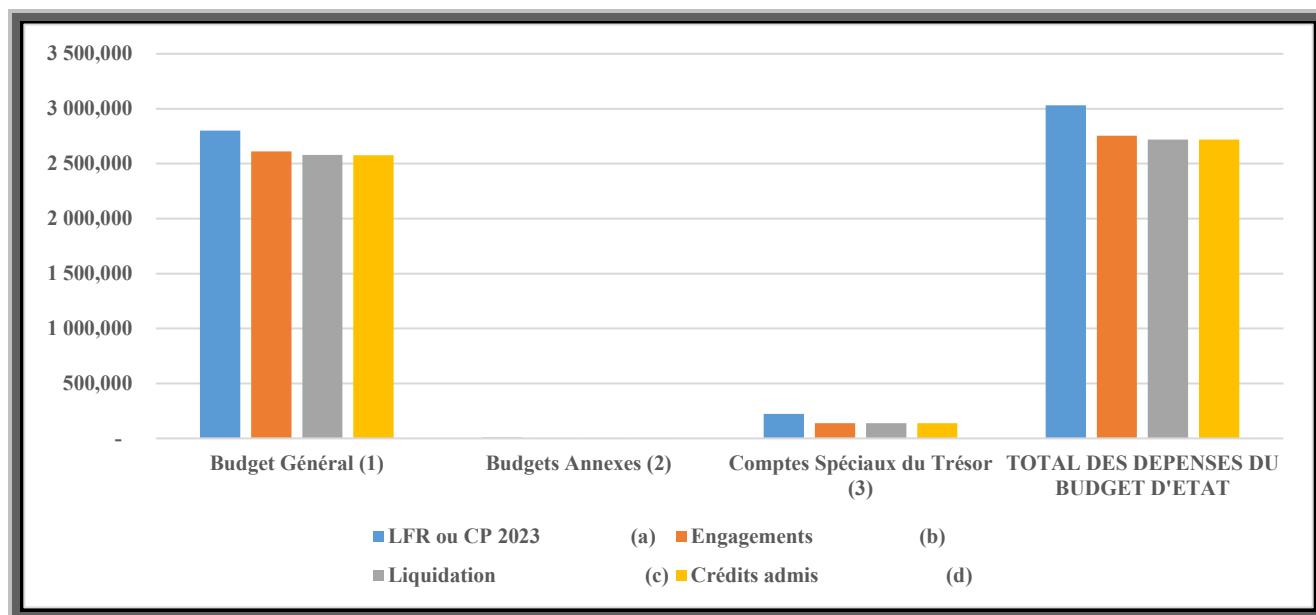
La situation d'exécution du budget 2023 par type de budget est indiquée dans le tableau suivant :

Tableau n°75 : Situation des dépenses exécutées par type de budget (en milliards de FCFA) en 2023

Nature économique	LFR ou CP 2023 (a)	Engagements (b)	Liquidation (c)	Crédits admis (d)	Taux d'exécution (e)= d/a
Budget Général (1)	2 801,861	2 613,5862	2 578,7163	2 577,4407	91,99%
Budgets Annexes (2)	7,759	4,4060	4,2872	4,2729	55,07%
Comptes Spéciaux du Trésor (3)	222,668	137,4766	136,9663	136,9663	61,51%
TOTAL DES DEPENSES DU BUDGET D'ETAT	3 032,288	2 755,4688	2 719,9698	2 718,6798	89,66%

L'examen du Tableau ci-dessus montre que les dépenses budgétaires de l'exercice 2023 ont été exécutées en termes de mandats admis à hauteur de **2 718,679 milliards** de francs CFA contre une prévision de **3 032,288 milliards** de FCFA de crédits de paiement, soit un taux d'exécution de **89,66%**.

Graphique n°55 : Représentation comparative de l'exécution budgétaire par type de budget en 2023



Les proportions des différents types de budget dans l'exécution globale sont indiquées dans le tableau suivant :

Tableau n°76 : Proportion des types de budget dans l'exécution du budget d'Etat de 2023

(En milliards de FCFA)

Nature économique	Crédits admis	Répartition en %
Budget Général (1)	2 577,441	94,80%
Budgets Annexes (2)	4,273	0,16%
Comptes Spéciaux du Trésor (3)	136,966	5,04%
TOTAL DES DEPENSES DU BUDGET D'ETAT	2 718,680	100,00%

L'examen du tableau ci-dessus montre que dans l'exécution globale du budget 2023 en termes de crédits admis, le budget général représente 94,80% avec un montant de 2 577,441 milliards de FCFA, les budgets annexes constituent 0,16% pour un montant de 4,273 milliards de FCFA et les comptes spéciaux du trésor exécutés à hauteur de 136,966 milliards de FCFA occupent une part de 5,04%.

Le graphique ci- dessous illustre les proportions constatées.

Graphique n°56 : Proportion des types de budget dans l'exécution du budget d'Etat 2023

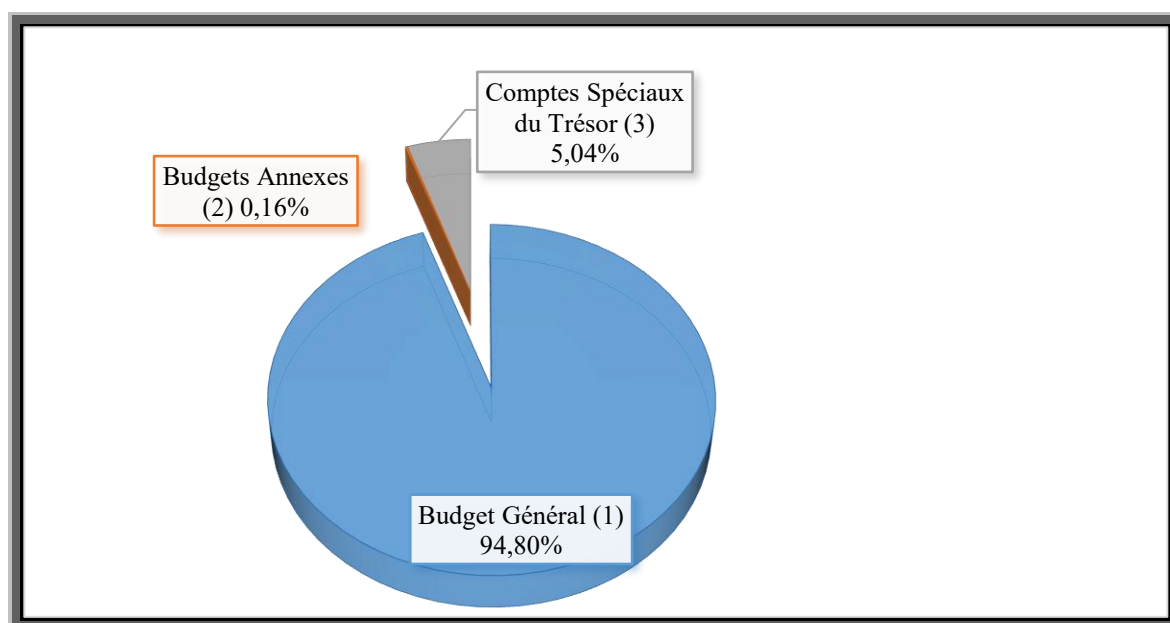
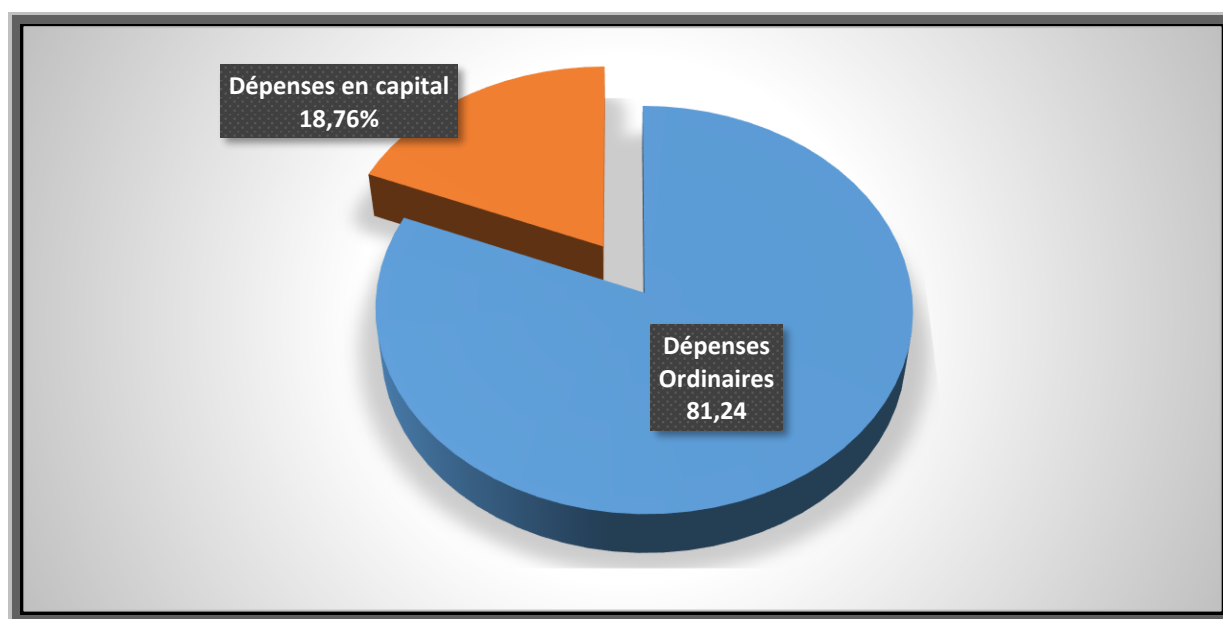


Tableau n° 77 : Proportion des types de budget dans l'exécution du budget Général de 2023 (En milliards de FCFA)

Nature économique	Crédits admis	Répartition en %
Dépenses Ordinaires	2 093,959	81,24%
Dépenses en capital	483,482	18,76%
Total Budget Général	2 577,441	100,00%

Graphique n°57 : Répartition par type de budget dans l'exécution du budget Général 2023 en %



Le tableau et le graphique ci-dessus montrent la proportion des dépenses dans l'exécution du budget général 2023 en termes de crédits admis :

- ✓ les dépenses ordinaires représentent 81,24% pour un montant de 2 093,959 milliards de FCFA ;
- ✓ les dépenses en capital représentent 18,76%, soit 483,482 milliards de FCFA.

2.2.1.2. Situation d'exécution des crédits de paiement, par nature économique suivant les types de budget de l'exercice 2023

Suivant le projet de loi de règlement 2023, la situation de l'exécution des dépenses par type de budget et par nature économique se présente comme suit :

Tableau n°78: Exécution du Budget 2023 par nature économique suivant le type de budget (en milliards de FCFA)

Nature économique	LFR 2023	Crédits engagés	Crédits liquidés	Crédits admis	Ecart	Taux d'exécution
	(a)	(b)	(c)	(d)	(e)= (a)-(d)	(f) =(d)/(a)
Budget Général (1)	2 801,861	2 613,586	2 578,716	2 577,441	224,420	91,99%
Dépenses ordinaires :	2 219,622	2 118,398	2 095,072	2 093,959	125,663	94,34%
<i>Personnel</i>	956,938	949,999	944,816	944,679	12,259	98,72%
<i>Dont fonctionnaires des Collectivités Territoriales</i>	286,679	283,450	283,397	283,397	3,281	98,86%
<i>Dépenses d'acquisitions de biens et services, dont</i>	683,520	656,796	642,735	641,970	41,550	93,92%
<i>Matériel et fonctionnement</i>	177,777	166,442	162,731	162,131	15,646	91,20%
<i>Communication et Energie</i>	48,045	42,677	42,557	42,477	5,569	88,41%
<i>Déplacements et Missions</i>	50,956	49,579	48,054	48,030	2,926	94,26%
<i>Autres Dépenses</i>	332,795	325,558	324,939	324,877	7,918	97,62%
<i>Elections</i>	56,399	55,750	47,666	47,666	8,733	84,51%
<i>Apurement du Passif</i>	17,548	16,790	16,790	16,790	0,758	95,68%
<i>Charges financières</i>	199,902	171,657	171,657	171,657	28,245	85,87%
<i>Transferts et subventions dont:</i>	378,803	339,722	335,639	335,428	43,374	88,55%

<i>Bourses et Allocations d'études</i>	16,905	14,539	14,539	14,539	2,366	86,01%
<i>Subvention CMSS</i>	-				-	-
<i>Subvention Intransit</i>	-				-	-
<i>Subvention EDM-SA</i>	-				-	-
<i>Dépenses en atténuation de recettes</i>	0,459	0,225	0,225	0,225	0,234	49,04%
Dépenses en Capital	582,238	495,188	483,644	483,482	98,756	83,04%
<i>Dépenses d'investissements exécutés par l'Etat, dont</i>	582,238	495,188	483,644	483,482	98,756	83,04%
<i>Equipement-Investissement Ordinaire</i>	213,853	203,992	198,969	198,892	14,961	93,00%
<i>Appui Budgétaire Sectoriel (ABS)</i>	15,050	9,698	9,698	9,698	5,352	64,44%
<i>Budget Spécial d'investissement (BSI), Financement Intérieur</i>	188,335	166,456	159,936	159,849	28,485	84,88%
<i>Budget Spécial d'investissement (BSI), Financement Extérieur</i>	165,000	115,042	115,042	115,042	49,958	69,72%
<i>Dépenses de transfert en capital</i>	-	-	-	-	-	-
Budgets Annexes (2)	7,759	4,406	4,287	4,273	3,487	55,07%
Comptes Spéciaux du Trésor (3)	222,668	137,477	136,966	136,966	85,702	61,51%
TOTAL DES DEPENSES DU BUDGET D'ETAT	3 032,288	2 755,469	2 719,970	2 718,680	313,609	89,66%

2.2.1. Budget Général

Le budget général 2023 est composé des dépenses ordinaires et des dépenses en capital.

Le montant total des crédits de paiement au titre du budget général s'élève à **2 801,861** milliards de francs CFA. Les dépenses du budget général ont été exécutées à hauteur de **2 577,441** milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de **91,99%**.

Tableau n°79: Situation d'exécution du Budget Général 2023 (en FCFA)

Nature économique	Crédits de paiement	Crédits admis	Parts des dépenses dans le BG %	Taux d'exécution% : CA/CP
Dépenses ordinaires :	2 219,622	2 093,959	81,24%	94,34%
Dépenses en Capital	582,238	483,482	18,76%	83,04%
Budget Général (1)	2 801,861	2 577,441	100,00%	91,99%

a.1 Dépenses ordinaires

Les dépenses ordinaires 2023 ont été exécutées à hauteur de **2 093,959** milliards de FCFA sur **2 219,622** milliards de FCFA de crédits de paiement, soit un taux d'exécution de **94,34%**. Les dépenses ordinaires comprennent les dépenses de personnel, de matériel et fonctionnement, de communication et énergie, de déplacement et missions, autres dépenses, élections, apurement du passif, de transfert et subvention et de dépenses en atténuation de recettes.

- Dépenses de personnel

Sur une prévision rectifiée 2023 de 956,938 milliards de FCFA, l'exécution a été de 944,679 milliards de F CFA, soit un taux d'exécution de 98,72%.

- Acquisition de biens et services

Les crédits de paiement 2023 au titre des dépenses d'acquisition des biens et services se chiffrent à 683,520 milliards de FCFA sur lesquels un montant total 641,970 milliards de FCFA a été exécuté, soit un taux de 93,92%.

- Apurement du passif

Ces dépenses ont été exécutées pour 16,790 milliards de FCFA contre une prévision de 17,548 milliards de FCFA dans la loi de finances rectificative 2023. Le taux d'exécution est de 95,68%.

- Charges financières

Les crédits de paiement pour les charges financières au titre de l'exercice 2023 s'élèvent à 199,902 milliards de FCFA sur lesquels 171,657 milliards de FCFA ont été exécutés, soit un taux de 85,87%. Ces dépenses sont composées des intérêts de la dette intérieure pour 137,978 milliards de FCFA et extérieure pour 33,678 milliards de FCFA.

- Transferts et subventions

Les dépenses de transferts et subventions évaluées à 378,803 milliards de FCFA en 2023, ont été réalisées à hauteur de 335,428 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 88,55%. Ces dépenses ont servi à la prise en charge :

- des salaires des EPN ;
- de la subvention accordée à EDM S.A ;
- des bourses scolaires ;
- de l'achat des intrants agricoles.

En outre, ces dépenses de transferts et subventions ont permis le renforcement de la contribution de l'Etat aux Établissements publics, notamment les hôpitaux pour l'amélioration de l'accès à des soins de santé de qualité.

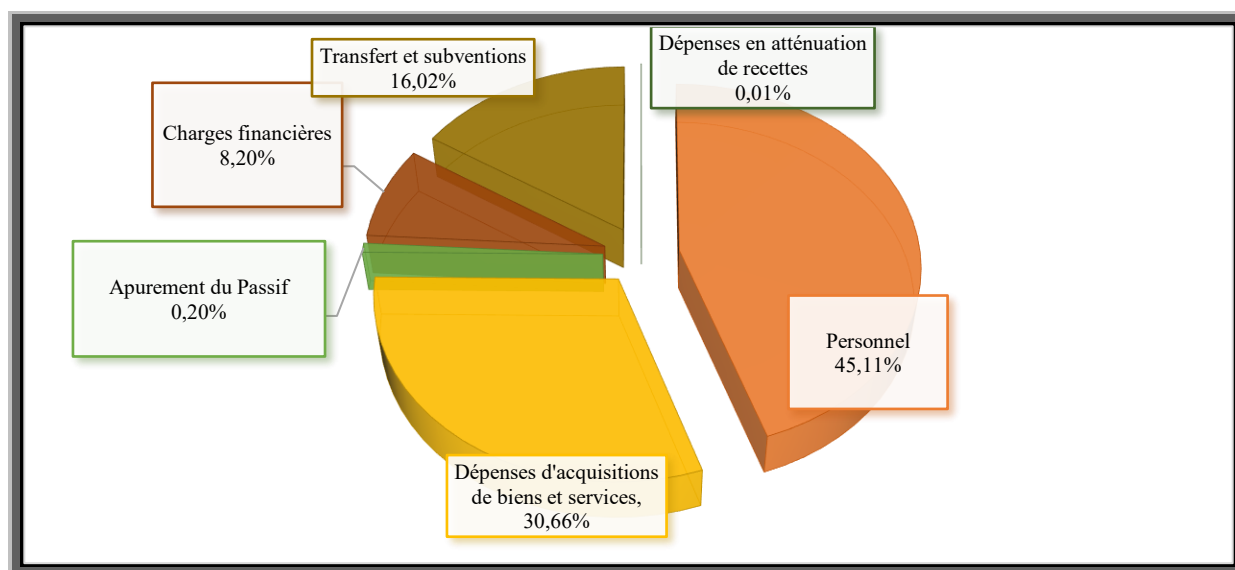
- Dépenses en atténuation des recettes :

Les dépenses en atténuation des recettes prévues en 2023 pour un montant de 0,459 milliards de FCFA et affectées au paiement des exonérations dans le cadre des conventions de financement des projets d'investissement, ont été exécutées à hauteur de 0,225 milliards de FCFA, soit un taux de 49,04%.

Tableau n°80 : Part des différentes rubriques de dépenses dans le total des crédits admis de dépenses ordinaires 2023 (en milliers de FCFA)

Nature économique	Montant	Part en %
Dépenses ordinaires	2 093,959	100,00%
Personnel	944,679	45,11%
Dépenses d'acquisitions de biens et services	641,970	30,66%
Apurement du Passif	16,790	0,80%
Charges financières	171,657	8,20%
Transfert et subventions	335,428	16,02%
Dépenses en atténuation de recettes	0,225	0,01%

Graphique n°58 : Part des différentes rubriques de dépenses dans le total des crédits admis de dépenses ordinaires 2023



Il ressort du graphique ci-dessus que :

- les charges de personnel représentent 45,11% des crédits admis au titre des dépenses ordinaires ;
- les transferts et subventions représentent 16,02% crédits admis ;
- les dépenses d'acquisition de biens et services représentent 30,66% des crédits admis ;
- les charges financières, l'apurement du Passif et les dépenses en atténuation de recettes représentent respectivement 8,20% ; 0,20% et 0,01%.

a. Dépenses en capital :

Les dépenses en capital sont constituées de dépenses d'investissements exécutées par l'Etat et de dépenses de transferts en capital.

Les dépenses d'investissements exécutées par l'Etat comprennent les dépenses en équipement des administrations publiques, les dépenses liées aux études et recherches, le Budget Spécial d'Investissement (BSI), financement intérieur et extérieur et l'Appui Budgétaire Sectoriel (ABS).

Les dépenses de transfert en capital en général, correspondent aux versements sans contrepartie au bénéfice d'entités publiques ou privées pour réaliser des dépenses d'acquisition d'actifs financiers ou non financiers. Aucune prévision n'a été faite par rapport à cette rubrique.

En 2023, les crédits de paiement pour les dépenses en capital ont été évalués à 582,238 milliards de FCFA. L'exécution se chiffre à 483,482 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 83,04%.

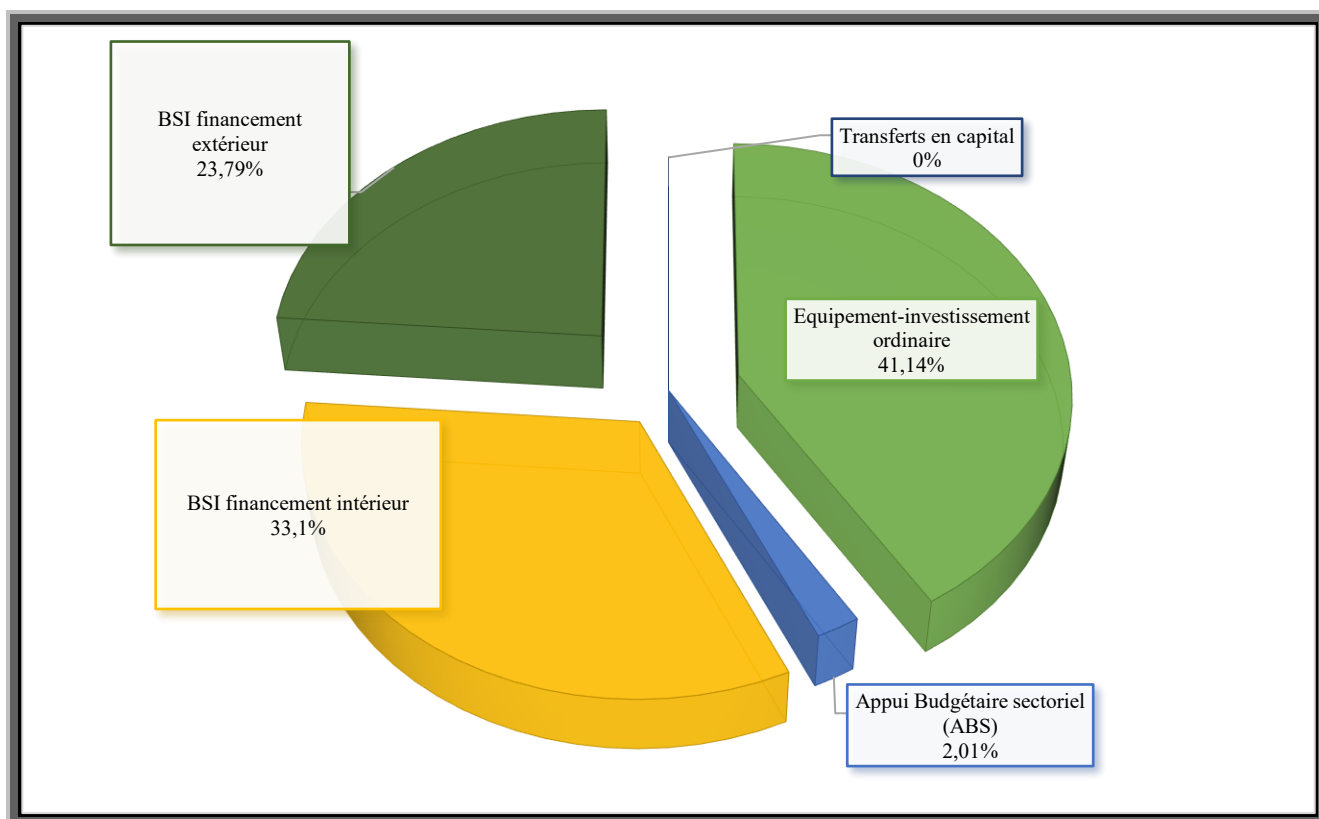
Tableau n° 81 : Situation de l'exécution des dépenses en capital 2023 (en FCFA)

Rubrique	Prévisions LFR (CP) 2023 a	Exécution (Crédits admis) b	Ecart	Taux d'exécution Budget 2023 d= (b/a)*100
			Montant des crédits 2023 non exécutés c = a- b	
Equipement-investissement ordinaire	213,853	198,892	14,961	93,00%
Appui Budgétaire sectoriel (ABS)	15,050	9,698	5,352	64,44%
BSI financement intérieur	188,335	159,849	28,485	84,88%
BSI financement extérieur	165,000	115,042	49,958	69,72%
Transferts en capital	0,000	0,000	0,000	0,00%
Total dépenses en capital	582,238	483,482	98,756	83,04%

Tableau n°82 : Part des rubriques dans l'exécution des dépenses en capital 2023 (en milliards de FCFA)

Rubrique	Exécution	Part %
Equipement-investissement ordinaire	198,892	41,14%
Appui Budgétaire sectoriel (ABS)	9,698	2,01%
BSI financement intérieur	159,849	33,1%
BSI financement extérieur	115,042	23,79%
Transferts en capital	-	0,00%
Total dépenses en capital	483,482	100,00%

Graphique n°59 : La proportion des rubriques dans l'exécution des dépenses en capital 2023



Elles sont réparties comme suit :

b.1 Equipement - Investissement ordinaire

Les crédits de paiement pour les dépenses de la rubrique « Equipement-investissement ordinaire » se chiffrent à 231,853 milliards de FCFA dans le budget 2023. Les dépenses exécutées sur ces crédits de paiement se chiffrent à 198,892 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 93,00%.

b.2 Appui Budgétaire Sectoriel (ABS)

Les crédits de paiement au titre de l'ABS s'élevaient à 7,910 milliards de FCFA pour une réalisation de 5,208 milliards de FCFA, soit un taux de réalisation de 65,84%.

b.3 Budget Spécial d'Investissement

- Budget Spécial d'Investissement (financement intérieur)

Il résulte de l'analyse du Projet de lois de règlement 2023 et du rapport de la Direction Nationale de la Planification du Développement, que les crédits de paiement pour les dépenses du BSI financement intérieur, ont été exécutés à hauteur de 159,849 milliards de FCFA contre une dotation rectifiée de 188,335 milliards de FCFA dans le budget 2023, soit un taux d'exécution de 84,88%.

- Budget Spécial d'Investissement (financement extérieur)

De l'exploitation du projet de lois de règlement et du rapport de la DNP, il ressort que les crédits de paiement des dépenses du BSI financement extérieur se chiffrent à 165,000 milliards F CFA en 2023 sur lesquels 115,042 milliards de F CFA ont été exécutés, soit un taux de réalisation de 84,88%.

Ces dépenses ont été affectées à la réalisation de certains projets financés par les Partenaires Techniques et Financiers (PTF).

La situation d'exécution par sources de financement et par secteur extrait du rapport de la DNP est présentée dans les tableaux suivants :

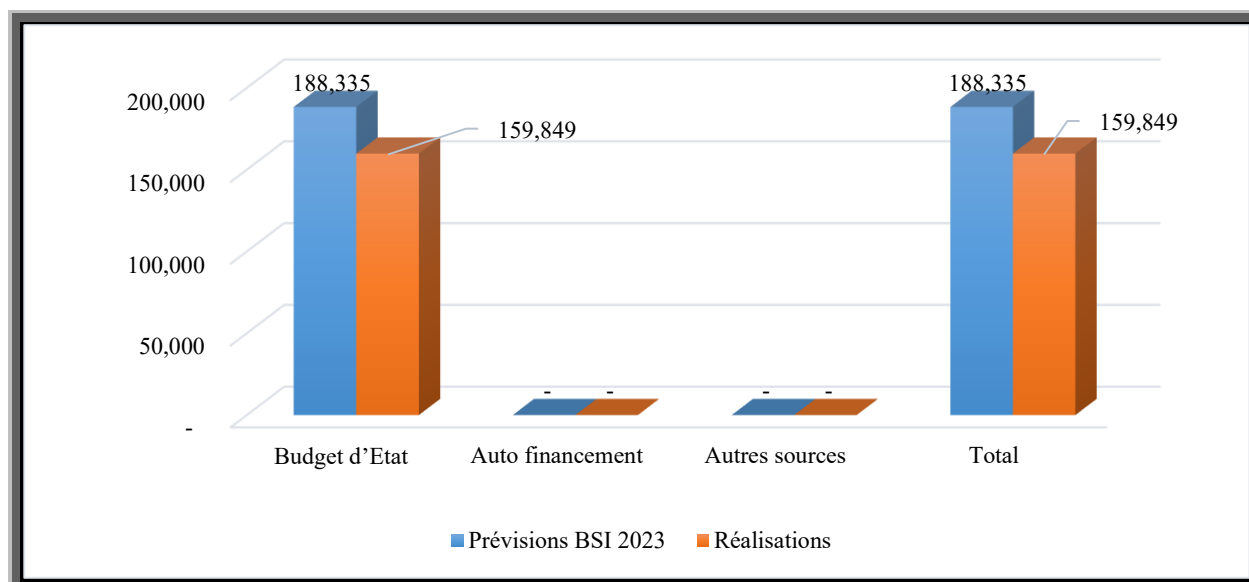
➤ Financement intérieur (en milliards de FCFA)

Tableau n°83: Situation d'exécution du BSI-Financement intérieur 2023 type de financement (en milliards) de FCFA

	Prévisions	Réalizations	Ecart	Taux %
	BSI 2023			
Budget d'Etat	188,335	159,849	28,486	84,87%
Auto financement	-	-	-	0,00%
Autres sources	-	-	-	0,00%
Total	188,335	159,849	28,486	84,87%

Sources : DNP

Graphique 60 : Réalisation BSI financement intérieur en 2023 par type de financement



L'examen du tableau indique que le BSI financement intérieur 2023 a été intégralement financé par le Budget de l'Etat à hauteur de 159,849 milliards sur une prévision rectifiée de 188,335. En effet, aucune prévision n'a été faite au titre de l'auto financement et autres sources.

La Cour constate comme par le passé, l'absence d'informations financières sur la participation de l'auto financement et des autres sources dans le financement intérieur.

Observation n°40

Il est demandé au Ministre de l'Economie et des Finances de mettre en place un dispositif adéquat pour la collecte et le traitement des données relatives à la comptabilisation des autres types de financement intérieur (auto financement et autres) dans la réalisation des investissements prévus dans le Budget d'Etat.

Réponse du MEF

Il n'y a plus de financement de type « autofinancement et autres », le seul financement intérieur qui existe est le Budget d'Etat. Les dispositions seront prises pour qu'il n'apparaisse plus « autofinancement et autres ».

Appréciation de la Cour

La Cour prend acte des réponses données et invite le MEF à une meilleure présentation des rubriques du Budget d'Etat.

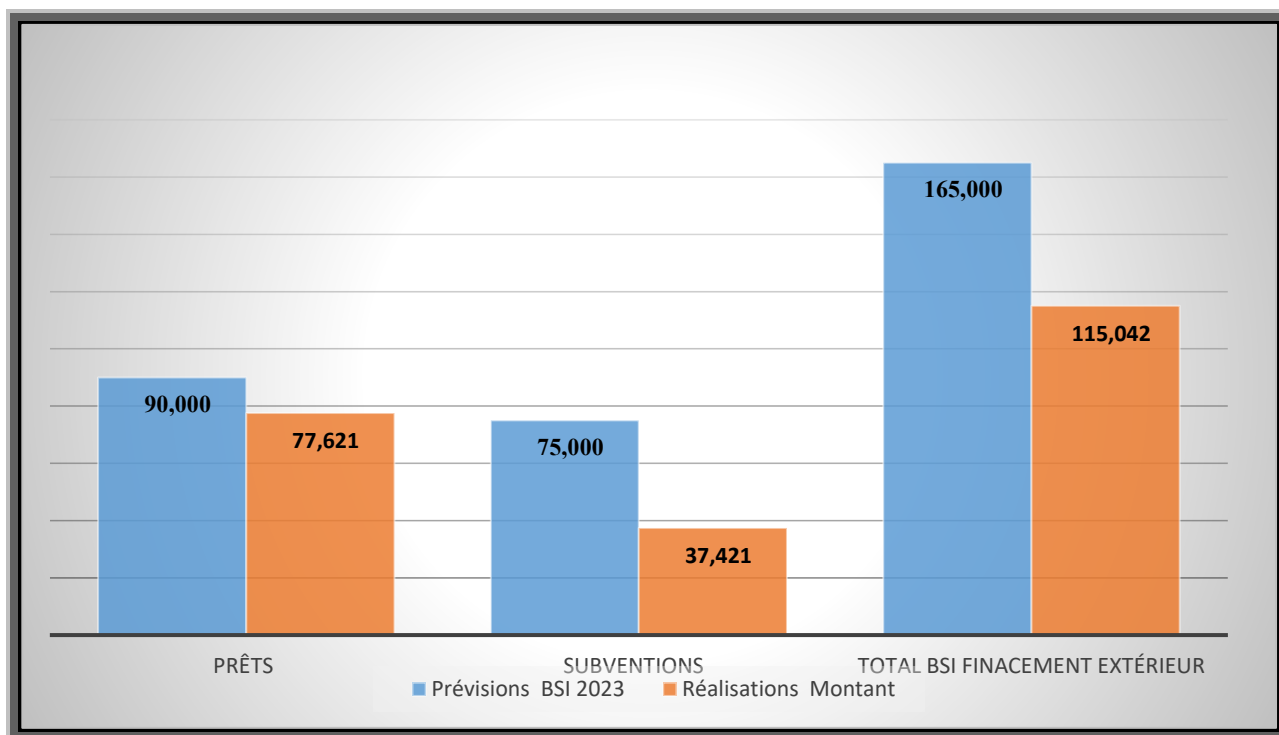
➤ **Financement extérieur (en milliards de FCFA)**

Tableau n°80: Situation d'exécution du BSI-Financement extérieur 2023

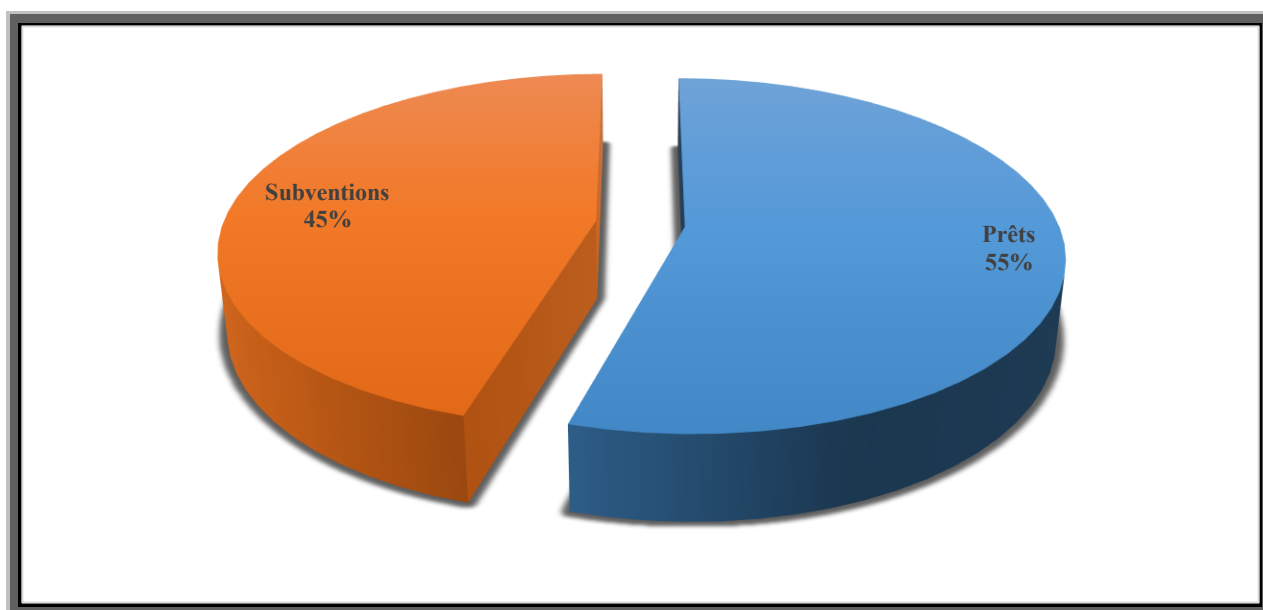
	Prévisions	Réalizations	
Financement	BSI 2023	Montant	Taux %
Prêts	90,000	77,621	86,25%
Subventions	75,000	37,421	49,90%
Total BSI Financement Extérieur	165,000	115,042	69,72%

L'examen du tableau ci-dessus montre que sur une prévision de 165 milliards de FCFA, le BSI -Financement extérieur en 2023 a été exécuté à hauteur de 115,042 milliards de FCFA soit un taux d'exécution de 69,72%. Les prêts ont été exécutés à hauteur de 77,621 milliards sur des prévisions rectifiées de 90,00milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 86,25% et les subventions à hauteur de 37,421 milliards de FCFA sur des prévisions rectifiées de 75 milliards de FCFA représentant un taux d'exécution de 49,90%.

Graphique n°61 : Situation d'exécution du BSI financement extérieur 2023

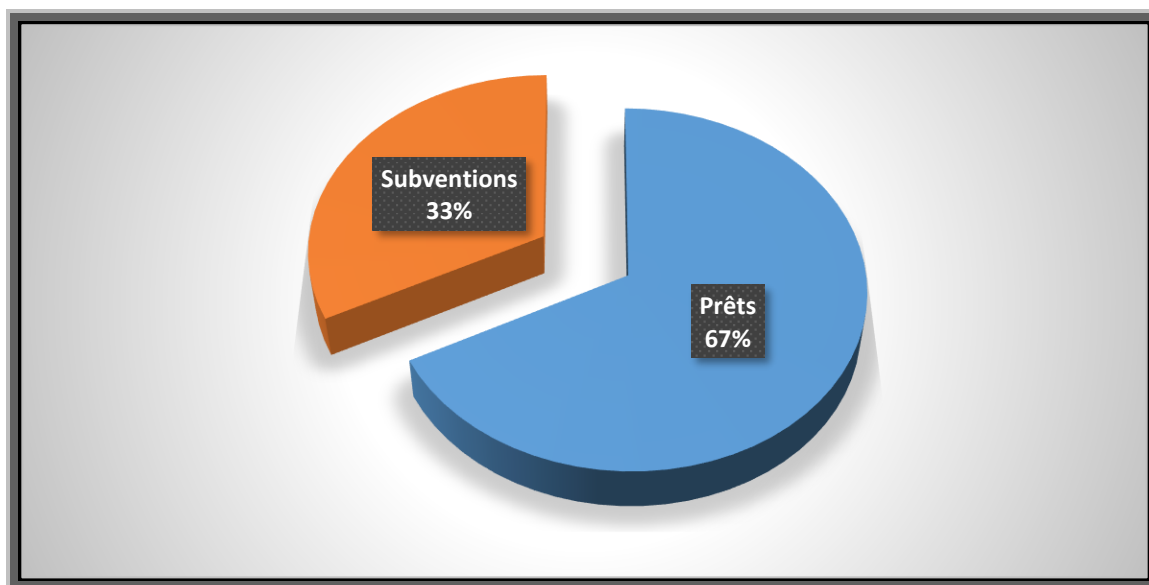


Graphique n°62 : Répartition des prévisions rectifiées en 2023 du BSI financement extérieur par type de financement.



La figure ci-dessus montre que les subventions occupent 45% des prévisions rectifiées du BSI financement extérieur, contre 55% pour les prêts.

Graphique n° 63 : Répartition de la réalisation globale (crédits admis) du BSI financement extérieur 2023 par type de financement



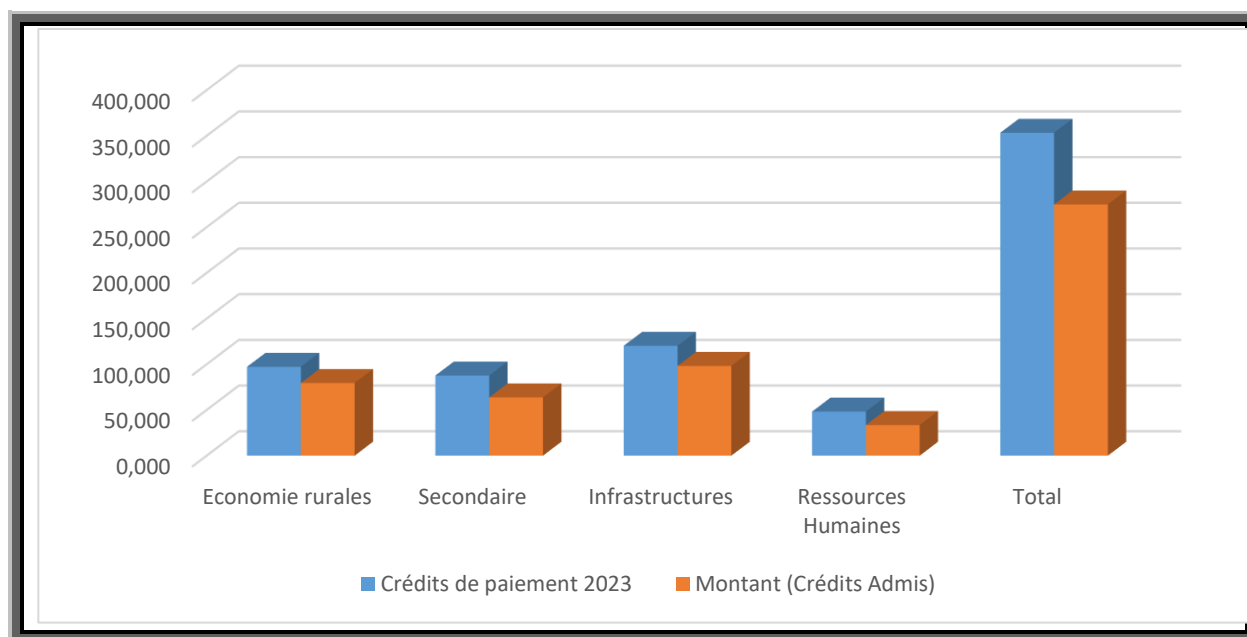
La figure ci-dessus, montre que dans le montant total des réalisations du BSI financement extérieur chiffré à **115,042** milliards de FCFA, les subventions occupent une part de 33% pour une proportion de 45% du budget prévisionnel rectifié 2023. Quant aux prêts, ils occupent une proportion de 67% dans les réalisations totales pour une part de 55% dans le budget prévisionnel global rectifié du Financement extérieur 2023.

➤ **Réalisations financières par secteur en 2023 (en FCFA)**

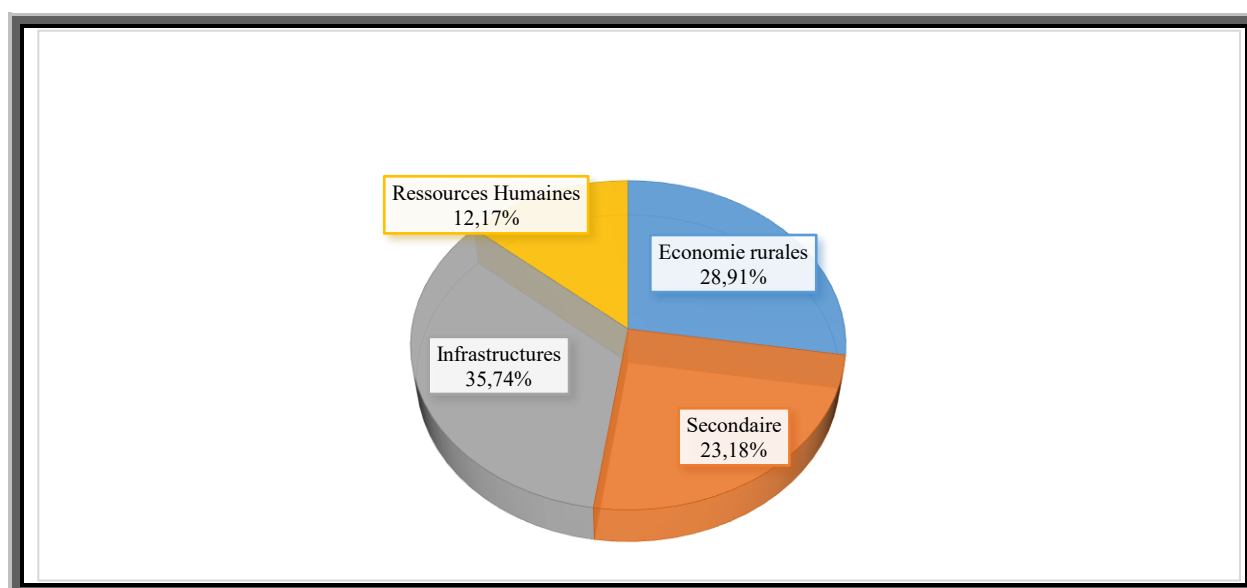
Tableau n°84 : Situation des réalisations financières du BSI-Financement extérieur par Secteur en 2023

Secteur	Crédits de paiement 2023	Montant (Crédits Admis)	Taux %	Répartition de l'exécution globale
Economie rurales	97,205	79,469	81,75%	28,91%
Secondaire	87,659	63,719	72,69%	23,18%
Infrastructures	120,217	98,239	81,72%	35,74%
Ressources Humaines	48,254	33,465	69,35%	12,17%
Total	353,335	274,891	77,80%	100%

Graphique n° 64 : Situation d'exécution du BSI extérieur par secteur en 2023



Graphique n°65 : Répartition des crédits admis du BSI 2023 par secteur



Le graphique ci-dessus, relatif à la proportion par secteur, du montant exécuté dans le cadre du BSI financement extérieur en 2023, montre que les ressources humaines occupent 12,17%, l'économie rurale 28,91%, les infrastructures 35,74% et le secteur secondaire 23,18%.

Tableau n°85 : Situation récapitulative des prévisions et décaissements par secteur et par source de financement du BSI en FCFA2023 (en FCFA)

	Prévision 2023					Total Prévision=5	Décaissement par source de dépense				Total Décaissement:10	Taux de décaissement :11
Secteurs	Financement intérieur	Financement extérieur				5=1+4	Financement intérieur	Financement extérieur par nature			10=6+9	11=10/5*100
	Etat=1	Prêt=2	Subvention=3		Total=4=2+3		Etat:6	Prêt :7	Subvention:8	Total:9=7+8		
Economie Rurale	40,248	28,407	28,550		56,957	97,205	36,791	26,992	15,686	42,678	79,469	81,75%
Secondaire	9,409	44,499	33,751		78,250	87,659	4,967	42,796	15,956	58,752	63,719	72,69%
Infrastructures	97,121	16,095	7,002		23,097	120,217	84,716	7,833	5,690	13,523	98,239	81,72%
Ressources Humaines	41,557	1,000	5,697		6,697	48,254	33,376	-	0,089	0,089	33,465	69,35%
TOTAL SECTEUR	188,335	90,000	75,000		165,000	353,335	159,849	77,621	37,421	115,042	274,891	77,80%

Il ressort de l'analyse du tableau ci-dessus, un taux de décaissement assez bon des financements extérieurs en général (69,72%), et en particulier un faible taux de décaissement au niveau de la subvention accordée par les Partenaires Techniques et Financiers (49,89%). Par contre les prêts accordés par les Partenaires Techniques et Financiers ont connu un bon taux de décaissement (86,24%).

S'agissant du financement intérieur, il a connu un taux de décaissement de 84,87% qui même si qualifié de bon, reste cependant en deçà de celui de 2022 qui faisait 96,09%.

Globalement, il est à noter que le BSI 2023 (Financements intérieur et extérieur) a connu un taux de décaissement de 77,77%≈77,80% contre 73,81% en 2022.

Les plus forts taux de décaissement ont été enregistrés au niveau des secteurs de l'économie rurale avec 81,75% et des infrastructures 81,72% contre 69,35% pour le secteur des Ressources humaines, représentant le taux le plus bas.

La cour constate qu'au niveau du Financement extérieur du BSI, les Prêts accordés par la Partenaires Techniques et Financiers (PTF) ont été en 2023 mieux mobilisés et exécutés (86,24%) que les subventions accordées (49,89%).

Observation n°41

Il est demandé au Ministre de l'Economie et des Finances de fournir des explications sur le faible taux de mobilisation et d'exécution des subventions accordées par les PTF contrairement aux Prêts.

Réponse du MEF

Le faible taux d'exécution des subventions (49,90%) par rapport aux prêts (86,24%) s'explique par:

- ✓ la suspension des décaissements par certains Partenaires Techniques et Financiers, notamment l'U.E dont les contributions sont élevées ;
- ✓ les effets des sanctions de la CEDEAO.

Appréciation de la Cour

La Cour prend acte des réponses données par le MEF.

b.3 Analyse des réalisations du BSI par Institution et Ministère

Tableau n°86 : Situation d'exécution du BSI 2023 par institution/Ministère (en FCFA)

Institution/Ministère		LFI2023	LFR2023	Crédits liquidés 2023 DNCF	Ecart entre LFI2023 et LFR2023	Taux de variation de LFI2023 à LFR2023	Ecart LFR2023-exécution (liquidation)	Taux d'exécution	Observations
N°01	Présidence de la République	3,050	2,945	2,796	-0,105	-3,46%	0,148	94,97%	Taux d'exécution non conforme au document DNP qui donne 93,61% en annexe I
N°02	Primature	0,800	0,320	0,194	-0,480	-60,00%	0,126	60,50%	Taux d'exécution non conforme au document DNP qui donne 69,58% en annexe I
N°03	Cour Suprême	0,250	0,000	0,000	-0,250	-100,00%	0,000	0,00%	Taux d'exécution non conforme au document DNP qui donne 67,38% en annexe I
N°04	Médiateur de la République	0,200	0,183	0,183	-0,017	-8,73%	0,000	100,00%	
N°05	Office Central de Lutte Contre l'Enrichissement Illicite (OCLEI)	0,100	0,475	0,000	0,375	375,00%	0,475	0,00%	Taux d'exécution non conforme au document DNP qui donne 89,42% en annexe I
N°06	Ministère de l'environnement de l'assainissement et du Développement Durable	14,524	9,582	2,400	-4,942	-34,02%	7,182	25,05%	Taux d'exécution non conforme au document DNP qui donne 71,58% en annexe I
N°07	Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat, des Domaines, de l'Aménagement du Territoire et de la Population	12,050	12,860	12,300	0,810	6,72%	0,560	95,64%	Taux d'exécution non conforme au document DNP qui donne 85,69% en annexe I

N°08	<i>Ministère des Mines , l'Energie et de l'Eau</i>	80,175	83,595	62,745	3,420	4,27%	20,851	75,06%	Taux d'exécution non conforme au document DNP qui donne 76% en annexe I
N°09	<i>Ministère des Transports et des Infrastructures</i>	78,961	52,233	37,598	-26,728	-33,85%	14,635	71,98%	Taux d'exécution non conforme au document DNP qui donne 76,21% en annexe I
N°10	<i>Ministère de la Communication, de l'Economie Numérique et de la Modernisation de l'Administration</i>	1,800	1,010	1,010	-0,790	-43,87%	0,000	100,00%	Taux d'exécution non conforme au document DNP qui donne 88,49% en annexe I
N°11	<i>Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique</i>	7,200	3,954	1,806	-3,246	-45,09%	2,148	45,68%	Taux d'exécution non conforme au document DNP qui donne 87,21% en annexe I et 137,69% en annexe 3 du rapport DNP
N°12	<i>Ministère de l'Education Nationale</i>	2,300	0,475	0,475	-1,825	-79,35%	0,000	100,00%	Taux d'exécution non conforme au document DNP qui donne 75,55% en annexe I
N°13	<i>Ministère de la Santé et du Développement social</i>	19,340	15,372	14,220	-3,968	-20,52%	1,152	92,50%	Taux d'exécution non conforme au document DNP qui donne 44,68% en annexe I
N°14	<i>Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille</i>	2,003	0,931	0,431	-1,072	-53,54%	0,500	46,28%	Taux d'exécution non conforme au document DNP qui donne 43,59% en annexe I
N°15	<i>Ministère des Sports</i>	6,050	42,595	42,112	36,545	604,06%	0,483	98,87%	
N°16	<i>Ministère de l'Industrie et du Commerce</i>	3,714	1,247	0,891	-2,467	-66,43%	0,356	71,44%	Taux d'exécution non conforme au document DNP qui donne 76,35% en annexe I

N°17	<i>Ministère de l'Artisanat, de la Culture, de l'Industrie Hôtelière et du Tourisme</i>	3,345	0,847	0,381	-2,498	-74,67%	0,467	44,94%	Taux d'exécution non conforme au document DNP qui donne 58,84% en annexe I
N°18	<i>Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle</i>	3,400	1,809	0,530	-1,591	-46,79%	1,279	29,31%	
N°19	<i>Ministère de la Refondation de l'Etat</i>	0,250	0,250	0,042	0,000	0,00%	0,208	16,98%	Taux d'exécution non conforme au document DNP qui donne 89,59% en annexe I
N°20	<i>Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation</i>	22,318	8,742	4,254	-13,576	-60,83%	4,488	48,66%	
N°21	<i>Ministère du Travail et de la Fonction Publique</i>	0,900	0,240	0,000	-0,660	-73,33%	0,240	0,00%	
N°22	<i>Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile</i>	2,500	2,500	0,000	0,000	0,00%	2,500	0,00%	
N°23	<i>Ministère des Affaires Religieuses, du Culte et des Coutumes</i>	0,250	0,237	0,237	-0,013	-5,00%	0,000	100,00%	Taux d'exécution non conforme au document DNP qui donne 89,59% en annexe I
N°24	<i>Ministère de la Justice</i>	0,000	0,000	0,000	0,000	0,00%	0,000	0,00%	
N°25	<i>Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale</i>	1,997	0,121	0,046	-1,876	-93,96%	0,074	38,46%	Taux d'exécution non conforme au document DNP qui donne 93,57% en annexe I
N°26	<i>Ministère des Maliens de l'Extérieur et de l'Intégration Africaine</i>	0,872	0,414	0,104	-0,458	-52,50%	0,311	25,00%	
N°27	<i>Ministère de l'Economie et des Finances</i>	26,171	21,811	12,083	-4,361	-16,66%	9,728	55,40%	

N°28	Ministère de l'Agriculture	84,704	59,947	50,244	-24,757	-29,23%	9,703	83,81%	
N°29	Commissariat à la Sécurité Alimentaire	1,335	1,299	0,977	-0,036	-2,66%	0,322	75,22%	Taux d'exécution non conforme au document DNP qui donne 44,54% en annexe I
N°30	Nouveaux Projets BSI	9,224	27,767	27,069	18,543	201,03%	0,698	97,49%	
	Total Général	389,783	353,762	275,129	-36,021	-9,24%	78,633	77,77%	

Source : Rapport DNP

Il ressort du tableau ci-dessus que sur un crédit de paiement global de 353,762 milliards de FCFA, 275,129 milliards de FCFA ont été liquidés et mandatés soit un taux d'exécution de 77,77%.

Les plus forts taux de décaissement BSI 2023 ont été observés au niveau des Ministères de la Communication, de l'Economie Numérique et de la Modernisation de l'Administration, de l'Education nationale et des Affaires Religieuses, du Culte et des Coutumes et du Médiateur de la République avec chacun un taux d'exécution de (100%).

Les plus bas taux de décaissement ont été enregistrés au niveau du Ministère de la Refondation de l'Etat (16,98%) suivi du Ministère des Maliens de l'Extérieur et de l'Intégration Africaine (25%) et du Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (29,31%).

Il est à noter une absence d'exécution au niveau Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile, du Ministère du Travail et de la Fonction Publique et de Office Central de Lutte Contre l'Enrichissement Illicite (OCLEI).

Il faut également noter que l'inscription budgétaire de 250 millions prévue dans la LFI 2023 pour la Cour Suprême, a été annulée dans la LFR 2023.

Observation n°42

Il est demandé au MEF d'expliquer :

- ✓ **les chiffres relatifs au montant total des Crédits de paiement qui est estimé à 353,335 milliards de FCFA dans le rapport DNP, contre 353,762 milliards consignés dans le tableau ci-dessus, résultat d'un pointage et d'une somme arithmétique ;**
- ✓ **les chiffres relatifs au montant total des crédits liquidés qui est estimé à 274,891 milliards de FCFA dans le rapport DNP, contre 275,129 milliards de FCFA dans le tableau ci-dessus, résultant d'un pointage et d'une addition arithmétique. Ceci**

explique également la différence de taux d'exécution au niveau du rapport DNP (77,80%) et du Tableau ci-dessus (77,77%) ;

- ✓ *le manque d'harmonie entre l'annexe 1 « Situation d'exécution financière des projets par ministère et par source de financement » et l'annexe 3 « tableau récapitulatif des prévisions et des réalisations par ministère/institution » du rapport d'Exécution du Budget Spécial d'Investissement (BSI) 2023 ;*
- ✓ *l'annulation du crédit initial de 250 millions dans le budget rectifié de la Cour Suprême en 2023 ;*
- ✓ *l'absence d'exécution au niveau :
 - *du Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile ;*
 - *du Ministère du Travail et de la Fonction Publique et ;*
 - *de Office Central de Lutte Contre l'Enrichissement Illicite (OCLEI) ;**
- ✓ *le manque d'harmonie entre les données DNP ; DNCF et PLR quant aux résultats de l'exécution du BSI des Ministères /Institutions en 2023.*

Réponse du MEF

Pour toutes ces observations sur les écarts de chiffres, il s'agit d'erreurs matérielles de calcul qui seront corrigées.

L'absence d'exécution, au niveau du Ministère de la sécurité, s'explique par l'adoption de la Loi de programmation de la sécurité entraînant l'exécution des projets d'investissement de ce département hors BSI.

Quant à l'exécution nulle du BSI de l'Office Central de Lutte Contre l'Enrichissement Illicite et du Ministère du Travail, de la Fonction Publique et du Dialogue Social, elle est liée au gel des crédits du BSI pour réguler le budget et prendre en charge les dépenses prioritaires, notamment militaires.

Concernant l'harmonisation des données entre les services de dépenses, des dispositions seront prises pour un rapprochement de chiffres entre les structures concernées et au besoin l'actualisation des documents y afférents.

Appréciation de la Cour

La Cour prend acte des réponses données sur les observations portant sur l'absence d'exécution. Quant aux écarts constatés, elle invite le MEF à l'harmonisation des données entre les services de dépenses, en procédant à un rapprochement de chiffres entre les structures concernées et au besoin l'actualisation des documents y afférents.

2.2.2. Situation d'exécution du Budget par nature économique du Budget Général

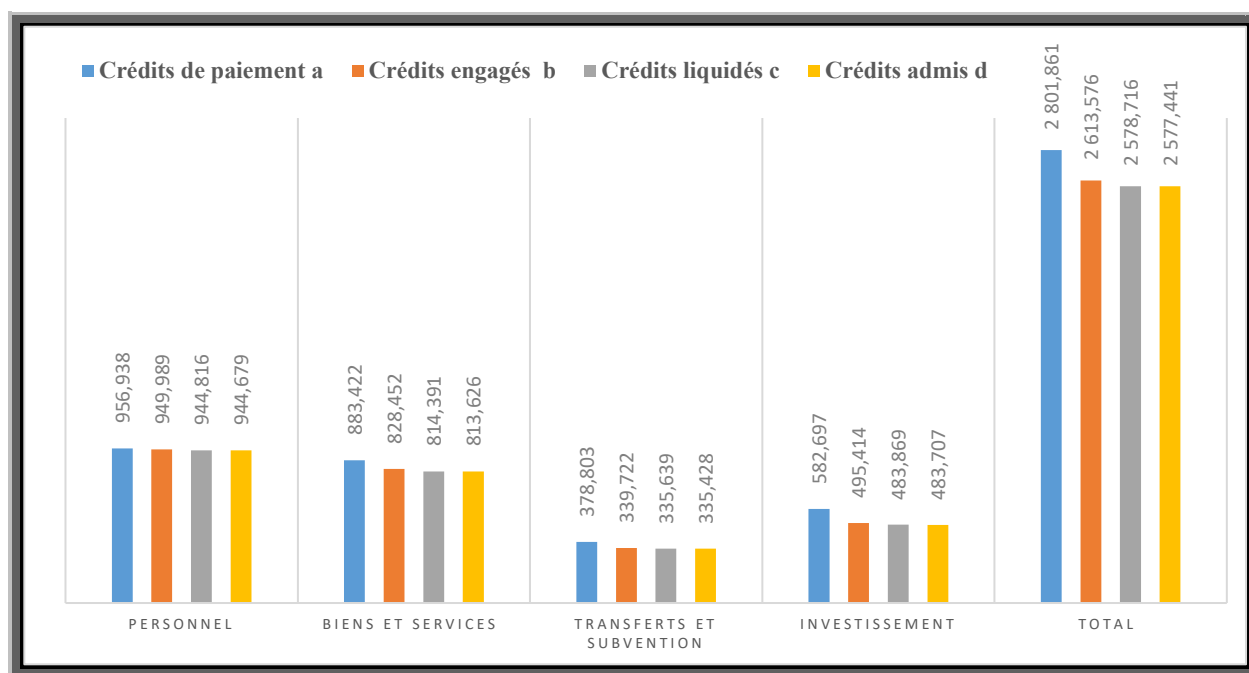
Tableau n°87: Situation d'exécution des dépenses par nature économique du des Budget Général en 2023 en milliards de FCFA

Nature des dépenses	Crédits de paiement	Crédits engagés	Crédits liquidés	Crédits admis	Ecart
	a	b	c	d	e=a-c
Personnel	956,938	949,989	944,816	944,679	12,259
Biens et services	883,422	828,452	814,391	813,626	69,796
Transferts et subvention	378,803	339,722	335,639	335,428	43,374
Investissement	582,697	495,414	483,869	483,707	98,990
Total	2 801,861	2 613,576	2 578,716	2 577,441	224,420

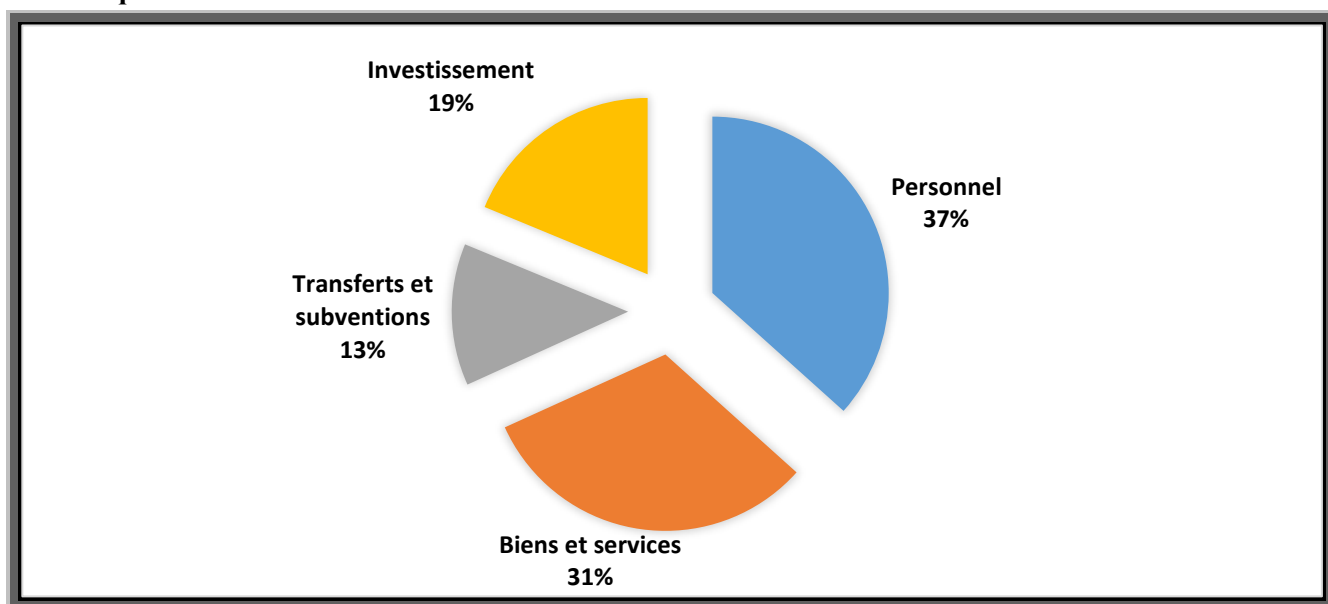
Source : PLR

Pour les crédits de paiement du budget général en 2023, il était prévu 2 801,861milliards de FCFA. L'exécution se chiffre à 2 577,441 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 91,99%.

Graphique n° 66 : Exécution des dépenses par nature économique du Budget Général



Graphique n° 67 répartitions des crédits admis en 2023 au titre du Budget général par nature économique



Le tableau ci-dessus et les graphiques 59 et 60 montrent que sur des crédits admis de 2 578,716 milliards de FCFA au titre du Budget Général, les dépenses de personnel représentent 37%, les biens et services 31%, les transferts et subventions 13% et les investissement 19%.

2.2.3. Situation d'exécution du Budget des budgets annexes par entrepôt

Tableau 88 : Situation d'exécution du budget des budgets annexes par entrepôt en milliards de FCFA

Entrepôt	Crédits de paiement	Crédits engagés	Crédits liquidés	Crédits admis	Ecart	Taux d'exécution
	a	b	c	d	e=a-c	f=d/a
Entrepôt du Mali au Ghana	0,717	0,320	0,314	0,314	0,403	43,82%
Entrepôt du Mali au Sénégal	2,550	1,937	1,893	1,893	0,656	74,26%
Entrepôt du Mali en Cote d'Ivoire	1,812	1,011	1,011	1,011	0,801	55,77%
Entrepôt du Mali au Togo	0,712	0,358	0,357	0,357	0,355	50,18%
Entrepôt du Mali au Bénin	0,556	0,250	0,192	0,192	-	34,52%
Entrepôt du Mali en Guinée	0,688	0,242	0,242	0,227	0,461	33,04%
Entrepôt du Mali en Mauritanie	0,725	0,287	0,279	0,279	0,447	38,40%
Total	7,759	4,406	4,287	4,273	3,487	55,07%

Source : PLR 2023

L'examen du tableau :

- fait ressortir au niveau des budgets annexes, l'existence au 31 décembre 2023 un total de crédits non utilisés de 3,487 milliards de FCFA ;
- indique qu'hormis l'EMASE qui a observé un taux d'exécution de 74,26%, tous les autres entrepôts n'ont pas été performants.

Tableau n° 89 : Situation d'exécution des budgets annexes par entrepôt en milliards de FCFA selon les sources du Ministère des transports et des Infrastructures

Entrepôt	Crédits de paiement	Crédits engagés	Crédits liquidés	Crédits admis	Ecart	Taux d'exécution
	a	b	c	d	e=a-c	f=c/a
Entrepôt du Mali au Ghana	0,767	0,320	0,314		0,767	40,94%
Entrepôt du Mali au Sénégal	2,550	1,937	1,893		2,550	74,26%
Entrepôt du Mali en Cote d'Ivoire	1,812	1,011	1,011	1,011	0,801	55,77%
Entrepôt du Mali au Togo	0,740	0,358	0,357	0,357	0,382	48,31%
Entrepôt du Mali au Bénin					-	0,00%
Entrepôt du Mali en Guinée	0,711	0,242	0,227	0,227	0,483	31,99%
Entrepôt du Mali en Mauritanie	0,757	0,287	0,279		0,757	36,78%
Total	7,336	4,156	4,081	1,595	5,741	55,63%

Source : Situation du Ministère des transports et des Infrastructures suivant lettre n°0528/MHTI-SG du 09 mai 2025

L'analyse comparative des tableaux des budgets annexes fait ressortir que :

- il n'y a pas d'harmonie entre les données du PLR et ceux transmis par le Ministère des transports et des infrastructures notamment en ce qui concerne les crédits de paiements au niveau des EMAGHA, EMATO, EMAMAU et EMAGUI etc... ;
- l'absence d'informations au niveau de la source du Ministère des transports et des infrastructures sur l'exécution du budget 2023 de l'entrepôt du Mali au Benin. C'est la situation de 2024 qui a été transmise.

Observation n°43

Il est demandé au MTI de faire parvenir la situation d'exécution du budget des EMABE au 31 décembre 2023.

Réponse du MEF

La situation d'exécution du budget des EMABE au 31 décembre 2023, est jointe en annexe.

Appréciation de la Cour

La Cour prend acte de la transmission de la situation d'exécution du budget des EMABE au 31 décembre 2023 (Certificat des recettes au 31 décembre 2023 et le compte administratif 4^{ème} trimestre) présentant en recettes un montant de 196 605 372 FCFA et en dépenses un montant de 191 773 878 FCFA.

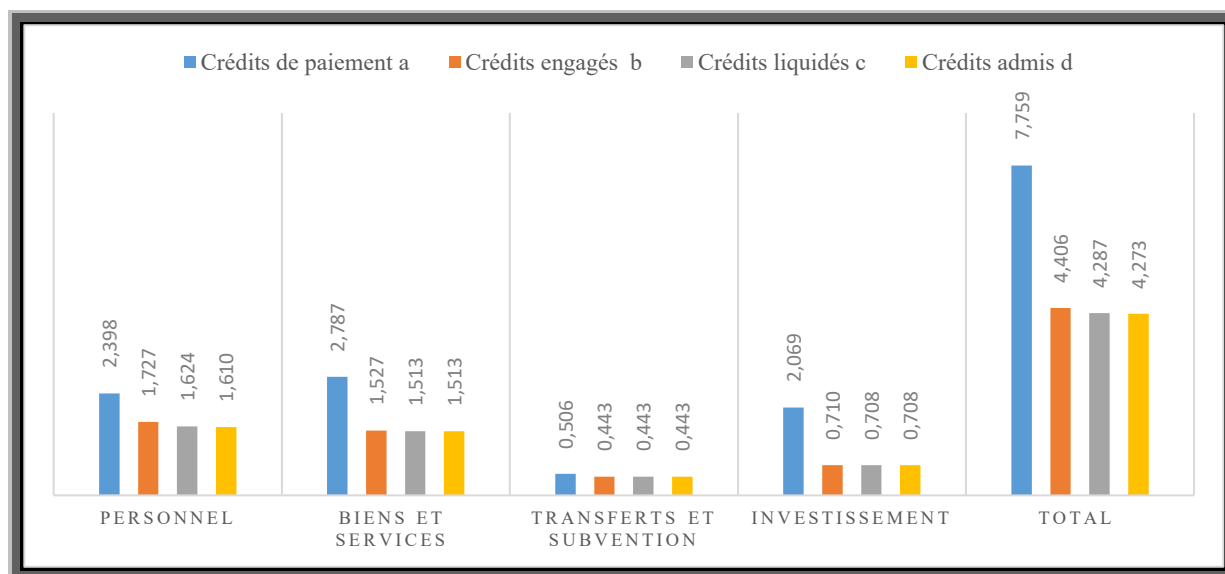
Tableau n° 90 : Situation d'exécution des dépenses par nature économique des Budgets Annexes en 2023 en milliard de FCFA

Nature des dépenses	Crédits de paiement	Crédits engagés	Crédits liquidés	Crédits admis	Ecart
	a	b	c	d	e=a-c
Personnel	2,398	1,727	1,624	1,610	0,788
Biens et services	2,787	1,527	1,513	1,513	1,274
Transferts et subvention	0,506	0,443	0,443	0,443	0,063
Investissement	2,069	0,710	0,708	0,708	1,361
Total	7,759	4,406	4,287	4,273	3,487

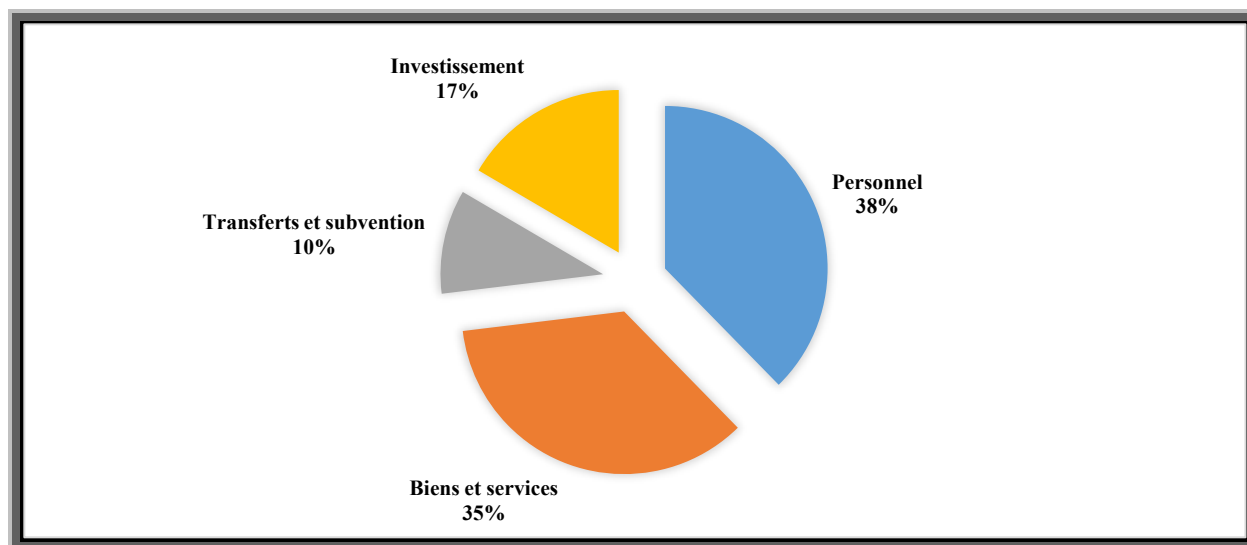
Source : PLR

Pour les crédits de paiement des budgets annexes en 2023, il était prévu 7,759 milliards de FCFA. L'exécution se chiffre à 4,273 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 55,07%.

Graphique n°68 : Situation d'exécution des dépenses par nature économique des Budgets annexes en 2023



Graphique n°69 : Répartition des crédits admis en 2023 au titre des budgets annexes par nature économique



Le graphique ci-dessus montre que sur des crédits admis de 4,273 milliards de FCFA au titre des Budgets annexes, les dépenses de personnel représentent 38%, les biens et services 35%, les transferts et subventions 10% et les investissement 17%.

2.2.4 Situation d'exécution du Budget par nature économique des Comptes Spéciaux du Trésor

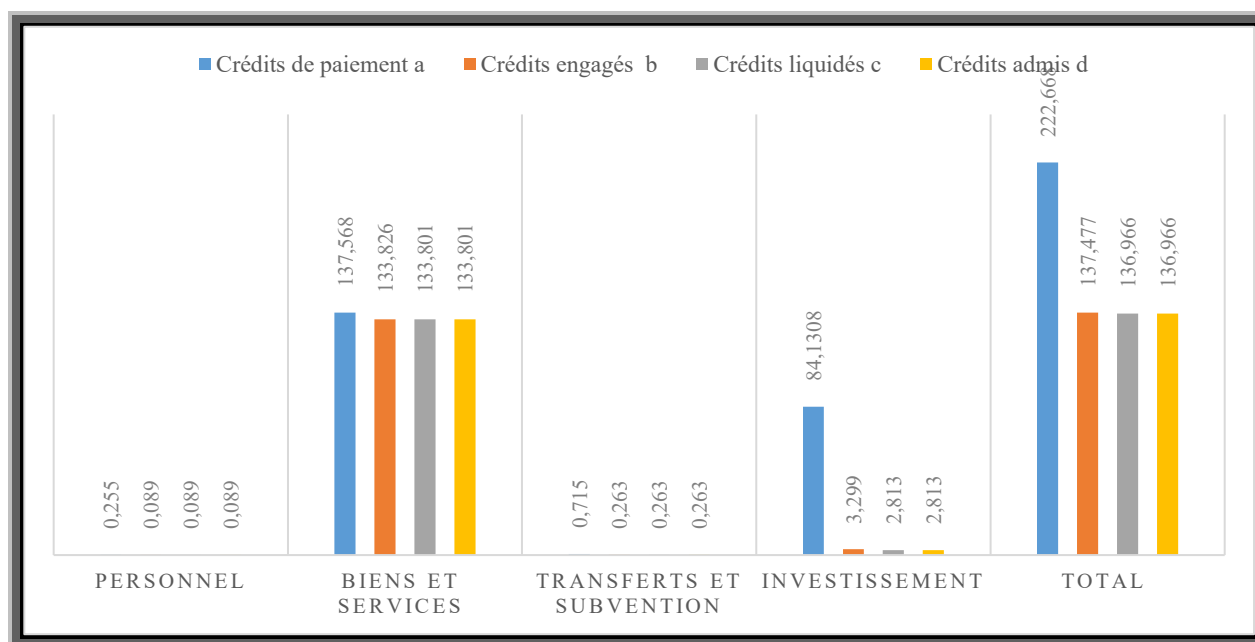
Tableau n°91 : Situation d'exécution des dépenses par nature économique des Comptes Spéciaux du Trésor en 2023 en milliard de FCFA

Nature des dépenses	Crédits de paiement	Crédits engagés	Crédits liquidés	Crédits admis	Ecart
	a	b	c	D	e=a-c
Personnel	0,255	0,089	0,089	0,089	0,166
Biens et services	137,568	133,826	133,801	133,801	3,767
Transferts et subvention	0,715	0,263	0,263	0,263	0,452
Investissement	84,1308	3,299	2,813	2,813	81,317
Total	222,668	137,477	136,966	136,966	85,702

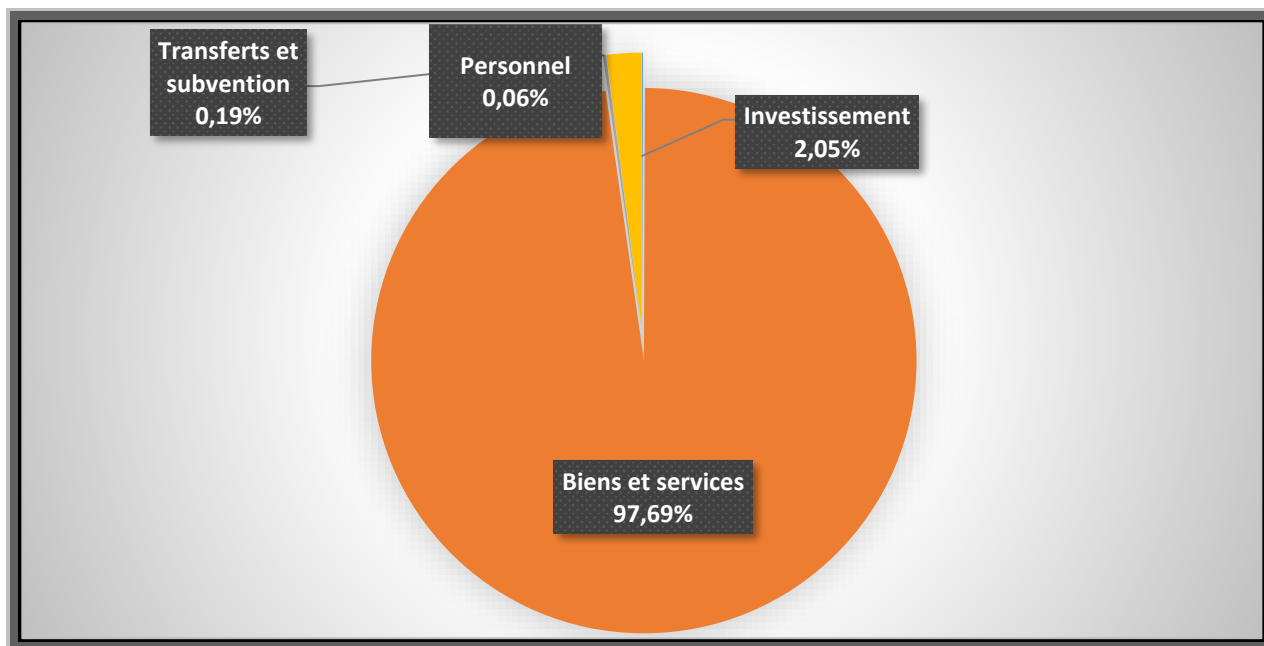
Source : PLR

Les crédits de paiement de 222,668 milliards de FCFA inscrits en 2023 pour les Comptes Spéciaux du Trésor, ont été exécutés à hauteur de 136,966 milliards de FCFA, soit un taux de réalisation de 61,51%.

Graphique n° 70 : Exécution des dépenses par nature économique du Budget des Comptes Spéciaux du Trésor en 2023



Graphique n° 71 : Répartition des crédits admis en 2023 au titre des Comptes Spéciaux du Trésor par nature économique



Le graphique ci-dessus montre que sur des crédits admis de 136,966 milliards de FCFA au titre des Comptes Spéciaux du Trésor, les dépenses de personnel représentent 0,06%, les biens et services 97,69%, les transferts et subventions 0,19% et les investissement 2,05%.

La Cour constate qu'au niveau des dépenses exécutées au titre des Comptes spéciaux du Trésor, il y a une grande disparité entre les dépenses d'investissement réalisées qui occupent une relative faible part de 2,05% contre une plus grande part (97,69%) occupée par les biens et services achetés.

Observation n°44

La Cour demande au Ministre de l'Economie et des Finances de fournir des explications sur la part relativement très élevées des achats réalisés de biens et services contrairement aux réalisations d'investissements structurants.

Réponse du MEF

Les comptes d'affectation spéciale qui figurent actuellement dans le budget de l'Etat de façon permanente, n'ont pas vocation à financer des investissements structurants. Aussi, les dépenses y financées comprennent majoritairement le remboursement des crédits de TVA qui appartient aux dépenses de biens et services conformément à la nomenclature budgétaire de l'Etat.

Appréciation de la Cour

La Cour prend acte des explications fournies par le MEF.

2.3. Présentation de l'exécution des dépenses budgétaires par type de programme, par dotations budgétaires et par fonction

2.3.1. Présentation de l'exécution des dépenses budgétaires par type de programme et par dotations budgétaires

L'exécution du budget d'Etat 2023 par programme et dotations, est présentée dans le tableau ci-dessous :

Tableau n°91 : Exécution des dépenses budgétaires par type de programme et par dotations budgétaires (en milliards de FCFA) en 2023

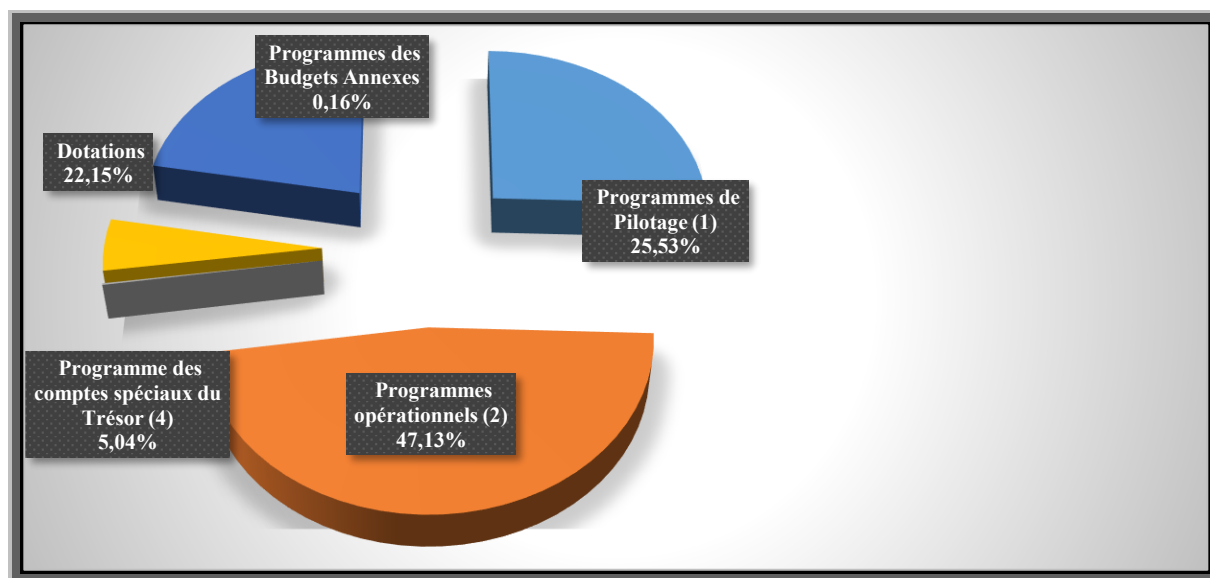
Rubriques	LFR 2023 (a)	Crédits admis (b)	Montant des crédits non exécutés c = a- b	Taux d'exécution d = (b/a)*100
Programmes de Pilotage (1)	727,558	693,959	33,600	95,38%
<i>Personnel</i>	<i>299,517</i>	<i>297,818</i>	<i>1,699</i>	<i>0,994</i>
<i>Biens et services</i>	<i>162,059</i>	<i>152,168</i>	<i>9,891</i>	<i>0,939</i>
<i>Transferts et subventions</i>	<i>92,298</i>	<i>88,439</i>	<i>3,859</i>	<i>0,958</i>
<i>Investissement</i>	<i>173,683</i>	<i>155,534</i>	<i>18,150</i>	<i>0,896</i>
Programmes opérationnels (2)	1 408,939	1 281,377	127,561	90,95%
<i>Personnel</i>	<i>595,481</i>	<i>584,993</i>	<i>10,488</i>	<i>98,24%</i>
<i>Biens et services</i>	<i>193,462</i>	<i>184,223</i>	<i>9,239</i>	<i>95,22%</i>
<i>Transferts et subventions</i>	<i>257,888</i>	<i>228,078</i>	<i>29,810</i>	<i>88,44%</i>
<i>Investissement</i>	<i>362,108</i>	<i>284,083</i>	<i>78,025</i>	<i>78,45%</i>
Programmes des Budgets Annexes	7,759	4,273	3,487	55,07%
<i>Personnel</i>	<i>2,398</i>	<i>1,610</i>	<i>0,788</i>	<i>67,13%</i>
<i>Biens et services</i>	<i>2,787</i>	<i>1,513</i>	<i>1,274</i>	<i>54,28%</i>
<i>Transferts et subventions</i>	<i>0,506</i>	<i>0,443</i>	<i>0,063</i>	<i>87,54%</i>
<i>Investissement</i>	<i>2,069</i>	<i>0,708</i>	<i>1,361</i>	<i>34,21%</i>

Programme des comptes spéciaux du Trésor (4)	222,668	136,966	85,702	61,51%
<i>Personnel</i>	<i>0,255</i>	<i>0,089</i>	<i>0,166</i>	<i>34,82%</i>
<i>Biens et services</i>	<i>137,568</i>	<i>133,801</i>	<i>3,767</i>	<i>97,26%</i>
<i>Transferts et subventions</i>	<i>0,715</i>	<i>0,263</i>	<i>0,452</i>	<i>36,82%</i>
<i>Investissement</i>	<i>84,131</i>	<i>2,813</i>	<i>81,317</i>	<i>3,34%</i>
Dotations	665,364	602,105	63,259	90,49%
<i>Personnel</i>	<i>61,941</i>	<i>61,868</i>	<i>0,073</i>	<i>99,88%</i>
<i>Biens et services</i>	<i>527,901</i>	<i>477,235</i>	<i>50,665</i>	<i>90,40%</i>
<i>Transferts et subventions</i>	<i>28,617</i>	<i>18,911</i>	<i>9,705</i>	<i>66,08%</i>
<i>Investissement</i>	<i>46,906</i>	<i>44,090</i>	<i>2,815</i>	<i>94,00%</i>
TOTAL GENERAL	3 032,288	2 718,680	313,609	89,66%

Il ressort de la lecture du tableau que le taux d'exécution global des programmes en 2023 est de 89,66%.

Les programmes de pilotage affichent le taux d'exécution le plus élevé soit 95,38%. Les programmes opérationnels affichent un taux d'exécution de 90,95%. Les programmes des Budgets Annexes connaissent un taux d'exécution de 55,07%. S'agissant des Programmes des Comptes Spéciaux du Trésor, ils ont été exécutés à hauteur de 61,51%. Pour ce qui est des programmes de dotations, leur taux d'exécution 2023 est de 90,49%.

Graphique n°72 : Répartition des crédits admis en 2023 par type de programme en 2023



L'examen de la figure ci-dessus montre que sur des dépenses totales réalisées de 2 718,680 milliards de FCFA en 2023 pour les cinq programmes, les programmes opérationnels occupent 47,13%, les programmes de pilotage 25,53% suivis des programmes de dotations 22,15%, les programmes des comptes spéciaux occupent 5,04% et les programmes des Budgets Annexes 0,16%.

L'exécution du budget d'Etat 2023 par classification fonctionnelle, est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau n°92 : Situation d'Exécution des dépenses du Budget d'Etat par classification fonctionnelle (en milliards de FCFA) en 2023

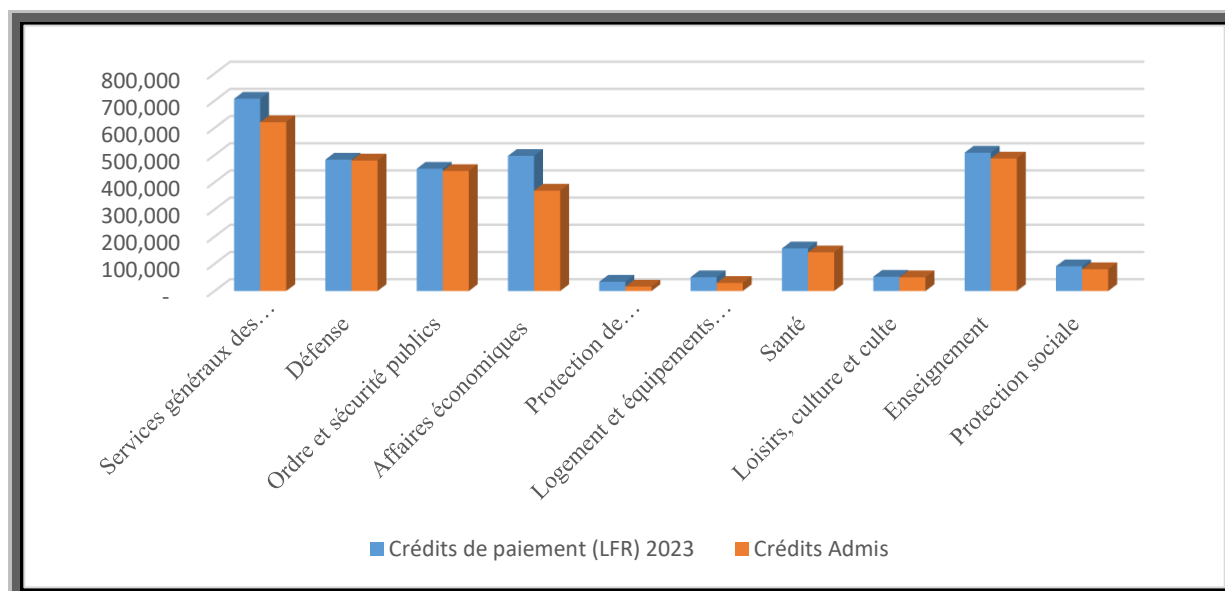
Rubriques	Crédits de paiement (LFR) 2023	Crédits Admis	Ecart	Taux d'exécution
Services généraux des administrations publiques	707,317	621,109	86,207	87,81%
Défense	483,366	480,156	3,211	99,34%
Ordre et sécurité publics	449,839	441,439	8,401	98,13%
Affaires économiques	497,170	369,192	127,978	74,26%
Protection de l'environnement	34,325	16,441	17,883	47,90%
Logement et équipements collectifs	50,860	29,815	21,045	58,62%
Santé	156,900	142,327	14,573	90,71%
Loisirs, culture et culte	52,582	50,667	1,916	96,36%
Enseignement	508,846	487,404	21,442	95,79%
Protection sociale	91,083	80,129	10,954	87,97%
Total	3 032,288	2 718,680	313,609	89,66%

L'examen du tableau ci-dessus indique que le taux d'exécution global de la classification des dépenses par fonction en 2023 est de **89,66%**. Le budget rectifié de la fonction Défense a été exécuté à hauteur de 99,34 %,24% contre 99,24% en 2022. La fonction Ordre et Sécurité affiche le taux d'exécution 98,13. Les crédits de paiement de la fonction Affaire économique ont été exécutés à hauteur de 74,26%, la Protection de l'environnement a enregistré un taux d'exécution de 47,90% devenant ainsi le taux le plus bas. La fonction Logement et équipements collectifs a quant à elle enregistré un taux d'exécution de 58,62, en tant que second taux le moins élevé. S'agissant de la fonction Santé, elle a connu un taux d'exécution 90,71%. Pour ce qui est de la fonction Loisir, Culture et Culte, elle a été exécutée à hauteur de 96,36%.

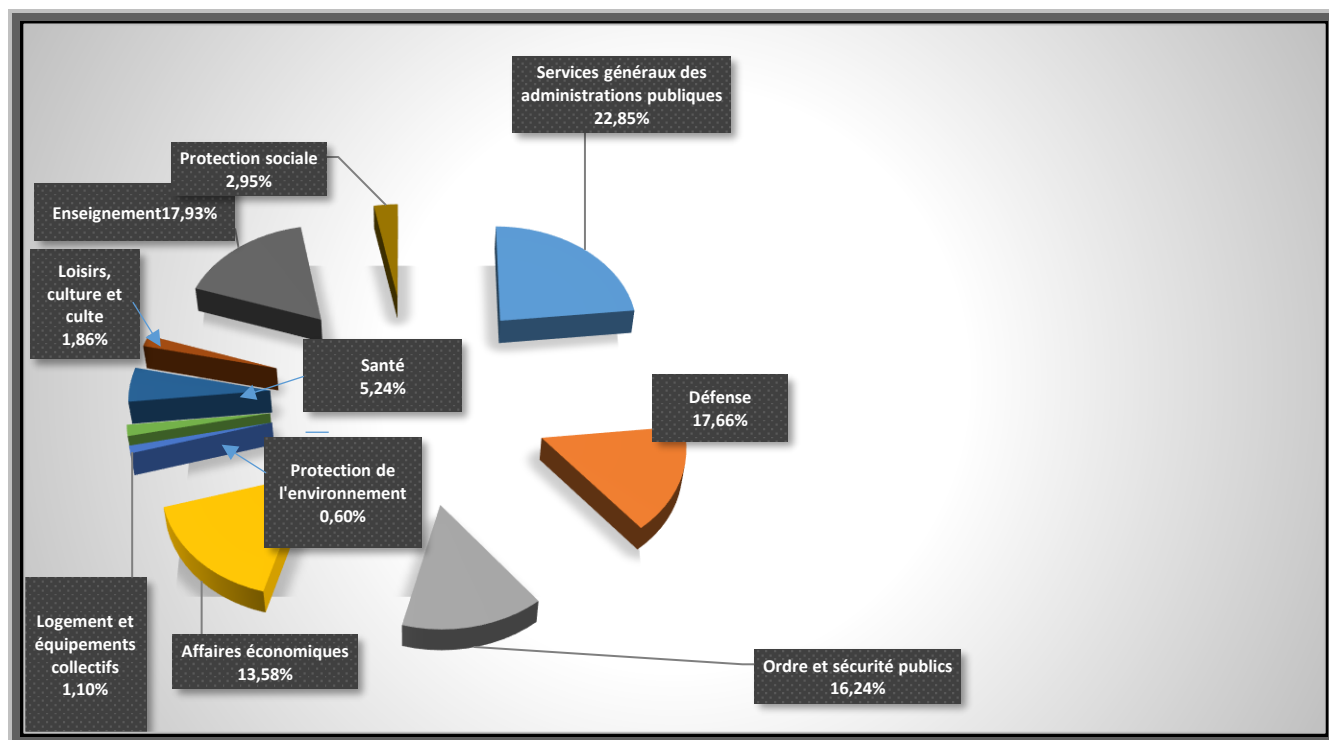
Quant à la fonction Enseignement, elle a connu un taux d'exécution de 95,79% de son budget rectifié.

Enfin, les crédits de paiement 2023 de la fonction Protection Sociale ont été exécutés à hauteur de 87,97%.

Graphique n° 73 : Niveaux d'exécution des crédits de paiement (LFR) 2023 par secteur fonctionnel.



Graphique n°74 : La répartition des dépenses réalisées et admises (LFR) 2023 par secteur fonctionnel.



2.4. Exécution des Charges de Trésorerie de l'exercice 2023

L'exécution des Charges de Trésorerie au titre de l'exercice 2023 est retracée dans le tableau ci-après :

Tableau n°93 : Situation d'exécution des charges de trésorerie en 2023 (en milliards de FCFA)

	LFR 2023 (a)	Exécution (b)	Ecart		Taux
			e	d	
			E = a-b	d=(b/a)*100	
Remboursement des produits des emprunts à court, moyen et long terme	772,779	737,438	35,341	95,43%	
Principal dette intérieure	598,462	613,116	- 14,654	102,45%	
Principal dette extérieure	174,317	124,322	49,995	71,32%	
Retraits sur les comptes des correspondants	17,855	7,853	10,002	43,98%	
Prêts et avances	-	-	-	0,00%	
TOTAL DES CHARGES DE TRESORERIE	790,634	745,292	45,342	94,27%	

Il ressort de l'analyse du tableau ci-dessus que les prévisions de Charges de trésorerie globales de la Loi de finances rectificative 2023 estimées à 790,634 milliards de FCFA ont fait l'objet d'une exécution de 745,292 milliards de FCFA soit un taux d'exécution de 94,27%.

Cette situation se traduit par un écart de 45,342 milliards FCFA relatif aux charges non exécutées par rapport aux prévisions.

Le détail de l'exécution se présente comme suit :

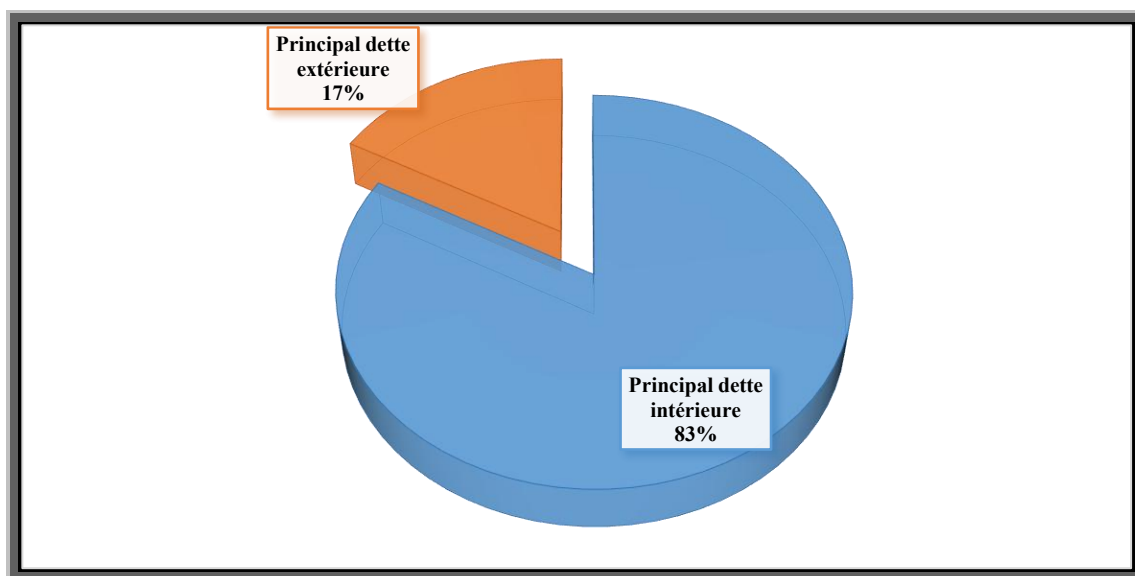
- **Au titre du Remboursement des produits des emprunts à court, moyen et long terme :**

Sur un crédit de paiement de 772,779 milliards de FCFA (LFR2023), 737,438 milliards de FCFA ont été exécutés, soit un taux d'exécution de 95,43% contre 94,45% en 2022. Cette situation se traduisant par un écart de 35,341 milliards de FCFA non exécuté. Cette situation est essentiellement liée au fait que :

- ✓ prévu pour 598,462 milliards de FCFA, le principal de la dette intérieure a été exécuté à hauteur de 613,116 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 102,45% ;

- ✓ le principal de la dette extérieure budgétisé à concurrence de 174,317 milliards de FCFA a été exécuté à hauteur de 124,322 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 71,32%.

Graphique n°75 : Répartition des montants exécutés au titre des Remboursements des emprunts à court, moyen et long terme entre la dette extérieure et la dette intérieure en 2023



La répartition des montants totaux exécutés au titre des Remboursement des emprunts à court, moyen et long terme par source de financement fait ressortir que le principal de la dette intérieure occupe 83% et le principal de la dette extérieure 17%.

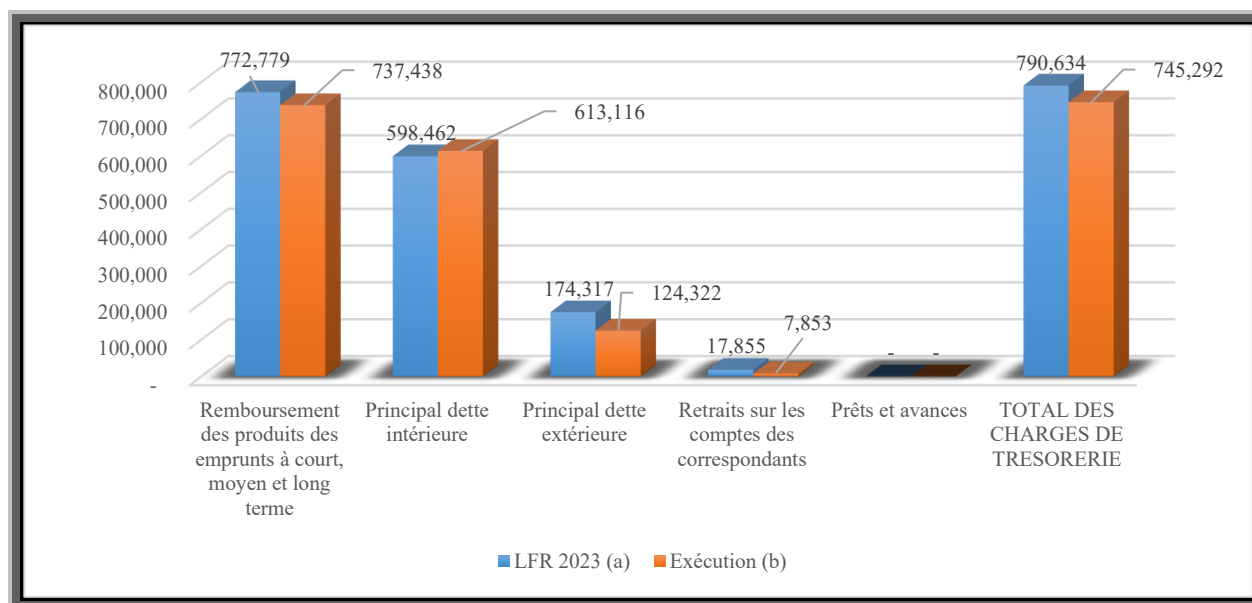
- **Au titre des retraits sur les comptes des correspondants**

Sur un crédit de paiement prévu de 17,855 milliards de FCFA en 2023, 7,853 milliards FCFA ont été exécutés soit un taux d'exécution de 43,98% contre 127% en 2022.

- **Au titre des Prêts et avances**

Cette rubrique n'a fait l'objet d'aucune dotation budgétaire en 2023 à l'instar de 2022.

Graphique n°76 : Situation d'exécution par type de charges de Trésorerie en 2023



2.5. Situation de la Dette Publique au titre de l'exercice 2023

La « Note sur la situation de la dette publique extérieure et intérieure du Mali au 31 décembre 2022 », produite par la Direction Générale de la Dette Publique (DGDP) suivant lettre n°000066/MEF-DGDP du 31/01/2025, fait état d'un encours de la dette publique à moyen et long terme, estimé à 6 586,8 milliards de FCFA au 31/12/2023 contre 5 918,9 milliards de FCFA au 31 décembre 2022, soit une augmentation de 667,90 milliards de FCFA ou un taux de progression de 11,25%.

La situation de la dette publique intérieure et extérieure est présentée dans les tableaux ci-dessous :

Tableau n°94 : Situation du service de la dette publique intérieure et extérieure du Mali au 31 décembre 2023 (en milliards de FCFA)

Rubriques	Montant	%
Dette publique intérieure		
Encours		
<i>Service de la dette intérieure</i>	751,100	82,62%
<i>Principal</i>	613,100	
<i>Intérêts</i>	138,000	
Dette publique extérieure		
Encours		
<i>Service de la dette extérieure</i>	158,000	17,38%
<i>Principal</i>	124,300	
<i>Intérêts</i>	33,700	
Total Principal	737,400	
Total Intérêts	171,700	
Total encours service de la dette publique	909,10	100,00%

Situation DGD

L'examen du tableau ci-dessous montre que les encours service de la dette extérieure, représente 17,38%, du montant global de l'encours service de la dette publique, tandis que le service de la dette intérieure constitue 82,62%.

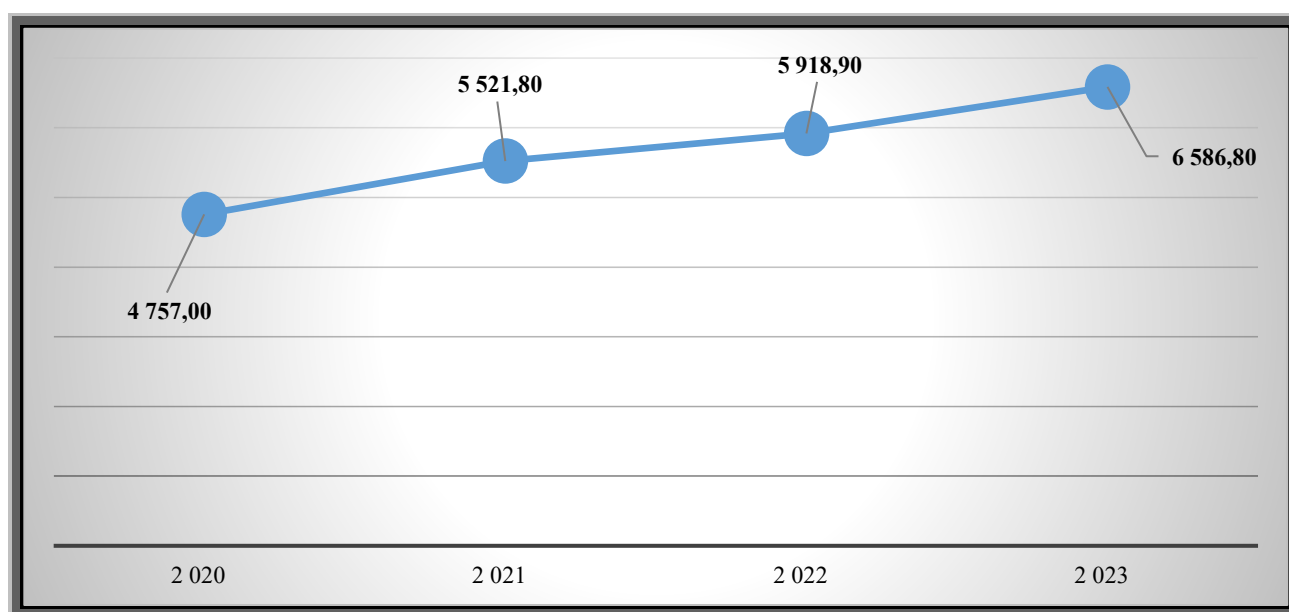
Tableau n°95 : Evolution de la Dette Publique de 2020 à 2023 (en milliards de F CFA).

Rubriques	Montants par Année				ECARTS			Taux de variation		
	2020	2021	2022	2023	2020 à 2021	2021 à 2022	2022 à 2023	2020 à 2021	2021 à 2022	2022 à 2023
1. Total Dette publique intérieure	1 763,30	2 272,20	2 567,20	2 965,90	508,90	295,00	398,70	28,86%	12,98%	15,53%
2. Dette extérieure Multilatérale	2 312,10	2 513,00	2 565,30	2 841,70	200,90	52,30	276,40	8,69%	2,08%	10,77%
3. Dette extérieure Bilatérale	681,6	736,6	786,4	779,2	55,00	49,80	-7,20	8,07%	6,76%	-0,92%
4. Total Dette publique extérieure (4= 2+3)	2 993,70	3 249,60	3 351,70	3 620,90	255,90	102,10	269,20	8,55%	3,14%	8,03%
5. Total Encours de la Dette publique (5=1+4)	4 757,00	5 521,80	5 918,90	6 586,80	764,80	397,10	667,90	16,08%	7,19%	11,28%

Source : DGD

L'analyse du tableau fait ressortir une progression de l'encours de la dette publique qui passe de 4 757,00 milliards de FCFA en 2020 à 6 586,80 milliards de FCFA en 2023 en passant par 5 521,80 milliards de FCFA en 2021, puis 5 918,90 milliards de FCFA en 2022, soit une augmentation de 1 829,8 milliards de FCFA et un taux de progression de 38,47%.

Graphique n°77 : Evolution de la Dette Publique de 2020 à 2023



2.5.1. La dette publique intérieure

L'encours de la dette intérieure au 31 décembre 2023 est estimé à 2 965,9 milliards de FCFA contre 2 567,20 milliards de FCFA en 2022, soit une augmentation de **398,70** milliards de FCFA ou un taux de **15,53%**.

Elle est composée uniquement de la dette due au secteur bancaire

Le service de la dette intérieure au 31 décembre 2023 s'élevait à 751,100 milliards de FCFA dont 613,100 milliards de FCFA en principal et 138 milliards de FCFA en intérêts.

Observation n°45

Il est demandé au MEF d'expliquer l'augmentation de l'encours de la dette intérieure de 398,70 milliards de FCFA de 2022 à 2023.

Réponse du MEF

Il convient de noter que lorsque l'Etat emprunte plus qu'il ne rembourse en vue de financer le déficit budgétaire, l'encours de la dette augmente. Cette différence est appelée émission nette des remboursements. Cette situation s'explique par la

situation déficitaire du Budget de l'Etat qui doit être financé par des emprunts. L'augmentation de l'encours de la dette intérieure en 2023 par rapport à son niveau de 2022 s'explique essentiellement par le montant des émissions de titres publics effectuées au cours de l'année 2023 (1012,0 milliards de FCFA) qui est largement supérieur à celui des remboursements de la même période (613,1 milliards de FCFA). Ces émissions sont constituées des bons du Trésor pour 302,2 milliards de FCFA et des obligations du Trésor pour 709,8 milliards de FCFA dont 220,0 milliards de FCFA d'emprunts obligataires par Appel Public à l'Epargne (APE).

Appréciation de la Cour

La Cour prend acte des justifications données par le MEF et l'invite à une meilleure maîtrise de la dette.

2.5.2. La dette publique extérieure

L'encours de la dette extérieure au 31 décembre 2023 est estimé à 3 620, 90 milliards de FCFA contre **3 351,700** milliards de FCFA au 31 décembre 2022, soit une augmentation de 269,20 milliards de FCFA représentant un taux d'accroissement 8,03%. Cet encours est composé de la dette multilatérale pour 2 841,70 milliards de FCFA, soit 78,48% de la dette publique extérieure et de la dette bilatérale pour 779,2 milliards de FCFA, soit 21,52% du total de la dette publique extérieure.

Le service total de la dette extérieure au 31 décembre 2023 s'élevait à 158 milliards de FCFA dont 124,3 milliards de FCFA en principal et 33,7 milliards de FCFA en intérêt.

Au titre de l'année 2023, le Mali a bénéficié d'un allègement de dette d'un montant de 5,2 milliards de FCFA dans le cadre de l'Initiative PPTE contre 9,3 milliards de FCFA en 2022. Ce montant comprenait 4,8 milliards de FCFA en principal et 0,4 milliards de FCFA au titre des intérêts.

Le Mali poursuit ses efforts de maîtrise de l'endettement en ne contractant aucun prêt dont l'élément « don » est inférieur à 35 %, nécessaire pour assurer la viabilité de la dette à long terme, à l'exception de certains projets structurants dans la limite du plafond d'endettement non concessionnel convenu avec le FMI.

La Cour constate une augmentation de 269,20 milliards de FCFA soit un taux d'accroissement de 8,03% de l'encours de la dette publique extérieure de 2022 à 2023.

Observation n°46

Il est demandé au MEF d'expliquer l'augmentation de la dette publique extérieure de 269,20 milliards de FCFA de 2022 à 2023.

Réponse du MEF

L'augmentation de l'encours de la dette extérieure en 2023 par rapport à son niveau de 2022 s'explique essentiellement par les accords de prêts signés en 2023 avec les différents créanciers, ainsi que les tirages effectués au titre des prêts projets et les mises à jour effectuées à la suite des réconciliations de données avec les créanciers. Les créanciers concernés sont notamment la Banque Mondiale, la Banque Africaine de Développement (BAD), la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD), la Banque Islamique de Développement (BID).

Appréciation de la Cour

La Cour prend acte des réponses données.

2.6. Situation des transferts et virements de crédits

Dans le cadre des mouvements de crédits, des arrêtés portant annulation de crédits, majoration de budget, régularisation des fongibilités de crédits, des arrêtés interministériels portant régularisation des virements et des décrets portant régularisation des transferts de crédits ont été signés.

La situation des transferts et crédits est présentée dans le tableau suivant :

Tableau n°96 : Situation des transferts et virements de crédits de 2023 par trimestre

Trimestres	Nombre d'actes	Nombre d'opérations de transferts et de virements	Références arrêtés, décrets ou Arrêtés Interministériels	Observations
1er Trimestre	1	104	DECRET N°2023-0428/PM-RM du 17 AOUT 2023	
	1	1	DECRET N°2023-0427/PM-RM du 17 AOUT 2023	
	1	6	Arrêté Interministériel n°2023-3238/PRIM-CAB-MEF-MJDH-MEN-MACIHT-SG du 19 OCTOBRE 2023	
Sous-total 1	3	111		
2ème Trimestre	1	164	DECRET N°2023-0676/PM-RM du 15 NOV 2023	Absence du transfert n°235

	1	16	Arrêté Interministériel n°2023-3983/PRIMATURE- MEF-MDAC-MJDH-MEN- MESRS-MEE-MSDS- MTFPDS-MJS-MA- MENEFP-MEADD- MACIHT-SG du 30 NOV 2023	
Sous-total 2	2	180		
3ème Trimestre	1	302	DECRET N°2024-0013/PM- RM du 11 JAN 2024	Absence des transferts n°309 et 563, figure le transfert 235 absent sur le Décret N°2023- 0676/PM-RM du 15 NOV 2023
	1	29	Arrêté Interministériel n°2023-5495/PRIMATURE- MEF-MDAC-MSPC-MEN- MESRS-MEE-MSDS-MA- MPFEF-MCENMA- MARCC-SG du 29 DEC 2023	
	1	1	DECRET N°2024-0012/PM- RM du 11 JAN 2024	
Sous-total 3	3	332		
4ème Trimestre	1	363	DECRET N°2024-0559/PM- RM du 10 OCT 2024	Absence du transfert n°907, figure le transfert n° 563 absent sur le Décret N°2024-0013/PM- RM du 11 JAN 2024
	1	23	Arrêté Interministériel n°2024-1964/PRIM-MEF- MJDH-MATD-MTI- MAECI-MEN-MESRS- MTFPDS-MA-MPFEF- MUHDATP-SG du 27 JUIN 2024	
Sous-total 4	2	386		
Total général	10	1009		

L'examen du tableau ci-dessus fait ressortir un total de 1009 transferts et virements de crédits effectués suivant 10 actes dont 06 Décrets et 04 Arrêtés Interministériels.

Après analyse des actes de transferts et de virements, la Cour constate :

- l'absence du transfert N°235 dans la série des transferts autorisés, à titre de régularisation par le Décret N°2023-0676/PM-RM du 15 NOV 2023, mais qui a fait l'objet de régularisation par le Décret N°2024-0013/PM-RM du 11 JAN 2024 ;
- l'absence des transferts N°309 et 563 dans la série des transferts autorisés, à titre de régularisation par le Décret N°2024-0013/PM-RM du 11 JAN 2024. Toutefois, le transfert N°563 a fait l'objet de régularisation par le Décret N°2024-0559/PM-RM du 10 OCT 2024 ;
- l'absence du transfert N°907 dans la série des transferts autorisés, à titre de régularisation par le Décret N°2024-0559/PM-RM du 10 OCT 2024 ;
- le non-respect du délai de transmission à la juridiction des comptes des arrêtés et des décrets relatifs aux mouvements de crédits conformément à l'article 25 de la Loi N°2013 -028 du 11 juillet 2013, modifiée, relative aux lois de Finances.

Observation n°47

La Cour demande au Ministre de l'Economie et des Finances :

- *de fournir la situation des transferts N° 309 et 907 dans la série des transferts autorisés, à titre de régularisation respectivement par les Décrets N°2024-0013/PM-RM du 11 JAN 2024 et N°2024-0559/PM-RM du 10 OCT 2024*
- *de veiller au respect du délai de transmission à la juridiction des comptes, des arrêtés et des décrets relatifs aux mouvements de crédits conformément à l'article 25 de la Loi N° 2013 -028 du 11 juillet 2013, modifiée, relative aux lois de Finances.*

Réponse du MEF

S'agissant des numéros absents de la série des transferts et virements autorisés à titre de régularisation, comme déjà répondu à l'occasion des rapports précédents de la Section des Comptes, les numéros absents constituent des plages vides et abandonnées afin de respecter la chronologie des mouvements des crédits effectués.

Concernant la transmission des arrêtés et décrets relatifs aux mouvements des crédits, il convient de signaler que les copies desdits actes sont transmises régulièrement à la Section des Comptes après leur signature.

Appréciation de la Cour

La Cour prend acte des réponses données.

La situation du montant des transferts et virements de 2023 par programme est retracée du tableau ci-dessous :

Tableau n°97 : Situation des Virements et transferts à la date du 31/12/2023

Programme	Crédit initial	Mouvement en annulation	Mouvement en inscription	Crédit en cours	Taux de transfert et de virement
Assemblée Nationale	11,237	-	2,448	13,685	21,79%
Présidence de la République	15,082	1,344	2,822	16,561	9,81%
Primature	12,122	0,486	1,964	13,600	12,19%
Autorité Indépendante de Gestion des Elections	0,440	0,019	0,096	0,517	17,43%
Cour Constitutionnelle	1,070	0,043	0,198	1,224	14,44%
Cour Suprême	4,517	0,632	0,682	4,568	1,11%
Haut Cour de Justice	0,419	0,014	-	0,404	-3,36%
Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel	0,946	0,004	0,438	1,380	45,88%
Haut Conseil des Collectivités Territoriales	1,335	0,012	0,047	1,370	2,61%
Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale	40,693	1,420	8,329	47,602	16,98%
Ministère des Maliens Etablis à L'Extérieur de l'Intégration Africaine	2,099	0,106	0,129	2,122	1,06%
Bureau du Vérificateur Général	3,786	0,078	0,318	4,026	6,33%
Médiateur de la République	1,037	0,033	0,472	1,476	42,30%
Comité National de l'Egal Accès aux Médias d'Etat	0,115	0,003	0,013	0,125	8,57%
Ministère de la Défense et des Anciens Combattants	460,934	17,543	38,528	481,919	4,55%
Ministère de la Justice et des droits de l'Homme	39,934	5,514	2,035	36,454	-8,71%

Office Centrale de Lutte contre l'Enrichissement Illicite	2,468	0,016	0,060	2,513	1,80%
Commission Nationale des Droits de l'Homme	1,019	0,149	-	0,870	-14,59%
Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile	155,634	15,279	38,390	178,746	14,85%
Agence Nationale de la Sécurité d'Etat	16,271	86,100	86,100	16,271	0,00%
Ministère de l'Economie et des Finances	241,772	5,937	13,422	249,256	3,10%
Cellule Nationale de Traitement des Informations Financières	1,215	0,034	0,077	1,257	3,51%
Autorité de Régulation des Marchés Publiques/Délégations Services Publics	0,185	0,028	-	0,157	-15,22%
Ministère du Travail, de la Fonction Publique et du Dialogue Social	3,768	0,375	0,231	3,624	-3,83%
Ministère de l'Entrepreneuriat National, de L'Emploi et de la Formation Professionnelle	13,816	0,251	1,467	15,032	8,80%
Ministère de la Refondation de l'Etat	1,147	-	0,752	1,899	65,54%
Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation	83,545	3,743	2,771	82,573	-1,16%
Autorité de Protection des Données à Caractère Personnel	0,911	-	0,100	1,011	10,98%
Ministère des Affaires Religieuses, du Culte et des Coutumes	1,707	0,150	0,582	2,139	25,29%
Ministère de la Réconciliation, de la Paix et de la Cohésion Nationale	1,110	0,324	0,021	0,807	-27,28%
Ministère de l'Industrie et du Commerce	7,917	1,315	1,515	8,117	2,52%
Ministère de l'Education Nationale	433,292	55,221	47,470	425,542	-1,79%
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique	80,097	7,828	3,387	75,656	-5,54%
Ministère de l'Artisanat, de la Culture, de l'Industrie Hôtelière et du Tourisme	8,808	1,295	1,304	8,817	0,10%

Ministère de la Jeunesse et des Sports	12,127	0,439	18,083	29,771	145,49%
Ministère de la Santé et du Développement Social	143,966	19,384	10,154	134,737	-6,41%
Haut Conseil National de Lutte contre le SIDA	2,283	-	0,008	2,291	0,34%
Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille	6,076	0,977	0,533	5,633	-7,30%
Ministère des Transports et des Infrastructures	67,711	18,481	15,823	65,054	-3,92%
Ministère de l'Environnement, de l'Assainissement et Développement Durable	22,360	2,833	0,638	20,165	-9,82%
Ministère de l'Energie et de l'Eau	127,972	23,456	47,028	151,545	18,42%
Ministère de la Communication, de l'Economie Numérique et de la Modernisation de l'Administration	9,559	0,546	1,037	10,050	5,13%
Haute Autorité de la Communication	1,151	-	0,124	1,275	10,75%
Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat, des Domaines, de l'Aménagement du Territoire et de la Population	17,121	3,103	6,844	20,861	21,85%
Ministère de l'Agriculture	139,972	25,675	17,771	132,068	-5,65%
Commissariat à la Sécurité Alimentaire	22,776	14,295	0,290	8,772	-61,49%
Charges Communes	770,946	301,429	241,415	710,932	-7,78%
Total Général	2 994,470	615,916	615,916	994,470	0,00%

L'article 20 de la Loi n°2013-028 du 11 juillet 2013 modifiée, relative aux lois de finances en son alinéa 4, dispose : «[.....]..... le montant annuel cumulé des virements et transferts affectant un programme ne peut dépasser dix pour cent (10 %) des crédits votés de ce programme. »

Il ressort du tableau ci-dessus, que sur 47 programmes, 19 ont connu des transferts et virements dont le montant total cumulé affectant le programme, dépasse 10% de leur crédit voté positivement ou négativement.

Les programmes dont le montant total des virements et transferts dépassent 10 % des crédits votés de façon positive sont au nombre de 15, tandis que ceux qui sont

affectés négativement au taux de transfert dépasse et en valeur absolue 10%, sont au nombre de 4.

Observation n°48

La Cour demande au Ministre de l'Economie et des finances donner des explications sur le non- respect des dispositions de l'article 20 de la Loi n°2013-028 du 11 juillet 2013 modifiée, relative aux lois de finances en son alinéa 4, en ce qui concerne les opérations de transferts et virements de crédits effectués en 2023 au niveau de 19 programmes comme ressorti dans le tableau ci-dessus en attendant l'adoption du projet de nouvelle loi organique relative aux lois de finances.

Réponse du MEF

Le non-respect du plafond de 10% en matière de transferts et virements des crédits, édicté par les dispositions de l'article 20 de la Loi susmentionnée, est lié essentiellement à la prise en charge des dépenses des salaires, sécuritaires et d'autres cas sensibles. Certes, un assouplissement a été inséré dans le projet de LOLF en matière du dépassement de ce plafond. Toutefois, malgré la non-entrée en vigueur de celle-ci pour le moment, la prise en charge régulière des salaires et des dépenses sécuritaires représente une question de stabilisation socio-politique.

Appréciation de la Cour

La Cour prend acte des réponses données.

Recommandation n°10

La Cour invite le MEF à une meilleure budgétisation des crédits dans les LF.

2.7.1. Les crédits non consommés 2023

Les crédits non consommés résultant de la différence entre les dotations et les mandats admis des dépenses par nature économique se chiffrent à trois cent treize milliards six cent neuf millions de FCA (**313,609** milliards) de FCFA, soit 10,34% des dépenses totales prévues dans la LFR 2022 et sont repartis par type de Budget comme suit (en milliards de FCFA) :

- Budget Général :	224,420
<i>Dépenses Ordinaires :</i>	<i>125,663</i>
<i>Dépenses en capital :</i>	<i>98,757</i>
- Budgets Annexes :	3,487
- Comptes Spéciaux du Trésor :	85,702
Budget d'Etat :	313,609

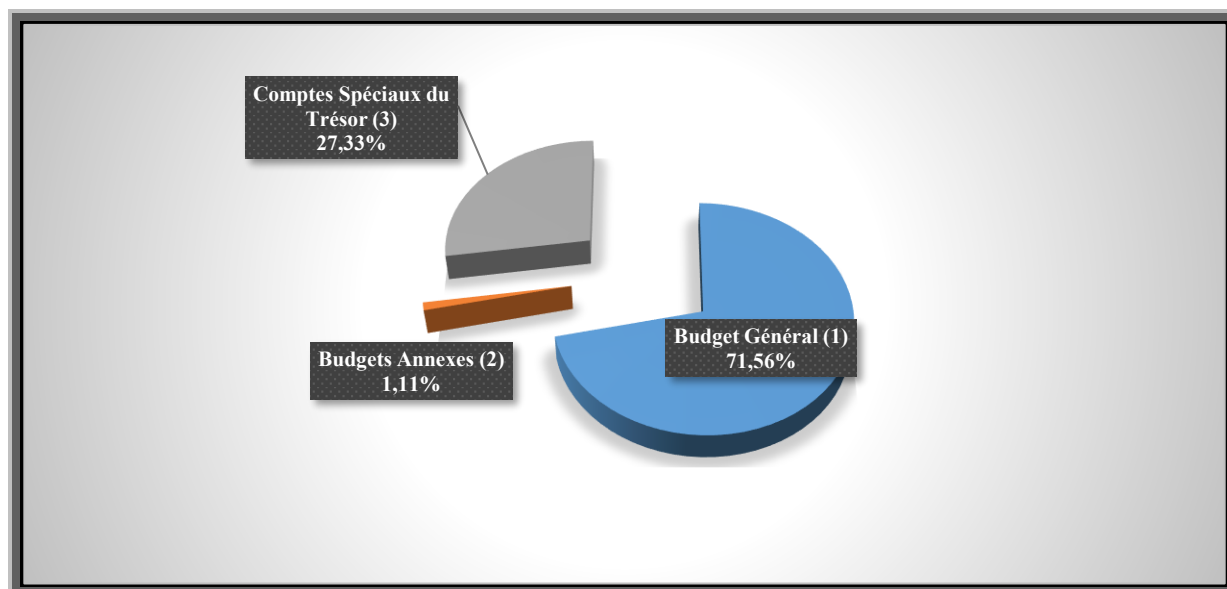
Les prévisions de dépenses corrigées de 2023 se chiffrent à **3 032,288** milliards de FCFA et les crédits admis s'élèvent à **2 718,680** milliards de FCFA selon le projet de loi de règlement soit **313,609** milliards de FCFA non consommés.

La situation des crédits non consommés par budget est présentée dans le tableau ci-dessous :

TABLEAU N°98 : SITUATION DES CREDITS NON UTILISES EN 2023 PAR TYPE DE BUDGET (EN MILLIARDS DE FCFA)

Rubriques	LFR 2023	Mandats admis	Ecart non utilisé	Répartition des crédits non consommés par rubrique budgétaire en 2023	Taux de non utilisation des crédits
Budget Général (1)	2 801,861	2 577,441	224,420	71,56%	8,01%
Budgets Annexes (2)	7,759	4,273	3,487	1,11%	44,93%
Comptes Spéciaux du Trésor (3)	222,668	136,966	85,702	27,33%	0,12%
TOTAL DES DEPENSES DU BUDGET D'ETAT	3 032,288	2 718,680	313,609	100,00%	10,34%

Graphique n°78 : Part des types de budget dans les crédits non utilisés en 2023



L'analyse du tableau ci-dessus et du graphique y afférent fait ressortir un montant de crédits non utilisés en 2023 de 313,609 milliards de FCFA reparti en pourcentage par type de budget ainsi qu'il suit :

- ✓ le budget général 71,56% ;
- ✓ les budgets annexes 1,11% ;
- ✓ les Comptes Spéciaux du Trésor 27,33%.

2.8. Analyse du Compte Administratif

Tableau n°99 : Analyse du Compte Administratif au 31/12/ 2023 en milliards de FCFA

Nature économique	Crédits de paiement	Crédits engagés	Crédits liquidés	Crédits admis	Ecart Engagement/Liquidation
Total des dépenses du budget d'Etat du PLR	3 032,288	2 755,469	2 719,970	2 718,680	35,499
Total des dépenses de la DNCF	3 032,288	2 755,677	2 719,970	-	35,707
Total dépenses Compte Administratif au 31 décembre 2023	3 032,288	2 755,469	2 719,970		35,499
Ecart PLR-Compte Administratif	-	-	-		-
Ecart PLR-DNCF	0,000	-0,208	- 0,000	2 718,680	- 0,208

NB : La situation des crédits admis est du ressort de la DGTCP.

Il s'agit de la situation d'exécution des crédits de la DNCF suivant lettre n°0015/MEF-DNCF du 05 mars 2025 comparée à celle du Projet de loi de règlement 2023.

Il ressort de l'examen du Compte administratif du projet de loi de Règlement 2023 :

- une concordance des données du PLR avec la situation d'exécution fournie par la Direction Nationale du Contrôle Financier en ce qui concerne ;
- les crédits de paiement de 3 032,288 milliards de FCFA ;
- les crédits liquidés de 2 719,970 milliards de FCFA.

Cependant, il existe une légère différence de 0,208 milliards de FCFA dans les montants engagés. En effet, le PLR fait ressortir un montant total engagé du Budget d'Etat de 2 755,469 milliards de FCFA, alors que la DNCF dans sa situation fournie suivant lettre n°0015/MEF-DNCF du 05 mars 2025 présente un chiffre de 2 755,677 milliards de FCFA.

Tableau n°100 : situation des crédits de paiement de personnel exécutés en dépassement en 2023 en millions de FCFA

<i>Section</i>	<i>Structure</i>	<i>Crédits de paiement</i>	<i>Crédits engagés</i>	<i>Crédits liquidés</i>	<i>Crédits admis</i>	<i>Dépenses payées en dépassement</i>	<i>Dépassement des liquidations par rapport aux engagements</i>
633	Hôpital DAOU KAYES	828,451	533,822	828,419	828,419	0,032	- 294,597
Total des dépassements		828,451	533,822	828,419	828,419	0,032	- 294,597

Source : DNCF suivant lettre n°0015/MEF-DNCF du 05 mars 2025.

Il ressort du tableau ci-dessus que sur des crédits de paiement de 828,451 millions de FCFA, 533,822 millions de FCFA ont été engagés sur lesquels 828,419 millions de FCFA ont été liquidés et admis au titre des dépenses de personnel de l'Hôpital Fousseyni DAOU de KAYES en 2023. Soit un dépassement de 294,597 millions de FCFA des liquidations par rapport aux engagements, bien que le Crédit de paiement soit suffisant.

Observation n°49

La Cour demande au Ministre de l'Economie et des Finances de fournir des explications sur le non engagement des 294,597 millions FCFA sur les 828,419 millions de FCFA de dépenses de personnel liquidés alors que le crédit de paiement de 828,451 millions de FCFA inscrits, peut contenir ladite dépense.

Réponse du MEF

Le Contrôle Financier est chargé du suivi de l'exécution du budget de l'Etat. En effet, il ressort de l'examen de la situation d'exécution un dépassement au niveau de la section 633 (l'Hôpital Fousseyni DAOU de Kayes), nature 64-1-1-01 (personnel EPA) entre les crédits liquidés et les crédits engagés.

L'exécution de la nature (personnel EPA) sur le compte administratif 4ème trimestre 2023 se présente comme suit :

- crédits budgétaires : 828 451 000 FCFA
- crédits notifiés : 828 451 000 FCFA
- crédits engagés : 533 822 383 FCFA
- crédits liquidés : 828 418 905 FCFA
- écart : -294 596 522 FCFA

La prise en charge de l'engagement n'a pas été faite par l'ordonnateur dans l'application du Système Intégré de Gestion des Dépenses alors que la dotation budgétaire ainsi que le crédit notifié dans la Loi des finances au titre de 2023 couvraient les crédits liquidés au niveau de cette ligne

Des dispositions sont prises pour corriger à l'avenir de tel dépassement avant les travaux de préparation de la loi de règlement.

Appréciation de la Cour

La Cour prend acte des engagements données par le MEF.

Recommandation n°11

La Cour recommande au MEF de corriger à l'avenir de tel dépassement avant les travaux de préparation de la loi de règlement.

2.9. Etat de mise en œuvre des critères de convergences

2.9.1. Critères de convergences de l'UEMOA

La situation du Mali en 2023 par rapport aux critères de convergences de l'UEMOA est indiquée dans le tableau suivant :

Tableau n°104 : Critères de convergences de l'UEMOA

Critères de convergences	Norme UEMOA	Hypothèses révisées	Réalisations
Critères de premier rang			
Ratio du solde budgétaire global, dons inclus en %PIB	$\geq -3\%$	-4,90%	-3,90%
Taux d'inflation	$\leq 3\%$	2,80%	2,20%
Encours de la dette publique rapporté au PIB	$\leq 70\%$	50,70%	50,90%
Critères de second rang			
Masse salariale sur les recettes fiscales	$\leq 35\%$	52,60%	49,60%
Taux de pression fiscale	$\geq 20\%$	14,60%	14,70%
Nombre de critères respectés		2	2

En 2023, le Mali a respecté deux (02) critères sur cinq (05) à savoir :

- Le taux d'inflation et,
- L'encours de la dette publique rapporté au PIB.

Les critères non respectés s'expliquent par les effets cumulés des crises sanitaire, sociale et sécuritaire qui ont occasionnées des augmentations de dépenses budgétaires.

2.9.2. Critères de convergences de la CEDEAO

Tableau n°105 : Critères de convergences de la CDEAO

Critères de convergences	Norme CEDEAO	Hypothèses révisées	Réalisations
Critères de premier rang			
Ratio du déficit budgétaire dons compris/sur le PIB nominal	$\leq 3\%$	4,9%	3,9%
Taux d'inflation en moyenne annuelle	$\leq 5\%$	2,8%	2,2%
Financement du déficit budgétaire par la banque centrale $\leq 10\%$ des recettes fiscales de l'année antérieure*	$\leq 10\%$		
Réserves extérieures brutes en mois d'importations*	≥ 3 mois		
Critères de second rang			
Ratio de l'encours de la dette publique/PIB	$\leq 70\%$	50,7%	50,9%
Variation du taux de change nominal*	$\pm 10\%$		
Nombre de critères respectés		2	2

**Non applicable aux pays de l'UEMOA*

Par rapport à la surveillance multilatérale de la CEDEAO, le Mali a respecté en 2023, deux (02) critères de convergence applicables aux pays de l'UEMOA.

Il s'agit d' :

- un (01) critère de premier rang relatif au taux d'inflation en moyenne annuelle
- un (01) critère de second rang portant sur le ratio de l'encours de la dette publique rapporté au PIB nominal.

CHAPITRE III

RESULTATS D'EXECUTION

CHAPITRE III : RESULTATS D'EXECUTION

Le Budget d'Etat pour l'exercice 2023, adopté par la loi n° 2022-051 du 13 décembre 2022 portant loi de finances pour l'exercice 2023, a arrêté les recettes à 2 199 907 720 000 FCFA et les dépenses à 2 895 902 628 000 FCFA.

La loi n°2023-047 du 31 août 2023, portant modification de la loi n°2022-051 du 13 décembre 2022 portant loi de finances pour l'exercice 2023 a arrêté le budget d'Etat en recettes à 2 304 475 312 000 FCFA et en dépenses à 3 032 288 346 000 milliards de FCFA.

Le projet de loi de règlement et le compte administratif ont arrêtés le budget d'Etat en recettes à 2 342 293 437 517 FCFA.

Le Budget d'Etat 2023 a été exécuté en recettes à la somme de 2 212,508 milliards de FCFA et en dépenses à 2 718,680 milliards de FCFA *soit un solde budgétaire global négatif de 506,172 milliards de FCFA*

Ce résultat par type de budget se présente comme suit :

1. Budget général :

- Recettes : 2 067 847 541 290 FCFA
- Dépenses : 2 577 440 686 161 FCFA
- *Solde négatif : 509 593 144 871 FCFA*

2. Budgets annexes :

- Recettes : 5 656 897 802 FCFA
- Dépenses : 4 272 853 586 FCFA
- *Solde positif : 1 384 044 216 FCFA*

3. Comptes Spéciaux du Trésor :

- Recettes : 139 003 073 959 CFA
- Dépenses : 136 966 300 478 FCFA
- *Solde positif : 2 036 773 481 FCFA*

Tableau n° 101 : RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET D'ETAT						
Libellés	LFR (a)	Emissions (b)	Recouvrements (c)	Restes à recouvrer (d)	Taux	
A-Recettes					e=(c/a%) (réalisations)	f=(c/b%) (recouvrements)
Budget Général						
Dons Projets et Legs (Budget Spécial d'Investissement : BSI)	75 000 000 000	37 421 460 000	37 421 450 000	0	49	100
Recettes fiscales nettes	1 897 081 580 000	2 166 841 484 533	1 897 459 172 261	276 870 704 699	100,01	88
Recettes non fiscales	41 920 420 000	21 638 327 262	21 638 327 262	0	52	100
ABG	1 753 350 000	4 472 162 500	4 472 162 500	0	255	100
ABS	16 803 653 000	12 491 162 500	12 491 162 500	0	74	100
Fonds de Concours	0	0	0	0	0	0
Recettes exceptionnelles	5 060 000 000	5 190 898 570	5 190 898 570	0	103	100
Produits Financiers	76 000 000 000	93 646 520 697	93 646 520 697	0	123	100
Total Recettes Budget Général	2 111 865 653 000	2 337 229 853 562	2 067 847 541 290	276 870 704 699	97,92	88,47
Budgets Annexes	7 759 365 000	6 927 040 353	5 656 897 802	1 270 142 551	72,90	81,66
Comptes Spéciaux du Trésor	222 668 419 517	134 125 204 153	139 003 073 959	0	62,42	103,63
Total Recettes Budget d'Etat	2 342 293 437 517	2 478 282 098 068	2 212 507 513 051	278 140 847 250	94,46	89,27
B- Dépenses	LFR	Crédits engagés	Crédits liquidés	Crédits admis	Ecart	Taux d'exécution
	(a)	(b)	(c)	(d)	(e)= (a)-(d)	(f) =(d)/(a)
Budget Général						
Personnel	956 938 233 000	949 998 658 486	944 816 051 933	944 679 086 790	12 259 146 210	
Biens et services	883 422 049 000	828 452 276 093	814 391 394 677	813 626 284 994	69 795 764 006	
Transferts et subventions	378 802 803 000	339 721 593 550	335 639 395 662	335 428 334 209	43 374 468 791	
Investissement	582 697 476 000	495 413 711 863	483 869 422 181	483 706 980 168	98 990 495 832	
Total Dépenses Budget Général	2 801 860 561 000	2 613 586 239 992	2 578 716 264 453	2 577 440 686 161	224 419 874 839	91,99
Budgets Annexes						

Personnel	2 398 200 000	1 726 686 649	1 624 235 730	1 609 868 236	788 331 764	
Biens et services	2 787 165 000	1 526 776 940	1 512 827 750	1 512 827 750	1 274 337 250	
Transferts et subventions	505 500 000	442 528 588	442 528 588	442 528 588	62 971 412	
Investissement	2 068 500 000	709 974 590	707 629 012	707 629 012	1 360 870 988	
Total budget annexes	7 759 365 000	4 405 966 767	4 287 221 080	4 272 853 586	3 486 511 414	55,067
Comptes Spéciaux du Trésor						
Personnel	265 000 000	88 794 829	88 794 829	88 794 829	166 205 171	
Biens et services	137 567 648 000	133 825 640 680	133 800 889 881	133 800 889 881	3 766 758 119	
Transferts et subventions	715 000 000	263 243 965	263 243 965	263 243 965	451 756 035	
Investissement	84 130 772 000	3 298 932 920	2 813 371 803	2 813 371 803	81 317 400 197	
Total CST	222 668 420 000	137 476 612 394	136 966 300 478	136 966 300 478	85 702 119 522	
Total Dépenses Budget d'Etat	3 032 288 346 000	2 755 468 819 153	2 719 969 786 011	2 718 679 840 225	313 608 505 775	89,66
C- Résultats			RECETTES	DEPENSES	SOLDE	
			(a)	(b)	(c=a-b)	
Budget Général			2 067 847 541 290	2 577 440 686 161	-509 593 144 871	
Budgets Annexes			5 656 897 802	4 272 853 586	+1 384 044 216	
Comptes Spéciaux du Trésor			139 003 073 959	136 966 300 478	+2 036 773 481	
Budget d'Etat 2023			2 212 507 513 051	2 718 679 840 225	-506 172 327 174	

Le résultat définitif d'exécution de la loi de finances pour l'exercice 2023 présente un solde déficitaire global de -506 172 327 174 FCFA.

Suivant l'article 20 du PLR, le solde positif de recettes des CST est reporté au titre de leur budget 2024.

a. Evolution des résultats d'exécution du budget d'Etat de 2019 à 2023

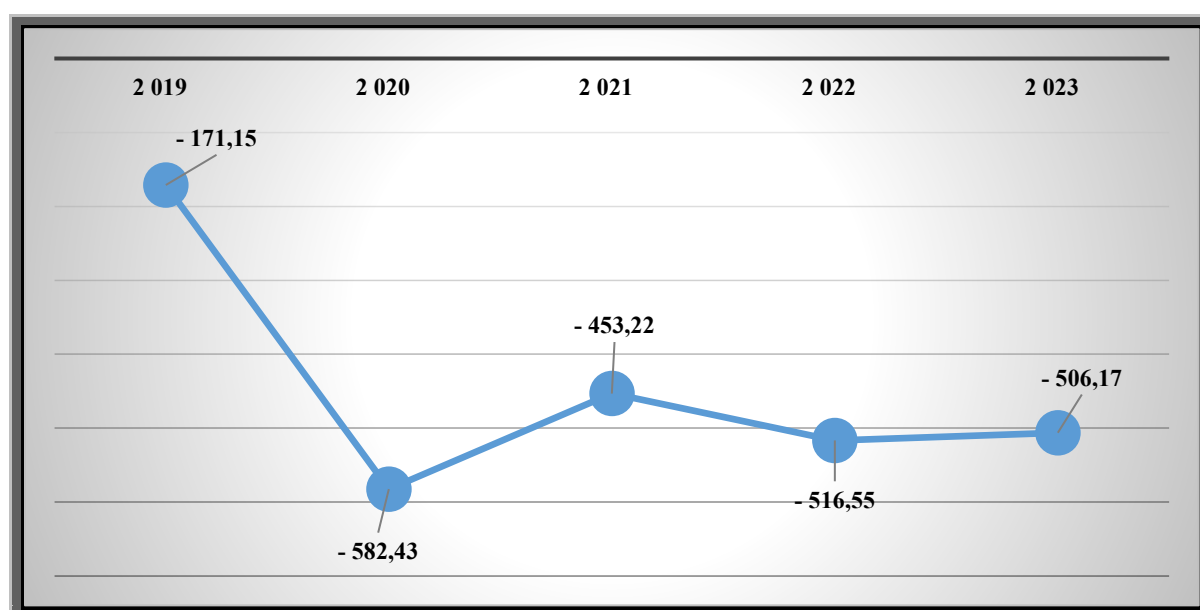
Les résultats d'exécution du budget d'Etat pour la période de 2019 à 2023 se présentent comme suit :

Tableau n°102 : Evolution des résultats d'exécution du budget d'Etat de 2019 à 2023

<i>En milliards de FCFA</i>	
Exercice	Résultats du Budget d'Etat
2019	-171,147
2020	-582,425
2021	-453,216
2022	-516,545
2023	-506,172

Il ressort de l'analyse du tableau ci-dessus que les résultats d'exécution du budget d'Etat pour la période sous revue sont déficitaires et que ces déficits ont évolué de façon disparate tel qu'il ressort au graphique suivant.

Graphique n° 79 : Evolution des résultats d'exécution du budget d'Etat de 2019 à 2023



b. Financement du déficit budgétaire

Il ressort de l'examen du PLR la situation de financement du déficit de 2023 ainsi qu'il suit :

Tableau n°103 : Financement du Déficit (en FCFA)

Libellés	Prévision LFI	Prévision LFR	PCDA	Réalisations
Besoins de financement	1 486 628 655 502	1 480 628 655 502	1 480 628 655 502	1 254 884 724 938
Amortissement de la dette à court, moyen et long terme	772 779 000 000	772 779 000 000	772 779 000 000	737 438 345 394
<i>Dont principal dette intérieure</i>	<i>598 462 000 000</i>	<i>598 462 000 000</i>	<i>598 462 000 000</i>	<i>613 115 948 646</i>
<i>Dont principal dette extérieure</i>	<i>174 317 000 000</i>	<i>174 317 000 000</i>	<i>174 317 000 000</i>	<i>124 322 396 748</i>
Déficit budgétaire à financier	695 994 908 000	689 994 908 000	689 994 908 000	509 593 144 871
Prêts et avances	r			
Retraits sur les comptes des correspondants	17 854 747 502	17 854 747 502	17 854 747 502	7 853 234 673
Ressources de financement	1 486 628 655 502	1 480 628 655 502	1 480 628 655 502	1 115 389 445 529
Tirages sur les emprunts	90 000 000 000	90 000 000 000	90 000 000 000	77 620 560 000
Emission de dette à court, moyen et long terme	1 358 788 908 000	1 352 788 908 000	1 352 788 908 000	1 011 991 600 000
Tirage sur les emprunts programmes	-			
Produits provenant de la cession des actifs	15 000 000 000	15 000 000 000	15 000 000 000	1 717 000 000
Remboursement de prêts et avances	4 985 000 000	4 988 000 000	4 988 000 000	5 414 000 000
Dépôts sur les comptes des correspondants	17 854 747 502	17 854 747 502	17 854 747 502	18 646 285 529

Il ressort de la lecture du tableau que les besoins de financement à l'exécution du budget d'Etat se chiffrent à 1 254,885 milliards de FCFA. Ils sont constitués essentiellement du déficit du budget général pour un montant de 509,593 milliards de FCFA.

Les ressources de financement mobilisés pour la couverture des besoins de financement ont été de 1 115,389 milliards de FCFA contre une prévision de 1 480,628 milliards de FCFA. Suivant l'article 21 du PLR l'écart de 139,495 milliards de FCFA correspondant au besoin de financement non couvert a été transféré au compte permanent des découverts du trésor conformément à l'article 48 de la loi n°2013-028 du 11 juillet 2013 modifiée relatives aux lois de finances.